MAIRIE DE

CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

Date et heure de la séance : le mardi 04 avril 2023 à 18h30 sous la présidence de Pierre DUCOUT.

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 22
NOMBRE DE VOTANTS : 27

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, PUJO, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA et OUDOT.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC, LANGEL et REVERS et Monsieur MOUSTIE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à Mme OUDOT, Mme GASTAUD à M. PUJO, M. PILLET à M. CHIBRAC, M. RECORS à M. DESCLAUX et M. ZGAINSKI à Mme MOREIRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre PUJO.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

-Finances Locales :

N° 2023/2/01_Election du Président pour le vote des comptes administratifs 2022
N° 2023/2/02_Budget principal de la commune : Approbation du compte de gestion 2022
N° 2023/2/03_Budget principal de la commune : Vote du compte administratif de l'exercice 2022
N° 2023/2/04_Budget principal de la commune : Affectation définitive des résultats 2022
N° 2023/2/05_Budget du service public de distribution d'eau potable : Approbation du compte de gestion 2022
N° 2023/2/06_Budget du service public de distribution d'eau potable : Vote du compte administratif de l'exercice 2022
N° 2023/2/07_Budget du service public de distribution d'eau potable : Affectation définitive des résultats 2022
N° 2023/2/08_Budget du service public d'assainissement : Approbation du compte de gestion 2022
N° 2023/2/09_Budget du service public d'assainissement : Vote du compte administratif de l'exercice 2022
N° 2023/2/10_Budget du service public d'assainissement : Affectation définitive des résultats 2022
N° 2023/2/11_Budget du service public local de transports de personnes : Approbation du compte de gestion 2022
N° 2023/2/12_Budget du service public local de transports de personnes : Vote du compte administratif de l'exercice 2022
N° 2023/2/13_Budget du service public local de transports de personnes : Affectation définitive des résultats 2022
N° 2023/2/14_Budget du service des pompes funèbres : Approbation du compte de gestion 2022
N° 2023/2/15_Budget du service des pompes funèbres : Vote du compte administratif de l'exercice 2022
N° 2023/2/16_Budget du service des pompes funèbres : Affectation définitive des résultats 2022
N° 2023/2/17_Budget annexe de la zone industrielle Auguste II : Approbation du compte de gestion 2022

N° 2023/2/18_Budget annexe de la zone industrielle Auguste II : Vote du compte administratif de l'exercice 2022
N° 2023/2/19_Budget annexe de la zone industrielle Auguste II : Affectation du résultat d'exploitation 2022
N° 2023/2/20_Budget annexe du lotissement la petite vallée : Approbation du compte de gestion 2022
N° 2023/2/21_Budget annexe du lotissement la petite vallée : Vote du compte administratif de l'exercice 2022
N° 2023/2/22_Clôture du budget annexe du lotissement de la petite vallée
N° 2023/2/23_Budget annexe du lotissement La Tour : Approbation du compte de gestion 2022
N° 2023/2/24_Budget annexe du lotissement La Tour : Vote du compte administratif de l'exercice 2022
N° 2023/2/25_Budget annexe du lotissement La Tour : Affectation du résultat d'exploitation 2022
N° 2023/2/26_Vote du budget primitif 2023 de la commune
N° 2023/2/27_Vote du budget primitif 2023 du service public de distribution d'eau potable
N° 2023/2/28_Vote du budget primitif 2023 du service public d'assainissement
N° 2023/2/29_Vote du budget primitif 2023 du service public local de transports de personnes
N° 2023/2/30_Vote du budget primitif 2023 du service des pompes funèbres
N° 2023/2/31_Vote du budget primitif 2023 des zones d'activités et lotissements
N° 2023/2/32_Vote des taux d'imposition 2023

- Administration général
N° 2023/2/33_Projet de mise à 2x3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles par recours à une concession autonome et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660 avec remise à niveau – avis de la commune

-Environnement – Urbanisme – Technique - Patrimoine :
N° 2023/2/34_Sortie inventaire de véhicules - autorisation
N° 2023/2/35_Convention de prêt temporaire d'exposition dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre

-Culturels-Sport :
N° 2023/2/36_Subvention 2023 au SAGC Omnisport – convention – autorisation
N° 2023/2/37_Subvention 2023 au club de loisirs Léo Lagrange de Gazinet – convention – autorisation
N° 2023/2/38_Subvention 2023 à l'association Maison pour tous – convention – autorisation
N° 2023/2/39_Subvention 2023 au Comité de jumelage – convention – autorisation
N° 2023/2/40_Subvention 2023 – Office Socio Culturel – convention – autorisation
N° 2023/2/41_Subventions 2023 aux associations – autorisation
N° 2023/2/42_Subvention 2023 au Comité de Gestion des Œuvres Sociales (CGOS) du personnel communal – autorisation
N° 2023/2/43_Organisation de la kermesse des accueils périscolaires et de la fête de la musique le 16 juin 2023 – convention de partenariat avec l'association Musicalement Vôtre – autorisation.
N° 2023/2/44_Convention de partenariat avec l'Amicale des sapeurs-pompiers pour l'organisation du 14 juillet – convention - autorisation

-Communications :
- Etat des opérations immobilières 2022 – Communication,
- Décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire ouvre la séance. Il propose que Pierre PUJO soit nommé comme secrétaire de séance. Il est désigné à l'unanimité. Il énonce les procurations.

Il demande s'il y a des observations sur le Procès-Verbal de la précédente séance. Sans observation, il est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB01_02_2023-DE

MAIRIE DE

CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 22
NOMBRE DE VOTANTS : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, PUJO, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA et OUDOT.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC, LANGEL et REVERS et Monsieur MOUSTIE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à Mme OUDOT, Mme GASTAUD à M. PUJO, M. PILLET à M. CHIBRAC, M. RECORS à M. DESCLAUX et M. ZGAINSKI à Mme MOREIRA.

SECRETAIRE DE SEANCE :
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur PUJO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB01_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 1.
Réf 7.1.2

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022.

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a élu M. Henri CELAN, Président.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/1 : ELECTION DU PRESIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le Maire propose la désignation d'Henri CELAN, le doyen de séance.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 2.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CASTRES GIRONDE POUR LE BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats,

STATUANT

1° - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par la responsable du service de gestion comptable de Castres-Gironde, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants).

- Adopte le compte de gestion 2022 du budget principal.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CESTAS

Numéro SIRET : 21330122900018

POSTE COMPTABLE : SGC DE CASTRES GIRONDE

M. 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : 12 LOTISSEMENT LA TOUR

ANNEE 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

Sommaire

I - Informations générales (6)
A - Informations statistiques, fiscales et financières
B - Modalités de vote du budget
II - Présentation générale du budget
A1 - Vue d'ensemble - Sections
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes
III - Vote du budget
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
IV - Annexes (7)
A - Eléments du bilan
A1 - Présentation croisée par fonction (1)
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A2.3 - Etat de la dette -Répartition des emprunts par structure de taux
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A4 - Etat des provisions
A5 - Etalement des provisions
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)
A8 - Etat des charges transférées
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
B - Engagements hors bilan
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
C - Autres éléments d'informations
C1 - Etat du personnel
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes
D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissement publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

Code INSEE	2023

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	17 329
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*)	43
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)		Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier			
25 711 459	26 371 040	1 477.50	1 515.40	1 084.72

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2)Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3)Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

I - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	**B**

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
……
……

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
……

III - Les provisions sont (4).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (6) :

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° …… du ……).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II A1
VUE D'ENSEMBLE	

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	50 116.67	50 000.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 116.67
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	50 116.67	50 116.67

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	50 000.00	2 585 671.29
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 2 535 671.29	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 585 671.29	2 585 671.29

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 635 787.96	2 635 787.96

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 400 116.67		50 116.67		50 116.67
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	**1 400 116.67**		**50 116.67**		**50 116.67**
66	**CHARGES FINANCIERES**					
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**					
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES**					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**1 400 116.67**		**50 116.67**		**50 116.67**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)***					
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)***	***1 280 000.00***				
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)***					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***1 280 000.00***				
	TOTAL	**2 680 116.67**		**50 116.67**		**50 116.67**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**50 116.67**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante					
76	**PRODUITS FINANCIERS**					
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**					
78	**REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)**					
	Total des recettes réelles de fonctionnement					
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)***	***2 680 000.00***		***50 000.00***		***50 000.00***
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)***					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***2 680 000.00***		***50 000.00***		***50 000.00***
	TOTAL	**2 680 000.00**		**50 000.00**		**50 000.00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**116.67**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**50 116.67**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	**-50 000.00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*	*2 680 000.00*		*50 000.00*		*50 000.00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***2 680 000.00***		***50 000.00***		***50 000.00***
	TOTAL	**2 680 000.00**		**50 000.00**		**50 000.00**
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					**2 535 671.29**
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**2 585 671.29**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	2 683 521.29		2 585 671.29		2 585 671.29
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	**2 683 521.29**		**2 585 671.29**		**2 585 671.29**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION					
	Total des recettes financières					
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**					
	Total des recettes réelles d'investissement	**2 683 521.29**		**2 585 671.29**		**2 585 671.29**
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)*					
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*	*1 280 000.00*				
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***1 280 000.00***				
	TOTAL	**3 963 521.29**		**2 585 671.29**		**2 585 671.29**
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**2 585 671.29**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	**-50 000.00**

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 116.67		50 116.67
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			
Dépenses de fonctionnement - Total		**50 116.67**		**50 116.67**
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			**50 116.67**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Total des opérations d'équipement			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks		50 000.00	50 000.00
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total			**50 000.00**	**50 000.00**
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			**2 535 671.29**
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**2 585 671.29**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total			
			+	
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			116.67
			=	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			116.67

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
3...	Stocks			
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
	Recettes d'investissement - Total			
			+	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			
			+	
	AFFECTATION AU COMPTE 1068			
			=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**1 400 116.67**	**50 116.67**	
6015	TERRAINS A AMENAGER	1 300 000.00		
6045	ACHAT ETUDES PRESTAT SERVICES	100 116.67	50 116.67	
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**			
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS**			
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**			
656	**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS**			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		**1 400 116.67**	**50 116.67**	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	1 400 116.67	50 116.67	
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)*	*1 280 000.00*		
7133	*VARIAT ENCOURS DE PRODUCT*	*1 280 000.00*		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*1 280 000.00*		
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)*			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*1 280 000.00*		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 680 116.67	50 116.67	

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	50 116.67

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(9)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)				

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)*	***2 680 000.00***	***50 000.00***	
71355	*VARIAT° STOCK TERR AMENAGES*	*2 680 000.00*	*50 000.00*	
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***2 680 000.00***	***50 000.00***	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 680 000.00	50 000.00	
			+ RESTES A REALISER N-1 (10)	
			+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	116.67
			= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	50 116.67

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	Total des dépenses d'équipement			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			
	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES			

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)*	*2 680 000.00*	*50 000.00*	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)			
	Charges transférées (9)	*2 680 000.00*	*50 000.00*	
3555	*TERRAINS AMENAGES*	*2 680 000.00*	*50 000.00*	
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (10)*			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*2 680 000.00*	*50 000.00*	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**2 680 000.00**	**50 000.00**	

\+

RESTES A REALISER N-1 (11)	

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	2 535 671.29

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 585 671.29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation>>).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	2 683 521.29	2 585 671.29	
1641	EMPRUNTS ET DETTES	2 683 521.29	2 585 671.29	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement	2 683 521.29	2 585 671.29	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
	Total des recettes financières			
	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 683 521.29	2 585 671.29	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*			
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)*	*1 280 000.00*		
3351	*TERRAINS TRAVAUX EN COURS*	*1 272 000.00*		
3354	*ETUDES ET PRESTA TRAVAUX EN COURS*	*8 000.00*		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		*1 280 000.00*		
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES(9)*			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*1 280 000.00*		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		3 963 521.29	2 585 671.29	
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 585 671.29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

ANNEXES

IV - ANNEXES | IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1) | A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles												
- Equipements municipaux (2)												
- Equip. non municipaux (o/204) (3)												
- Opérations financières												
Dépenses d'ordre	50 000.00											50 000.00
Total dépenses de l'exercice	**50 000.00**											**50 000.00**
RAR N-1 et reports	**2 535 671.29**											**2 535 671.29**
Total cumulé dépenses d'investissement	**2 585 671.29**											**2 585 671.29**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**2 585 671.29**											**2 585 671.29**
RAR N-1 et reports												
Total cumulé recettes d'investissement	**2 585 671.29**											**2 585 671.29**
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice									**50 116.67**			**50 116.67**
RAR N-1 et reports												
Total cumulé dépenses de fonctionnement									**50 116.67**			**50 116.67**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**50 000.00**											**50 000.00**
RAR N-1 et reports	**116.67**											**116.67**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**50 116.67**											**50 116.67**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		**2 585 671.29**											**2 585 671.29**
Dépenses réelles		2 535 671.29											2 535 671.29
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 535 671.29											2 535 671.29
Opérations d'équipement													
Opérations pour compte de tiers													
Dépenses d'ordre		*50 000.00*											*50 000.00*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*50 000.00*											*50 000.00*
RECETTES													
Total recettes d'investissement		**2 585 671.29**											**2 585 671.29**
Recettes réelles		2 585 671.29											2 585 671.29
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 585 671.29											2 585 671.29
Opérations pour compte de tiers													
Recettes d'ordre													
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses fonctionnement										**50 116.67**			**50 116.67**
Dépenses réelles										50 116.67			50 116.67
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									50 116.67			50 116.67
Dépenses d'ordre													
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		**50 116.67**											**50 116.67**
Recettes réelles		116.67											116.67
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	116.67											116.67
Recettes d'ordre		*50 000.00*											*50 000.00*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*50 000.00*											*50 000.00*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)		**50 116.67**				**50 116.67**
Recettes de l'exercice		**50 116.67**				**50 116.67**
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	50 000.00				50 000.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	116.67				116.67
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		**50 116.67**				**50 116.67**

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		20	21	22	23	24	25	26	41	48
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes report 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71	72	73	Total
DEPENSES (2)		**50 116.67**				**50 116.67**
Dépenses de l'exercice		**50 116.67**				**50 116.67**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 116.67				50 116.67
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		**-50 116.67**				**-50 116.67**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total
DEPENSES (2)		**2 585 671.29**				**2 585 671.29**
Dépenses de l'exercice		**2 585 671.29**				**2 585 671.29**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	50 000.00				50 000.00
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 535 671.29				2 535 671.29
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)		**2 585 671.29**				**2 585 671.29**
Recettes de l'exercice		**2 585 671.29**				**2 585 671.29**
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 585 671.29				2 585 671.29
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)						

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		20	21	22	23	24	25	26	41	48
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
Opérations d'équipement										
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 00
et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres			2 535 671.29	2 535 671.29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres			2 535 671.29	2 535 671.29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)			
024	Produits de cessions		
021	*Virement de la section de fonctionnement*		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'éxecution R001 (4)(5)	Affectation R0168 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	2 535 671.29
Ressources propres disponibles (IV)	
Solde (V = IV-II)(6)	-2 535 671.29

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget -- vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

Débat : Délibération n°2/2 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire rappelle qu'une présentation détaillée du projet de Compte Administratif a eu lieu lors de la dernière séance. Il a également été présenté en détail lors de la réunion de la Commission des Finances. Il remercie Thierry THODIARD qui a fait un travail important pour être présent et prêt sur les différentes réunions budgétaires.

Il rappelle les points principaux et notamment le personnel sur lequel il y a à prendre en compte l'augmentation du point d'indice de 3.5% et les accords concernant le RIFSEEP sur une partie de l'année.

Les principaux investissements ont concerné le terrain de foot synthétique ainsi que des travaux dans les écoles et des travaux routiers non négligeables, ainsi que le bâtiment des transports réalisé en régie par le personnel communal. Ce dernier sera mis à disposition de la CDC puisque la compétence transports est une compétence de l'intercommunalité.

En investissement, un nouveau clarificateur a été réalisé même si la commune était à jour des obligations dictées par l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine.

Beaucoup de communes de dimension intermédiaire ne le sont pas. Le clarificateur a été livré en fin d'année 2022 avec une année d'avance. Il reste, cependant, à effectuer des travaux pour la recherche des eaux parasites avec des reprises de réseaux. La mise à niveau pour le traitement du phosphore a été également prise en compte.

Sur les recettes, un plus sur les droits de mutation a été noté. Le Maire annonce sur ce point demeurer prudent par rapport au contexte. En 2022, le total avoisinait 1,2 million.

Il attire l'attention sur la baisse de l'activité de la construction et des ventes immobilières du fait de la hausse des taux d'emprunt.

Au niveau des dépenses, l'augmentation importante de l'énergie n'a pas épargné les finances de la commune. L'Etat a proposé une prise en charge selon des critères qui ne sont pas formellement connus à ce jour, à l'image de ce qui a été fait pour les particuliers et les petites communes.

Les simulations réalisées ont montré que la commune pourrait percevoir une participation de l'Etat. Cependant, l'incertitude est sur le montant de la baisse de notre capacité d'autofinancement qui doit être supérieure à 25%. Ce pourcentage sera examiné par l'Etat au moment du vote du Compte Administratif.

M. le Maire précise que le versement des 50% possibles du filet sécurité a été demandé. Et ce, même si notre participation au fonds de péréquation, équivalente à 1,4 million d'euros, est supérieur au montant du filet de sécurité.

Il rajoute que l'augmentation des dépenses sont dues au personnel en régie, à l'importance des équipements tels que la piscine, les cuisines et aux nombreux bâtiments mais cela ne veut pas dire que l'isolation n'est pas bonne.

Comme pour l'ensemble des communes, le travail sur l'isolation des bâtiments, en particulier sur les écoles, est engagé depuis plusieurs années.

Au niveau des résultats d'exécution, il rappelle que nous avons le budget principal et des budgets annexes.

Pour le budget principal, le Maire reprend les éléments de présentation et détaille les chiffres.
Au niveau de l'Eau, des travaux de reprise de réseaux vont être réalisés, sans avoir besoin de faire d'emprunt.
Au niveau des transports, il rappelle que les chauffeurs communaux passent petit à petit au niveau de la CDC.
Pour les Pompes Funèbres, il indique que les opérations concernent principalement des achats de caveaux pour les concitoyens. Il remercie le service des espaces verts pour les travaux d'aménagement réalisés au cimetière du Lucatet.
Sur la Z.A Auguste II, il indique que les opérations ont commencé il y a plus de 40 ans. C'est une zone équipée, en son temps et à la demande de la chambre de commerces, avec un embranchement particulier en fer. Aujourd'hui, il n'est presque plus utilisé sauf par l'entreprise Sucre d'Aquitaine. Malgré tout, sur cet élément, quelques charges d'entretien persistent.
Le lotissement la Petite Vallée est clôturé. Il a été réalisé à Toctoucau avec 7 lots en accession et 14 logements locatifs sociaux.
Le lotissement La Tour fait partie des investissements nécessaires pour répondre aux obligations triennales en termes de réalisations de logements locatifs sociaux. Il rappelle que dans le plan triennal ce qui est pris en compte c'est le financement des logements et non leur réalisation.
Il précise les modalités de financement de la loi SRU en indiquant que le prélèvement SRU n'est pas une amende mais une participation de solidarité des communes. Ce prélèvement est calculé en fonction des logements habités et de la population de référence.
Il demande s'il y a des interventions avant de passer au vote des comptes de gestion et des comptes administratifs.
La délibération est adoptée par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 3.
Réf : finances – TT/7.1.2

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Henri CELAN, Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		**6 356 676,81**		**306 893,86**		**6 663 570,67**
Opérations de l'exercice 2022	26 462 319,29	28 274 024,09	4 522 194,17	2 088 945,33	30 984 513,46	30 362 969,42
Totaux	26 462 319,29	34 630 700,90	4 522 194,17	2 395 839,19	30 984 513,46	37 026 540,09
Résultat de clôture		**8 168 381,61**	**2 126 354,98**			**6 042 026,63**
Restes à réaliser			498 049,49		498 049,49	
Totaux cumulés	26 462 319,29	34 630 700,90	5 002 243,66	2 395 839,19	31 464 562,95	37 026 540,09
Résultats définitifs		**8 168 381,61**	**2 606 404,47**			**5 561 977,14**

1/CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2/RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

3/ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants), Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle ne participe pas au vote.

- Adopte le compte administratif 2022 du budget principal.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CESTAS

Numéro SIRET : 21330122900018

POSTE COMPTABLE : SGC DE CASTRES-GIRONDE

M. 14

Budget

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : 01 BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

Sommaire

I - Vote du compte administratif
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
II - Annexes
A - Eléments du bilan
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A3 - Etat des provisions
A4 - Etalement des provisions
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)
A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)
A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)
A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)
A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)
A7 - Etat des charges transférées
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers
A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
A9.3 - Opérations liées aux cessions
A9.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
A10 - Etat des travaux en régie
A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale
B - Engagements hors bilan
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
C - Autres éléments d'informations
C1.1 - Etat du personnel
C1.2 - Actions de formation des élus
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
C3.6 - Identification des flux croisés
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes
D2 - Arrêté et signatures

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT

(2) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

Code INSEE 33122	CA

I - INFORMATIONS GENERALES

1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	17 329
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*)	43
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE EAU BOURDE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)		Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier			
25 711 459	26 371 040	1 477.50	1 515.40	1 084.72

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 446.00	1 099.00
2	Produit des impositions directes/population	555.00	594.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 593.00	1 305.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	219.00	297.00
5	Encours de la dette/population	118.00	829.00
6	DGF/population	30.00	170.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58.65%	60.40%
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93.42%	91.00%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	13.72%	22.80%
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)	7.43%	63.50%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.
(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - (3) les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
.....
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
.....

III - Les provisions sont (5).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	26 462 319.29	28 274 024.09
	Section d'investissement	4 522 194.17	2 088 945.33
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		6 356 676.81
	Report en section d'investissement (001)		306 893.86
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	30 984 513.46	37 026 540.09
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	480 049.49	
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	480 049.49	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	26 462 319.29	34 630 700.90
	Section d'investissement	5 002 243.66	2 395 839.19
	TOTAL CUMULE	31 464 562.95	37 026 540.09

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		480 049.49	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 366.80	
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	15 366.80	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	346 725.41	
21571	MATÉRIEL ROULANT	221 664.71	
21578	AUTRE MATÉRIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	64 622.75	
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	5 514.37	
2181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTAL GENERALE, AGENCE. ET AMENAGE.	53 054.94	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 868.64	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	117 957.28	
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	117 957.28	
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 240 450.00	6 062 679.32	25 409.79		152 360.89
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 449 520.00	15 300 097.52	2 165.26		147 257.22
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	792 600.00	779 783.42			12 816.58
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 047 820.00	3 510 599.16			537 220.84
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	**26 530 390.00**	**25 653 159.42**	**27 575.05**		**849 655.53**
66	**CHARGES FINANCIERES**	105 000.00	54 314.60	40 535.49		10 149.91
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	27 700.00	9 607.30			18 092.70
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)**	10 000.00	9 838.61			161.39
022	**DEPENSES IMPREVUES**					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**26 673 090.00**	**25 726 919.93**	**68 110.54**		**878 059.53**
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)*	6 510 000.00				
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)*	660 000.00	667 288.82			-7 288.82
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**7 170 000.00**	**667 288.82**			**6 502 711.18**
	TOTAL	**33 843 090.00**	**26 394 208.75**	**68 110.54**		**7 380 770.71**
	Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	130 000.00	208 449.28			-78 449.28
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 575 700.00	1 846 778.55			-271 078.55
73	IMPOTS ET TAXES	20 487 104.00	20 933 272.90			-446 168.90
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 417 595.00	3 852 913.92			-435 318.92
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	570 500.00	645 431.71			-74 931.71
	Total des recettes de gestion courante	26 180 899.00	27 486 846.36			-1 305 947.36
76	**PRODUITS FINANCIERS**	50.00	47.58			2.42
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	174.19	53 839.10			-53 664.91
78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)**					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**26 181 123.19**	**27 540 733.04**			**-1 359 609.85**
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)*	1 305 290.00	733 291.05			571 998.95
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	**1 305 290.00**	**733 291.05**			**571 998.95**
	TOTAL	**27 486 413.19**	**28 274 024.09**			**-787 610.90**
	Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)	**6 356 676.81**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	156 695.00	41 719.80	15 366.80	99 608.40
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	31 210.00	500.00		30 710.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 685 461.92	669 953.64	346 725.41	2 668 782.87
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 965 713.08	2 343 109.21	117 957.28	2 504 646.59
	Total des dépenses d'équipement	**8 839 080.00**	**3 055 282.65**	**480 049.49**	**5 303 747.86**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 378 000.00	733 620.47		4 644 379.53
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	**5 378 000.00**	**733 620.47**		**4 644 379.53**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	**14 217 080.00**	**3 788 903.12**	**480 049.49**	**9 948 127.39**
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)	1 305 290.00	733 291.05		571 998.95
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)	50 000.00			50 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	**1 355 290.00**	**733 291.05**		**621 998.95**
	TOTAL	**15 572 370.00**	**4 522 194.17**	**480 049.49**	**10 570 126.34**
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	265 400.00	284 505.95		-19 105.95
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 000 000.00			1 000 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		987.00		-987.00
	Total des recettes d'equipement	**1 265 400.00**	**285 492.95**		**979 907.05**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	835 000.00	771 652.16		63 347.84
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)	363 275.86	363 275.86		
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 800.28	1 235.54		564.74
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS	5 580 000.00			
	Total des recettes financières	**6 780 076.14**	**1 136 163.56**		**5 643 912.58**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	**8 045 476.14**	**1 421 656.51**		**6 623 819.63**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	6 510 000.00			
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)	660 000.00	667 288.82		-7 288.82
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)	50 000.00			50 000.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**7 220 000.00**	**667 288.82**		**6 552 711.18**
	TOTAL	**15 265 476.14**	**2 088 945.33**		**13 176 530.81**
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)		**306 893.86**			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 088 089.11		6 088 089.11
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 302 262.78		15 302 262.78
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	779 783.42		779 783.42
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 510 599.16		3 510 599.16
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	94 850.09		94 850.09
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 607.30	9 950.00	19 557.30
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	9 838.61	657 338.82	667 177.43
	Dépenses de fonctionnement - Total	**25 795 030.47**	**667 288.82**	**26 462 319.29**

Pour information			
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		5 323.75	5 323.75
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	733 620.47		733 620.47
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
	DIFFERENCES SUR REALISATIONS			
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)	41 719.80		41 719.80
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	500.00		500.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	669 953.64		669 953.64
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	2 343 109.21	727 967.30	3 071 076.51
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	**3 788 903.12**	**733 291.05**	**4 522 194.17**

Pour information			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	208 449.28		208 449.28
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 846 778.55		1 846 778.55
73	IMPOTS ET TAXES	20 933 272.90		20 933 272.90
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 852 913.92		3 852 913.92
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	645 431.71		645 431.71
76	PRODUITS FINANCIERS	47.58		47.58
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	53 839.10	5 323.75	59 162.85
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
	Recettes de fonctionnement - Total	**27 540 733.04**	**5 323.75**	**27 546 056.79**

Pour information	
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	**6 356 676.81**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	771 652.16		771 652.16
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	363 275.86		363 275.86
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	284 505.95		284 505.95
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	1 235.54		1 235.54
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(6)		
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS		9 950.00	9 950.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)	987.00		987.00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		657 338.82	657 338.82
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	**1 421 656.51**	**667 288.82**	**2 088 945.33**

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**306 893.86**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 240 450.00	6 062 679.32	25 409.79		152 360.89
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER	129 000.00	102 601.36	1 196.82		25 201.82
60611	EAU ET ASSAINISSSEMENT	82 000.00	92 717.15			-10 717.15
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	593 100.00	622 757.40			-29 657.40
60613	CHAUFFAGE URBAIN	638 500.00	797 723.79			-159 223.79
60622	CARBURANTS	300 000.00	268 441.12			31 558.88
60623	ALIMENTATION	530 000.00	537 244.72			-7 244.72
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	18 700.00	9 662.49			9 037.51
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	133 500.00	131 504.46			1 995.54
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	260 000.00	343 835.58			-83 835.58
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	50 000.00	64 507.57			-14 507.57
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	54 900.00	34 273.31			20 626.69
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	69 800.00	62 951.82			6 848.18
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)	65 000.00	68 329.41			-3 329.41
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	62 500.00	68 580.19			-6 080.19
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	836 200.00	681 951.04	2 010.36		152 238.60
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	51 500.00	56 895.43	1 936.01		-7 331.44
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	26 200.00	27 320.72			-1 120.72
6135	LOCATIONS MOBILIERES	94 000.00	80 219.10			13 780.90
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	800.00	543.17			256.83
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	33 200.00	57 195.70			-23 995.70
615221	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	127 100.00	79 174.75	1 419.60		46 505.65
615228	AUTRES BATIMENTS	87 500.00	30 895.47			56 604.53
615232	ENTRETIEN RESEAUX	20 000.00				20 000.00
61524	ENTRETIEN ET REPARATIONS BOIS ET FORETS	144 000.00	54 941.90	4 620.00		84 438.10
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	34 800.00	33 700.14			1 099.86
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	64 500.00	109 276.02	11 124.40		-55 900.42
6156	MAINTENANCE	92 650.00	138 902.14			-46 252.14
6168	AUTRES - ASSURANCES	265 000.00	266 611.43			-1 611.43
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	10 300.00	10 662.97			-362.97
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	71 500.00	37 207.36	550.00		33 742.64
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	800.00				800.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	264 250.00	227 314.43	1 437.60		35 497.97
6226	HONORAIRES	19 000.00	46 851.31			-27 851.31
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	32 000.00	48 528.46			-16 528.46
6228	DIVERS	35 000.00	750.96			34 249.04
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	14 000.00	15 312.34			-1 312.34
6232	FETES ET CEREMONIES	141 800.00	164 671.23	1 115.00		-23 986.23
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	54 300.00	59 628.54			-5 328.54
6247	TRANSPORT COLLECTIF	181 000.00	95 107.05			85 892.95
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		561.70			-561.70
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT		1 526.45			-1 526.45
6256	MISSIONS	6 920.00	7 295.46			-375.46
6257	RECEPTIONS	4 900.00	8 062.14			-3 162.14
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	43 000.00	36 623.34			6 376.66
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	146 610.00	148 407.48			-1 797.48
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	920.00	3 532.74			-2 612.74
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	19 700.00	19 002.33			697.67
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE, FORET, BOIS COMMUNAUX)	2 000.00	563.40			1 436.60
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	6 000.00	4 794.00			1 206.00
62872	REMBOURSEMENT DE FRAIS AU BUDGET ANNEXE ET REGIES MUNICIPALES	6 000.00	3 768.30			2 231.70
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	175 000.00	169 919.54			5 080.46
6288	AUTRES	7 000.00	8 698.44			-1 698.44
63512	TAXES FONCIERES	132 000.00	118 480.00			13 520.00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	1 000.00	2 128.77			-1 128.77
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	1 000.00	523.20			476.80
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 449 520.00	15 300 097.52	2 165.26		147 257.22
6216	PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	50 000.00	32 507.16			17 492.84
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	80 000.00	44 218.12			35 781.88
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	50 200.00	42 995.16			7 204.84
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	166 800.00	174 813.99			-8 013.99
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	22 700.00	22 231.11			468.89
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	7 737 000.00	7 895 738.29			-158 738.29
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE	145 300.00	144 332.43			967.57
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMNITE INFLATION	28 300.00	28 300.00			
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	1 933 500.00	1 988 335.73			-54 835.73
64131	REMUNERATION	1 245 600.00	1 253 567.90			-7 967.90
64134	PERSO NON TITULAIRE INDEMNITE INFLATION	3 300.00	3 300.00			
64138	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE	250 000.00	245 326.25			4 673.75
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION .	20 000.00	20 391.50			-391.50
64171	APPRENTIS REMUNERATIONS	30 000.00	2 242.95			27 757.05
64172	APRENTIS INDEMNITE INFLATION		200.00			-200.00

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	1 062 000.00	764 052.94			297 947.06
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 372 500.00	2 421 456.39			-48 956.39
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	42 600.00	46 206.79			-3 606.79
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	22 000.00	20 553.00			1 447.00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	28 200.00	28 107.95			92.05
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	22 400.00	6 041.88			16 358.12
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	48 000.00	38 413.11			9 586.89
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	61 620.00	58 372.33			3 247.67
6488	AUTRES CHARGES	27 500.00	18 392.54	2 165.26		6 942.20
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	792 600.00	779 783.42			12 816.58
739115	REVERST AU TITRE DE LA LOI SRU	222 600.00	222 588.42			11.58
739223	FPIC	570 000.00	557 195.00			12 805.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 047 820.00	3 510 599.16			537 220.84
6518	AUTRES REDEVANCES CONCESSIONS BREVETS LICENCES	24 900.00	26 229.25			-1 329.25
6531	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS	148 000.00	141 772.75			6 227.25
6532	FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEILLERS	5 000.00	2 252.52			2 747.48
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	11 400.00	12 706.35			-1 306.35
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE ELUS	13 000.00	10 957.02			2 042.98
6535	FORMATIONS ELUS	14 900.00	740.00			14 160.00
6536	FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE	500.00				500.00
65372	COTISATIONS FFAFM	500.00	461.33			38.67
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	20 000.00				20 000.00
6542	CREANCES ETEINTES	1 000.00				1 000.00
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES SERVICE INCENDIE	320 400.00	320 395.69			4.31
65731	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L'ETAT	10 000.00	10 000.00			
657358	SUBV DE FCT VERSEE AUX AUTRES GRPTS DE COLLECTIVITES	1 000.00				1 000.00
657362	CCAS	600 000.00	600 000.00			
65737	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	1 060 000.00	560 000.00			500 000.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 813 720.00	1 823 706.00			-9 986.00
65888	AUTRES CHARGES DIV GEST COUR	3 500.00	1 378.25			2 121.75
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		**26 530 390.00**	**25 653 159.42**	**27 575.05**		**849 655.53**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	CHARGES FINANCIERES (b)	105 000.00	54 314.60	40 535.49		10 149.91
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	105 000.00	103 276.29			1 723.71
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE		-48 961.69	40 535.49		8 426.20
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	27 700.00	9 607.30			18 092.70
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES		40.00			-40.00
6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	7 000.00	2 018.00			4 982.00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	4 500.00	5 125.46			-625.46
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	14 000.00	2 044.02			11 955.98
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 200.00	379.82			1 820.18
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (d)(3)	10 000.00	9 838.61			161.39
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	10 000.00	9 838.61			161.39
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**26 673 090.00**	**25 726 919.93**	**68 110.54**		**878 059.53**
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 510 000.00				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	660 000.00	667 288.82			-7 288.82
6761	DIFFÉRENCES SUR REALISATIONS (POSITIVES) TRANSFÉRÉES EN INVESTISSEMEN		9 950.00			-9 950.00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	660 000.00	657 338.82			2 661.18
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		**7 170 000.00**	**667 288.82**			**6 502 711.18**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**7 170 000.00**	**667 288.82**			**6 502 711.18**
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**33 843 090.00**	**26 394 208.75**	**68 110.54**		**7 380 770.71**

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	130 000.00	208 449.28			-78 449.28
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	100 000.00	177 049.28			-77 049.28
6459	REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE & PREVOYANCE	30 000.00	31 400.00			-1 400.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 575 700.00	1 846 778.55			-271 078.55
7022	COUPES DE BOIS	50 000.00	127 467.96			-77 467.96
70311	CONCESSIONS FUNERAIRES	30 000.00	26 308.02			3 691.98
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	10 000.00	13 526.18			-3 526.18
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	500.00	8 798.96			-8 298.96
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	18 000.00	750.00			17 250.00
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	451 500.00	615 513.74			-164 013.74
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D ENSEIGNEMENT	534 000.00	612 563.03			-78 563.03
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	12 600.00	12 888.00			-288.00
7078	AUTRES MARCHANDISES	1 000.00	216.20			783.80
70846	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE AU GFP DE RATTACHEMENT	160 000.00	283 462.53			-123 462.53
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	220 000.00	95 030.47			124 969.53
70873	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES CENTRES D'ACTION SOCIALE	40 000.00	38 702.90			1 297.10
70876	REMBT DE FRAIS PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	600.00	2 192.04			-1 592.04
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	2 000.00	9 292.17			-7 292.17
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D OUVRAGES)	45 500.00	66.35			45 433.65
73	IMPOTS ET TAXES	20 487 104.00	20 933 272.90			-446 168.90
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	9 566 070.00	9 612 765.00			-46 695.00
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES		25 098.00			-25 098.00
73211	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	7 570 848.00	7 570 848.00			
73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	1 958 186.00	1 860 078.00			98 108.00
7336	DROIT DE PLACE	12 000.00	12 786.00			-786.00
7343	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	80 000.00	82 739.00			-2 739.00
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	390 000.00	415 159.08			-25 159.08
7368	EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES	160 000.00	157 537.31			2 462.69
7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	750 000.00	1 196 262.51			-446 262.51
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 417 595.00	3 852 913.92			-435 318.92
7411	DOTATION FORFAITAIRE	520 000.00	521 346.00			-1 346.00
744	FCTVA	2 000.00	11 987.46			-9 987.46
74718	PARTICIPATIONS ETAT - AUTRES	8 000.00	26 089.29			-18 089.29
7472	PARTICIPATIONS REGIONS		1 020.00			-1 020.00
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS		4 931.00			-4 931.00
7478	PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	662 400.00	730 372.17			-67 972.17
7482	ATTRIBUTION P/PERTE TAXE ADDITIONN.DROITS MUTATION OU TAXE PUBLICITE FONCIERE		848.00			-848.00
74834	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	2 222 155.00	2 226 480.00			-4 325.00
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	3 040.00	3 040.00			
7485	DOTATION TITRES SÉCURISES		4 000.00			-4 000.00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS		322 800.00			-322 800.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	570 500.00	645 431.71			-74 931.71
752	REVENUS DES IMMEUBLES	560 500.00	635 026.83			-74 526.83
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	10 000.00	10 403.48			-403.48
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE FACT. AUTRES REDEVABLES		1.40			-1.40
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		**26 180 899.00**	**27 486 846.36**			**-1 305 947.36**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	PRODUITS FINANCIERS (b)	50.00	47.58			2.42
7688	AUTRES	50.00	47.58			2.42
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	174.19	53 839.10			-53 664.91
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		0.67			-0.67
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN		831.20			-831.20
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		9 950.00			-9 950.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	174.19	43 057.23			-42 883.04
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		**26 181 123.19**	**27 540 733.04**			**-1 359 609.85**
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)***	***1 305 290.00***	***733 291.05***			***571 998.95***
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 299 790.00	727 967.30			571 822.70
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC	5 500.00	5 323.75			176.25
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**1 305 290.00**	**733 291.05**			**571 998.95**
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**27 486 413.19**	**28 274 024.09**			**-787 610.90**

Pour information	
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	**6 356 676.81**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	156 695.00	41 719.80	15 366.80	99 608.40
202	FRAIS LIES A LA REAL DOCTS URBANISME	3 360.00	3 360.00		
2031	FRAIS D'ETUDES	30 000.00			30 000.00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	123 335.00	38 359.80	15 366.80	69 608.40
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (sauf opérations)	31 210.00	500.00		30 710.00
20421	BIENS MOBILIERS MATERIEL ETUDE		500.00		-500.00
20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	31 210.00			31 210.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	3 685 461.92	669 953.64	346 725.41	2 668 782.87
2111	TERRAINS NUS	1 397 550.00	413.07		1 397 136.93
2115	TERRAINS BATIS	1 000 000.00			1 000 000.00
2117	BOIS ET FORETS	20 000.00			20 000.00
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	20 000.00			20 000.00
21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE		7 400.00		-7 400.00
2132	CONSTRUCTION IMMEUBLES DE RAPPORT	20 000.00			20 000.00
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS		4 326.00		-4 326.00
2152	INSTALLATION DE VOIRIE	84 945.58	59 919.58		25 026.00
21571	MATERIEL ROULANT	314 664.71		221 664.71	93 000.00
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	5 000.00		64 622.75	-59 622.75
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	144 800.00	133 746.51	5 514.37	5 539.12
2161	OEUVRES ET OBJET D'ART	10 000.00			10 000.00
2181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTAL GENERALE, AGENCE. ET AMENAGE.	40 000.00		53 054.94	-13 054.94
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	289 253.10	148 221.26		141 031.84
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	96 798.80	86 814.23	1 868.64	8 115.93
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	54 018.78	56 756.81		-2 738.03
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	188 430.95	172 356.18		16 074.77
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)	4 965 713.08	2 343 109.21	117 957.28	2 504 646.59
2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	549 400.00	518 161.20		31 238.80
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	2 411 812.80	338 796.49	117 957.28	1 955 059.03
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	2 004 500.28	1 486 151.52		518 348.76
	Opérations d'équipement n°... (2)				
Total des dépenses d'équipement		**8 839 080.00**	**3 055 282.65**	**480 049.49**	**5 303 747.86**
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 378 000.00	733 620.47		4 644 379.53
1641	EMPRUNTS EN EUROS	735 500.00	732 561.94		2 938.06
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 500.00	1 058.53		1 441.47
1676	DETTES ENVERS LOCATAIRES-ACQUEREURS	4 640 000.00			4 640 000.00
Total des dépenses financières		**5 378 000.00**	**733 620.47**		**4 644 379.53**
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DEPENSES REELLES		**14 217 080.00**	**3 788 903.12**	**480 049.49**	**9 948 127.39**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	1 305 290.00	733 291.05		571 998.95
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	1 305 290.00	733 291.05		571 998.95
13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 000.00	980.00		20.00
13918	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	4 500.00	4 343.75		156.25
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	842 790.00	528 498.67		314 291.33
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	457 000.00	199 468.63		257 531.37
	Charges transférées (6)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	50 000.00			50 000.00
2112	TERRAINS DE VOIRIE	50 000.00			50 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**1 355 290.00**	**733 291.05**		**621 998.95**

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	**15 572 370.00**	**4 522 194.17**	**480 049.49**	**10 570 126.34**

Pour information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	265 400.00	284 505.95		-19 105.95
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DEPARTEMENTS		1 845.00		-1 845.00
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES AUTRES		11 377.85		-11 377.85
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX	33 400.00			33 400.00
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS	67 000.00			67 000.00
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS	55 000.00	57 694.00		-2 694.00
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES	60 000.00	69 773.10		-9 773.10
1342	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AMENDES DE POLICE	50 000.00	143 816.00		-93 816.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000.00			1 000 000.00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 000 000.00			1 000 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		987.00		-987.00
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION		987.00		-987.00
Total des recettes d'équipement		**1 265 400.00**	**285 492.95**		**979 907.05**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 198 275.86	1 134 928.02		63 347.84
10222	F.C.T.V.A.	415 000.00	416 502.16		-1 502.16
10226	TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	420 000.00	355 150.00		64 850.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	363 275.86	363 275.86		
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 800.28	1 235.54		564.74
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 800.28	1 235.54		564.74
024	PRODUITS DES CESSIONS	5 580 000.00			
Total des recettes financières		**6 780 076.14**	**1 136 163.56**		**5 643 912.58**
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		**8 045 476.14**	**1 421 656.51**		**6 623 819.63**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 510 000.00			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	660 000.00	667 288.82		-7 288.82
192	REALISATIONS POSTERIEURES		9 950.00		-9 950.00
28031	FRAIS D'ETUDES	6 400.00	19 044.00		-12 644.00
280413					
2	SUB EQUIPT VERS DEPT BAT INSTALLATIONS	3 100.00	3 048.00		52.00
280414	SUBV EQUIP.VERSEES - PROJET				
13	D'INFRASTRUCTURE D'INTERET NATIONAL	12 000.00	14 591.00		-2 591.00
280415					
82	AUTRES GROUPEMENTS BATS ET INSTALLATIONS		2 172.00		-2 172.00
280417					
2	AUTRES ETS PUB LOC BATS ET INSTALLATIONS	18 600.00	18 563.00		37.00
280421	SUB EQUIP BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES		6 312.58		-6 312.58
280422	SUB EQUIP BIENS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	100.00	8 961.00		-8 861.00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	33 800.00	33 955.00		-155.00
28121	PLANTATIONS ARBRES & ARBUSTES	3 300.00	3 218.72		81.28
28128	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	150.00	130.00		20.00
28132	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMEUBLES DE RAPPORT	88 000.00	35 298.36		52 701.64
28152	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES INSTALLATIONS DE VOIRIE	31 750.00	17 061.00		14 689.00
281568	AMORTISSEMENT IMMOB. MAT OUTIL DEFENSE INCENDIE		53 410.29		-53 410.29
281571	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	34 900.00	25 918.00		8 982.00
281578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	16 100.00	10 537.08		5 562.92
28158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	50 000.00	46 094.49		3 905.51
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	6 000.00	5 396.00		604.00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	130 000.00	81 331.14		48 668.86
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	54 800.00	43 167.20		11 632.80
28184	MOBILIER	37 000.00	44 634.15		-7 634.15
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134 000.00	184 495.81		-50 495.81
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		**7 170 000.00**	**667 288.82**		**6 502 711.18**
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (5)	50 000.00			50 000.00
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES	50 000.00			50 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**7 220 000.00**	**667 288.82**		**6 552 711.18**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		**15 265 476.14**	**2 088 945.33**		**13 176 530.81**

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**306 893.86**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
					INVESTISSEMENT							
	REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)											
Dépenses réelles	732 561.94	299 489.03		241 607.69	24 447.03	734 233.15		27 729.54	1 058.53	1 693 420.93	34 355.08	3 788 903.12
- Equipements municipaux (2)		299 489.03		241 607.69	24 447.03	733 733.15		27 729.54		1 693 420.93	34 355.08	3 054 782.65
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						500.00						500.00
- Opérations financières	732 561.94								1 058.53			733 620.47
Dépenses d'ordre	5 323.75	309 057.21		91 297.83	30 869.83	45 665.64		214.86	39 347.75	199 418.97	12 084.21	733 291.05
Solde d'exécution reporté de N-1												
Total dépenses	737 885.69	608 546.24		332 905.72	55 316.86	779 899.79		27 944.40	40 406.28	1 892 839.90	46 449.29	4 522 194.17
Total recettes	2 252 926.70	987.00			1 845.00			11 377.85	1 235.54	127 467.10		2 395 839.19
Solde d'investissement	1 515 041.01	-607 559.24		-332 905.72	-53 471.86	-779 899.79		-16 566.55	-39 170.74	-1 765 372.80	-46 449.29	-2 126 354.98
	RESTES A REALISER au 31/12/N											
Total RAR dépenses		76 154.78		1 868.64		54 424.67				347 601.40		480 049.49
Total RAR recettes												
Solde RAR investissement		-76 154.78		-1 868.64		-54 424.67				-347 601.40		-480 049.49
					FONCTIONNEMENT							
	REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)											
Total dépenses	1 580 517.48	5 323 372.88	545 094.98	7 028 630.76	2 276 018.50	3 453 241.89	610 770.13	1 105 118.64	260 303.25	3 228 586.85	50 683.93	26 462 319.29
Total recettes	30 377 433.18	957 827.81	10.00	1 066 788.33	80 125.63	247 775.58	255 705.54	683 725.85	415 202.25	369 826.10	176 280.53	34 630 700.90
Solde de fonctionnement	28 796 915.70	-5 365 545.07	-545 084.98	-5 961 842.43	-2 195 892.87	-3 205 466.31	-355 064.49	-421 392.79	154 899.00	-2 858 740.75	125 596.60	8 168 381.61
	RESTES A REALISER au 31/12/N											
Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
Solde RAR fonctionnement												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant la plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES | IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE | A1

Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
		INVESTISSEMENT											
		DEPENSES											
Total dépenses investissement		737 885.69	608 546.24		332 905.72	55 316.86	779 899.79		27 944.40	40 406.28	1 892 839.90	46 449.29	4 522 194.17
Dépenses réelles		732 561.94	299 469.03		241 607.89	24 447.03	734 233.15		27 729.54	1 058.53	1 693 420.93	34 355.08	3 788 903.12
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	732 561.94								1 058.53			733 620.47
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		18 931.80		1 020.00						21 768.00		41 719.80
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES						500.00						500.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		203 824.92		144 367.48	22 146.61	96 383.56		27 729.54		185 501.41		659 953.54
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		76 732.31		96 220.41	2 300.42	637 348.47				1 486 151.52	34 355.08	2 343 109.21
Opérations d'équipement													
Opérations pour compte de tiers													
Dépenses d'ordre		*5 323.75*	*309 057.21*		*91 297.83*	*30 869.83*	*45 666.64*		*214.86*	*39 347.75*	*199 418.97*	*12 094.21*	*733 291.05*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*5 323.75*	*309 057.21*		*91 297.83*	*30 869.83*	*45 666.64*		*214.86*	*39 347.75*	*199 418.97*	*12 094.21*	*733 291.05*
001 Solde d'exécution reporté de N-1													
		RECETTES											
Total recettes investissement		2 252 926.70	987.00			1 845.00			11 377.85	1 235.54	127 467.10		2 395 839.19
Recettes réelles		1 278 744.02	987.00			1 845.00			11 377.85	1 235.54	127 467.10		1 421 656.51
Opérations pour compte de tiers													
Recettes d'ordre		*667 288.82*											*667 288.82*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*667 288.82*											*667 288.82*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		306 893.86											306 893.86
		FONCTIONNEMENT											
		DEPENSES											
Total dépenses fonctionnement		1 580 517.46	6 323 372.88	545 094.98	7 028 630.76	2 276 018.50	3 453 241.89	610 770.13	1 105 118.64	260 303.25	3 226 566.85	50 683.93	26 462 319.29
Dépenses réelles		913 228.86	6 323 372.88	545 094.98	7 028 630.76	2 276 018.50	3 453 241.89	610 770.13	1 105 118.64	260 303.25	3 226 566.85	50 683.93	25 795 030.47
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	229 960.46	1 731 127.95	26 605.86	1 589 377.63	506 595.95	1 022 117.43	7 270.13	55 057.25	37 714.83	647 577.87	32 683.93	6 088 089.11
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 553.00	4 216 323.91	198 093.63	5 428 562.63	1 262 254.26	1 548 655.46		747 061.39		1 880 758.48		15 302 262.76
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	557 195.00								222 588.42			779 783.42
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		371 967.70	320 395.69	9 190.50	505 168.29	880 450.98	602 300.00	303 000.00		500 126.00	18 000.00	3 510 599.16
66	CHARGES FINANCIERES	94 950.09											94 950.09
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	831.48	3 953.32		1 500.00		2 018.00	1 200.00			104.50		9 607.30
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	9 838.81											9 838.81
Dépenses d'ordre		*667 288.82*											*667 288.82*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*667 288.82*											*667 288.82*
002 Déficit de fonctionnement reporté													
		RECETTES											
Total recettes fonctionnement		30 377 433.18	957 827.81	10.00	1 066 788.33	80 125.63	247 775.58	255 705.64	683 725.85	415 202.25	389 826.10	175 260.53	34 700.90
Recettes réelles		24 015 432.62	848 770.60	10.00	975 490.50	49 255.80	202 108.94	255 705.64	683 510.99	375 854.50	170 407.13	164 188.32	27 733.04
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		208 219.72		96.04						133.52		449.28
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	202.00	347 351.08	10.00	824 146.92	11 014.02	123 456.41	255 705.64	156 785.07		128 107.41		778.55
73	IMPOTS ET TAXES	20 920 486.90										12 786.00	272.90
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 083 461.46	27 468.86		150 811.66	1 020.00	59 025.80		526 725.92		4 400.00		913.92
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 403.48	49 081.31			36 598.08	17 094.02			375 854.50	5 000.00	151 400.32	431.71
76	PRODUITS FINANCIERS	47.56											47.56
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	831.20	16 649.61		435.66	623.70	2 532.71				32 766.20		839.48
Recettes d'ordre		*5 323.75*	*309 057.21*		*91 297.83*	*30 869.83*	*45 666.64*		*214.86*	*39 347.75*	*199 418.97*	*12 094.21*	*733 291.05*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*5 323.75*	*309 057.21*		*91 297.83*	*30 869.83*	*45 666.64*		*214.86*	*39 347.75*	*199 418.97*	*12 094.21*	*733 291.05*
002 Excédent de fonctionnement reporté		6 356 676.81											6 356 676.81

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
	DEPENSES	1 580 517.48	6 266 315.78		57 057.10	7 903 890.36
	Réalisations	1 580 517.48	6 266 315.78		57 057.10	7 903 890.36
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	229 960.48	1 729 797.85		1 330.10	1 961 088.43
60611	EAU ET ASSAINISSSEMENT	92 717.15				92 717.15
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		100 160.53			100 160.53
60613	CHAUFFAGE URBAIN		55 278.16			55 278.16
60622	CARBURANTS		268 441.12			268 441.12
60623	ALIMENTATION		3 159.07			3 159.07
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		4 661.26			4 661.26
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		23 639.98			23 639.98
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		98 423.65			98 423.65
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL		19 041.64			19 041.64
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		36 890.16			36 890.16
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		242 246.80		412.10	242 658.90
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		14 765.31			14 765.31
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		6 121.64			6 121.64
6135	LOCATIONS MOBILIERES		33 177.04			33 177.04
615221	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS		22 613.16			22 613.16
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT		14 229.21			14 229.21
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS		21 803.56			21 803.56
6156	MAINTENANCE		69 351.40			69 351.40
6168	AUTRES - ASSURANCES		266 611.43			266 611.43
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		7 739.28			7 739.28
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		33 721.36			33 721.36
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		129 637.87			129 637.87
6226	HONORAIRES		28 148.75			28 148.75
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX		31 020.00			31 020.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS		11 851.20			11 851.20
6232	FETES ET CEREMONIES		8 613.74		918.00	9 531.74
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		34 061.03			34 061.03
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		316.70			316.70
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT		1 526.45			1 526.45
6256	MISSIONS		3 740.06			3 740.06
6257	RECEPTIONS		8 062.14			8 062.14
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		36 623.34			36 623.34
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		87 124.83			87 124.83
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		74.41			74.41
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	18 763.33				18 763.33
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		1 944.00			1 944.00
6288	AUTRES		2 760.00			2 760.00
63512	TAXES FONCIERES	118 480.00				118 480.00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES		2 128.77			2 128.77
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		88.80			88.80
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 553.00	4 216 323.91			4 236 876.91
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR		44 218.12			44 218.12
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL		11 444.42			11 444.42
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG		45 859.01			45 859.01
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS		6 175.65			6 175.65
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE		2 158 694.65			2 158 694.65
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE		46 235.45			46 235.45
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMLNITE INFLATION		5 500.00			5 500.00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE		654 809.58			654 809.58
64131	REMUNERATION		197 240.23			197 240.23
64134	PERSO NON TITULAIRE INDEMNITE INFLATION		400.00			400.00
64138	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE		48 255.19			48 255.19
64171	APPRENTIS REMUNERATIONS		1 026.96			1 026.96
64172	APRENTIS INDEMNITE INFLATION		100.00			100.00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF		235 118.40			235 118.40
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES		665 537.03			665 537.03
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC		7 257.21			7 257.21
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	20 553.00				20 553.00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		8 213.85			8 213.85
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT		6 041.88			6 041.88
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE		38 413.11			38 413.11
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES		15 225.37			15 225.37
6488	AUTRES CHARGES		20 557.80			20 557.80
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	557 195.00				557 195.00
739223	FPIC	557 195.00				557 195.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	667 288.82				667 288.82
6761	DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS (POSITIVES) TRANSFÉRÉES EN INVESTISSEMEN	9 950.00				9 950.00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	657 338.82				657 338.82
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		316 240.70		55 727.00	371 967.70
6516	AUTRES REDEVANCES CONCESSIONS BREVETS LICENCES		6 930.98			6 930.98

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

6531	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS		141 772.75			141 772.75
6532	FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEILLERS		2 252.52			2 252.52
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS		12 706.35			12 706.35
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE ELUS		10 957.02			10 957.02
6535	FORMATIONS ELUS		740.00			740.00
65372	COTISATIONS FFAFM		461.33			461.33
65731	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L'ETAT				10 000.00	10 000.00
65737	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX		60 000.00			60 000.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE		80 418.00		45 727.00	126 145.00
65888	AUTRES CHARGES DIV GEST COUR		1.75			1.75
66	**CHARGES FINANCIERES**	**94 850.09**				**94 850.09**
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	103 276.29				103 276.29
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	-8 426.20				-8 426.20
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**831.48**	**3 953.32**			**4 784.80**
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES		40.00			40.00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION		2 320.96			2 320.96
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	831.48	1 212.54			2 044.02
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		379.82			379.82
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**	**9 838.61**				**9 838.61**
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	9 838.61				9 838.61
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES	**30 377 433.18**	**957 827.81**			**31 335 260.99**
	Réalisations	**30 377 433.18**	**957 827.81**			**31 335 260.99**
002	**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE**	**6 356 676.81**				**6 356 676.81**
013	**ATTENUATIONS DE CHARGES**		**208 219.72**			**208 219.72**
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		176 819.72			176 819.72
6459	REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE & PREVOYANCE		31 400.00			31 400.00
042	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**	**5 323.75**	**309 057.21**			**314 380.96**
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		309 057.21			309 057.21
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC	5 323.75				5 323.75
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**202.00**	**347 351.08**			**347 553.08**
70311	CONCESSIONS FUNERAIRES		26 308.02			26 308.02
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL		13 526.18			13 526.18
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE		12 888.00			12 888.00
7078	AUTRES MARCHANDISES		216.20			216.20
70846	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE AU GFP DE RATTACHEMENT		283 462.53			283 462.53
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES		3 553.69			3 553.69
70876	REMBT DE FRAIS PAR LE GFP DE RATTACHEMENT		2 192.04			2 192.04
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	202.00	5 204.42			5 406.42
73	**IMPOTS ET TAXES**	**20 920 486.90**				**20 920 486.90**
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	9 612 765.00				9 612 765.00
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	25 098.00				25 098.00
73211	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	7 570 848.00				7 570 848.00
73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	1 860 078.00				1 860 078.00
7343	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	82 739.00				82 739.00
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	415 159.08				415 159.08
7368	EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES	157 537.31				157 537.31
7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	1 196 262.51				1 196 262.51
74	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**	**3 083 461.46**	**27 468.88**			**3 110 930.34**
7411	DOTATION FORFAITAIRE	521 346.00				521 346.00
744	FCTVA	11 987.46				11 987.46
74718	PARTICIPATIONS ETAT - AUTRES		20 428.88			20 428.88
7482	ATTRIBUTION P/PERTE TAXE ADDITIONN.DROITS MUTATION OU TAXE PUBLICITE FONCIERE	848.00				848.00
74834	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	2 226 480.00				2 226 480.00
7484	DOTATION DE RECENSEMENT		3 040.00			3 040.00
7485	DOTATION TITRES SECURISES		4 000.00			4 000.00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	322 800.00				322 800.00
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**10 403.48**	**49 081.31**			**59 484.79**
752	REVENUS DES IMMEUBLES		49 079.91			49 079.91
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	10 403.48				10 403.48
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE FACT. AUTRES REDEVABLES		1.40			1.40
76	**PRODUITS FINANCIERS**	**47.58**				**47.58**
7688	AUTRES	47.58				47.58
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**831.20**	**16 649.61**			**17 480.81**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		0.67			0.67
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	831.20				831.20
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		5 700.00			5 700.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		10 948.94			10 948.94
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)	28 796 915.70	-5 308 487.97		-57 057.10	23 431 370.63

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction INTERNAT
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41
	DEPENSES	5 429 001.50	170 194.01	28 166.92	61 218.49	360 009.14	32 025.33	185 700.39	
	Réalisations	5 429 001.50	170 194.01	28 166.92	61 218.49	360 009.14	32 025.33	185 700.39	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 576 753.16	726.00	28 166.92	61 088.41	56 465.08	1 607.33	4 990.95	
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	98 984.66					1 175.87		
60613	CHAUFFAGE URBAIN	55 278.16							
60622	CARBURANTS	268 441.12							
60623	ALIMENTATION			3 159.07					
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	4 661.26							
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	20 866.79				2 773.19			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	82 855.79		904.90		12 645.54		2 017.42	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	19 041.64							
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	35 947.38		942.78					
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	215 653.81		672.42		22 515.58	431.46	2 973.53	
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	823.78			13 941.53				
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	6 121.64							
6135	LOCATIONS MOBILIERES	27 886.13				5 290.91			
615221	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	22 613.16							
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	14 163.21				66.00			
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	18 572.80				3 230.76			
6156	MAINTENANCE	61 372.79		7 978.61					
6168	AUTRES - ASSURANCES	266 611.43							
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	7 496.28		243.00					
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	33 721.36							
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	104 944.39		6 354.00	18 006.08	333.40			
6226	HONORAIRES	28 148.75							
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	31 020.00							
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	11 851.20							
6232	FETES ET CEREMONIES					8 613.74			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	3 996.23		576.00	29 140.80	348.00			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	316.70							
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT	1 526.45							
6256	MISSIONS	3 740.06							
6257	RECEPTIONS		726.00	7 336.14					
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	36 623.34							
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	86 476.87				647.96			
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	74.41							
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 944.00							
6288	AUTRES	2 760.00							
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	2 128.77							
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	88.80							
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 792 452.05	578.04		130.08	303 544.06		119 619.68	
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	44 218.12							
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	10 118.46	182.94			801.14		341.88	
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	41 175.43				3 279.71		1 403.87	
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	5 493.97				480.51		201.17	
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	1 920 753.00				167 296.09		70 643.56	
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE	43 579.85				2 655.60			
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMNITE INFLATION	4 600.00				600.00		300.00	
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	578 360.14				60 452.05		15 997.39	
64131	REMUNERATION	195 567.00						1 673.23	
64134	PERSO NON TITULAIRE INDEMNITE INFLATION	300.00			100.00				
64138	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE	48 105.60			30.08			119.51	
64171	APPRENTIS REMUNERATIONS	1 026.96							
64172	APRENTIS INDEMNITE INFLATION	100.00							
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	212 270.38	395.10			15 827.35		6 625.57	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	593 458.58				50 720.43		21 358.02	
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	7 203.97						53.24	
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	7 307.10				637.51		269.24	
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	6 041.88							
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	38 413.11							
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	13 800.70				791.67		633.00	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

6488	AUTRES CHARGES	20 557.80							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	56 932.73	168 889.97				30 418.00	60 000.00	
6518	AUTRES REDEVANCES CONCESSIONS BREVETS LICENCES	6 930.98							
6531	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS		141 772.75						
6532	FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEILLERS		2 252.52						
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS		12 706.35						
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE ELUS		10 957.02						
6535	FORMATIONS ELUS		740.00						
65372	COTISATIONS FFAFM		461.33						
65731	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L'ETAT								
65737	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX							60 000.00	
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	50 000.00					30 418.00		
65888	AUTRES CHARGES DIV GEST COUR	1.75							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 863.56						1 089.76	
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	40.00							
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	1 231.20						1 089.76	
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 212.54							
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	379.82							
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES	916 201.25		15 268.88				26 357.68	
	Réalisations	916 201.25		15 268.88				26 357.68	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	208 219.72							
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	176 819.72							
6459	REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE & PREVOYANCE	31 400.00							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	309 007.55						49.66	
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	309 007.55						49.66	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	321 043.06						26 308.02	
70311	CONCESSIONS FUNERAIRES							26 308.02	
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	13 526.18							
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	12 888.00							
7078	AUTRES MARCHANDISES	216.20							
70846	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE AU GFP DE RATTACHEMENT	283 462.53							
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	3 553.59							
70876	REMBT DE FRAIS PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	2 192.04							
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	5 204.42							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 200.00		15 268.88					
74718	PARTICIPATIONS ETAT - AUTRES	12 200.00		8 228.88					
7484	DOTATION DE RECENSEMENT			3 040.00					
7485	DOTATION TITRES SÉCURISES			4 000.00					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	49 081.31							
752	REVENUS DES IMMEUBLES	49 079.91							
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE FACT. AUTRES REDEVABLES	1.40							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 649.61							
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	0.67							
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	5 700.00							
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	10 948.94							
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)	-4 512 800.25	-170 194.01	-12 898.04	-61 218.49	-360 009.14	-32 025.33	-159 342.71	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les serv érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 0 le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à l comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 00 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEUR	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total
	DEPENSES	545 094,98		545 094,98
	Réalisations	545 094,98		545 094,98
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 605,66		26 605,66
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	613,87		613,87
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	3 032,80		3 032,80
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	149,52		149,52
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	517,00		517,00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	2 786,66		2 786,66
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	16 350,36		16 350,36
6156	MAINTENANCE	288,00		288,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 867,45		2 867,45
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	198 093,63		198 093,63
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	475,19		475,19
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	1 945,72		1 945,72
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	285,34		285,34
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	97 745,61		97 745,61
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE	4 342,33		4 342,33
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	52 569,30		52 569,30
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	9 463,13		9 463,13
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	30 573,51		30 573,51
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	375,50		375,50
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	318,00		318,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	320 395,69		320 395,69
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES SERVICE INCENDIE	320 395,69		320 395,69
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES	10,00		10,00
	Réalisations	10,00		10,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	10,00		10,00
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	10,00		10,00
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDE (3)	-545 084,98		-545 084,98

(2)	Libellé	Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEUR				
		110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
	DEPENSES			208 348,93	336 746,05	
	Réalisations			208 348,93	336 746,05	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			10 255,30	16 350,36	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT			613,87		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL			3 032,80		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES			149,52		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES			517,00		
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT			2 786,66		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS				16 350,36	
6156	MAINTENANCE			288,00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS			2 867,45		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			198 093,63		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL			475,19		
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG			1 945,72		
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS			285,34		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE			97 745,61		
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE			4 342,33		
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE			52 569,30		
6451	COTISATIONS A L'URSSAF			9 463,13		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES			30 573,51		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			375,50		
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES			318,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				320 395,69	
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES SERVICE INCENDIE				320 395,69	
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES			10,00		
	Réalisations			10,00		
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			10,00		
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES			10,00		
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)			-208 338,93	-336 746,05	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total
	DEPENSES	297 487,83	5 532 846,00				1 198 296,93	7 028 630,76
	Réalisations	297 487,83	5 532 846,00				1 198 296,93	7 028 630,76
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 672,56	906 514,17				669 190,80	1 589 377,53
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER		11 189,50				23 755,06	34 944,56
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		73 650,76				6 864,47	80 515,23
60613	CHAUFFAGE URBAIN		192 006,52				4 610,32	196 616,84
60623	ALIMENTATION		32 254,10				497 907,90	530 162,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		4 022,78				144,60	4 167,38
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		76 219,44				12 457,22	88 676,66
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		42 309,79				14 150,04	56 459,83
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL		9 535,50				96,12	9 631,62
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		19 501,39				748,38	20 249,77
6067	FOURNITURES SCOLAIRES		59 328,23				9 251,96	68 580,19
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		58 619,03				4 661,20	63 280,23
6135	LOCATIONS MOBILIERES		2 176,27				11 360,06	13 536,33
615221	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS		24 247,80					24 247,80
615228	AUTRES BATIMENTS		444,25					444,25
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS		9 083,76				20 203,32	29 287,08
6156	MAINTENANCE	8 656,74	13 824,00				11 480,93	33 961,67
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		607,33				141,80	749,13
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		650,00				1 700,00	2 350,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		9 239,17				26 773,64	36 012,81
6226	HONORAIRES						600,00	600,00
6232	FETES ET CEREMONIES						20 212,56	20 212,56
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		1 836,00					1 836,00
6247	TRANSPORT COLLECTIF		63 939,17					63 939,17
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 699,84	31 909,84				2 071,22	35 680,90
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	3 416,08						3 416,08
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES		169 919,54					169 919,54
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	276 001,17	4 624 831,83				527 729,63	5 428 562,63
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	720,21	13 490,98				1 509,35	15 720,54
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	2 965,82	55 249,84				6 198,58	64 414,24
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	428,53	6 946,51				834,81	8 209,85
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	147 985,87	2 472 647,33				291 931,96	2 912 565,16
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE	5 973,98	36 489,09				7 443,28	49 906,35
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMLNITE INFLATION	400,00	11 600,00				1 100,00	13 100,00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	50 109,39	490 236,56				66 842,06	607 188,01
64131	REMUNERATION	1 488,77	400 178,26				24 825,00	426 492,03
64134	PERSO NON TITULAIRE INDEMNITE INFLATION		1 500,00				300,00	1 800,00
64138	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE	4 333,77	101 212,66				5 580,59	111 127,02
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	14 111,05	228 979,53				27 439,31	270 529,89
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	45 005,56	762 541,72				89 341,84	897 889,12
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	48,99	15 550,56				944,37	16 543,92
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	561,23	9 402,27				1 110,48	11 073,98
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	858,00	18 806,52				2 328,00	22 022,52
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 814,00					1 376,50	9 190,50
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	7 814,00						7 814,00
65888	AUTRES CHARGES DIV GEST COUR						1 376,50	1 376,50
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 500,00					1 500,00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION		1 500,00					1 500,00
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES		242 085,44				824 702,89	1 066 788,33
	Réalisations		242 085,44				824 702,89	1 066 788,33
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		96,04					96,04
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		96,04					96,04
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		90 741,86				555,97	91 297,83
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		90 741,86				555,97	91 297,83
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						824 146,92	824 146,92
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL						211 583,89	211 583,89
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D ENSEIGNEMENT						612 563,03	612 563,03
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		150 811,86					150 811,86
7478	PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES		150 811,86					150 811,86
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		435,68					435,68
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		435,68					435,68
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)	-297 487,83	-5 290 760,56				-373 594,04	-5 961 842,43

(2)	Libellé	Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT				
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
	DEPENSES	1 942 418,42	3 590 427,58		1 159 166,16			1 864,81	37 265,96
	Réalisations	1 942 418,42	3 590 427,58		1 159 166,16			1 864,81	37 265,96
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	134 284,93	772 229,24		631 436,53			1 864,81	35 899,46
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER		11 189,50		26 826,66				2 928,40

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		73 650,76		6 864,47				
60613	CHAUFFAGE URBAIN		192 006,52		4 610,32				
60623	ALIMENTATION	12 901,64	19 352,46		497 658,46				249,44
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 197,35	2 825,43						144,60
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	34 411,63	41 807,81		12 457,22				
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	14 471,54	27 838,25		11 490,04				2 660,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL		9 535,50		96,12				
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 793,74	16 707,65		365,88				382,50
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	22 434,93	35 893,30						9 251,96
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	22 304,36	36 314,67		3 372,75			1 288,45	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 149,82	1 026,45		11 300,06				60,00
615221	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	8 124,60	16 123,20						
615228	AUTRES BATIMENTS		444,25						
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	3 974,55	5 109,21		20 203,32				
6156	MAINTENANCE		13 824,00		11 489,93				
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		607,33		141,80				
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		650,00		1 700,00				
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 557,60	7 681,57		26 773,64				
6226	HONORAIRES				600,00				
6232	FETES ET CEREMONIES								20 212,56
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		1 836,00						
6247	TRANSPORT COLLECTIF		63 939,17						
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	8 963,17	22 946,67		1 494,86			576,36	
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES		169 919,54						
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	1 806 633,49	2 818 198,34		527 729,63				
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	5 295,57	8 195,41		1 509,35				
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	21 713,28	33 536,56		6 198,58				
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	2 757,64	4 188,67		834,81				
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	970 407,20	1 502 240,13		291 931,95				
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE	17 017,16	19 471,93		7 443,28				
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMLNITE INFLATION	4 200,00	7 400,00		1 100,00				
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	196 369,12	294 867,44		66 842,06				
64131	REMUNERATION	145 907,11	254 271,15		24 825,00				
64134	PERSO NON TITULAIRE INDEMNITE INFLATION	600,00	900,00		300,00				
64138	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE	35 439,54	65 773,12		5 580,59				
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	90 964,76	138 014,77		27 439,31				
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	299 465,82	463 075,90		89 341,84				
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	5 670,17	9 880,39		944,37				
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	3 701,92	5 700,35		1 110,48				
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	8 124,00	10 682,52		2 328,00				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**								1 376,50
65888	AUTRES CHARGES DIV GEST COUR								1 376,50
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	1 500,00							
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	1 500,00							
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES	48 745,64	193 339,80		613 119,00				211 583,89
	Réalisations	48 745,64	193 339,80		613 119,00				211 583,89
013	**ATTENUATIONS DE CHARGES**		96,04						
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		96,04						
042	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**	48 745,64	41 996,22		555,97				
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 745,64	41 996,22		555,97				
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**				612 563,03				211 583,89
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL								211 583,89
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D ENSEIGNEMENT				612 563,03				
74	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**		150 811,86						
7478	PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES		150 811,86						
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		435,68						
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		435,68						
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)	-1 893 672,78	-3 397 087,78		-546 047,16			-1 864,81	174 317,93

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 3 - CULTURE

(2)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
	DEPENSES	**847 374,33**	**16 742,61**	**524 368,61**	**887 532,95**	**2 276 018,50**
	Réalisations	**847 374,33**	**16 742,61**	**524 368,61**	**887 532,95**	**2 276 018,50**
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**		**16 742,61**	**109 400,39**	**382 452,95**	**508 595,95**
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE				33 217,67	33 217,67
60613	CHAUFFAGE URBAIN				161 291,85	161 291,85
60623	ALIMENTATION				145,16	145,16
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		5 784,89	2 047,91	3 379,87	11 212,67
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES			3 533,55		3 533,55
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)			68 329,41		68 329,41
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		4 993,47	320,84	15 404,67	20 718,98
6135	LOCATIONS MOBILIERES			1 622,26	4 907,99	6 530,25
615221	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS				528,00	528,00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS		1 751,40		5 324,03	7 075,43
6156	MAINTENANCE		4 212,85	2 436,00	2 187,09	8 835,94
6188	AUTRES FRAIS DIVERS			14 595,44	6 605,96	21 201,40
6231	ANNONCES ET INSERTIONS				2 247,94	2 247,94
6232	FETES ET CEREMONIES				133 544,18	133 544,18
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES			6 185,09	8 044,36	14 229,45
6247	TRANSPORT COLLECTIF				1 550,66	1 550,66
6256	MISSIONS			17,50	321,50	339,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			4 373,95	2 252,02	6 625,97
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX				1 500,00	1 500,00
6288	AUTRES			5 938,44		5 938,44
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**847 374,33**		**414 879,93**		**1 262 254,26**
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	2 400,46		1 182,83		3 583,29
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	9 858,64		4 840,10		14 698,74
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	1 166,34		673,53		1 839,87
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	433 315,41		231 250,73		664 566,14
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE	5 222,42		8 295,00		13 517,42
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMNITE INFLATION	2 100,00		700,00		2 800,00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	95 025,43		55 008,16		150 033,59
64131	REMUNERATION	94 503,04		13 308,98		107 812,02
64134	PERSO NON TITULAIRE INDEMNITE INFLATION	200,00		200,00		400,00
64138	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE	25 463,79		2 880,27		28 344,06
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	38 263,76		22 183,39		60 447,15
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	132 439,64		71 514,92		203 954,56
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	3 667,40		487,54		4 154,94
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			876,48		876,48
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	3 748,00		1 478,00		5 226,00
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**			**88,29**	**505 080,00**	**505 168,29**
6518	AUTRES REDEVANCES CONCESSIONS BREVETS LICENCES			88,29		88,29
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE				505 080,00	505 080,00
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES			**1 947,35**	**78 178,28**	**80 125,63**
	Réalisations			**1 947,35**	**78 178,28**	**80 125,63**
042	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**				**30 869,83**	**30 869,83**
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				30 869,83	30 869,83
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**			**1 947,35**	**9 066,67**	**11 014,02**
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL			1 881,00	6 917,96	8 798,96
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES				2 148,71	2 148,71
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D OUVRAGES)			66,35		66,35
74	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**				**1 020,00**	**1 020,00**
7472	PARTICIPATIONS REGIONS				1 020,00	1 020,00
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**				**36 598,08**	**36 598,08**
752	REVENUS DES IMMEUBLES				36 598,08	36 598,08
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**				**623,70**	**623,70**
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS				623,70	623,70
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)	**-847 374,33**	**-16 742,61**	**-522 421,26**	**-809 354,67**	**-2 195 892,87**

(2)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES		
		311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
	DEPENSES				**16 742,61**	**524 368,61**			
	Réalisations				**16 742,61**	**524 368,61**			
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**				**16 742,61**	**109 400,39**			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT				5 784,89	2 047,91			

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 3 - CULTURE

6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES					3 533,55			
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)					68 329,41			
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES				4 993,47	320,84			
6135	LOCATIONS MOBILIERES					1 622,26			
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS				1 751,40				
6156	MAINTENANCE				4 212,85	2 436,00			
6188	AUTRES FRAIS DIVERS					14 595,44			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES					6 186,09			
6256	MISSIONS					17,50			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS					4 373,95			
6288	AUTRES					5 938,44			
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**					**414 879,93**			
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL					1 182,83			
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG					4 840,10			
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS					673,53			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE					231 250,73			
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE					8 295,00			
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMLNITE INFLATION					700,00			
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE					55 008,16			
64131	REMUNERATION					13 306,98			
64134	PERSO NON TITULAIRE INDEMNITE INFLATION					200,00			
64138	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE					2 880,27			
6451	COTISATIONS A L'URSSAF					22 183,39			
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES					71 514,92			
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC					487,54			
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX					876,48			
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES					1 478,00			
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**					**88,29**			
6518	AUTRES REDEVANCES CONCESSIONS BREVETS LICENCES					88,29			
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES					**1 947,35**			
	Réalisations					**1 947,35**			
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**					**1 947,35**			
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL					1 881,00			
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D OUVRAGES)					66,35			
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)				**-16 742,61**	**-522 421,26**			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE

(2)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
	DEPENSES	**811 150,35**	**1 891 283,73**	**750 807,81**	**3 453 241,89**
	Réalisations	**811 150,35**	**1 891 283,73**	**750 807,81**	**3 453 241,89**
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**61 924,12**	**813 707,25**	**146 486,06**	**1 022 117,43**
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER			68 853,62	68 853,62
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		102 151,57	12 254,57	114 406,14
60613	CHAUFFAGE URBAIN		365 328,85	9 147,96	374 476,81
60623	ALIMENTATION			214,40	214,40
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		90,40	631,99	722,39
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		18 334,24		18 334,24
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	14 118,75	37 229,44	3 396,39	54 744,58
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	815,80	1 751,45		2 567,25
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	818,54			818,54
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	11 797,13	102 008,21	9 871,85	123 677,19
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		21 199,08		21 199,08
6135	LOCATIONS MOBILIERES	194,30	23 156,62	1 322,20	24 673,12
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS		57 195,70		57 195,70
615221	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	216,00	32 179,39	42,00	32 437,39
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	845,70			845,70
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	2 720,91	11 849,30		14 570,21
6156	MAINTENANCE	815,16	10 224,35		11 039,51
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	320,00		59,90	379,90
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		522,00	1 164,00	1 686,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 258,09	10 384,88	1 515,24	13 158,21
6226	HONORAIRES	12 428,56		30,00	12 458,56
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX		17 508,46		17 508,46
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	8 388,00			8 388,00
6247	TRANSPORT COLLECTIF			29 617,22	29 617,22
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS			245,00	245,00
6256	MISSIONS			3 062,50	3 062,50
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	6 948,18	2 593,31	1 288,92	10 830,41
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	239,00			239,00
62872	REMBOURSEMENT DE FRAIS AU BUDGET ANNEXE ET REGIES MUNICIPALES			3 768,30	3 768,30
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**258 936,23**	**1 076 492,50**	**213 226,75**	**1 548 655,48**
5332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	699,35	3 115,27	593,83	4 408,45
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	2 863,50	12 396,26	2 429,19	17 688,95
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	404,16	1 674,14	320,08	2 398,38
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	139 480,39	583 782,77	109 663,82	832 926,98
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE	2 148,06	5 485,11	5 661,08	13 294,25
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMNITE INFLATION	300,00	2 400,00	100,00	2 800,00
64116	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	46 333,65	126 732,45	32 373,07	205 439,17
64131	REMUNERATION	6 366,06	52 579,43	12 394,22	71 339,71
64134	PERSO NON TITULAIRE INDEMNITE INFLATION		200,00		200,00
64138	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE	2 785,30	24 542,04	3 528,68	30 956,02
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION .		20 391,50		20 391,50
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	13 309,00	55 063,68	10 542,62	78 915,30
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	42 811,07	178 475,55	34 236,56	255 523,18
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	209,47	3 112,04	488,18	3 809,69
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	530,22	2 207,27	415,42	3 152,91
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	696,00	4 234,99	480,00	5 410,99
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**490 290,00**	**1 083,98**	**389 077,00**	**880 450,98**
6518	AUTRES REDEVANCES CONCESSIONS BREVETS LICENCES		1 083,98		1 083,98
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	490 290,00		389 077,00	879 367,00
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**			**2 018,00**	**2 018,00**
6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX			2 018,00	2 018,00
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES	**54 918,81**	**66 043,37**	**126 813,40**	**247 775,58**
	Réalisations	**54 918,81**	**66 043,37**	**126 813,40**	**247 775,58**
042	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**		**45 666,64**		**45 666,64**
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		45 666,64		45 666,64
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**53 658,40**	**750,00**	**69 048,01**	**123 456,41**
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF		750,00		750,00
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL			30 142,04	30 142,04
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	52 608,40		38 868,38	91 476,78
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	1 050,00		37,59	1 087,59
74	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**	**1 260,41**		**57 765,39**	**59 025,80**
74718	PARTICIPATIONS ETAT - AUTRES	1 260,41			1 260,41
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS			1 860,00	1 860,00
7478	PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES			55 905,39	55 905,39
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**		**17 094,02**		**17 094,02**
752	REVENUS DES IMMEUBLES		17 094,02		17 094,02
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		**2 532,71**		**2 532,71**
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		2 532,71		2 532,71
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)	**-756 231,54**	**-1 825 240,36**	**-623 994,41**	**-3 205 466,31**

		Sous-fonction 41 SPORTS	Sous-fonction 42 JEUNESSE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE

(2)	Libellé	411 SALLES DE SPORT, GYMNASE	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRE DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
	DEPENSES	1 070 991,89	444 503,83	375 788,01			104 889,75	645 918,06	
	Réalisations	1 070 991,89	444 503,83	375 788,01			104 889,75	645 918,06	
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	566 981,91	197 984,92	48 740,42			31 423,82	115 062,24	
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER						13 741,00	55 112,62	
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	80 769,04	21 362,53					12 254,57	
60613	CHAUFFAGE URBAIN	365 328,65						9 147,96	
60623	ALIMENTATION							214,40	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES			90,40			420,34	211,65	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	16 170,66		2 163,36					
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	12 313,83	17 645,39	7 270,22			1 922,40	1 473,99	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL			1 751,45					
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	37 952,80	62 478,21	1 577,20			1 262,97	8 608,88	
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		21 199,08						
6135	LOCATIONS MOBILIERES	14 020,42	7 156,64	1 979,56			386,20	936,00	
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS		57 195,70						
615221	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	4 872,14		27 307,25				42,00	
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	10 226,21	1 623,09						
6156	MAINTENANCE	7 819,30		2 405,05					
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE							59,90	
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION			522,00				1 164,00	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		9 304,28	1 080,60				1 515,24	
6226	HONORAIRES							30,00	
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	17 508,46							
6247	TRANSPORT COLLECTIF						13 603,41	16 013,81	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS							245,00	
6256	MISSIONS						87,50	2 975,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			2 593,31				1 288,92	
62872	REMBOURSEMENT DE FRAIS AU BUDGET ANNEXE ET REGIES MUNICIPALES							3 768,30	
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	502 926,00	246 518,91	327 047,59			73 466,93	139 760,62	
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	1 447,03	703,01	965,23			216,87	376,96	
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	5 641,19	2 891,92	3 863,15			884,68	1 544,51	
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	807,88	410,46	455,80			94,00	226,08	
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	277 995,23	146 096,47	159 691,07			32 114,68	77 549,14	
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE	2 836,83	699,32	1 948,96			855,90	4 805,18	
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMNITE INFLATION	1 150,00	700,00	550,00				100,00	
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	60 799,54	30 921,07	35 011,84			9 153,93	23 219,14	
64131	REMUNERATION	11 807,03	4 402,38	36 370,02			12 394,22		
64134	PERSO NON TITULAIRE INDEMNITE INFLATION			200,00					
64138	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE	5 139,28	341,17	19 161,59			3 528,68		
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION .	20 391,50							
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	26 159,03	13 496,45	15 408,20			3 094,97	7 447,65	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	84 095,23	44 112,91	50 267,41			10 421,93	23 614,63	
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	1 222,70	151,98	1 737,36			488,18		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 045,57	554,72	606,98			121,89	293,53	
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	2 387,96	1 037,05	809,98			96,00	384,00	
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	1 083,98						389 077,00	
6518	AUTRES REDEVANCES CONCESSIONS BREVETS LICENCES	1 083,98							
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE							389 077,00	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**							2 018,00	
6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX							2 018,00	
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES	49 596,20	14 283,40	2 163,77			47 071,66	79 741,74	
	Réalisations	49 596,20	14 283,40	2 163,77			47 071,66	79 741,74	
042	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**	35 433,37	8 819,50	1 413,77					
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 433,37	8 819,50	1 413,77					
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**			750,00			6 335,00	62 713,01	
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF			750,00					
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL						6 335,00	23 807,04	
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES							38 868,38	
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES							37,59	
74	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**						40 736,66	17 028,73	
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS							1 860,00	
7478	PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES						40 736,66	15 168,73	
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	11 630,12	5 463,90						
752	REVENUS DES IMMEUBLES	11 630,12	5 463,90						
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	2 532,71							
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	2 532,71							
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)	-1 021 395,69	-430 220,43	-373 624,24			-57 818,09	-566 176,32	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	DEPENSES	**4 183,81**	**606 586,32**	**610 770,13**
	Réalisations	**4 183,81**	**606 586,32**	**610 770,13**
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**3 383,81**	**3 886,32**	**7 270,13**
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		63,06	63,06
6135	LOCATIONS MOBILIERES		1 759,96	1 759,96
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		45,00	45,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		91,31	91,31
6232	FETES ET CEREMONIES	2 497,75		2 497,75
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	886,06		886,06
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		1 926,99	1 926,99
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**800,00**	**601 600,00**	**602 300,00**
657362	CCAS		600 000,00	600 000,00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	800,00	1 600,00	2 300,00
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**		**1 200,00**	**1 200,00**
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION		1 200,00	1 200,00
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES		**255 705,64**	**255 705,64**
	Réalisations		**255 705,64**	**255 705,64**
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**		255 705,64	255 705,64
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL		255 705,64	255 705,64
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDE (3)	**-4 183,81**	**-350 880,68**	**-355 064,49**

(2)	Libellé	Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES À CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPÉS ET INADAPTÉS	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES			**4 183,81**	**1 643,30**		**224,72**	**2 700,00**	**602 018,30**
	Réalisations			**4 183,81**	**1 643,30**		**224,72**	**2 700,00**	**602 018,30**
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**			**3 383,81**	**1 643,30**		**224,72**		**2 018,30**
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES						63,06		
6135	LOCATIONS MOBILIERES				1 643,30		116,66		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE						45,00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS								91,31
6232	FETES ET CEREMONIES			2 497,75					
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES			886,06					
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS								1 926,99
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**			**800,00**				**1 500,00**	**600 000,00**
657362	CCAS								600 000,00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE			800,00				1 500,00	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**							**1 200,00**	
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION							1 200,00	
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES						**255 705,64**		
	Réalisations						**255 705,64**		
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**						**255 705,64**		
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL						255 705,64		
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)			**-4 183,81**	**-1 643,30**		**255 480,92**	**-2 700,00**	**-602 018,30**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 6 - FAMILLE

(2)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGÉES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITÉ	63 AIDES À LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES		**51 577,39**			**1 053 541,25**	**1 105 118,64**
	Réalisations		**51 577,39**			**1 053 541,25**	**1 105 118,64**
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**		**14 070,23**			**40 987,02**	**55 057,25**
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		2 734,35			3 071,37	5 805,72
60613	CHAUFFAGE URBAIN		222,90			9 837,23	10 060,13
60623	ALIMENTATION		3 564,09				3 564,09
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES					111,46	111,46
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		1 736,88			10 878,86	12 615,74
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES					121,70	121,70
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		658,73			382,74	1 041,47
615221	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS					768,00	768,00
615228	AUTRES BATIMENTS		5 061,97				5 061,97
6156	MAINTENANCE					1 669,17	1 669,17
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE					400,00	400,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		91,31			8 813,60	8 904,91
6226	HONORAIRES					3 484,00	3 484,00
6228	DIVERS					750,96	750,96
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES					228,00	228,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS					469,93	469,93
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**		**32 507,16**			**714 554,23**	**747 061,39**
6216	PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT		32 507,16				32 507,16
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL					2 163,88	2 163,88
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG					8 841,67	8 841,67
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS					321,75	321,75
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE					175 761,97	175 761,97
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE					4 499,11	4 499,11
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMLNITE INFLATION					400,00	400,00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE					32 193,29	32 193,29
64131	REMUNERATION					399 682,84	399 682,84
64134	PERSO NON TITULAIRE INDEMNITE INFLATION					500,00	500,00
64138	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE					14 833,30	14 833,30
6451	COTISATIONS A L'URSSAF					10 745,20	10 745,20
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES					48 165,76	48 165,76
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC					12 901,02	12 901,02
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX					419,44	419,44
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES					3 125,00	3 125,00
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**		**5 000,00**			**298 000,00**	**303 000,00**
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE		5 000,00			298 000,00	303 000,00
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES		**38 702,90**			**645 022,95**	**683 725,85**
	Réalisations		**38 702,90**			**645 022,95**	**683 725,85**
042	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**					**214,86**	**214,86**
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					214,86	214,86
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**		**38 702,90**			**118 082,17**	**156 785,07**
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL					118 082,17	118 082,17
70873	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES CENTRES D'ACTION SOCIALE		38 702,90				38 702,90
74	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**					**526 725,92**	**526 725,92**
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS					3 071,00	3 071,00
7478	PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES					523 654,92	523 654,92
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)		**-12 874,49**			**-408 518,30**	**-421 392,79**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 - LOGEMENT

(2)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ	Total
	DEPENSES	**5 162,97**	**32 551,86**	**222 588,42**		**260 303,25**
	Réalisations	**5 162,97**	**32 551,86**	**222 588,42**		**260 303,25**
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**5 162,97**	**32 551,86**			**37 714,83**
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		2 575,01			2 575,01
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	5 162,97	15 195,18			20 358,15
615228	AUTRES BATIMENTS		12 763,57			12 763,57
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS		668,10			668,10
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		1 350,00			1 350,00
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS**			**222 588,42**		**222 588,42**
739115	REVERST AU TITRE DE LA LOI SRU			222 588,42		222 588,42
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES		**415 202,25**			**415 202,25**
	Réalisations		**415 202,25**			**415 202,25**
042	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**		**39 347,75**			**39 347,75**
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		39 347,75			39 347,75
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**		**375 854,50**			**375 854,50**
752	REVENUS DES IMMEUBLES		375 854,50			375 854,50
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)	**-5 162,97**	**382 650,39**	**-222 588,42**		**154 899,00**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 8 - AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMÉNAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
	DEPENSES	1 026 105,06	2 198 418,38	4 043,41	3 228 566,85
	Réalisations	1 026 105,06	2 198 418,38	4 043,41	3 228 566,85
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	440 873,69	402 660,77	4 043,41	847 577,87
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	278 574,74	2 095,08		280 669,82
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		853,58		853,58
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	53 048,16	53 509,23		106 557,39
60633	FOURNITURES DE VOIRIE		64 507,57		64 507,57
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 125,52			1 125,52
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	29 561,92	172 121,45	3 045,61	204 728,98
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	44 066,13			44 066,13
6135	LOCATIONS MOBILIERES		542,40		542,40
61524	ENTRETIEN ET REPARATIONS BOIS ET FORETS		59 561,90		59 561,90
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT		15 838,57		15 838,57
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	18 368,40	12 277,28		30 645,68
6156	MAINTENANCE	8 150,79	4 026,84		12 177,63
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 228,87	120,79		1 349,66
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 976,00	11 603,69		14 579,69
6226	HONORAIRES	2 160,00			2 160,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 213,20			1 213,20
6256	MISSIONS		153,90		153,90
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	399,96	5 448,49		5 848,45
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE, FORET, BOIS COMMUNAUX)			563,40	563,40
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)			434,40	434,40
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	86 126,87	1 795 631,61		1 880 758,48
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	219,44	4 979,95		5 199,39
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	899,09	20 466,57		21 365,66
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	131,60	2 868,67		3 000,27
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	45 406,38	1 008 091,40		1 053 497,78
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE	746,70	11 790,82		12 537,52
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMLNITE INFLATION	200,00	3 500,00		3 700,00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	18 887,27	267 215,52		286 102,79
64131	REMUNERATION		51 001,07		51 001,07
64138	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE		11 810,66		11 810,66
64171	APPRENTIS REMUNERATIONS		1 215,99		1 215,99
64172	APRENTIS INDEMNITE INFLATION		100,00		100,00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	4 332,42	94 501,45		98 833,87
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	13 888,47	305 924,76		319 813,23
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC		1 540,01		1 540,01
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	175,50	3 820,29		3 995,79
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	240,00	6 804,45		7 044,45
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	500 000,00	126,00		500 126,00
6518	AUTRES REDEVANCES CONCESSIONS BREVETS LICENCES		126,00		126,00
65737	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	500 000,00			500 000,00
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	104,50			104,50
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	104,50			104,50
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES	68 244,81	174 113,33	127 467,96	369 826,10
	Réalisations	68 244,81	174 113,33	127 467,96	369 826,10
013	**ATTENUATIONS DE CHARGES**		133,52		133,52
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		133,52		133,52
042	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**	53 036,91	146 382,06		199 418,97
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 036,91	146 382,06		199 418,97
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**		639,45	127 467,96	128 107,41
7022	COUPES DE BOIS			127 467,96	127 467,96
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES		639,45		639,45
74	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**	4 400,00			4 400,00
74718	PARTICIPATIONS ETAT - AUTRES	4 400,00			4 400,00
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**		5 000,00		5 000,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES		5 000,00		5 000,00
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	10 807,90	21 958,30		32 766,20
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		4 250,00		4 250,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	10 807,90	17 708,30		28 516,20
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)	-957 860,25	-2 024 305,05	123 424,55	-2 858 740,75

(2)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS						
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÈRES	813 PROPRETÉ URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RÉSEAUX ET SERVICES DIVERS
	DEPENSES	16 854,38	44 255,13		85 231,37	379 764,18	500 000,00	
	Réalisations	16 854,38	44 255,13		85 231,37	379 764,18	500 000,00	
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	16 854,38	44 255,13			379 764,18		
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE					278 574,74		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT					53 048,16		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 125,52						
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		189,00			29 372,92		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		44 066,13					

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 8 - AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS					18 368,40		
6156	MAINTENANCE	8 150,79						
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 226,87						
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 976,00						
6226	HONORAIRES	2 160,00						
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 213,20						
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS					399,96		
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**				85 126,87			
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL				219,44			
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG				899,09			
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS				131,60			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE				45 406,38			
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE				746,70			
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMLNITE INFLATION				200,00			
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE				18 887,27			
6451	COTISATIONS A L'URSSAF				4 332,42			
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES				13 888,47			
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX				175,50			
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES				240,00			
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**						500 000,00	
65737	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX						500 000,00	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**				104,50			
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION				104,50			
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES	4 400,00	21 610,67			42 234,14		
	Réalisations	4 400,00	21 610,67			42 234,14		
042	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**		21 610,67			31 426,24		
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21 610,67			31 426,24		
74	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**	4 400,00						
74718	PARTICIPATIONS ETAT - AUTRES	4 400,00						
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**					10 807,90		
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS					10 807,90		
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)	-12 454,38	-22 644,46		-85 231,37	-337 530,04	-500 000,00	

(2)	Libellé	Sous-fonction 82 AMÉNAGEMENT URBAIN					Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMÉNAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL
	DEPENSES			689 097,86	1 509 320,52					4 043,41
	Réalisations			689 097,86	1 509 320,52					4 043,41
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**			138 266,00	254 394,77					4 043,41
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE			2 095,08						
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN				853,58					
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT			11 713,45	41 795,78					
60633	FOURNITURES DE VOIRIE			64 507,57						
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES			38 252,85	133 868,60					3 045,61
6135	LOCATIONS MOBILIERES				542,40					
61524	ENTRETIEN ET REPARATIONS BOIS ET FORETS				59 561,90					
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT			8 748,66	7 089,91					
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS			7 847,19	4 430,09					
6156	MAINTENANCE			2 751,24	1 275,60					
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE				120,79					
6188	AUTRES FRAIS DIVERS			1 950,00	9 653,69					
6256	MISSIONS				153,90					
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			399,96	5 048,53					
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE, FORET, BOIS COMMUNAUX)									563,40
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)									434,40
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**			550 705,86	1 244 925,75					
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL			1 543,98	3 435,97					
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG			6 326,20	14 140,37					
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS			926,30	1 942,37					
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE			322 809,60	685 281,80					
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE			3 036,90	8 753,92					
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMLNITE INFLATION			1 100,00	2 400,00					
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE			81 302,24	185 913,28					
64131	REMUNERATION			61,23	50 939,84					
64138	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE				11 810,66					
64171	APPRENTIS REMUNERATIONS			1 215,99						
64172	APRENTIS INDEMNITE INFLATION				100,00					
6451	COTISATIONS A L'URSSAF			30 502,64	63 998,81					
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES			98 014,13	207 910,63					
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC				1 540,01					
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			1 230,58	2 589,71					
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES			2 636,07	4 168,38					
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**			126,00						

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

6518	AUTRES REDEVANCES CONCESSIONS BREVETS LICENCES			126,00						
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES			**147 773,61**	**26 339,72**					**127 467,89**
	Réalisations			**147 773,61**	**26 339,72**					**127 467,89**
013	**ATTENUATIONS DE CHARGES**				**133,52**					
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL				133,52					
042	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**			**130 526,40**	**15 855,66**					
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			130 526,40	15 855,66					
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**			**639,45**						**127 467,89**
7022	COUPES DE BOIS									127 467,89
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES			639,45						
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**				**5 000,00**					
752	REVENUS DES IMMEUBLES				5 000,00					
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**			**16 607,76**	**5 350,54**					
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				4 250,00					
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS			16 607,76	1 100,54					
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)			**-541 324,25**	**-1 482 980,80**					**123 424,55**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(2)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDE À L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	93 AIDES À L'ENERGIE AUX INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET AU BATIMENT ET TX PUBLICS	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
	DEPENSES	**47 434,08**	**3 249,85**						**50 683,93**
	Réalisations	**47 434,08**	**3 249,85**						**50 683,93**
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**29 434,08**	**3 249,85**						**32 683,93**
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	7 982,29							7 982,29
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	632,84							632,84
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 980,50							6 980,50
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	543,17							543,17
615228	AUTRES BATIMENTS	12 625,68							12 625,68
6156	MAINTENANCE		1 578,82						1 578,82
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	669,60	1 628,78						2 298,38
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		42,25						42,25
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**18 000,00**							**18 000,00**
6518	AUTRES REDEVANCES CONCESSIONS BREVETS LICENCES	18 000,00							18 000,00
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES	**163 494,53**	**12 786,00**						**176 280,53**
	Réalisations	**163 494,53**	**12 786,00**						**176 280,53**
042	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**	**12 094,21**							**12 094,21**
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 094,21							12 094,21
73	**IMPOTS ET TAXES**		**12 786,00**						**12 786,00**
7336	DROIT DE PLACE		12 786,00						12 786,00
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**151 400,32**							**151 400,32**
752	REVENUS DES IMMEUBLES	151 400,32							151 400,32
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)	**116 060,45**	**9 536,15**						**125 596,60**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
	DEPENSES (2)	**737 885,69**	**608 546,24**			**1 346 431,93**
	Réalisations	**737 885,69**	**608 546,24**			**1 346 431,93**
040	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**	**5 323,75**	**309 057,21**			**314 380,96**
13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	980,00				980,00
13918	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	4 343,75				4 343,75
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION		309 007,55			309 007,55
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		49,66			49,66
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**	**732 561,94**				**732 561,94**
1641	EMPRUNTS EN EUROS	732 561,94				732 561,94
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**		**18 931,80**			**18 931,80**
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		18 931,80			18 931,80
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**		**203 824,92**			**203 824,92**
21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE		7 400,00			7 400,00
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES		25 345,97			25 345,97
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT		55 380,95			55 380,95
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		68 690,39			68 690,39
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER		6 836,93			6 836,93
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		40 270,68			40 270,68
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**		**76 732,31**			**76 732,31**
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION		76 732,31			76 732,31
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12		**76 154,78**			**76 154,78**
	RECETTES (2)	**2 252 926,70**	**987,00**			**2 253 913,70**
	Réalisations	**2 252 926,70**	**987,00**			**2 253 913,70**
001	**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE**	**306 893,86**				**306 893,86**
040	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**	**667 288,82**				**667 288,82**
192	REALISATIONS POSTERIEURES	9 950,00				9 950,00
28031	FRAIS D'ETUDES	19 044,00				19 044,00
2804132	SUB EQUIPT VERS DEPT BAT INSTALLATIONS	3 048,00				3 048,00
8041413	SUBV EQUIP.VERSEES - PROJET D'INFRASTRUCTURE D'INTERET NATIONAL	14 591,00				14 591,00
8041582	AUTRES GROUPEMENTS BATS ET INSTALLATIONS	2 172,00				2 172,00
2804172	AUTRES ETS PUB LOC BATS ET INSTALLATIONS	18 563,00				18 563,00
280421	SUB EQUIP BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	6 312,58				6 312,58
280422	SUB EQUIP BIENS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	8 961,00				8 961,00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	33 955,00				33 955,00
28121	PLANTATIONS ARBRES & ARBUSTES	3 218,72				3 218,72
28128	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	130,00				130,00
28132	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMEUBLES DE RAPPORT	35 298,36				35 298,36
28152	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES INSTALLATIONS DE VOIRIE	17 061,00				17 061,00
281568	AMORTISSEMENT IMMOB. MAT OUTIL DEFENSE INCENDIE	53 410,29				53 410,29
281571	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	25 918,00				25 918,00
281578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	10 537,08				10 537,08
28158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	46 094,49				46 094,49
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	5 396,00				5 396,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	81 331,14				81 331,14
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	43 167,20				43 167,20
28184	MOBILIER	44 634,15				44 634,15
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	184 495,81				184 495,81
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**	**1 134 928,02**				**1 134 928,02**
10222	F.C.T.V.A.	416 502,16				416 502,16
10226	TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	355 150,00				355 150,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	363 275,86				363 275,86
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES**	**143 816,00**				**143 816,00**
1342	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AMENDES DE POLICE	143 816,00				143 816,00
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**		**987,00**			**987,00**
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION		987,00			987,00
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)	**1 515 041,01**	**-683 714,02**			**831 326,99**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41	048 AUTRES ACTIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE
	DEPENSES (2)	563 624,13		2 121,70		35 350,75		7 449,66		
	Réalisations	563 624,13		2 121,70		35 350,75		7 449,66		
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	309 007,55						49,66		
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	309 007,55								
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE							49,66		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 931,80								
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	18 931,80								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	158 952,47		2 121,70		35 350,75		7 400,00		
21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE							7 400,00		
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	25 345,97								
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	55 380,95								
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	68 590,39								
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	4 715,23		2 121,70						
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	4 919,93				35 350,75				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	76 732,31								
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	76 732,31								
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12	69 046,98	7 107,80							
	RECETTES (2)	987,00								
	Réalisations	987,00								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	987,00								
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	987,00								
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDES (2)	-631 684,11	-7 107,80	-2 121,70		-35 350,75		-7 449,66		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total
DEPENSES (2)			280 290,08				52 615,64	332 905,72
Réalisations			280 290,08				52 615,64	332 905,72
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		90 741,86				555,97	91 297,83
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION		90 741,86				555,97	91 297,83
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						1 020,00	1 020,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES						1 020,00	1 020,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		94 639,75				49 727,73	144 367,48
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		7 906,48				7 282,56	15 189,04
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER		47 949,07					47 949,07
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		38 784,20				42 445,17	81 229,37
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		94 908,47				1 311,94	96 220,41
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION		94 908,47				1 311,94	96 220,41
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser au 31/12			1 818,64					1 818,64
RECETTES (2)								
Réalisations								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser au 31/12								
SOLDES (2)			-282 108,72				-52 615,64	-334 724,36

(1)	Libellé	Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT				
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
DEPENSES (2)		95 590,43	184 699,65		45 333,08				7 282,56
Réalisations		95 590,43	184 699,65		45 333,08				7 282,56
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	48 745,64	41 996,22		555,97				
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	48 745,64	41 996,22		555,97				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				1 020,00				
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES				1 020,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 302,85	72 336,90		42 445,17				7 282,56
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 875,08	5 031,40						7 282,56
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	15 315,37	32 633,70						
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	4 112,40	34 671,80		42 445,17				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	24 541,94	70 366,53		1 311,94				
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	24 541,94	70 366,53		1 311,94				
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12		1 818,64							
RECETTES (2)									
Réalisations									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDES (2)		-97 409,07	-184 699,65		-45 333,08				-7 282,56

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
DEPENSES (2)			15 587,28	4 936,34	34 793,24	55 316,86
Réalisations			15 587,28	4 936,34	34 793,24	55 316,86
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				30 869,83	30 869,83
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION				30 869,83	30 869,83
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 587,28	2 635,92	3 923,41	22 146,61
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			2 635,92	398,88	3 034,80
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		15 587,28		3 524,53	19 111,81
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			2 300,42		2 300,42
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION			2 300,42		2 300,42
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser au 31/12						
RECETTES (2)				1 845,00		1 845,00
Réalisations				1 845,00		1 845,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			1 845,00		1 845,00
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DEPARTEMENTS			1 845,00		1 845,00
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser au 31/12						
SOLDES (2)			-15 587,28	-3 091,34	-34 793,24	-53 471,86

(1)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES			
		311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
DEPENSES (2)					15 587,28	4 936,34			
Réalisations					15 587,28	4 936,34			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				15 587,28	2 635,92			
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE					2 635,92			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES				15 587,28				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					2 300,42			
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION					2 300,42			
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES (2)						1 845,00			
Réalisations						1 845,00			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					1 845,00			
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DEPARTEMENTS					1 845,00			
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDES (2)					-15 587,28	-3 091,34			

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
	DEPENSES (2)	3 493,47	776 406,32		779 899,79
	Réalisations	3 493,47	776 406,32		779 899,79
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	605,00	45 061,64		45 666,64
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	605,00	45 061,64		45 666,64
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	500,00			500,00
20421	BIENS MOBILIERS MATERIEL ETUDE	500,00			500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 388,47	83 995,21		86 383,68
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS		4 326,00		4 326,00
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	2 388,47	46 923,00		49 311,47
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER		1 001,89		1 001,89
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		31 744,32		31 744,32
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		647 349,47		647 349,47
2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS		518 161,20		518 161,20
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION		129 188,27		129 188,27
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12		54 424,67		54 424,67
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)	-3 493,47	-830 830,99		-834 324,46

(1)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS					Sous-fonction 42 JEUNESSE		
		411 SALLES DE SPORT, GYMNASE	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRE DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
	DEPENSES (2)	130 577,37	643 413,29	2 415,66					
	Réalisations	130 577,37	643 413,29	2 415,66					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	34 828,37	8 819,50	1 413,77					
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	34 828,37	8 819,50	1 413,77					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 538,60	49 454,72	1 001,89					
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	4 326,00							
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES		46 923,00						
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER			1 001,89					
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	29 212,60	2 531,72						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	62 210,40	585 139,07						
2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS		518 161,20						
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	62 210,40	66 977,87						
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12	9 917,40	44 507,27						
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)	-140 494,77	-687 920,56	-2 415,66					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITÉ	63 AIDES À LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES (2)					**27 944,40**	**27 944,40**
	Réalisations					**27 944,40**	**27 944,40**
040	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**					**214,86**	**214,86**
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION					214,86	214,86
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**					**27 729,54**	**27 729,54**
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT					26 760,62	26 760,62
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER					968,92	968,92
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES (2)					**11 377,85**	**11 377,85**
	Réalisations					**11 377,85**	**11 377,85**
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES**					**11 377,85**	**11 377,85**
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES AUTRES					11 377,85	11 377,85
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDES (2)					**-16 566,55**	**-16 566,55**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 - LOGEMENT

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ	Total
	DEPENSES (2)	**5 162,97**	**35 243,31**			**40 406,28**
	Réalisations	**5 162,97**	**35 243,31**			**40 406,28**
040	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**	**5 162,97**	**34 184,78**			**39 347,75**
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	5 162,97	34 184,78			39 347,75
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**		**1 058,53**			**1 058,53**
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		1 058,53			1 058,53
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)		**1 235,54**			**1 235,54**
	Réalisations		**1 235,54**			**1 235,54**
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**		**1 235,54**			**1 235,54**
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		1 235,54			1 235,54
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)	**-5 162,97**	**-34 007,77**			**-39 170,74**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

FONCTION 8 - AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMÉNAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
	DEPENSES (2)	74 804,91	1 818 034,99		1 892 839,90
	Réalisations	74 804,91	1 818 034,99		1 892 839,90
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	53 036,91	146 382,06		199 418,97
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	53 036,91	146 382,06		199 418,97
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 768,00			21 768,00
202	FRAIS LIES A LA REAL DOCTS URBANISME	3 360,00			3 360,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	18 408,00			18 408,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		185 501,41		185 501,41
2111	TERRAINS NUS		413,07		413,07
2152	INSTALLATION DE VOIRIE		59 919,58		59 919,58
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES		59 089,07		59 089,07
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT		66 079,69		66 079,69
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		1 486 151,52		1 486 151,52
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		1 486 151,52		1 486 151,52
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12	8 259,00	339 342,40		347 601,40
	RECETTES (2)		127 467,10		127 467,10
	Réalisations		127 467,10		127 467,10
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		127 467,10		127 467,10
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS		57 694,00		57 694,00
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES		69 773,10		69 773,10
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)	-83 063,91	-2 029 910,29		-2 112 974,20

(1)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS						
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÈRES	813 PROPRETÉ URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RÉSEAUX ET SERVICES DIVERS
	DEPENSES (2)	21 768,00	21 610,67			31 426,24		
	Réalisations	21 768,00	21 610,67			31 426,24		
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		21 610,67			31 426,24		
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		21 610,67			31 426,24		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 768,00						
202	FRAIS LIES A LA REAL DOCTS URBANISME	3 360,00						
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	18 408,00						
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12	8 259,00						
	RECETTES (2)							
	Réalisations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)	-30 027,00	-21 610,67			-31 426,24		

(1)	Libellé	Sous-fonction 82 AMÉNAGEMENT URBAIN					Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMÉNAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL
	DEPENSES (2)			1 676 597,50	141 437,49					
	Réalisations			1 676 597,50	141 437,49					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			130 526,40	15 855,66					
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE			130 526,40	15 855,66					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			59 919,58	125 581,83					
2111	TERRAINS NUS				413,07					
2152	INSTALLATION DE VOIRIE			59 919,58						
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES				59 089,07					
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT				66 079,69					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			1 486 151,52						
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE			1 486 151,52						
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12			286 287,46	53 054,94					
	RECETTES (2)			127 467,10						
	Réalisations			127 467,10						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			127 467,10						
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS			57 694,00						
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES			69 773,10						
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDES (2)			-69 773,10	-59 089,07					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDE À L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	93 AIDES À L'ENERGIE AUX INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET AU BATIMENT ET TX PUBLICS	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
DEPENSES (2)		46 449,29							46 449,29
Réalisations		46 449,29							46 449,29
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 094,21							12 094,21
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	12 094,21							12 094,21
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	34 355,08							34 355,08
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	34 355,08							34 355,08
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES (2)									
Réalisations									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDES (2)		-46 449,29							-46 449,29

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	date de signature	Date d'émission ou de mobilisation	Date du 1er rembt	Nominal Montant initial	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remb.	Profil d'amortissement	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Coût de sortie	Couverture? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
								Taux d'intérêt	Taux actuariel											en intérêts	en capital	
163 Emprunts obligataires (Total)																		0.00		0.00	0.00	0.00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)																		2 045 071.68		103 295.12	732 562.07	40 535.49
1641 Emprunts en euros																		0.00		0.00	0.00	0.00
243	DEXIA/CREDIT LOCAL	23/11/2001	14/12/2001	01/04/2002	457 347.05	F	TAUX FIXE	4.65	4.72	euro	T	P	O		N		B-1	0.00	0.00	110.91	9 333.11	0.00
245	C.E AQUITAINE NORD	19/03/2002	25/03/2002	25/03/2003	503 000.00	V	EURIBOR12M	3.77	4.15	euro	A	P	O		N		A-1	0.00	0.00	0.00	34 944.36	0.00
251	C.R.C.A	06/11/2002	14/11/2002	01/10/2003	460 000.00	F	TAUX FIXE	4.82	4.82	euro	A	P	O		N		A-1	0.00	0.00	1 662.25	34 486.60	0.00
252	C.E AQUITAINE NORD	30/06/2003	03/07/2003	25/07/2004	400 000.00	V	EURIBOR12M	2.19	2.19	euro	A	P	O		N		A-1	24 264.04	0.56	0.00	23 748.21	140.84
253	C.E AQUITAINE NORD	20/03/2003	25/03/2003	25/04/2004	500 000.00	V	EURIBOR12M	2.51	2.60	euro	A	P	O		N		A-1	31 583.45	0.32	0.00	30 780.09	34.53
255	C.E AQUITAINE NORD	27/12/2002	25/05/2003	25/05/2004	600 000.00	F	TAUX FIXE	4.96	4.96	euro	A	P	O		N		A-1	45 153.00	0.40	4 374.30	43 028.63	1 343.96
258	C.E AQUITAINE NORD	28/11/2003	25/08/2004	25/08/2005	600 000.00	V	EURIBOR12M	2.45	2.46	euro	A	P	O		N		A-1	73 768.85	1.65	0.00	35 577.13	401.50
259	C.E AQUITAINE NORD	14/09/2004	25/09/2004	25/09/2005	600 000.00	V	EURIBOR12M	2.55	2.55	euro	A	P	O		N		A-1	74 479.76	1.74	0.00	35 856.72	530.30
264	C.E AQUITAINE NORD	23/12/2005	27/12/2005	25/08/2006	350 000.00	V	EURIBOR6M	3.08	3.08	euro	A	P	O		N		A-1	67 050.46	2.99	186.66	21 018.27	37.76
266	C.R.C.A	12/07/2006	12/07/2006	31/10/2007	500 000.00	F	TAUX FIXE	3.95	3.95	euro	A	P	O		N		A-1	133 113.21	3.84	6 450.01	30 178.16	890.93
267	C.R.C.A	20/12/2006	26/12/2006	26/12/2007	500 000.00	F	TAUX FIXE	3.95	3.95	euro	A	P	O		N		A-1	133 113.21	3.99	6 450.01	30 178.16	43.82
268	C.E AQUITAINE NORD	22/04/2008	25/04/2008	01/01/2009	600 000.00	F	TAUX FIXE	4.44	4.44	euro	A	P	O		N		A-1	233 941.51	5.01	11 869.90	33 398.56	10 387.00
272	C.F.F	27/11/2009	30/11/2009	30/11/2010	719 748.90	F	TAUX FIXE	4.37	4.37	euro	A	P	O		N		A-1	66 889.62	0.92	5 723.76	54 086.93	251.71
273	C.D.C	04/08/2010	30/09/2010	01/09/2011	10 866.00	V	LIVRET A	1.85	2.35	euro	A	P	O		N		A-1	2 428.77	2.67	35.43	792.04	21.05
274	C.D.C	04/08/2010	30/11/2010	01/09/2011	48 964.00	V	LIVRET A	1.85	2.35	euro	A	P	O		N		A-1	10 944.45	2.67	159.85	3 569.05	94.85
275	DEXIA/CREDIT LOCAL	29/07/2011	01/08/2011	01/08/2012	2 965 328.75	C	TAUX FIXE	5.19	5.26	euro	A	C	O	23 885.46	N		D-1	635 427.09	2.59	44 582.27	211 809.06	14 015.93
277	C.E AQUITAINE NORD	25/11/2011	29/12/2011	01/08/2013	500 000.00	F	TAUX FIXE	4.56	4.56	euro	A	P	O		N		A-1	204 884.98	4.42	10 974.10	35 775.05	5 449.94
279	C.D.C	16/01/2012	30/04/2012	01/08/2012	400 000.00	V	EURIBOR03M	3.327	2.73	euro	T	C	O		N		A-1	119 999.86	4.33	2 273.63	26 666.68	749.06
280	C.D.C	12/12/2012	01/03/2013	01/01/2014	400 000.00	F	TAUX FIXE	3.92	3.92	euro	A	P	O		N		A-1	188 029.40	5.17	8 442.22	27 333.26	6 142.29
1643 Emprunts en devises (hors zone)																		0.00		0.00	0.00	0.00
16441 Opérations afférentes à l'emprunt																		0.00		0.00	0.00	0.00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)																		0.00		0.00	0.00	0.00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)																		0.00		0.00	0.00	0.00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)																		0.00		0.00	0.00	0.00
1681 Autres emprunts																		0.00		0.00	0.00	0.00
1682 Bons à moyen terme négociables																		0.00		0.00	0.00	0.00
1687 Autres dettes																		0.00		0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL					11 115 252.70													2 045 071.68		103 295.12	732 562.07	40 535.49

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 31/12/2021)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Type d'indices	Durée du contrat	Taux minimal	Taux maximal	Coût de sortie	Capital restant dû au 01/01/2022	Capital restant dû au 31/12/2022	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts à payer de l'exercice	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A												
248 / 1629045 / préfixé	C.E AQUITAINE NORD	503 000.00	1 : indice en euro	20	EURIBOR12M	0.18000		34 944.36	0.00	3.47%	0.00	0.00
251 / 36406388401 / fixe	C.R.C.A	460 000.00	1 : indice en euro	20	TAUX FIXE	TAUX FIXE		34 486.60	0.00	4.82%	1 662.25	0.00
252 / 1629490 / préfixé	C.E AQUITAINE NORD	400 000.00	1 : indice en euro	20	EURIBOR12M	0.14000		48 002.25	24 254.04	3.43%	0.00	1.19
253 / 1629366 / préfixé	C.E AQUITAINE NORD	500 000.00	1 : indice en euro	20	EURIBOR12M	0.14000		62 363.54	31 583.45	3.43%	0.00	1.54
255 / 1629569 / fixe	C.E AQUITAINE NORD	600 000.00	1 : indice en euro	20	TAUX FIXE	TAUX FIXE		88 191.63	45 163.00	4.96%	4 374.30	2.21
258 / 1630105 / préfixé	C.E AQUITAINE NORD	600 000.00	1 : indice en euro	20	EURIBOR12M	0.14000		109 345.98	73 768.85	3.44%	0.00	3.61
259 / 1630132 / préfixé	C.E AQUITAINE NORD	600 000.00	1 : indice en euro	20	EURIBOR12M	0.17000		110 336.50	74 479.78	3.46%	0.00	3.64
264 / 1630709/A331106W / préfixé	C.E AQUITAINE NORD	350 000.00	1 : indice en euro	20	TAUX FIXE	TAUX FIXE		68 068.73	67 050.46	2.89%	186.68	3.28
266 / 449399901 / fixe	C.R.C.A	500 000.00	1 : indice en euro	20	TAUX FIXE	TAUX FIXE		163 291.37	133 113.21	3.95%	6 450.01	6.51
267 / 36449399101 / fixe	C.R.C.A	500 000.00	1 : indice en euro	20	TAUX FIXE	TAUX FIXE		163 291.37	133 113.21	3.95%	6 450.01	6.51
268 / A3308076 / fixe	C.E AQUITAINE NORD	600 000.00	1 : indice en euro	20	TAUX FIXE	TAUX FIXE		267 340.07	233 941.51	4.44%	11 869.90	11.44
272 / 4 173 802 W / fixe	C.F.F	719 748.90	1 : indice en euro	14	TAUX FIXE	TAUX FIXE		130 978.55	66 889.62	4.37%	5 723.76	3.27
273 / 1170725 / préfixé	C.D.C	10 866.00	1 : indice en euro	15	LIVRET A	LIVRET A		3 220.81	2 428.77	2.60%	35.43	0.12
274 / 1170729 / préfixé	C.D.C	48 964.00	1 : indice en euro	15	LIVRET A	LIVRET A		14 513.50	10 944.45	2.60%	159.65	0.54
277 / A33110FU / fixe	C.E AQUITAINE NORD	500 000.00	1 : indice en euro	16	TAUX FIXE	TAUX FIXE		240 660.03	204 884.98	4.56%	10 974.10	10.02
279 / 1214124 / préfixé	C.D.C	400 000.00	1 : indice en euro	15	EURIBOR03M	1.98000		146 666.54	119 999.86	4.11%	2 273.63	5.87
280 / 12377786 / fixe	C.D.C	400 000.00	1 : indice en euro	15	TAUX FIXE	TAUX FIXE		215 362.66	188 029.40	3.92%	8 442.22	9.19
TOTAL		**7 692 578.90**						**1 921 064.49**	**1 409 644.59**		**58 601.94**	**68.93**
Barrière simple B												
243 / MIS191605EUR / , à barrière	DEXIA/CREDIT LOCAL	457 347.05	1 : indice en euro	20	4.65	Euribor 6M + 0,10		9 333.11	0.00	4.65	110.91	0.00
TOTAL		**457 347.05**					**0.00**	**9 333.11**	**0.00**		**110.91**	**0.00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D												
275 / MON275899EUR/0294812 / fixe	DEXIA/CREDIT LOCAL	2 965 326.75	1 : indice en euro	14	5.19	Euribor 12M+3 x (Euribor12M-5,19)	102 038.82	847 236.15	635 427.09	5.19	44 582.27	31.0
TOTAL		**2 965 326.75**					**102 038.82**	**847 236.15**	**635 427.09**		**44 582.27**	**31.0**
TOTAL GENERAL		**11 115 252.70**					**102 038.82**	**2 777 633.75**	**2 045 071.68**		**103 295.12**	**100.0**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A2.4

A2.4 - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	17 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	68,93 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	1 409 644,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	31,07 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	635 427,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE	Seuil d'amortissement sur un an : non fixé	
	Catégorie des biens amortis : Durée : Immbolisations incorporelles Etudes 4 ans Logiciels 5 ans Immbolisations corporelles Véhicules de tourisme 5 ans Poids lourds et gros engins 10 ans Matériel informatique 5 ans Matériel de bureau 5 ans Coffre fort 20 ans Mobilier 10 ans Equipements des garages et ateliers 10 ans Equipements des cuisines 10 ans Equipement sportifs 10 ans Immeubles productifs de revenus 30 ans	6 Décembre 1996
AMORTISSEMENT FACULTATIF	OUI NON Seuil d'amortissement sur un an : (si différent) …… Catégorie des biens amortis : Durée : …… ……	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES EN FONCTIONNEMENT (bien amortissables)	- A hauteur des dotations aux amortissements des biens - Sur la même durée que l'amortissement des biens	X
CHARGES A ETALER Nature	NON Date de début de l'étalement : Durée de l'étalement :	
ICNE	- sur le stock de la dette - sur les nouveaux emprunts	NON OUI
AUTRES PROCEDURES (à détailler)		

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2.4 A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/2021	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques	0,00	31/12/2019	69 266,12	69 266,12	69 266,12	0,00
Prov. pour dépréciation						
_ des immobilisations						
_ des stocks						
_ des comptes de tiers						
_ des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Prov. pour dépréciation						
_ des immobilisations						
_ des stocks						
_ des comptes de tiers						
_ des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**741 000,00**	**737 885,69**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**735 500,00**	**732 561,94**
1641	EMPRUNTS EN EUROS	735 500,00	732 561,94
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**5 500,00**	**5 323,75**
13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 000,00	980,00
13918	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	4 500,00	4 343,75
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'éxecution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**737 885,69**			**737 885,69**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**13 585 000,00**	**1 428 990,98**
Ressources propres externes de l'année (a)		**835 000,00**	**771 652,16**
10222	F.C.T.V.A.	415 000,00	416 502,16
10226	TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	420 000,00	355 150,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**12 750 000,00**	**657 338,82**
28031	*FRAIS D'ETUDES*	*6 400,00*	*19 044,00*
2804132	*SUB EQUIPT VERS DEPT BAT INSTALLATIONS*	*3 100,00*	*3 048,00*
28041413	*SUBV EQUIP.VERSEES - PROJET D'INFRASTRUCTURE D'INTERET NATIONAL*	*12 000,00*	*14 591,00*
28041582	*AUTRES GROUPEMENTS BATS ET INSTALLATIONS*		*2 172,00*
2804172	*AUTRES ETS PUB LOC BATS ET INSTALLATIONS*	*18 600,00*	*18 563,00*
280421	*SUB EQUIP BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES*		*6 312,58*
280422	*SUB EQUIP BIENS BATIMENTS ET INSTALLATIONS*	*100,00*	*8 961,00*
28051	*CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES*	*33 800,00*	*33 955,00*
28121	*PLANTATIONS ARBRES & ARBUSTES*	*3 300,00*	*3 218,72*
28128	*AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS*	*150,00*	*130,00*
28132	*AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMEUBLES DE RAPPORT*	*88 000,00*	*35 298,36*
28152	*AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES INSTALLATIONS DE VOIRIE*	*31 750,00*	*17 061,00*
281568	*AMORTISSEMENT IMMOB. MAT OUTIL DEFENSE INCENDIE*		*53 410,29*
281571	*MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE*	*34 900,00*	*25 918,00*
281578	*MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE*	*16 100,00*	*10 537,08*
28158	*AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES*	*50 000,00*	*46 094,49*
28181	*INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS*	*6 000,00*	*5 396,00*
28182	*MATERIEL DE TRANSPORT*	*130 000,00*	*81 331,14*
28183	*MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE*	*54 800,00*	*43 167,20*
28184	*MOBILIER*	*37 000,00*	*44 634,15*
28188	*AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES*	*134 000,00*	*184 495,81*
024	Produits de cessions	5 580 000,00	
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*6 510 000,00*	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'éxecution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**1 428 990,98**		**306 893,86**	**363 275,86**	**2 099 160,70**

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	**737 885,69**
Ressources propres disponibles IV	**2 099 160,70**
Solde V=IV-II (3)	**+1 361 275,01**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES		IV A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6182) (III)	Solde (1)
2011	Subvention projecteurs numériques Conseil Régional	5 ans		44 436,00	44 436,00	0,00	0,00
2011	subvention projecteurs numériques CNC	5 ans		2 437,00	2 437,00	0,00	0,00
2012	subvention projecteurs numériques Cinélia	5 ans		8 035,65	8 035,65	0,00	0,00
2013	subvention projecteurs numériques Cinélia	5 ans		11 764,20	11 764,20	0,00	0,00
2014	subvention projecteurs numériques Cinélia	5 ans		12 846,33	12 846,33	0,00	0,00
2014	Solde subvention projecteurs numériques CNC	5 ans		2 437,00	2 437,00	0,00	0,00
2015	Subvention matériels électriques espaces verts	5 ans		4 649,82	4 649,82	0,00	
2015	subvention projecteurs numériques Cinélia	5 ans		9 685,62	9 685,62	0,00	0,00
2016	subvention projecteurs numériques Cinélia	5 ans		8 035,65	8 035,65	0,00	0,00
2016	subvention FIPHFP siège de bureau ergonomique Sports	5 ans		1 552,89	1 552,89	0,00	0,00
2017	subvention projecteurs numériques Cinélia	5 ans		13 392,75	10 712,00	2 680,75	0,00
2018	subvention projecteurs numériques Cinélia	5 ans		6 776,88	4 065,00	1 355,00	1 356,88
2018	subvention Etat informatisation Médiathèque	5 ans		4 900,00	2 940,00	980,00	980,00
2020	subvention FIPHFP siège de bureau ergonomique DRH	5 ans		1 540,80	308,00	308,00	924,80

(1) correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées

A10. 1

Modalité d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'achat	Cumul des amortissements	Durée d'amortissement
Acquisition à titre onéreux		3 056 762,65		
	ASSISTANCE MODIF SIMPLIFIEE 3 PLU	3 360,00	/	
		3 360,00		
	SUBV EQUIPEMT ACHAT REMORQUE	500,00	/	15
		500,00		
	PARAMETRAGE ARTICLE MARCHE ADARCE	1 020,00	/	5
	LOGICIEL LEGA/PLAT'AU URBA DEMAT PERMIS	522,00	/	5
	LOGICIEL LEGA/PLAT'AU URBA DEMAT PERMIS	5 454,00	/	5
	LOGICIEL GESTION DU TEMPS DRH	10 095,60	/	5
	LOGICIEL GESTION DU TEMPS DRH	5 047,80	/	5
	INTERFACE HOROQUARTZ GESTION DU TEMPS	3 600,00	/	5
	LICENCE MICROSOFT 365-SCE LOGICIEL INFOR	188,40	/	5
	MIGRATION LOGICIEL ADS URBAPRO VERS OXAL	12 432,00	/	5
		38 359,80		
	HONORAIRES VENTE COULON/CESTAS	413,07	/	
		413,07		
	FRE POSE PLAQUES GRANIT COLOMBARIUM	8 880,00	/	
		8 880,00		
	ECHANGE 3 ONDULEURS ULM	4 326,00	/	
		4 326,00		
	INSTALLAT. SYSTEME VIDEO PROTECTION	49 880,92		
	INSTALLAT. SYSTEME VIDEO PROTECTION	10 038,66	/	
		59 919,58		
	MATERIEL PR LES EV	4 776,00	/	5
	TONDEUSE-DEBROUSSAILLEUSE EV	5 042,02	/	5
	ACQ. MATERIEL SCE ELECTRIQUE	723,47	/	5
	ACQ MATERIEL PR FIBRE OPTIQUE	3 809,48	/	5
	PERCEUSE VISSEUSE-PERFORATEUR	992,63	/	5
	1 TONDOBROYEUR DESVOYS PR SCE EV	11 940,00	/	5
	TRONCONNEUSE PR EV	611,15	/	5
	ECHAFAUDAGE SCES TECHNIQUES	2 595,00	/	5
	ACQ. TONDEUSE ISEKI TERRAINS SPORTS	45 864,00	/	5
	1 TONDOBROYEUR PR SCE EV	10 788,00	/	5
	ACQ NETTOYEUR HP SCE PEINTURE	13 236,00	/	5
	MATERIEL PR SPORTS	2 388,47	/	5
	TRONCONNEUSES-SOUFFLEURS EV	3 323,90	/	5
	24 HAND MODEL SPREADER - TER TENNIS	1 059,00	/	5
	POSTE A SOUDER SEMI AUTO SERRURERIE	2 492,82	/	5
	TESTEUR FIBRE OPTIQUE SONDE TESTEUR INJ	1 496,57	/	5
	ASPIRATEUR FEUILLE SUR REMORQUE	9 840,00	/	5
	SOUFFLEUR A FEUILLES ESPACES VERTS	12 768,00	/	5
		133 746,51		
	ACQ. VEHICULE UTILITAIRE PR EV	28 000,80	/	5
	VEH CITROEN SPACE TOURER CRECHE GF218QC	26 760,62	/	5
	ACQ VEHI MASTER SCE INTERVENTIONS FG522K	22 950,00	/	5
	ACQ FOURGON RENAULT SCE SERRURERIE	32 430,95	/	5
	PICK UP TOYOTA GARDE DU FEU	29 000,00	/	5
	REMORQUE PORTE CONTAINERS MONSALUT	9 078,89	/	5
		148 221,26		
	3 TABLETTES LENOVO-COQUES CENTRE ACCUEIL	828,00	/	5
	5 PC LENOVO CORE I3-I5-SOURIS	5 137,75	/	5
	ACQ. 6 ORDINATEURS-6 SOURIS-STATION	5 201,88	/	5
	ACQ 2 PC LENOVO CORE I5 M.CELAN-SG	1 593,60	/	5
	ACQ LENOVO THINKPAD CORE I7 M.VILAIN	842,40	/	5
	ACQ 5 PC PORTABLES HP250 COREI3-SOURIS	2 635,92	/	5
	9 PC PORTABLES-SACOCHES SOURIS PERISCOL	5 612,16	/	5
	ECRAN INTERACTIF D8600 SALLE CONSEIL	24 670,80	/	5
	1 TABLETTE SAMSUNG GALAXY TABA8 FIRMIGIE	398,88	/	5
	ACQ. MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE	6 569,18	/	5
	ACQ ORDINATEURS PR SCES MAIRIE	5 594,40	/	5
	PC FIXE HP Z1 G8 CORE I7 LABADIE WILLIAM	2 328,00	/	5
	23 ORDINATEURS PR SCES ADMINIST.	17 494,78	/	5
	4 ORDINATEURS PR MATERNELLES	2 875,08	/	5
	7 ORDINATEURS PR PRIMAIRES	5 031,40	/	5
		86 814,23		
	MOBILIER PR MATER MAGUICHE OUVERTURE	3 988,78	/	10
	FAUTEUIL ERGONOMIQUE SCE CULTUREL	1 504,08	/	10
	ACQ.SIEGE ERGONOMIQUE SCES TECHN	875,89	/	10
	MOBILIER BUREAU JULIEN JOVER CTM	386,86	/	10
	MOBILIER BUREAU JULIEN JOVER CTM	446,64	/	10
	FAUTEUIL ERGONOMIQUE CRECHES	968,92	/	10

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées

Modalité d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'achat	Cumul des amortissements	Durée d'amortissement
Acquisition à titre onéreux		3 056 762,65		
	MOBILIER CREATION CLASSE PRIM BOURG	4 990,45	/	10
	MOBILIER CREATION CLASSE PRIM PIERRETTES	5 318,48	/	10
	MOBILIER CREATION CLASSE PRIM REJOUIT	3 810,42	/	10
	MOBILIER CREATION CLASSE PRIM REJOUIT	3 225,98	/	10
	1 TABLE 4 CHAISES VISITEUR AGENCE POSTAL	499,87	/	10
	MOBILIER MATER PIERRE/REJOUIT OUVERTURE	2 112,55	/	10
	MOBILIER CREATION CLASSE PRIM PIERRETTES	189,91	/	10
	PETIT MOBILIER MATERNELLE REJOUIT	3 868,22	/	10
	MOBILIER MATERNELLE PIERRETTES OUVERTU C	5 345,82	/	10
	1 BUREAU 3 FAUTEUILS 4 SIEGES CNI	2 121,70	/	10
	ACQ. MOBILIERS PRIMAIRES CLASSES	3 054,06	/	10
	FAUTEUIL ERGONOMIQUE - MME LARTIGUE	1 001,89	/	10
	1 BANC-3 CORBEILLES PRIM PIERRETTES	2 374,20	/	10
	6 BANCS-3 CORBEILLES PRIMAIRES	9 670,20	/	10
	1 SIEGE ERGONOMIQUE FLORENCE LAVAU	1 001,89	/	10
		56 756,81		
	ACQ. MATERIEL VIDEOPROTECT ATELIERS	3 839,74	/	5
	ACQ. SAUTEUSE PR CUISINES CENTRALES	20 760,00	/	5
	ACQ. FRIGO-CUISINIERE-LAVE VAISSEL BOUZE	1 120,93	/	5
	1 AUTOLAVEUSE MATER PIERRETTES	2 403,60	/	5
	ACQ. AUTOLAVEUSE LOT 1 SPORTS	2 403,60	/	5
	ACQ. MIXEUR PLONGEANT CUISINES CENTRALES	809,14	/	5
	ACQ. 4 CAISSONS LUMINEUX CINEMA	9 240,48	/	5
	3 ONDULEURS PR AERODROME ULM	4 326,00	/	5
	FRE ET POSE TABLEAU PUPITRE SALLE VERTE	3 562,20	/	5
	200 CHAISES PLIANTES-30 TABLES MANIFES	6 876,00	/	5
	200 CHAISES-40 TABLES-4 CHARIOTS CHAISES	8 344,00	/	5
	MARTEAU PIQUEUR SCE MACONNERIE	1 080,19	/	5
	1 FIREWALL FORTIGATE 40F CINEMA	478,80	/	5
	STANDS 3X3 MUR PLEIN PR SCE MANIFESTATIO	3 039,36	/	5
	POMPE MATERIEL PR TERRAIN PIERROTON	2 531,72	/	5
	TOIT PLEIN AIR 12X5 M SCE MANIFESTATIONS	1 459,08	/	5
	ACQ. MONOBROSSE SALLES SPORTS	1 989,80	/	5
	ACQ. INJECTEUR/EXTRACTEUR SALLES SPORTS	956,40	/	5
	1 SERVEUR STOCKAGE DCP 16 CINEMA REX	5 868,00	/	5
	GRADUATEURS-VIDEOPROJECTEUR MANIFEST	23 976,31	/	5
	ACQ MATERIEL GYM PR SALLE SPORTS	5 800,80	/	5
	ARMOIRE RANGEMENT MATER REJOUIT	854,40	/	5
	ARMOIRE RANGEMENT MATER MAGUICHE	854,40	/	5
	ARMOIRE RANGEMENT +ARMORE FROIDE P.MAG	1 964,40	/	5
	MARMITE INOX-PLAQUE-FLEXIBLE GAZ CANTINE	12 116,03	/	5
	ACQ. ARMOIRES CHAUFFANTES CUISINES	8 760,00	/	5
	2 TABLES TENNIS DE TABLE OCTET SPORTS	1 829,80	/	5
	1 AUTOLAVEUSE SC250 LOT 1	2 403,60	/	5
	EQUIPMT VIDEOPROJECTEURS PRIMAIRES	7 777,20	/	5
	ACQ. 5 TABLES DE TRI PRIMAIRES	24 930,20	/	5
		172 356,18		
	CLOTURE/PARE BALLONS CITYSTADE TN	22 200,00	/	/
	SCELLEMT BETON STRUCTURE CITYSTADE	7 200,00	/	/
	RENOVATION TERRAIN SYNTHETIQUE	59 914,38	/	/
	RENOVATION TERRAIN SYNTHETIQUE	48 276,46	/	/
	CREATION ARROSAGE TERRAIN RUGBY TN	11316,00	/	/
	CREATION ARROSAGE TERRAIN RUGBY TN	28284,00	/	/
	RENOVATION TERRAIN SYNTHETIQUE	111655,50	/	/
	RENOVATION TERRAIN SYNTHETIQUE	219 261,00	/	/
	RENOVATION TERRAIN SYNTHETIQUE	5 732,66	/	/
	RENOVATION TERRAIN SYNTHETIQUE	4321,20	/	/
		518 161,20		
	TX AMENGT BUREAU PEPINIERE ENTREPRISES	33 477,88	/	/
	AMENAGT BUREAU PEPINIERE ENTREP	877,20	/	/
	MENUISERIES LOCAL BUS TN	27453,60	/	/
	RENOVATION TRIBUNES BOUZET TN	39 148,88	/	/
	MAITRISE OEUVRE CONST.BAT TRANSPORTS	742,00	/	/
	MAITRISE OEUVRE TRIBUNES SPORTS	2 565,00	/	/
	TRX REAMENAGEMENT BUREAU RH	6 942,32	/	/
	MENUISERIES LOCAL BUS TN	1 578,00	/	/
	MISSION GEOTECHNIQUE BOULODROME	2700,00	/	/
	FRE/POSE CLOTURE CHATEAU EAU REJOUIT TN	5 332,64	/	/
	FRE ET POSE CLIM AGENCE POSTALE REJOUIT	1 652,16	/	/
	TX EXTENSION CHAUFFAGE ATELIERS TN	5 483,14	/	/
	MAITRISE OEUVRE CONST.BOULODROME	3 237,60	/	/
	MAITRISE OEUVRE CONST.BOULODROME	410,40	/	/

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées

Modalité d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'achat	Cumul des amortissements	Durée d'amortissement
Acquisition à titre onéreux		3 056 762,65		
	MAITRISE OEUVRE TRIBUNES SPORTS	4 965,00	/	/
	MAITRISE OEUVRE TRIBUNES SPORTS	3 540,00	/	/
	MISSION CONTROLE CONST.BAT TRANSPORTS	216,00	/	/
	REALISATION CHAPE FLUIDE LOCAL BUS	5 250,60	/	/
	MAITRISE OEUVRE CONST.BOULODROME	7 113,60	/	/
	MAITRISE OEUVRE CONST.BOULODROME	2 188,80	/	/
	MAITRISE OEUVRE TRIBUNES SPORTS	2 700,00	/	/
	MAITRISE OEUVRE TRIBUNES SPORTS	2 430,00	/	/
	BRANCHMET EAU BAT TRANSPORTS TN	1814,58	/	/
	REFECTION CLOTURE PRIM PIERRETTES	5 961,60	/	/
	POSE STORES MATERNELLE PARC TN	3 252,19	/	/
	POSE VOLET ROULANT PRIM BOURG	20 054,88	/	/
	POSE STORES PRIMAIRE MAGUICHE TN	5 048,63	/	/
	POSE FAUX PLAFONDS SALLES MATER MAGUICHE	7 873,63	/	/
	INSTALLATION CLIM TOUS BAT CONDUITE	6 005,88	/	/
	POSE FAUX PLAFONDS MATER REJOUIT TN	13 416,12	/	/
	CLOTURE PORTAIL GPE SCOLAIRE MAGUICHE	4 309,20	/	/
	TX CARRELAGE PRIM REJOUIT TN	31092,22	/	/
	MAITRISE OEUVRE CONST.BAT TRANSPORTS	461,99	/	/
	STOERES PR CUISINES CENTRALES TN	1 311,94	/	/
	POSE STORE BM TN	2 300,42	/	/
	MISSION TECH EXT. TRIBUNES BOUZET	1 421,95	/	/
	MAITRISE OEUVRE CONST.BAT TRANSPORTS	462,00	/	/
	MISSION CONTROLE AMST BAT BUS TN	504,00	/	/
	TX POTEAUX BASKET PRIM PARC TN	3900,00	/	/
	POSE BARRIERES SALLE RINK TN	46 560,00	/	/
	TX ENDUITS BAT. TRANSPORTS TN	12 833,40	/	/
	RENOVATION TRIBUNES BOUZET TN	10207,04	/	/
		338 796,49		
	MATERIAUX PR DRAIN CH PICHELEBRE TN	1 939,86	/	/
	TX PISTE CYCLABLE PIERROTON TN	3 555,30	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	137 845,85	/	/
	DRAIN PR TX PISTE CYCLABLE PIERROTON TN	10 495,80	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	176 751,92	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	42 392,34	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	34 132,33	/	/
	MATERIAUX DRAINAGE FOSSE PISTE CYCLABLE	5 595,47	/	/
	MATERIEL DRAINAGE FOSSE PISTE CYCLABLE T	18 640,80	/	/
	MATERIEL DRAINAGE FOSSE PISTE CYCLABLE T	2 095,40	/	/
	MATERIAUX DRAINAGE FOSSE PISTE CYCLABLE	4 877,70	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	8 647,20	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	64 047,48	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	27 046,50	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	52 503,80	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	110 826,24	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	30 674,54	/	/
	CALCAIRE PR TX PISTE CYCLABLE RD1250 TN	8 691,36	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	140 507,87	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	8 558,40	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	9 153,00	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	535 618,94	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	15 932,98	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	8 499,60	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	6 510,00	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	14 942,64	/	/
	TX VOIRIE RESEAU T21-2021	5 668,20	/	/
		1 486 151,52		
Acquisition à titre gratuit		0,00		
			/	/
			/	/
			/	/
		0,00	/	/

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXE

ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS — **B1. 7**

Nom des bénéficiaires	Montant de la subvention	Pretations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
025 ACTION CIVIQUE PHILANTROPIQUE SYNDICALE		
AMICALE DU PERSONNEL	3 600,00	
ANIMATION LOISIR PIERROTON	3 050,00	
ASS NAT CROIX GUERRE VALEUR	150,00	
ASTRONOMIE ESPACE DECOUVERTE	3 500,00	
COMITE DES FETES DE CESTAS BOURG	4 708,00	
COMITE DES FETES DE GAZINET	4 100,00	
COMITE DES FETES DE REJOUIT	2 100,00	
ECLAIREURS ECLAIREUSES DE FRANCE	150,00	
F N A C A CESTAS	1 000,00	
LIGUE DES DROITS DE L HOMME	100,00	
ONDES MICRO INFORMATIQUE	800,00	
ORDRE NATIONAL DU MERITE	150,00	
PECHE PISCICULTURE CESTAS	900,00	
SOCIETE DE CHASSE DE CESTAS	2 900,00	
SYND DEFENSE ANIMATION	1 810,00	
SYNDICAT APICOLE RUCHERS ECOLES	1 400,00	
COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES	50 000,00	
048 COOPERATION DECENTRALISEE		
COMITE DE JUMELAGE	45 622,00	Prêt de locaux à titre gratuit
FRANCE POLOGNE GIRONDINE	105,00	
20 ACTION SCOLAIRE		
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE GRAVES	100,00	
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE CANTELANDE	2 330,00	
COLLEGE CANTELANDE	5 384,00	
33 ACTION CULTURELLE		
AMICALE SAPEURS POMPIERS	4 500,00	
ARSCENIC THEATRE	700,00	
ASSOCIATION PIERROTON	300,00	
CADANSA DE CESTAS	300,00	
CHORALE MELI MELO DE CESTAS	170,00	
CINEMAS DE PROXIMITE DE GIRONDE	2 410,00	
DANSE POUR TOI	500,00	
EN AVANT CLARA	200,00	
FOTOCOURT	1 500,00	
JEUNES SAPEURS POMPIERS	1 000,00	
MUSICALEMENT VOTRE	5 100,00	
SOL Y SOMBRA	200,00	
OFFICE SOCIO CULTUREL	488 200,00	Prêt de locaux à titre gratuit
SPORT ET JEUNESSE		
ACTION GLISSE CESTAS	1 640,00	
AMICALE PETANQUE DE GAZINET	675,00	
BOOMERANG 33	1 000,00	
CAC 33	210,00	
CESTAS FOOT LOISIRS	250,00	
CLUB FOOT PIERROTON	9 100,00	
CLUB GYM VOLONTAIRE TOCTOUCAU	300,00	
GOLF POUR TOUS	250,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHANTEBOIS	300,00	
LIB AILE UL	300,00	Prêt de locaux à titre gratuit
MODELS YACHT CLUB AQUITAINE	1 000,00	Prêt de locaux à titre gratuit
RUGBY CLUB CESTADAIS	19 400,00	Prêt de locaux à titre gratuit
SPORT ATHLETIQUE GAZINET CESTAS	446 472,00	Prêt de locaux à titre gratuit
TENNIS	8 250,00	Prêt de locaux à titre gratuit
CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE GAZINET	254 077,00	Prêt de locaux à titre gratuit
MAISON POUR TOUS	135 000,00	Prêt de locaux à titre gratuit
ACTION SANITAIRE		
FRANCAISE SCLEROSE EN PLAQUES	100,00	
CEC NOUVELLE AQUITAINE	500,00	
CŒUR D'ENFANT SUR L'EVEREST	200,00	
ACTION SOCIALE		
ACCORDERIE DE CANEJAN	500,00	
BANQUE ALIMENTAIRE	500,00	
CESTAS ENTRAIDE	500,00	Prêt de locaux à titre gratuit

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

ACTIONS EN FAVEUR DU 3EME AGE		
CLUB JOURS D'AUTOMNE	2 500,00	Prêt de locaux à titre gratuit
CLUB CHEZ NOUS	2 500,00	Prêt de locaux à titre gratuit
ACTIONS EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE		
BEBES COPAINS	60 000,00	Prêt de locaux à titre gratuit
LES BONS PETITS DIABLES	120 000,00	
LES P'TITS FUTES	118 000,00	
TOTAL	**1 822 563,00**	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	A10. 2

Modalité de sortie	Désignation du bien	Valeur d'achat	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		77 287,60		77 287,60	0,00	9 950,00	9 950,00
	camionnette Renault 4282 SP 33 INV 2005/0057	23 486,35	5 ans	23 486,35	0,00	1 000,00	1 000,00
	fourgon Renault Master 409 PH 33 INV 2000/0003	25 395,63	5 ans	25 395,63	0,00	2 000,00	2 000,00
	Broyeur Seppi SMWA AVS 2016/0042	9 060,00	5 ans	9 060,00	0,00	2 950,00	2 950,00
	Citroën C15 2540 RR 33 INV 2004/0018	10 445,62	5 ans	10 445,62	0,00	1 300,00	1 300,00
	Renault Clio AC 902 AL inv 2011/0046	8 900,00	5 ans	8 900,00	0,00	2 700,00	2 700,00
				0,00	0,00		0,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à la réforme							

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEEES AUX CESSIONS	A10. 3

A10.3 OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	5 240 000,00

Produits des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	9 950,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
	Travaux en régie matériaux	187 995,26	
012	Charges de personnel, frais assimilés		
	Travaux en régie frais de personnel	539 972,04	
72	Travaux en régie		727 967,30
TOTAL GENERAL		727 967,30	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
TOTAL GENERAL		

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXE		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2022		C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2021

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE	ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	Date et lieu
M. Bernard RIVET	La Fresque du climat	Association des Maires de la Gironde	70.00 €	27/09/2022
M. Michel BAUCHU	Formation élus DFEL	Tous Politiques ! Institut de formation	480.00 €	formation en ligne en visio
M. Pierre DUCOUT	104ème congrès des Maires de France	Association des Maires de France	95.00 €	16, 17 et 18/11/2021 à Paris
M. Henri CELAN	104ème congrès des Maires de France	Association des Maires de France	95.00 €	22 au 24/11/2022 à Paris
			740.00 €	

Articles L. 2313-12 et L.2123-14-1 du CGCT

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

(articles L. 2313-1 et L.2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville.
Toute personne à le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais

La nature de l'engagement	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public			
Détention d'une part de capital			
Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Voir tableau de la dette garantie Annexe B1		
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	C.C.A.S	Ets Public	600 000,00
	Office Socio-Culturel	Association	488 200,00
	S.A.G.C	Association	446 472,00
	Club Léo Lagrange Gazinet	Association	254 277,00
	Maison pour Tous	Association	135 000,00
	crèche Les Bons Petits Diables	Association	120 000,00
	Crèche les Petis Fûtés	Association	118 000,00
	Société de Chasse de Cestas	Association	2 840,00
	Action Glisse Cestas	Association	1 640,00

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3. 1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE	Compétence	MODE DE FINANCEMENT Autre	
COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE EAU BOURDE	Eclairage Public, Voirie, Fossés, transports publics, développement économique, aménagement espace, environnement.et déchets ménagers		T.P.U
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE	Electrification Energies Renouvelables		Néant

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3. 4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES	Compétences
Action Economique	Création ou intervention en tout domaine privé ou public de la ville ayant trait à ce domaine d'activité

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

ETAT DES POSTES TITULAIRES
31/12/2021

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Autor C.M	Pourvus Femmes	Pourvus Hommes	Pourvus	Libres
TOTAL		**407**	**184**	**165**	**349**	**58**
FILIERE ADMINISTRATIVE		**54**	**38**	**7**	**45**	**9**
Adjoint administratif	C	4	3	0	3	1
Adjoint administratif Pl 2°	C	9	10	0	10	-1
Adjoint administratif Pl 1°	C	11	10	0	10	1
Rédacteur	B	11	8	2	10	1
Rédacteur Principal 2° classe	B	4	1	2	3	1
Rédacteur Principal 1°classe	B	3	2	0	2	1
Attaché	A	4	1	1	2	2
Attaché Principal	A	4	2	1	3	1
Attaché hors classe	A	1	0	0	0	1
Directeur général des services adjoint	A	2	1	0	1	1
Directeur général des services	A	1	0	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE		**228**	**80**	**121**	**201**	**27**
Adjoint technique	C	65	30	25	55	10
Adjoint technique 31H30	C	1	1	0	1	0
Adjoint technique principal 2° classe	C	61	31	29	60	1
Adjoint technique principal 1° classe	C	37	11	19	30	7
Agent de maîtrise	C	21	5	15	20	1
Agent de maîtrise principal	C	29	2	25	27	2
Technicien	B	4	0	0	0	4
Technicien principal 2°cl	B	3	0	3	3	0
Technicien principal 1° cl.	B	1	0	1	1	0
Ingénieur	A	2	0	1	1	1
Ingénieur Principal	A	3	0	3	3	0
Directeur des Services Techniques	A	1	0	0	0	1
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		**27**	**25**	**0**	**25**	**2**
ATSEM principal 2° classe	C	7	6	0	6	1
ATSEM principal 1° classe	C	16	15	0	15	1
Educateur de jeunes enfants 1cl	A	1	1	0	1	0
Educateur de jeunes enfants de classe except	A	1	1	0	1	0
kiné Psymot Orthoph Classe normale 17h30	A	1	1	0	1	0
Puéricultrice	A	1	1	0	1	0
FILIERE CULTURELLE		**8**	**6**	**2**	**8**	**0**
Adjoint du patrimoine	C	3	1	2	3	0
Adjoint du patrimoine ppal 2° classe	C	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppal 1° classe	C	2	2	0	2	0
Assistant de conservation.	B	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

Ass de cons. Pl 2°cl.	B	0	0	0	0	0
Ass de cons. Pl 1°cl.	B	1	1	0	1	0
Bibliothécaire	A	0	0	0	0	0
Bibliothécaire ppal	A	2	2	0	2	0
FILIERE SPORTIVE		**10**	**2**	**6**	**8**	**2**
Educateur APS	B	1	0	1	1	0
Educateur APS 16H30	B	2	0	0	0	2
Educateur APS Pl 2°	B	2	1	1	2	0
Educateur APS Pl 1°	B	5	1	4	5	0
Conseiller des APS	A	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE		**5**	**0**	**3**	**3**	**2**
Gardien brigadier	C	1	0	0	0	1
Brigadier	C	0	0	0	0	0
Brigadier Chef Principal	C	3	0	2	2	1
Chef de police PM	B	0	0	0	0	0
Chef de police PM Pal 2ème classe	B	1	0	1	1	0
FILIERE ANIMATION		**61**	**33**	**26**	**59**	**2**
Adjoint d'animation	C	8	2	4	6	2
Adjoint d'animation 31H30	C	24	15	11	26	-2
Adjoint d'animation principal 2° classe	C	13	10	3	13	0
Adjoint d'animation ppal 2° classe 31h30	C	4	1	1	2	2
Adjoint d'animation principal 1° classe	C	2	1	1	2	0
Animateur	B	7	3	4	7	0
Animateur principal 2ème classe	B	2	1	1	2	0
Animateur principal 1ère classe	B	1	0	1	1	0

SANS FILIERE		**14**	**0**	**0**	**0**	**14**
Assistante maternelle	C	13	0	0	0	13
Apprenti	C	1	0	0	0	1

2 agents occupent 1 poste fonctionnel:

===> 367 emplois permanents (titulaires et contractuels)

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

ETAT DES POSTES NON TITULAIRES
31/12/2022

	TEMPS COMPLET		TEMPS NON COMPLET	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
FILIERE CULTURELLE	**2**	**0**	**0**	**0**
Attaché	1*	0	0	0
Attache principal	1*	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	**0**	**0**	**0**	**0**
Adjoint du Patrimoine	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	**1**	**5**	**0**	**0**
Adjoint technique	1 *	5 *		0
FILIERE ANIMATION	**0**	**0**	**0**	**0**
Adjoint animation	0	0	0	0
FILIERE MEDICO SOCIALE	**0**	**0**	**0**	**0**
Educateur jeunes enfants	0	0	0	0
TOTAL	**3**	**5**	**0**	**0**
		8		**0**
TOTAL GENERAL		**8**		

* agent contractuel en CDD conformément à l'article L332-8,2° du Code de la fonction publique (anc art. 3-3,2° de la lo

AUTRES CONTRACTUELS

	TEMPS COMPLET		TEMPS NON COMPLET	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Assistantes maternelles	10 **			
Apprenti				
Contrat d'avenir		0		
Contrat aidé	0	0		
TOTAL	**10**	**0**	**0**	**0**
		10		**0**
TOTAL GENERAL		**10**		

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 572 370.00	4 522 194.17	480 049.49	10 570 126.34
RECETTES	15 572 370.00	2 088 945.33		13 483 424.67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 843 090.00	26 462 319.29		7 380 770.71
RECETTES	33 843 090.00	28 274 024.09		5 569 065.91

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : EAU N° SIRET : 21330122900182

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	756 076.00	139 619.20	230 000.00	386 456.80
RECETTES	756 076.00	139 096.79		616 979.21
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	416 148.00	149 654.86		266 493.14
RECETTES	416 148.00	231 228.33		184 919.67

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 03 : ASSAINISSEMENT N° SIRET : 21330122900174

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 964 831.00	1 145 717.22	498 177.49	320 936.29
RECETTES	1 964 831.00	458 632.44	210 000.00	1 296 198.56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	436 055.00	146 409.05		289 645.95
RECETTES	436 055.00	237 708.90		198 346.10

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : TRANSPORTS DE PERSONNES N° SIRET : 21330122900190

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	616 281.00	56 175.30		560 105.70
RECETTES	616 281.00	109 557.53		506 723.47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 631 712.00	516 719.96		1 114 992.04
RECETTES	1 631 712.00	925 478.76		706 233.24

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 05 : SERVICES EXTERIEURS DES POMPES N° SIRET : 21330122900208

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	103 900.00	3 061.29		100 838.71
RECETTES	103 900.00	87 129.88		16 770.12

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 08 : Z.I. AUGUSTE II N° SIRET : 21330122900232

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	266 242.77			266 242.77
RECETTES	266 242.77			266 242.77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 000.30			30 000.30
RECETTES	30 000.30			30 000.30

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 11 : LOTISSEMENT LA PETITE VALLEE N° SIRET : 21330122900299

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	694 823.14			694 823.14
RECETTES	694 823.14	694 823.14		
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	694 823.14	694 823.14		
RECETTES	694 823.14			694 823.14

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 12 : LOTISSEMENT LA TOUR N° SIRET : 21330122900307

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 963 521.29	2 531 401.29		1 432 120.00
RECETTES	3 963 521.29	1 279 251.29		2 684 270.00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 680 116.67	2 531 401.29		148 715.38
RECETTES	2 680 116.67	2 531 401.29		148 715.38

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	23 834 145.20	8 395 107.18	1 208 226.98	14 230 811.04
RECETTES	23 834 145.20	4 770 306.52	210 000.00	18 853 838.68
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	39 835 845.11	30 504 388.88		9 331 456.23
RECETTES	39 835 845.11	32 286 971.25		7 548 873.86
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**63 669 990.31**	**38 899 496.06**	**1 208 226.98**	**23 562 267.27**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**63 669 990.31**	**37 057 277.77**	**210 000.00**	**26 402 712.54**

(1) Y compris les rattachements

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB03_02_2023-BF

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 08 : Z.I. AUGUSTE II N° SIRET : 21330122900232

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	266 242.77			266 242.77
RECETTES	266 242.77			266 242.77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 000.30			30 000.30
RECETTES	30 000.30			30 000.30

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 11 : LOTISSEMENT LA PETITE VALLEE N° SIRET : 21330122900299

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	694 823.14			694 823.14
RECETTES	694 823.14	694 823.14		
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	694 823.14	694 823.14		
RECETTES	694 823.14			694 823.14

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 12 : LOTISSEMENT LA TOUR N° SIRET : 21330122900307

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 963 521.29	2 531 401.29		1 432 120.00
RECETTES	3 963 521.29	1 279 251.29		2 684 270.00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 680 116.67	2 531 401.29		148 715.38
RECETTES	2 680 116.67	2 531 401.29		148 715.38

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	23 834 145.20	8 395 107.18	1 208 226.98	14 230 811.04
RECETTES	23 834 145.20	4 770 306.52	210 000.00	18 853 838.68
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	39 835 845.11	30 504 388.88		9 331 456.23
RECETTES	39 835 845.11	32 286 971.25		7 548 873.86
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**63 669 990.31**	**38 899 496.06**	**1 208 226.98**	**23 562 267.27**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**63 669 990.31**	**37 057 277.77**	**210 000.00**	**26 402 712.54**

(1) Y compris les rattachements

Débat : Délibération n°2/3 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. CELAN présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 22 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

M. DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB04_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 4.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2022 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, décide de manière définitive et conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A EFFECTUER		
Résultat de l'exercice :	excédent :	1 811 704,80
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	6 356 676,81
	déficit:	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	8 168 381,61
(A2)	déficit :	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	2 433 248,84
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent :	306 893,86
(ligne 001 du CA)	déficit :	
Résultat comptable cumulé : à reporter au R001	excédent :	
ou à reporter au D001	déficit :	2 126 354,98
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		480 049,49
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		480 049,49
(B) Besoin (-) réel de financement :		2 606 404,47
Excédent (+) réel de financement :		
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat excédentaire (A1)		8 168 381,61
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement		2 606 404,47
(recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve		
(recette budgétaire au compte R 1068) ……		
SOUS-TOTAL (R 1068) :		2 606 404,47
En excédent reporté à la section de fonctionnement		5 561 977,14
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1) ……		
TOTAL :		8 168 381,61
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur		
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 5 561 977,14	D001 : Solde d'exécution à N-1 2 126 354,98	R001 : Solde d'exécution à N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 2 606 404,47

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB04_02_2023-DE

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants).

- Adopte l'affectation définitive du compte d'exploitation 2022 du budget principal.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/4 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2022

Le Maire présente la délibération. Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB05_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 5.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CASTRES GIRONDE POUR LE SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats,

STATUANT

1° - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par la responsable du service de gestion comptable de Castres-Gironde, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants),

- Adopte le compte de gestion 2022 du budget du service de distribution de l'eau potable.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/5 : BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 6.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Henri CELAN, Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de ce service pour l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		**196 240,91**		**421 327,46**		**617 568,37**
Opérations de l'exercice 2022	149 654,86	231 228,33	139 619,20	139 096,79	289 274,06	370 325,12
Totaux	149 654,86	427 469,24	139 619,20	560 424,25	289 274,06	987 893,49
Résultat de clôture		**277 814,38**		**420 805,05**		**698 619,43**
Restes à réaliser			230 000,00		230 000,00	
Totaux cumulés	122 832,79	427 469,24	369 619,20	560 424,25	519 274,06	987 893,49
Résultats définitifs		**277 814,38**		**190 805,05**		**468 619,43**

1/CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2/RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

3/ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants), Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle ne participe pas au vote.

- Adopte le compte administratif 2022 du budget du service de distribution de l'eau potable.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre PUJO

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

LE MAIRE

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET : 21330122900018	MAIRIE DE CESTAS

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE CASTRES GIRONDE

SERVICE PUBLIC LOCAL D'EAU POTABLE

M49

Compte administratif

BUDGET : 02 EAU

ANNEE 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

SOMMAIRE

I - Informations générales
Modalités de vote du budget
II - Présentation générale du compte administratif
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes
III - Vote du compte administratif
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
IV - Annexes
A - Eléments du bilan
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations
A3.2 - Etalement des provisions
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)
A6 - Etat des charges transférées
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers
A8.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
A8.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) – Sorties
A8.3 – Opérations liées aux cessions
A9.1 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
A9.2 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – Sorties
A10 – Etat des travaux en régie
B - Engagements hors bilan
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.6 - Etat des autres engagements donnés
B1.7 - Etat des engagements reçus
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
C - Autres éléments d'informations
C1.1 - Etat du personnel
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
D - Arrêté et signatures
D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissement publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : [...]

……

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° …… du ……).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	149 654.86	231 228.33	+81 573.47
	Section d'investissement	139 619.20	139 096.79	-522.41
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		196 240.91	
	Report en section d'investissement (001)		421 327.46	
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	289 274.06	987 893.49	+698 619.43
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	230 000.00		
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	230 000.00		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	149 654.86	427 469.24	+277 814.38
	Section d'investissement	369 619.20	560 424.25	+190 805.05
	TOTAL CUMULE	519 274.06	987 893.49	+468 619.43

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
21	IMMOBILISATIONS EN COURS	230 000.00	
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	230 000.00	
	[...]Opérations d'équipement n°		
45...	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	82 000.00	20 227.21			61 772.79
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	Total des dépenses de gestion courante	**82 000.00**	**20 227.21**			**61 772.79**
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (2)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**82 000.00**	**20 227.21**			**61 772.79**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)***	203 648.00				
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)***	130 500.00	129 427.65			1 072.35
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)***					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	**334 148.00**	**129 427.65**			**204 720.35**
	TOTAL	**416 148.00**	**149 654.86**			**266 493.14**

Pour information	
D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	199 997.09	213 519.13			-13 522.04
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (5)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	**199 997.09**	**213 519.13**			**-13 522.04**
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (2)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	**199 997.09**	**213 519.13**			**-13 522.04**
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)***	19 910.00	17 709.20			2 200.80
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)***					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	**19 910.00**	**17 709.20**			**2 200.80**
	TOTAL	**219 907.09**	**231 228.33**			**-11 321.24**

Pour information	
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	**196 240.91**

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	693 648.00	121 910.00		571 738.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	42 518.00			42 518.00
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	**736 166.00**	**121 910.00**		**614 256.00**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
4581	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	**736 166.00**	**121 910.00**		**614 256.00**
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	19 910.00	17 709.20		2 200.80
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	**19 910.00**	**17 709.20**		**2 200.80**
	TOTAL	**756 076.00**	**139 619.20**		**616 456.80**

Pour information **D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	600.54	9 669.14		-9 068.60
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	**600.54**	**9 669.14**		**-9 068.60**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
106	RESERVES (5)				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Total des recettes financières				
4582	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des recettes réelles d'investissement	**600.54**	**9 669.14**		**-9 068.60**
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (2)	203 648.00			
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	130 500.00	129 427.65		1 072.35
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**334 148.00**	**129 427.65**		**204 720.35**
	TOTAL	**334 748.54**	**139 096.79**		**195 651.75**

Pour information **R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**	**421 327.46**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 227.21		20 227.21
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	*ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)*			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Dépenses d'exploitation - Total	**20 227.21**		**20 227.21**
			+	
	D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			**20 227.21**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		17 709.20	17 709.20
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	121 910.00		121 910.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS*			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	**121 910.00**	**17 709.20**	**139 619.20**
			+	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**139 619.20**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	**B2**

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	213 519.13		213 519.13
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		17 709.20	17 709.20
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
79	*TRANSFERTS DE CHARGES*			
	Recettes d'exploitation - Total	**213 519.13**	**17 709.20**	**231 228.33**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**196 240.91**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**427 469.24**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9 669.14		9 669.14
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (5)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*		*129 427.65*	*129 427.65*
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)*			
4582	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	**9 669.14**	**129 427.65**	**139 096.79**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**421 327.46**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**560 424.25**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL (2)(3)**	**82 000.00**	**20 227.21**			**61 772.79**
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	50 000.00				50 000.00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	3 000.00				3 000.00
61523	ENTRETIEN SUR RESEAUX	20 000.00	17 501.65			2 498.35
617	ETUDES ET RECHERCHES	5 000.00				5 000.00
618	DIVERS		2 005.56			-2 005.56
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 000.00	720.00			3 280.00
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**					
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS (4)**					
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**					
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)	**82 000.00**	**20 227.21**			**61 772.79**
66	**CHARGES FINANCIERES(b)(5)**					
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)**					
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)**					
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES(e)(7)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES(f)**					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**82 000.00**	**20 227.21**			**61 772.79**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT***	***203 648.00***				
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(8)(9)***	***130 500.00***	***129 427.65***			***1 072.35***
6811	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES*	*130 500.00*	*129 427.65*			*1 072.35*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***334 148.00***	***129 427.65***			***204 720.35***
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(10)***					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***334 148.00***	***129 427.65***			***204 720.35***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**416 148.00**	**149 654.86**			**266 493.14**

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (2)					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	199 997.09	213 519.13			-13 522.04
70128	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	199 997.09	213 519.13			-13 522.04
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (3)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)	199 997.09	213 519.13			-13 522.04
76	PRODUITS FINANCIERS(b)					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(4)					
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	199 997.09	213 519.13			-13 522.04

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(6)*	*19 910.00*	*17 709.20*			*2 200.80*
777	*QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC*	*19 910.00*	*17 709.20*			*2 200.80*
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(5)*					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*19 910.00*	*17 709.20*			*2 200.80*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**219 907.09**	**231 228.33**			**-11 321.24**

Pour information	
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	196 240.91

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	693 648.00	121 910.00		571 738.00
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	693 648.00	121 910.00		571 738.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors opérations)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	42 518.00			42 518.00
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	42 518.00			42 518.00
	Opérations d'équipement n° (3)[..]				
	Total des dépenses d'équipement	736 166.00	121 910.00		614 256.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
	Opé. pour compte de tiers n° (4)[...]				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	736 166.00	121 910.00		614 256.00

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)*	*19 910.00*	*17 709.20*		*2 200.80*
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	*19 910.00*	*17 709.20*		*2 200.80*
139111	*AGENCE DE L'EAU*	*860.00*	*857.13*		*2.87*
13913	*DEPARTEMENTS*	*850.00*	*838.25*		*11.75*
13914	*COMMUNES*	*700.00*	*688.69*		*11.31*
13918	*AUTRES*	*17 500.00*	*15 325.13*		*2 174.87*
	Charges transférées				
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (7)*				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*19 910.00*	*17 709.20*		*2 200.80*
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**756 076.00**	**139 619.20**		**616 456.80**

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	600.54	9 669.14		-9 068.60
13111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX - AGENCE DE L'EAU	500.54			500.54
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENTS	100.00			100.00
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUTRES		9 669.14		-9 669.14
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	600.54	9 669.14		-9 068.60
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Total des recettes financières				
	Opé. pour compte de tiers n° (3)[...]				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	600.54	9 669.14		-9 068.60

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
021	*VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION*	*203 648.00*			
040	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)(5)*	*130 500.00*	*129 427.65*		*1 072.35*
28031	*AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES*	*12 500.00*	*18 700.89*		*-6 200.89*
281351	*BATIMENTS D'EXPLOITATION*	*83 000.00*	*80 805.12*		*2 194.88*
281531	*RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU*	*35 000.00*	*29 921.64*		*5 078.36*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*334 148.00*	*129 427.65*		*204 720.35*
					0
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES(6)*				
					0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*334 148.00*	*129 427.65*		*204 720.35*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	334 748.54	139 096.79		195 651.75

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporte de N-1	421 327.46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**19 910.00**	**17 709.20**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**19 910.00**	**17 709.20**
139111	AGENCE DE L'EAU	860.00	857.13
13913	DEPARTEMENTS	850.00	838.25
13914	COMMUNES	700.00	688.69
13918	AUTRES	17 500.00	15 325.13
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**17 709.20**			**17 709.20**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		334 148.00	129 427.65
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		334 148.00	129 427.65
28031	*AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES*	*12 500.00*	*18 700.89*
281351	*BATIMENTS D'EXPLOITATION*	*83 000.00*	*80 805.12*
281531	*RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU*	*35 000.00*	*29 921.64*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*203 648.00*	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	129 427.65		421 327.46		550 755.11

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	17 709.20
Ressources propres disponibles IV	550 755.11
Solde V=IV-II (3)	+533 045.91

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

C4 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	33 843 090.00	26 462 319.29		26 462 319.29
RECETTES	33 843 090.00	28 274 024.09		28 274 024.09
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 572 370.00	4 522 194.17	480 049.49	5 002 243.66
RECETTES	15 572 370.00	2 088 945.33		2 088 945.33

2 - BUDGETS ANNEXES 02 : EAU

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	416 148.00	149 654.86		149 654.86
RECETTES	416 148.00	231 228.33		231 228.33
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	756 076.00	139 619.20	230 000.00	369 619.20
RECETTES	756 076.00	139 096.79		139 096.79

2 - BUDGETS ANNEXES 03 : ASSAINISSEMENT

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	436 055.00	146 409.05		146 409.05
RECETTES	436 055.00	237 708.90		237 708.90
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 964 831.00	1 145 717.22	498 177.49	1 643 894.71
RECETTES	1 964 831.00	458 632.44	210 000.00	668 632.44

2 - BUDGETS ANNEXES 04 : TRANSPORTS DE PERSONNES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 631 712.00	516 719.96		516 719.96
RECETTES	1 631 712.00	925 478.76		925 478.76
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	616 281.00	56 175.30		56 175.30
RECETTES	616 281.00	109 557.53		109 557.53

2 - BUDGETS ANNEXES 05 : SERVICES EXTERIEURS DES POMPES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	103 900.00	3 061.29		3 061.29
RECETTES	103 900.00	87 129.88		87 129.88
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

2 - BUDGETS ANNEXES 08 : Z.I. AUGUSTE II

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	30 000.30			
RECETTES	30 000.30			
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	266 242.77			
RECETTES	266 242.77			

2 - BUDGETS ANNEXES 11 : LOTISSEMENT LA PETITE VALLEE

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	694 823.14	694 823.14		694 823.14
RECETTES	694 823.14			
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	694 823.14			
RECETTES	694 823.14	694 823.14		694 823.14

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB06_02_2023-BF

2 - BUDGETS ANNEXES 12 : LOTISSEMENT LA TOUR

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 680 116.67	2 531 401.29		2 531 401.29
RECETTES	2 680 116.67	2 531 401.29		2 531 401.29
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 963 521.29	2 531 401.29		2 531 401.29
RECETTES	3 963 521.29	1 279 251.29		1 279 251.29

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	39 835 845.11	30 504 388.88		30 504 388.88
RECETTES	39 835 845.11	32 286 971.25		32 286 971.25
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	23 834 145.20	8 395 107.18	1 208 226.98	9 603 334.16
RECETTES	23 834 145.20	4 770 306.52	210 000.00	4 980 306.52
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	**63 669 990.31**	**38 899 496.06**	**1 208 226.98**	**40 107 723.04**
TOTAL AGREGE DES RECETTES	**63 669 990.31**	**37 057 277.77**	**210 000.00**	**37 267 277.77**

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

Débat : Délibération n°2/6 : BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

M. CELAN présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 22 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

M. DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB07_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 7.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2022 DU BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, décide de manière définitive et conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A EFFECTUER		
Résultat de l'exercice :	excédent :	81 573,47
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	196 240,91
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	277 814 38
(A2)	déficit :	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	522,41
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent :	421 327,46
(ligne 001 du CA)	déficit :	
Résultat comptable cumulé : à reporter au R001	excédent :	420 805,05
ou à reporter au D001	déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		230 000 ,00
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		230 000,00
(B) Besoin (-) réel de financement :		
Excédent (+) réel de financement :		190 805,05
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat excédentaire (A1)		277 814 38
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement		
(recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve		
(recette budgétaire au compte R 1068) ……		
SOUS-TOTAL (R 1068) :		
En excédent reporté à la section de fonctionnement		277 814 38
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1) ……		
TOTAL :		277 814 38
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur		
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 277 814,38	D001 : Solde d'exécution à N-1	R001 : Solde d'exécution à N-1 420 805,05 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB07_02_2023-DE

- Adopte l'affectation définitive du compte d'exploitation 2022 du budget du service de distribution de l'eau potable.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/7 : BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2022

Le Maire présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB08_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 8.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CASTRES-GIRONDE POUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats,

STATUANT

1° - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par la responsable du service de gestion comptable de Castres Gironde, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants),

- Adopte le compte de gestion 2022 du budget du service public d'assainissement.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE — **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO — **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/8 : BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 9.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Henri CELAN, Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de ce service pour l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		**212 054,61**		**230 052,83**		**442 107,44**
Opérations de l'exercice 2022	146 409,05	237 708,90	1 145 717,22	458 632,44	1 292 126,27	696 341,34
Totaux	146 409,05	449 763,51	1 145 717,22	688 685,27	1 292 126,27	1 138 448,78
Résultat de clôture		**303 354,46**	**457 031,95**		**153 677,49**	
Restes à réaliser			498 177,49	210 000,00	498 177,49	210 000,00
Totaux cumulés	146 409,05	449 763,51	1 643 894,71	898 685,27	1 790 303,76	1 348 448,78
Résultats définitifs		**303 354,46**	**745 209,44**		**441 854,98**	

1/CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2/RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

3/ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants), Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle ne participe pas au vote.

- Adopte le compte administratif 2022 du budget du service public d'assainissement.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre PUJO

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

LE MAIRE

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le et de sa publication sur le site internet de la commune le
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET : 21330122900018	MAIRIE DE CESTAS

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE CASTRES GIRONDE

SERVICE PUBLIC LOCAL D'ASSAINISSEMENT

M49

Compte administratif

BUDGET : 03 ASSAINISSEMENT

ANNEE 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

SOMMAIRE

I - Informations générales
Modalités de vote du budget
II - Présentation générale du compte administratif
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes
III - Vote du compte administratif
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
IV - Annexes
A - Eléments du bilan
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations
A3.2 - Etalement des provisions
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)
A6 - Etat des charges transférées
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers
A8.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
A8.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) – Sorties
A8.3 – Opérations liées aux cessions
A9.1 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
A9.2 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – Sorties
A10 – Etat des travaux en régie
B - Engagements hors bilan
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.6 - Etat des autres engagements donnés
B1.7 - Etat des engagements reçus
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
C - Autres éléments d'informations
C1.1 - Etat du personnel
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
D - Arrêté et signatures
D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissement publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : [...]

……

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	146 409.05	237 708.90	+91 299.85
	Section d'investissement	1 145 717.22	458 632.44	-687 084.78
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		212 054.61	
	Report en section d'investissement (001)		230 052.83	
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	1 292 126.27	1 138 448.78	-153 677.49

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	498 177.49	210 000.00	
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	498 177.49	210 000.00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	146 409.05	449 763.51	+303 354.46
	Section d'investissement	1 643 894.71	898 685.27	-745 209.44
	TOTAL CUMULE	1 790 303.76	1 348 448.78	-441 854.98

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		210 000.00
13111	ETAT AGENCE DE L'EAU		210 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	498 177.49	
2313	CONSTRUCTIONS	7 590.60	
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	490 586.89	
	[...]Opérations d'équipement n°		
45...	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 500.00	7 344.94	654.61		57 500.45
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	Total des dépenses de gestion courante	**65 500.00**	**7 344.94**	**654.61**		**57 500.45**
66	CHARGES FINANCIERES	1 500.00	978.17	521.82		0.01
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	111 000.00				111 000.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (2)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**178 000.00**	**8 323.11**	**1 176.43**		**168 500.46**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)***	116 055.00				
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)***	142 000.00	136 909.51			5 090.49
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)***					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	**258 055.00**	**136 909.51**			**121 145.49**
	TOTAL	**436 055.00**	**145 232.62**	**1 176.43**		**289 645.95**

Pour information D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	180 000.39	195 109.73			-15 109.34
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (5)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	**180 000.39**	**195 109.73**			**-15 109.34**
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (2)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	**180 000.39**	**195 109.73**			**-15 109.34**
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)***	44 000.00	42 599.17			1 400.83
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)***					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	**44 000.00**	**42 599.17**			**1 400.83**
	TOTAL	**224 000.39**	**237 708.90**			**-13 708.51**

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	**212 054.61**					

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000.00			5 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	544 245.24	289 897.61		254 347.63
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 329 275.76	771 110.41		558 165.35
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	**1 878 521.00**	**1 061 008.02**		**817 512.98**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 310.00	42 110.03		199.97
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	**42 310.00**	**42 110.03**		**199.97**
4581	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	**1 920 831.00**	**1 103 118.05**		**817 712.95**
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	44 000.00	42 599.17		1 400.83
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	**44 000.00**	**42 599.17**		**1 400.83**
	TOTAL	**1 964 831.00**	**1 145 717.22**		**819 113.78**

Pour information **D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	445 000.00	90 000.00		355 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	800 000.24			800 000.24
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	**1 245 000.24**	**90 000.00**		**1 155 000.24**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
106	RESERVES (5)	231 722.93	231 722.93		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Total des recettes financières	**231 722.93**	**231 722.93**		
4582	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des recettes réelles d'investissement	**1 476 723.17**	**321 722.93**		**1 155 000.24**
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (2)	116 055.00			
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	142 000.00	136 909.51		5 090.49
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**258 055.00**	**136 909.51**		**121 145.49**
	TOTAL	**1 734 778.17**	**458 632.44**		**1 276 145.73**

Pour information **R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**	**230 052.83**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 999.55		7 999.55
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	*ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)*			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES	1 499.99		1 499.99
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Dépenses d'exploitation - Total	**9 499.54**		**9 499.54**
			+	
	D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			**9 499.54**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		42 599.17	42 599.17
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	42 110.03		42 110.03
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	289 897.61		289 897.61
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	771 110.41		771 110.41
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS*			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	**1 103 118.05**	**42 599.17**	**1 145 717.22**
			+	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**1 145 717.22**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	195 109.73		195 109.73
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		42 599.17	42 599.17
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
79	*TRANSFERTS DE CHARGES*			
	Recettes d'exploitation - Total	**195 109.73**	**42 599.17**	**237 708.90**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**212 054.61**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**449 763.51**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	90 000.00		90 000.00
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (5)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*		*136 909.51*	*136 909.51*
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)*			
4582	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	**90 000.00**	**136 909.51**	**226 909.51**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**230 052.83**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**231 722.93**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**688 685.27**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL (2)(3)**	**65 500.00**	**7 344.94**	**654.61**		**57 500.45**
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	5 000.00				5 000.00
61521	ENTRETIEN SUR BATS PUBLICS	11 000.00				11 000.00
61523	ENTRETIEN SUR RESEAUX	25 000.00				25 000.00
617	ETUDES ET RECHERCHES	10 000.00				10 000.00
618	DIVERS	8 000.00	6 624.94	654.61		720.45
6226	HONORAIRES	4 000.00				4 000.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 500.00	720.00			1 780.00
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**					
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS (4)**					
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**					
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)	**65 500.00**	**7 344.94**	**654.61**		**57 500.45**
66	**CHARGES FINANCIERES(b)(5)**	**1 500.00**	**978.17**	**521.82**		**0.01**
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	1 500.00	1 635.39			-135.39
66112	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES ICNE		-657.22	521.82		135.40
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)**	**111 000.00**				**111 000.00**
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	1 000.00				1 000.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	110 000.00				110 000.00
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)**					
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES(e)(7)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES(f)**					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**178 000.00**	**8 323.11**	**1 176.43**		**168 500.46**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*116 055.00*				
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(8)(9)*	*142 000.00*	*136 909.51*			*5 090.49*
6811	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES*	*142 000.00*	*136 909.51*			*5 090.49*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*258 055.00*	*136 909.51*			*121 145.49*
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(10)*					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*258 055.00*	*136 909.51*			*121 145.49*
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**436 055.00**	**145 232.62**	**1 176.43**		**289 645.95**

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (2)					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	180 000.39	195 109.73			-15 109.34
70611	REDEVANCE ASST COLLECTIF	130 000.39	129 904.73			95.66
70613	PARTICIPATION ASST COLLECTIF	50 000.00	65 205.00			-15 205.00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (3)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)	180 000.39	195 109.73			-15 109.34
76	PRODUITS FINANCIERS(b)					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(4)					
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	180 000.39	195 109.73			-15 109.34

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(6)***	***44 000.00***	***42 599.17***			***1 400.83***
777	*QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC*	*44 000.00*	*42 599.17*			*1 400.83*
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(5)***					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***44 000.00***	***42 599.17***			***1 400.83***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**224 000.39**	**237 708.90**			**-13 708.51**

Pour information	
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	212 054.61

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)**	**5 000.00**			**5 000.00**
2031	FRAIS D'ETUDES	5 000.00			5 000.00
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)**	**544 245.24**	**289 897.61**		**254 347.63**
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	544 245.24	289 897.61		254 347.63
22	**IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors opérations)**				
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)**	**1 329 275.76**	**771 110.41**		**558 165.35**
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION		11 185.16		-11 185.16
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 329 275.76	707 334.75		621 941.01
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES		52 590.50		-52 590.50
	Opérations d'équipement n° (3)[..]				
	Total des dépenses d'équipement	**1 878 521.00**	**1 061 008.02**		**817 512.98**
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**				
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**				
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**	**42 310.00**	**42 110.03**		**199.97**
1641	EMPRUNTS EN EUROS	41 100.00	40 902.43		197.57
1678	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES	1 210.00	1 207.60		2.40
18	**COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS**				
26	**PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**				
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**				
020	**DEPENSES IMPREVUES**				
	Total des dépenses financières	**42 310.00**	**42 110.03**		**199.97**
	Opé. pour compte de tiers n° (4)[...]				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**1 920 831.00**	**1 103 118.05**		**817 712.95**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)*	*44 000.00*	*42 599.17*		*1 400.83*
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	*44 000.00*	*42 599.17*		*1 400.83*
139111	*AGENCE DE L'EAU*	*12 000.00*	*11 575.90*		*424.10*
139118	*AUTRES*	*9 000.00*	*8 614.71*		*385.29*
13913	*DEPARTEMENTS*	*3 000.00*	*2 779.77*		*220.23*
13914	*COMMUNES*	*1 500.00*	*1 338.17*		*161.83*
13918	*AUTRES*	*18 500.00*	*18 290.62*		*209.38*
	Charges transférées				
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (7)*				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*44 000.00*	*42 599.17*		*1 400.83*
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 964 831.00**	**1 145 717.22**		**819 113.78**

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**445 000.00**	**90 000.00**		**355 000.00**
13111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX - AGENCE DE L'EAU	445 000.00	90 000.00		355 000.00
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)**	**800 000.24**			**800 000.24**
1641	EMPRUNTS EN EUROS	800 000.24			800 000.24
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**				
22	**IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION**				
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**				
	Total des recettes d'équipement	**1 245 000.24**	**90 000.00**		**1 155 000.24**
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**	**231 722.93**	**231 722.93**		
1068	AUTRES RESERVES	231 722.93	231 722.93		
165	**DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS**				
18	**COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS**				
26	**PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**				
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**				
	Total des recettes financières	**231 722.93**	**231 722.93**		
	Opé. pour compte de tiers n° (3)[...]				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**1 476 723.17**	**321 722.93**		**1 155 000.24**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
021	*VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION*	*116 055.00*			
040	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)(5)*	*142 000.00*	*136 909.51*		*5 090.49*
281351	*BATIMENTS D'EXPLOITATION*	*123 000.00*	*121 885.89*		*1 114.11*
281532	*RESEAUX D'ASSAINISSEMENT*	*19 000.00*	*15 023.62*		*3 976.38*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*258 055.00*	*136 909.51*		*121 145.49*
					0
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES(6)*				
					0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*258 055.00*	*136 909.51*		*121 145.49*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	**1 734 778.17**	**458 632.44**		**1 276 145.73**

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporte de N-1	**230 052.83**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

ANNEXES

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

Nature de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	date de signature	Date d'émission ou de mobilisation	Date du 1er rembt	Nominal Montant initial	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remb.	Profil d'amortissement	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Coût de sortie	Couverture? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
								Taux d'intérêt	Taux actuariel											en intérêts	en capital	
163 Emprunts obligataires (Total)																		0.00		0.00	0.00	0.00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					673 900.00													154 558.77		1 635.39	40 902.43	712.26
1641 Emprunts en euros																		0.00		0.00	0.00	0.00
404 / 36114105801 / préfixé	C.R.C.A	2002	2002	05/05/2003	243 900.00	V	TEC07 + 0,73	TEC07 + 0,73	0.000%	euro	A	P	O		N		A-1	68 228.93	4.33	869.50	12 616.56	481.02
405 / A3308382 / préfixé	C.E AQUITAINE NORD	2005	2005	25/06/2008	330 000.00	V	EURIBOR06M + 0,20	URIBOR06M + 0	3.080%	euro	S	P	O		N		A-1	68 329.56	3	197.48	21 419.21	43.97
407 / 1214124	C.D.C	2012	2012	01/08/2012	100 000.00	V	EURIBOR03M + 1,98	RIBOR03M + 1	2.733%	euro	T	C	O		N		A-1	30 000.28	4.33	568.41	6 686.64	187.27
1643 Emprunts en devises (hors zone)																		0.00		0.00	0.00	0.00
16441 Opérations afférentes à l'emprunt																		0.00		0.00	0.00	0.00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)																		0.00		0.00	0.00	0.00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)																		0.00		0.00	0.00	0.00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					18 114.00													5 675.72		0.00	1 207.60	0.00
1681 Autres emprunts																		0.00		0.00	0.00	0.00
1682 Bons à moyen terme négociables																		0.00		0.00	0.00	0.00
1687 Autres dettes																		0.00		0.00	0.00	0.00
406 Avance rembours station épuration	Agence de l'eau	2011	2011	08/02/2012	5 434.20													1 449.12			362.28	
408 Avance rembours station épuration	Agence de l'eau	2012	2012	26/07/2013	12 679.80													4 226.60			845.32	
TOTAL GENERAL					692 014.00													170 234.49		1 635.39	42 110.03	712.26

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 31/12/2019)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Type d'indices	Durée du contrat	Taux minimal	Taux maximal	Coût de sortie	Capital restant dû au 31/12/2022	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts à payer de l'exercice	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A											
404 / 36114105801 / préfixé	C.R.C.A	243 900.00	1 : indice en euro	25	TEC07 + 0,73	TEC07 + 0,73	NEANT	66 228.93	3.15	869.50	40.25
405 / A3308382 / préfixé	C.E AQUITAINE NORD	330 000.00	1 : indice en euro	20	EURIBOR06M + 0,20	EURIBOR06M + 0,20	NEANT	68 329.56	2.89	197.48	41.52
407 / 1214124 / préfixé	C.D.C	100 000.00	1 : indice en euro	15	EURIBOR03M + 1,98	EURIBOR03M + 1,98	NEANT	30 000.28	4.11	568.41	18.23
TOTAL A		**673 900.00**						**164 558.77**		**1 635.39**	**100.00**
Barrière simple B											
TOTAL B											
Option d'échange C											
TOTAL C		**0.00**						**0.00**		**0.00**	**0.00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D											
TOTAL D											
Multiplicateur jusqu'à 5 E											
TOTAL E											
AUTRES TYPES DE STRUCTURE F											
TOTAL F											
TOTAL GENERAL		**673 900.00**						**164 558.77**		**1 635.39**	**100.00**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A1.4

A1.4 - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	3 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	164 558.77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**86 310.00**	**84 709.20**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**42 310.00**	**42 110.03**
1641	EMPRUNTS EN EUROS	41 100.00	40 902.43
1678	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES	1 210.00	1 207.60
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**44 000.00**	**42 599.17**
139111	AGENCE DE L'EAU	12 000.00	11 575.90
139118	AUTRES	9 000.00	8 614.71
13913	DEPARTEMENTS	3 000.00	2 779.77
13914	COMMUNES	1 500.00	1 338.17
13918	AUTRES	18 500.00	18 290.62
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**84 709.20**			**84 709.20**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		258 055.00	136 909.51
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		258 055.00	136 909.51
281351	*BATIMENTS D'EXPLOITATION*	*123 000.00*	*121 885.89*
281532	*RESEAUX D'ASSAINISSEMENT*	*19 000.00*	*15 023.62*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*116 055.00*	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	136 909.51		230 052.83	231 722.93	598 685.27

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	84 709.20
Ressources propres disponibles IV	598 685.27
Solde V=IV-II (3)	+513 976.07

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

C4 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	33 843 090.00	26 462 319.29		26 462 319.29
RECETTES	33 843 090.00	28 274 024.09		28 274 024.09
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 572 370.00	4 522 194.17	480 049.49	5 002 243.66
RECETTES	15 572 370.00	2 088 945.33		2 088 945.33

2 - BUDGETS ANNEXES 02 : EAU

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	416 148.00	149 654.86		149 654.86
RECETTES	416 148.00	231 228.33		231 228.33
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	756 076.00	139 619.20	230 000.00	369 619.20
RECETTES	756 076.00	139 096.79		139 096.79

2 - BUDGETS ANNEXES 03 : ASSAINISSEMENT

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	436 055.00	146 409.05		146 409.05
RECETTES	436 055.00	237 708.90		237 708.90
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 964 831.00	1 145 717.22	498 177.49	1 643 894.71
RECETTES	1 964 831.00	458 632.44	210 000.00	668 632.44

2 - BUDGETS ANNEXES 04 : TRANSPORTS DE PERSONNES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 631 712.00	516 719.96		516 719.96
RECETTES	1 631 712.00	925 478.76		925 478.76
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	616 281.00	56 175.30		56 175.30
RECETTES	616 281.00	109 557.53		109 557.53

2 - BUDGETS ANNEXES 05 : SERVICES EXTERIEURS DES POMPES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	103 900.00	3 061.29		3 061.29
RECETTES	103 900.00	87 129.88		87 129.88
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

2 - BUDGETS ANNEXES 08 : Z.I. AUGUSTE II

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	30 000.30			
RECETTES	30 000.30			
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	266 242.77			
RECETTES	266 242.77			

2 - BUDGETS ANNEXES 11 : LOTISSEMENT LA PETITE VALLEE

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	694 823.14	694 823.14		694 823.14
RECETTES	694 823.14			
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	694 823.14			
RECETTES	694 823.14	694 823.14		694 823.14

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB09_02_2023-BF

2 - BUDGETS ANNEXES 12 : LOTISSEMENT LA TOUR

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 680 116.67	2 531 401.29		2 531 401.29
RECETTES	2 680 116.67	2 531 401.29		2 531 401.29
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 963 521.29	2 531 401.29		2 531 401.29
RECETTES	3 963 521.29	1 279 251.29		1 279 251.29

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	39 835 845.11	30 504 388.88		30 504 388.88
RECETTES	39 835 845.11	32 286 971.25		32 286 971.25
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	23 834 145.20	8 395 107.18	1 208 226.98	9 603 334.16
RECETTES	23 834 145.20	4 770 306.52	210 000.00	4 980 306.52
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	**63 669 990.31**	**38 899 496.06**	**1 208 226.98**	**40 107 723.04**
TOTAL AGREGE DES RECETTES	**63 669 990.31**	**37 057 277.77**	**210 000.00**	**37 267 277.77**

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

Débat : Délibération n°2/9 : BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

M. CELAN présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 22 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

M. DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB10_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 10.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, décide de manière définitive et conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A EFFECTUER		
Résultat de l'exercice :	excédent :	91 299,85
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	212 054,61
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	303 354,46
(A2)	déficit :	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	687 084,78
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent :	230 052,83
(ligne 001 du CA)	déficit :	457 031,95
Résultat comptable cumulé : à reporter au R001	excédent :	
ou à reporter au D001	déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		498 177,49
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		498 177,49
(B) Besoin (-) réel de financement :		745 209,44
Excédent (+) réel de financement :		
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat excédentaire (A1)		303 354,46
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		303 354,46
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) ……		
SOUS-TOTAL (R 1068) :		303 354,46
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1) ……		
TOTAL :		303 354,46
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté	D001 : Solde d'exécution à N-1	R001 : Solde d'exécution à N-1 457 031,95 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 303 354,46

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB10_02_2023-DE

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants).

- Adopte l'affectation définitive du compte d'exploitation 2022 du budget public d'assainissement

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/10 : BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2022

Le Maire présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB11_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 11.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CASTRES-GIRONDE POUR LE BUDGET DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE TRANSPORT DE PERSONNES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats,

STATUANT

1° - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par la responsable du service de gestion comptable de Castres-Gironde, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants),

- Adopte le compte de gestion 2022 du budget du service public local de transport de personnes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/11 : BUDGET DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE TRANSPORTS DE PERSONNES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 12.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DU SERVICE DES TRANSPORTS DE PERSONNES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Henri CELAN, Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de ce service pour l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	**879 693,33**			**446 162,56**	**879 693,33**	**446 162,56**
Opérations de l'exercice 2022	516 719,96	925 478,76	56 175,30	109 557,53	572 895,26	1 035 036,29
Totaux	1 396 413,29	925 478,76	56 175,30	555 720,09	1 452 588,59	1 481 198,85
Résultat de clôture	**470 934,53**			**499 544,79**		**28 610,26**
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	1 396 413,29	925 478,76	56 175,30	555 720,09	1 452 588,59	1 481 198,85
Résultats définitifs	**470 934,53**			**499 544,79**		**28 610,26**

1/CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2/RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

3/ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants), Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle ne participe pas au vote.

- Adopte le compte administratif 2022 du budget du service public local de transport de personnes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre PUJO

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

LE MAIRE

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET : 21330122900018	MAIRIE DE CESTAS

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE CASTRES GIRONDE

SERVICE PUBLIC LOCAL DE TRANSPORT DE PERSONNES

M43

Compte administratif

BUDGET : 04 TRANSPORTS DE PERSONNES

ANNEE 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

SOMMAIRE

I - Informations générales
Modalités de vote du budget
II - Présentation générale du compte administratif
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes
III - Vote du compte administratif
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
IV - Annexes
A - Eléments du bilan
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations
A3.2 - Etalement des provisions
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)
A6 - Etat des charges transférées
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers
A8.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
A8.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) – Sorties
A8.3 – Opérations liées aux cessions
A9.1 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
A9.2 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – Sorties
A10 – Etat des travaux en régie
B - Engagements hors bilan
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.6 - Etat des autres engagements donnés
B1.7 - Etat des engagements reçus
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
C - Autres éléments d'informations
C1.1 - Etat du personnel
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
D - Arrêté et signatures
D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissement publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : [...]

……

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° …… du ……).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	516 719.96	925 478.76	+408 758.80
	Section d'investissement	56 175.30	109 557.53	+53 382.23
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	879 693.33		
	Report en section d'investissement (001)		446 162.56	
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	1 452 588.59	1 481 198.85	+28 610.26

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation			
	Section d'investissement			
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1			

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 396 413.29	925 478.76	-470 934.53
	Section d'investissement	56 175.30	555 720.09	+499 544.79
	TOTAL CUMULE	1 452 588.59	1 481 198.85	+28 610.26

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	[...]Opérations d'équipement n°		
45...	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	106 300.00	25 299.32			81 000.68
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	464 300.00	375 153.14			89 146.86
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 200.00	1.93			1 198.07
	Total des dépenses de gestion courante	**571 800.00**	**400 454.39**			**171 345.61**
66	CHARGES FINANCIERES	7 000.00	1 565.30	2 712.74		2 721.96
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 100.23	2 430.00			670.23
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (2)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**581 900.23**	**404 449.69**	**2 712.74**		**174 737.80**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)***					
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)***	170 118.44	109 557.53			60 560.91
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)***					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	**170 118.44**	**109 557.53**			**60 560.91**
	TOTAL	**752 018.67**	**514 007.22**	**2 712.74**		**235 298.71**

Pour information	
D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	**879 693.33**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		8 673.37			-8 673.37
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	609 412.00	6 498.41	381 319.88		221 593.71
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (5)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 000 000.00	509 660.00			490 340.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1.07			-1.07
	Total des recettes de gestion courante	**1 609 412.00**	**524 832.85**	**381 319.88**		**703 259.27**
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 300.00	19 326.03			2 973.97
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (2)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	**1 631 712.00**	**544 158.88**	**381 319.88**		**706 233.24**
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)***					
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)***					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	**1 631 712.00**	**544 158.88**	**381 319.88**		**706 233.24**

Pour information	
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	459 281.00			459 281.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	**459 281.00**			**459 281.00**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	157 000.00	56 175.30		100 824.70
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	**157 000.00**	**56 175.30**		**100 824.70**
4581	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	**616 281.00**	**56 175.30**		**560 105.70**
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	**616 281.00**	**56 175.30**		**560 105.70**

Pour information **D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
106	RESERVES (5)				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Total des recettes financières				
4582	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (2)				
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	170 118.44	109 557.53		60 560.91
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**170 118.44**	**109 557.53**		**60 560.91**
	TOTAL	**170 118.44**	**109 557.53**		**60 560.91**

Pour information **R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**	**446 162.56**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 299.32		25 299.32
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	375 153.14		375 153.14
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	*ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)*			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1.93		1.93
66	CHARGES FINANCIERES	4 278.04		4 278.04
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 430.00	872.00	3 302.00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (4)			
71	*PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)*			
	Dépenses d'exploitation - Total	**407 162.43**	**872.00**	**408 034.43**
			+	
	D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1			**879 693.33**
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			**1 287 727.76**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	56 175.30		56 175.30
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS*			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	**56 175.30**		**56 175.30**
			+	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**56 175.30**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	8 673.37		8 673.37
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	387 818.29		387 818.29
71	*PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)*			
72	*PRODUCTION IMMOBILISEE*			
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	509 660.00		509 660.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1.07		1.07
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 326.03		19 326.03
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
79	*TRANSFERTS DE CHARGES*			
	Recettes d'exploitation - Total	**925 478.76**		**925 478.76**
			+	
	R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1			
			=	
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			**925 478.76**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (5)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)		872.00	872.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*		*108 685.53*	*108 685.53*
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)*			
4582	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total		**109 557.53**	**109 557.53**
			+	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1			**446 162.56**
			+	
	AFFECTATION AUX COMPTES 106			
			=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**555 720.09**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL (2)(3)**	**106 300.00**	**25 299.32**			**81 000.68**
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 400.00	27.80			1 372.20
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 500.00	5 399.39			-1 899.39
6135	LOCATIONS MOBILIERES	9 500.00	9 582.10			-82.10
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	4 000.00	3 390.00			610.00
6156	MAINTENANCE	600.00				600.00
6168	AUTRES	13 800.00	5 184.17			8 615.83
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	72 000.00				72 000.00
6256	MISSIONS		87.50			-87.50
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 500.00	1 628.36			-128.36
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**464 300.00**	**375 153.14**			**89 146.86**
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	2 000.00	1 025.82			974.18
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	6 000.00	4 199.49			1 800.51
6338	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	900.00	614.94			285.06
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	265 000.00	227 087.59			37 912.41
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	67 000.00	52 490.88			14 509.12
64141	INDEMNITE INFLATION		1 000.00			-1 000.00
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL		10.08			-10.08
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	40 000.00	21 252.38			18 747.62
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	80 000.00	64 865.38			15 134.62
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 000.00	817.58			182.42
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	400.00	72.00			328.00
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	2 000.00	1 717.00			283.00
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS (4)**					
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**1 200.00**	**1.93**			**1 198.07**
6518	AUTRES REDEV.CONC.BREVETS	500.00				500.00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	500.00				500.00
6542	CREANCES ETEINTES	200.00				200.00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		1.93			-1.93
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)	**571 800.00**	**400 454.39**			**171 345.61**
66	**CHARGES FINANCIERES(b)(5)**	**7 000.00**	**1 565.30**	**2 712.74**		**2 721.96**
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	7 000.00	6 446.36			553.64
66112	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES ICNE		-4 881.06	2 712.74		2 168.32
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)**	**3 100.23**	**2 430.00**			**670.23**
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	100.23				100.23
6743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT	3 000.00	2 430.00			570.00
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)**					
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES(e)(7)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES(f)**					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**581 900.23**	**404 449.69**	**2 712.74**		**174 737.80**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*					
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(8)(9)*	*170 118.44*	*109 557.53*			*60 560.91*
675	*VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES*	*22 300.00*	*872.00*			*21 428.00*
6811	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES*	*147 818.44*	*108 685.53*			*39 132.91*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*170 118.44*	*109 557.53*			*60 560.91*
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(10)*					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*170 118.44*	*109 557.53*			*60 560.91*
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		752 018.67	514 007.22	2 712.74		235 298.71

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation de N-1	879 693.33

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**ATTENUATIONS DE CHARGES (2)**		**8 673.37**			**-8 673.37**
64198	AUTRES REMBOURSEMENTS		7 673.37			-7 673.37
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		1 000.00			-1 000.00
70	**VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES**	**609 412.00**	**6 498.41**	**381 319.88**		**221 593.71**
7083	LOCATIONS DIVERSES	5 000.00	6 498.41			-1 498.41
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	454 412.00		381 319.88		73 092.12
7087	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	150 000.00				150 000.00
73	**PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (3)**					
74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**1 000 000.00**	**509 660.00**			**490 340.00**
7472	REGIONS		9 660.00			-9 660.00
7474	COMMUNES	1 000 000.00	500 000.00			500 000.00
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**		**1.07**			**-1.07**
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		1.07			-1.07
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)	**1 609 412.00**	**524 832.85**	**381 319.88**		**703 259.27**
76	**PRODUITS FINANCIERS(b)**					
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)**	**22 300.00**	**19 326.03**			**2 973.97**
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		36.36			-36.36
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN		1 800.54			-1 800.54
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	22 300.00	17 400.00			4 900.00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		89.13			-89.13
78	**REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(4)**					
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	**1 631 712.00**	**544 158.88**	**381 319.88**		**706 233.24**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(6)*					
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(5)*					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 631 712.00	544 156.88	381 319.88		706 233.24

Pour information	
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	459 281.00			459 281.00
2156	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITATION	459 281.00			459 281.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors opérations)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)				
	Opérations d'équipement n° (3)[..]				
	Total des dépenses d'équipement	459 281.00			459 281.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	157 000.00	56 175.30		100 824.70
1641	EMPRUNTS EN EUROS	157 000.00	56 175.30		100 824.70
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	157 000.00	56 175.30		100 824.70
	Opé. pour compte de tiers n° (4)[...]				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	616 281.00	56 175.30		560 105.70

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)*				
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (7)*				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		616 281.00	56 175.30		560 105.70

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Total des recettes financières				
	Opé. pour compte de tiers n° (3)[...]				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES RECETTES REELLES				

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
021	*VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION*				
040	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)(5)*	*170 118.44*	*109 557.53*		*60 560.91*
2156	*MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITATION*	*22 300.00*	*872.00*		*21 428.00*
28153	*INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE*	*650.00*	*649.84*		*0.16*
28154	*MATERIEL INDUSTRIEL*	*168.44*	*166.50*		*1.94*
28156	*MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITATION*	*147 000.00*	*107 869.19*		*39 130.81*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*170 118.44*	*109 557.53*		*60 560.91*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES(6)*				*0*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*170 118.44*	*109 557.53*		*60 560.91*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	**170 118.44**	**109 557.53**		**60 560.91**

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporte de N-1	**446 162.56**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

ANNEXES

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

Nature de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	date de signature	Date d'émission ou de mobilisation	Date du 1er rembt	Nominal Montant initial (1)	Type de taux d'intérêt (3)	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remb. (5)	Profil d'amortissement (9)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Coût de sortie	Couverture? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt (4)	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
								Taux d'intérêt (2)	Taux actuariel											en intérêts	en capital	
163 Emprunts obligataires (Total)																		0,00		0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)																		78 069,08		6 446,36	56 175,30	2 712,74
1641 Emprunts en euros																		0,00		0,00	0,00	0,00
269 / 1631399 / fixe	C.E AQUITAINE NORD	22/01/2008	29/01/2008	29/01/2009	540 000,00	F	TAUX FIXE	4,61	4,61	euro	A	P	O		N		A-1	48 429,89	0,08	4 366,84	46 295,59	2 056,97
276 / MON275899EUR/0294812 / fixe	DEXIA/CREDIT LOCAL	29/07/2011	01/08/2011	01/08/2012	138 316,00	C	TAUX FIXE	5,19	5,26	euro	A	C	O	1 114,13	N		D-1	29 639,19	2,59	2 079,52	9 879,71	653,77
1643 Emprunts en devises (hors zone)																		0,00		0,00	0,00	0,00
16441 Opérations afférentes à l'emprunt																		0,00		0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)																		0,00		0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)																		0,00		0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)																		0,00		0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts																		0,00		0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables																		0,00		0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes																		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL					678 316,00									1 114,13				78 069,08		6 446,36	56 175,30	2 712,74

(1) Nominal : montant emprunté à l'origine
(2) Taux d'intérêt : taux initial du contrat
(3) Type de taux d'intérêt : F fixe, V variable, C complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point e pourcentage)
(4) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1. Cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6)
(5) Périodicité des remboursements A annuelle, T trimestrielle, M mensuelle
(9) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 31/12/2019)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal Montant initial de l'emprunt (2)	Type d'indices (3)	Durée du contrat	Taux minimal (4)	Taux maximal	Coût de sortie (5)	Capital restant dû au 31/12/2022	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts à payer de l'exercice	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A											
269 / 1631399 / fixe	C.E AQUITAINE NORD	540 000.00	1 : indice en euro	15	TAUX FIXE	TAUX FIXE	NEANT	48 429.89	4.61	4 366.84	62.03
TOTAL		**540 000.00**						**48 429.89**		**4 366.84**	**62.03**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D											
276 / MON275899EUR/0294812 / fixe	DEXIA/CREDIT LOCAL	138 316.00	1 : indice en euro	14	5.19	Euribor12M+3 x (Euribor12M-5,19)	1 114.13	29 639.19	5.19	2 079.52	37.97
TOTAL		**138 316.00**					**1 114.13**	**29 639.19**		**2 079.52**	**37.97**
TOTAL GENERAL		**678 316.00**					**1 114.13**	**78 069.08**		**6 446.36**	**100.00**

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6)

(4) Montant, index ou formule

(5) Coût de sortie : indiquer le montant à acquitter pour le remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N incluant les pénalités éventuelles de remboursement anticipé

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A1.4

A1.4 - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	62,03 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	48 429.89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	37,97 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	29 639.19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**157 000.00**	**56 175.30**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**157 000.00**	**56 175.30**
1641	EMPRUNTS EN EUROS	157 000.00	56 175.30
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**56 175.30**			**56 175.30**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		147 818.44	108 685.53
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		147 818.44	108 685.53
28153	*INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE*	*650.00*	*649.84*
28154	*MATERIEL INDUSTRIEL*	*168.44*	*166.50*
28156	*MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITATION*	*147 000.00*	*107 869.19*
021	*Virement de la section de fonctionnement*		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	108 685.53		446 162.56		554 848.09

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	56 175.30
Ressources propres disponibles IV	554 848.09
Solde V=IV-II (3)	+498 672.79

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

C4 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	33 843 090.00	26 462 319.29		26 462 319.29
RECETTES	33 843 090.00	28 274 024.09		28 274 024.09
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 572 370.00	4 522 194.17	480 049.49	5 002 243.66
RECETTES	15 572 370.00	2 088 945.33		2 088 945.33

2 - BUDGETS ANNEXES 02 : EAU

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	416 148.00	149 654.86		149 654.86
RECETTES	416 148.00	231 228.33		231 228.33
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	756 076.00	139 619.20	230 000.00	369 619.20
RECETTES	756 076.00	139 096.79		139 096.79

2 - BUDGETS ANNEXES 03 : ASSAINISSEMENT

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	436 055.00	146 409.05		146 409.05
RECETTES	436 055.00	237 708.90		237 708.90
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 964 831.00	1 145 717.22	498 177.49	1 643 894.71
RECETTES	1 964 831.00	458 632.44	210 000.00	668 632.44

2 - BUDGETS ANNEXES 04 : TRANSPORTS DE PERSONNES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 631 712.00	516 719.96		516 719.96
RECETTES	1 631 712.00	925 478.76		925 478.76
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	616 281.00	56 175.30		56 175.30
RECETTES	616 281.00	109 557.53		109 557.53

2 - BUDGETS ANNEXES 05 : SERVICES EXTERIEURS DES POMPES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	103 900.00	3 061.29		3 061.29
RECETTES	103 900.00	87 129.88		87 129.88
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

2 - BUDGETS ANNEXES 08 : Z.I. AUGUSTE II

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	30 000.30			
RECETTES	30 000.30			
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	266 242.77			
RECETTES	266 242.77			

2 - BUDGETS ANNEXES 11 : LOTISSEMENT LA PETITE VALLEE

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	694 823.14	694 823.14		694 823.14
RECETTES	694 823.14			
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	694 823.14			
RECETTES	694 823.14	694 823.14		694 823.14

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB12_02_2023-BF

2 - BUDGETS ANNEXES 12 : LOTISSEMENT LA TOUR

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 680 116.67	2 531 401.29		2 531 401.29
RECETTES	2 680 116.67	2 531 401.29		2 531 401.29
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 963 521.29	2 531 401.29		2 531 401.29
RECETTES	3 963 521.29	1 279 251.29		1 279 251.29

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	39 835 845.11	30 504 388.88		30 504 388.88
RECETTES	39 835 845.11	32 286 971.25		32 286 971.25
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	23 834 145.20	8 395 107.18	1 208 226.98	9 603 334.16
RECETTES	23 834 145.20	4 770 306.52	210 000.00	4 980 306.52
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	**63 669 990.31**	**38 899 496.06**	**1 208 226.98**	**40 107 723.04**
TOTAL AGREGE DES RECETTES	**63 669 990.31**	**37 057 277.77**	**210 000.00**	**37 267 277.77**

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

Débat : Délibération n°2/12 : BUDGET DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE TRANSPORTS DE PERSONNES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

M. CELAN présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 22 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

M. DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB13_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 13.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2022 DU BUDGET DES TRANSPORTS DE PERSONNES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, décide de manière définitive et conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A EFFECTUER		
Résultat de l'exercice :	excédent :	408 758,80
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	
	déficit	879 693,33
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	
(A2)	déficit :	470 934,53
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	53 382,23
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent :	446 162,56
(ligne 001 du CA)	déficit :	
Résultat comptable cumulé : à reporter au R001	excédent :	499 544,79
ou à reporter au D001	déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement :		
Excédent (+) réel de financement :		499 544,79

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) ……	
SOUS-TOTAL (R 1068) :	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1) ……	
TOTAL :	
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	470 934,53

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté 470 934,53	R002 : Excédent reporté	D001 : Solde d'exécution à N-1	R001 : Solde d'exécution à N-1 499 544,79 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB13_02_2023-DE

- Adopte l'affectation définitive du compte d'exploitation 2022 du budget du service public de transport de personnes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/13 : BUDGET DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE TRANSPORTS DE PERSONNES : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2022

Le Maire présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB14_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 14.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CASTRES-GIRONDE POUR LE SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats,

STATUANT

1° - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par la responsable du service de gestion comptable de Castres-Gironde, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants),

- Adopte le compte de gestion 2022 du budget du service des pompes funèbres.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/14 : BUDGET DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 15.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Henri CELAN, Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de ce service pour l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		**29 901,42**				**29 901,42**
Opérations de l'exercice 2022	3 061,29	87 129,88			3 061,29	87 129,88
Totaux	3 061,29	117 031,30			3 061,29	117 031,30
Résultat de clôture		**113 970,01**				**113 970,01**
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	3 061,29	117 031,30			3 061,29	117 031,30
Résultats définitifs		**113 970,01**				**113 970,01**

1/CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2/RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

3/ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants), Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle ne participe pas au vote.

- Adopte le compte administratif 2022 du budget du service des pompes funèbres.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET : 21330122900018	MAIRIE DE CESTAS

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE CASTRES GIRONDE

SERVICE PUBLIC LOCAL DE POMPES FUNEBRES

M4

Compte administratif

BUDGET : 05 SERVICES EXTERIEURS DES POMPES

ANNEE 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

SOMMAIRE

I - Informations générales
Modalités de vote du budget
II - Présentation générale du compte administratif
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes
III - Vote du compte administratif
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
IV - Annexes
A - Eléments du bilan
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations
A3.2 - Etalement des provisions
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)
A6 - Etat des charges transférées
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers
A8.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
A8.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) – Sorties
A8.3 – Opérations liées aux cessions
A9.1 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
A9.2 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – Sorties
A10 – Etat des travaux en régie
B - Engagements hors bilan
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.6 - Etat des autres engagements donnés
B1.7 - Etat des engagements reçus
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
C - Autres éléments d'informations
C1.1 - Etat du personnel
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
D - Arrêté et signatures
D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissement publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : [...]

……

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° …… du ……).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	3 061.29	87 129.88	+84 068.59
	Section d'investissement			
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		29 901.42	
	Report en section d'investissement (001)			
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	3 061.29	117 031.30	+113 970.01
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation			
	Section d'investissement			
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1			

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	3 061.29	117 031.30	+113 970.01
	Section d'investissement			
	TOTAL CUMULE	3 061.29	117 031.30	+113 970.01

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	[...]Opérations d'équipement n°		
45...	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	98 200.00				98 200.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 500.00	3 061.29			438.71
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000.00				1 000.00
	Total des dépenses de gestion courante	**102 700.00**	**3 061.29**			**99 638.71**
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 200.00				1 200.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (2)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**103 900.00**	**3 061.29**			**100 838.71**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)***					
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)***					
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)***					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	**103 900.00**	**3 061.29**			**100 838.71**

Pour information	
D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	13 998.58	27 129.88			-13 131.30
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (5)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	60 000.00	60 000.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	**73 998.58**	**87 129.88**			**-13 131.30**
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (2)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	**73 998.58**	**87 129.88**			**-13 131.30**
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)***					
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)***					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	**73 998.58**	**87 129.88**			**-13 131.30**

Pour information	
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	**29 901.42**

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
4581	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des dépenses réelles d'investissement				
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL				
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
106	RESERVES (5)				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Total des recettes financières				
4582	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (2)				
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement				
	TOTAL				
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 061.29		3 061.29
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	*ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)*			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Dépenses d'exploitation - Total	**3 061.29**		**3 061.29**
			+	
	D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			**3 061.29**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS*			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total			
			+	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	27 129.88		27 129.88
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	60 000.00		60 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
79	*TRANSFERTS DE CHARGES*			
	Recettes d'exploitation - Total	**87 129.88**		**87 129.88**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**29 901.42**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**117 031.30**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (5)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)*			
4582	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL (2)(3)**	**98 200.00**				**98 200.00**
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	98 200.00				98 200.00
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**3 500.00**	**3 061.29**			**438.71**
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	3 500.00	3 061.29			438.71
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS (4)**					
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**1 000.00**				**1 000.00**
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	500.00				500.00
6542	CREANCES ETEINTES	500.00				500.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)		**102 700.00**	**3 061.29**			**99 638.71**
66	**CHARGES FINANCIERES(b)(5)**					
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)**	**1 200.00**				**1 200.00**
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	1 200.00				1 200.00
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)**					
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES(e)(7)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES(f)**					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**103 900.00**	**3 061.29**			**100 838.71**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*					
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(8)(9)*					
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(10)*					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE						
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		103 900.00	3 061.29			100 838.71

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (2)					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	13 998.58	27 129.88			-13 131.30
706	PRESTATIONS DE SERVICE	13 998.58	27 129.88			-13 131.30
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (3)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	60 000.00	60 000.00			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	60 000.00	60 000.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)	73 998.58	87 129.88			-13 131.30
76	PRODUITS FINANCIERS(b)					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(4)					
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	73 998.58	87 129.88			-13 131.30

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(6)*					
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(5)*					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	73 998.58	87 129.88			-13 131.30

Pour information	
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	29 901.42

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors opérations)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)				
	Opérations d'équipement n° (3)[...]				
	Total des dépenses d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
	Opé. pour compte de tiers n° (4)[...]				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES				

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)*				
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (7)*				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)					

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Total des recettes financières				
	Opé. pour compte de tiers n° (3)[...]				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES RECETTES REELLES				

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)(5)				
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(6)				0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				0
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)				

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporte de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)			
021	*Virement de la section de fonctionnement*		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	
Ressources propres disponibles IV	
Solde V=IV-II (3)	

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

C4 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	33 843 090.00	26 462 319.29		26 462 319.29
RECETTES	33 843 090.00	28 274 024.09		28 274 024.09
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 572 370.00	4 522 194.17	480 049.49	5 002 243.66
RECETTES	15 572 370.00	2 088 945.33		2 088 945.33

2 - BUDGETS ANNEXES 02 : EAU

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	416 148.00	149 654.86		149 654.86
RECETTES	416 148.00	231 228.33		231 228.33
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	756 076.00	139 619.20	230 000.00	369 619.20
RECETTES	756 076.00	139 096.79		139 096.79

2 - BUDGETS ANNEXES 03 : ASSAINISSEMENT

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	436 055.00	146 409.05		146 409.05
RECETTES	436 055.00	237 708.90		237 708.90
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 964 831.00	1 145 717.22	498 177.49	1 643 894.71
RECETTES	1 964 831.00	458 632.44	210 000.00	668 632.44

2 - BUDGETS ANNEXES 04 : TRANSPORTS DE PERSONNES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 631 712.00	516 719.96		516 719.96
RECETTES	1 631 712.00	925 478.76		925 478.76
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	616 281.00	56 175.30		56 175.30
RECETTES	616 281.00	109 557.53		109 557.53

2 - BUDGETS ANNEXES 05 : SERVICES EXTERIEURS DES POMPES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	103 900.00	3 061.29		3 061.29
RECETTES	103 900.00	87 129.88		87 129.88
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

2 - BUDGETS ANNEXES 08 : Z.I. AUGUSTE II

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	30 000.30			
RECETTES	30 000.30			
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	266 242.77			
RECETTES	266 242.77			

2 - BUDGETS ANNEXES 11 : LOTISSEMENT LA PETITE VALLEE

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	694 823.14	694 823.14		694 823.14
RECETTES	694 823.14			
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	694 823.14			
RECETTES	694 823.14	694 823.14		694 823.14

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB15_02_2023-BF

2 - BUDGETS ANNEXES 12 : LOTISSEMENT LA TOUR

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 680 116.67	2 531 401.29		2 531 401.29
RECETTES	2 680 116.67	2 531 401.29		2 531 401.29
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 963 521.29	2 531 401.29		2 531 401.29
RECETTES	3 963 521.29	1 279 251.29		1 279 251.29

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	39 835 845.11	30 504 388.88		30 504 388.88
RECETTES	39 835 845.11	32 286 971.25		32 286 971.25
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	23 834 145.20	8 395 107.18	1 208 226.98	9 603 334.16
RECETTES	23 834 145.20	4 770 306.52	210 000.00	4 980 306.52
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	**63 669 990.31**	**38 899 496.06**	**1 208 226.98**	**40 107 723.04**
TOTAL AGREGE DES RECETTES	**63 669 990.31**	**37 057 277.77**	**210 000.00**	**37 267 277.77**

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

Débat : Délibération n°2/15 : BUDGET DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

M. CELAN présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 22 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

M. DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB16_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 16.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2022 DU BUDGET DES POMPES FUNEBRES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, décide de manière définitive et conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A EFFECTUER

Résultat de l'exercice :	excédent :	84 068,59
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	29 901,42
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	113 970,01
(A2)	déficit :	

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent :	
(ligne 001 du CA)	déficit :	
Résultat comptable cumulé : à reporter au R001	excédent :	
ou à reporter au D001	déficit :	

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :
Recettes d'investissement restant à réaliser :
Solde des restes à réaliser :

(B) Besoin (-) réel de financement :
Excédent (+) réel de financement :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)	113 970,01
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS-TOTAL (R 1068) :	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	113 970,01
TOTAL :	113 970,01
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 113 970,01	D001 : Solde d'exécution à N-1	R001 : Solde d'exécution à N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB16_02_2023-DE

- Adopte l'affectation définitive du compte d'exploitation 2022 du budget du service des pompes funèbres.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/16 : BUDGET DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2022

Le Maire présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB17_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 17.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CASTRES-GIRONDE POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE INDUSTRIELLE AUGUSTE II

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats,

STATUANT

1° - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par la responsable du service de gestion comptable de Castres-Gironde, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants),

- Adopte le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone industrielle Auguste II.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE — **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO — **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/17 : BUDGET ANNEXE DE LA ZONE INDUSTRIELLE AUGUSTE II : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 18.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE INDUSTRIELLE AUGUSTE II

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Henri CELAN, Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		**30 000,30**		**266 242,77**		**296 243,07**
Opérations de l'exercice 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	30 000,30	0,00	266 242,77	0,00	296 243,07
Résultat de clôture		**30 000,30**		**266 242,77**		**296 243,07**
Restes à réaliser			0,00	0,00		
Totaux cumulés	0,00	30 000,30	0,00	266 242,77	0,00	296 243,07
Résultats définitifs		**30 000,30**		**266 242,77**		**296 243,07**

1/CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2/RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

3/ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants), Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle ne participe pas au vote.

-Adopte le compte administratif 2022 du budget annexe de la zone industrielle Auguste II.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CESTAS

Numéro SIRET : 21330122900018

POSTE COMPTABLE : SGC DE CASTRES GIRONDE

M. 14

Budget

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : 08 Z.I. AUGUSTE II

ANNEE 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

Sommaire

I - Vote du compte administratif
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
II - Annexes
A - Eléments du bilan
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A3 - Etat des provisions
A4 - Etalement des provisions
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)
A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)
A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)
A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)
A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)
A7 - Etat des charges transférées
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers
A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
A9.3 - Opérations liées aux cessions
A9.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
A10 - Etat des travaux en régie
A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale
B - Engagements hors bilan
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
C - Autres éléments d'informations
C1.1 - Etat du personnel
C1.2 - Actions de formation des élus
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
C3.6 - Identification des flux croisés
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes
D2 - Arrêté et signatures

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT

(2) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

Code INSEE 33122	CA

I - INFORMATIONS GENERALES

1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	17 329
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*)	43
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE EAU BOURDE	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)		Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier			
25 711 459	26 371 040	1 477.50	1 515.40	1 084.72

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.
(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- (3) les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
.....
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
.....

III - Les provisions sont (5).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		30 000.30
	Report en section d'investissement (001)		266 242.77
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)		296 243.07
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		30 000.30
	Section d'investissement		266 242.77
	TOTAL CUMULE		296 243.07

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000.30				30 000.30
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	**30 000.30**				**30 000.30**
66	**CHARGES FINANCIERES**					
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**					
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES**					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**30 000.30**				**30 000.30**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)***					
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)***					
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)***					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	**30 000.30**				**30 000.30**

Pour information **D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)**						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante					
76	**PRODUITS FINANCIERS**					
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**					
78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)**					
	Total des recettes réelles de fonctionnement					
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)***					
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)***					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL					

Pour information **R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)**	**30 000.30**					

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	266 242.77			266 242.77
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	**266 242.77**			**266 242.77**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	**266 242.77**			**266 242.77**
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	**266 242.77**			**266 242.77**
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'equipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)				
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	Total des recettes financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement				
	TOTAL				
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)		**266 242.77**			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	**B1**

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
	Dépenses de fonctionnement - Total			

Pour information **D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1**			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total			

Pour information **D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total			

Pour information			
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			**30 000.30**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total			

Pour information			
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			**266 242.77**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000.30				30 000.30
6522	REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF	30 000.30				30 000.30
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		**30 000.30**				**30 000.30**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		30 000.30				30 000.30
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION						
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		30 000.30				30 000.30

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013						

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d						
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)						

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	30 000.30

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Opérations d'équipement n°... (2)				
Total des dépenses d'équipement					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	266 242.77			266 242.77
16878	AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	266 242.77			266 242.77
Total des dépenses financières		**266 242.77**			**266 242.77**
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DEPENSES REELLES		**266 242.77**			**266 242.77**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Reprises sur autofinancement antérieur (5) Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**266 242.77**			**266 242.77**

Pour information **D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement					
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières					
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES					

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)					

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	266 242.77

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

ANNEXES

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS.	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles												
- Equipements municipaux (2)												
- Equipements non municipaux (c/204) (3)												
- Opérations financières												
Dépenses d'ordre												
Solde d'exécution reporté de N-1												
Total dépenses												
Total recettes												
Solde d'investissement												

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS.	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)												

RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
Solde RAR investissement												

RESTES A REALISER au 31/12/N												

FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)												
Total dépenses												
Total recettes												
Solde de fonctionnement												

FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)												

RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
Solde RAR fonctionnement												

RESTES A REALISER au 31/12/N												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

IV - ANNEXES | IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE | A1

Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS,	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
	INVESTISSEMENT												
	DEPENSES												
	Total dépenses investissement												
	Dépenses réelles												
	Opérations d'équipement												
	Opérations pour compte de tiers												
	Dépenses d'ordre												
	001 Solde d'exécution reporté de N-1												
	RECETTES												
	Total recettes investissement												
	Recettes réelles												
	Opérations pour compte de tiers												
	Recettes d'ordre												
	001 Solde d'exécution reporté de N-1												
	FONCTIONNEMENT												
	DEPENSES												
	Total dépenses fonctionnement												
	Dépenses réelles												
	Dépenses d'ordre												
	002 Déficit de fonctionnement reporté												
	RECETTES												
	Total recettes fonctionnement												
	Recettes réelles												
	Recettes d'ordre												
	002 Excédent de fonctionnement reporté												

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'éxecution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres			**694 823.14**	**694 823.14**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)			
024	Produits de cessions		
021	*Virement de la section de fonctionnement*		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'éxecution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	694 823.14
Ressources propres disponibles IV	
Solde V=IV-II (3)	-694 823.14

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 572 370.00	4 522 194.17	480 049.49	10 570 126.34
RECETTES	15 572 370.00	2 088 945.33		13 483 424.67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 843 090.00	26 462 319.29		7 380 770.71
RECETTES	33 843 090.00	28 274 024.09		5 569 065.91

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : EAU N° SIRET : 21330122900182

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	756 076.00	139 619.20	230 000.00	386 456.80
RECETTES	756 076.00	139 096.79		616 979.21
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	416 148.00	149 654.86		266 493.14
RECETTES	416 148.00	231 228.33		184 919.67

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 03 : ASSAINISSEMENT N° SIRET : 21330122900174

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 964 831.00	1 145 717.22	498 177.49	320 936.29
RECETTES	1 964 831.00	458 632.44	210 000.00	1 296 198.56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	436 055.00	146 409.05		289 645.95
RECETTES	436 055.00	237 708.90		198 346.10

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : TRANSPORTS DE PERSONNES N° SIRET : 21330122900190

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	616 281.00	56 175.30		560 105.70
RECETTES	616 281.00	109 557.53		506 723.47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 631 712.00	516 719.96		1 114 992.04
RECETTES	1 631 712.00	925 478.76		706 233.24

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 05 : SERVICES EXTERIEURS DES POMPES N° SIRET : 21330122900208

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	103 900.00	3 061.29		100 838.71
RECETTES	103 900.00	87 129.88		16 770.12

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 08 : Z.I. AUGUSTE II N° SIRET : 21330122900232

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	266 242.77			266 242.77
RECETTES	266 242.77			266 242.77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 000.30			30 000.30
RECETTES	30 000.30			30 000.30

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 11 : LOTISSEMENT LA PETITE VALLEE N° SIRET : 21330122900299

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	694 823.14			694 823.14
RECETTES	694 823.14	694 823.14		
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	694 823.14	694 823.14		
RECETTES	694 823.14			694 823.14

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 12 : LOTISSEMENT LA TOUR N° SIRET : 21330122900307

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 963 521.29	2 531 401.29		1 432 120.00
RECETTES	3 963 521.29	1 279 251.29		2 684 270.00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 680 116.67	2 531 401.29		148 715.38
RECETTES	2 680 116.67	2 531 401.29		148 715.38

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	23 834 145.20	8 395 107.18	1 208 226.98	14 230 811.04
RECETTES	23 834 145.20	4 770 306.52	210 000.00	18 853 838.68
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	39 835 845.11	30 504 388.88		9 331 456.23
RECETTES	39 835 845.11	32 286 971.25		7 548 873.86
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**63 669 990.31**	**38 899 496.06**	**1 208 226.98**	**23 562 267.27**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**63 669 990.31**	**37 057 277.77**	**210 000.00**	**26 402 712.54**

(1) Y compris les rattachements

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB18_02_2023-BF

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 08 : Z.I. AUGUSTE II N° SIRET : 21330122900232

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	266 242.77			266 242.77
RECETTES	266 242.77			266 242.77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 000.30			30 000.30
RECETTES	30 000.30			30 000.30

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 11 : LOTISSEMENT LA PETITE VALLEE N° SIRET : 21330122900299

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	694 823.14			694 823.14
RECETTES	694 823.14	694 823.14		
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	694 823.14	694 823.14		
RECETTES	694 823.14			694 823.14

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 12 : LOTISSEMENT LA TOUR N° SIRET : 21330122900307

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 963 521.29	2 531 401.29		1 432 120.00
RECETTES	3 963 521.29	1 279 251.29		2 684 270.00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 680 116.67	2 531 401.29		148 715.38
RECETTES	2 680 116.67	2 531 401.29		148 715.38

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	23 834 145.20	8 395 107.18	1 208 226.98	14 230 811.04
RECETTES	23 834 145.20	4 770 306.52	210 000.00	18 853 838.68
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	39 835 845.11	30 504 388.88		9 331 456.23
RECETTES	39 835 845.11	32 286 971.25		7 548 873.86
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**63 669 990.31**	**38 899 496.06**	**1 208 226.98**	**23 562 267.27**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**63 669 990.31**	**37 057 277.77**	**210 000.00**	**26 402 712.54**

(1) Y compris les rattachements

Débat : Délibération n°2/18 : BUDGET ANNEXE DE LA ZONE INDUSTRIELLE AUGUSTE II : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

M. CELAN présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 22 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

M. DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB19_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 19.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2022 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE INDUSTRIELLE AUGUSTE II

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, décide de manière définitive et conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A EFFECTUER		
Résultat de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	30 000,30
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	30 000,30
(A2)	déficit :	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent :	266 242,77
(ligne 001 du CA)	déficit :	
Résultat comptable cumulé : à reporter au R001	excédent :	266 242,77
ou à reporter au D001	déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement :		
Excédent (+) réel de financement :		266 242,77
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat excédentaire (A1)		30 000,30
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) ……		
SOUS-TOTAL (R 1068) :		
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1) ……		30 000,30
TOTAL :		30 000,30
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 30 000,30	D001 : Solde d'exécution à N-1	R001 : Solde d'exécution à N-1 266 242,77 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB19_02_2023-DE

- Adopte l'affectation définitive du compte d'exploitation 2022 du budget annexe de la zone industrielle Auguste II.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/19 : BUDGET ANNEXE DE LA ZONE INDUSTRIELLE AUGUSTE II : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2022

Le Maire présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB20_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 20.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CASTRES-GIRONDE POUR LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA PETITE VALLEE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats,

STATUANT

1° - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par la responsable du service de gestion comptable de Castres-Gironde, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants),

- Adopte le compte de gestion 2022 du budget annexe du lotissement la Petite Vallée.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/20 : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LA PETITE VALLEE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 21.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT PETITE VALLEE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Henri CELAN, Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		**694 823,14**	**694 823,14**		**694 823,14**	**694 823,14**
Opérations de l'exercice 2022	694 823,14			694 823,14	694 823,14	694 823,14
Totaux	694 823,14	694 823,14	694 823,14	694 823,14	1 389 646,28	1 389 646,28
Résultat de clôture		**0,00**	**0,00**			**0,00**
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	694 823,14	694 823,14	694 823,14	694 823,14	1 389 646,28	1 389 646,28
Résultats définitifs		**0,00**	**0,00**			**0,00**

1/CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2/RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

3/ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants), Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle ne participe pas au vote.

- Adopte le compte administratif 2022 du budget annexe du lotissement la Petite Vallée.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre PUJO

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

LE MAIRE

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CESTAS

Numéro SIRET : 21330122900018

POSTE COMPTABLE : SGC DE CASTRES GIRONDE

M. 14

Budget

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : 11 LOTISSEMENT LA PETITE VALLEE

ANNEE 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

Sommaire

I - Vote du compte administratif
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
II - Annexes
A - Eléments du bilan
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A3 - Etat des provisions
A4 - Etalement des provisions
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)
A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)
A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)
A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)
A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)
A7 - Etat des charges transférées
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers
A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
A9.3 - Opérations liées aux cessions
A9.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
A10 - Etat des travaux en régie
A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale
B - Engagements hors bilan
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
C - Autres éléments d'informations
C1.1 - Etat du personnel
C1.2 - Actions de formation des élus
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
C3.6 - Identification des flux croisés
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes
D2 - Arrêté et signatures

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT

(2) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

Code INSEE 33122	CA

I - INFORMATIONS GENERALES

1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	17 329
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*)	43
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE EAU BOURDE	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)		Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier			
25 711 459	26 371 040	1 477.50	1 515.40	1 084.72

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.
(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- (3) les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
.....
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
.....

III - Les provisions sont (5).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	694 823.14	
	Section d'investissement		694 823.14
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		694 823.14
	Report en section d'investissement (001)	694 823.14	
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	1 389 646.28	1 389 646.28

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	694 823.14	694 823.14
	Section d'investissement	694 823.14	694 823.14
	TOTAL CUMULE	1 389 646.28	1 389 646.28

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante					
66	**CHARGES FINANCIERES**					
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**					
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (1)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES**					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement					
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)***					
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)***	694 823.14	694 823.14			
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)***					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**694 823.14**	**694 823.14**			
	TOTAL	**694 823.14**	**694 823.14**			

Pour information		
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante					
76	**PRODUITS FINANCIERS**					
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**					
78	**REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (1)**					
	Total des recettes réelles de fonctionnement					
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)***					
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)***					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL					

Pour information		
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)	**694 823.14**	

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement				
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL				
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)		**694 823.14**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'equipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION				
	Total des recettes financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)	694 823.14	694 823.14		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**694 823.14**	**694 823.14**		
	TOTAL	**694 823.14**	**694 823.14**		
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS			
Dépenses de fonctionnement - Total				

Pour information **D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1**			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total				

Pour information **D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**			**694 823.14**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
	Recettes de fonctionnement - Total			

Pour information			
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			**694 823.14**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks		694 823.14	694 823.14
	Recettes d'investissement - Total		**694 823.14**	**694 823.14**

Pour information			
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)					

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

III
A1

Crédits annulés

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	694 823.14	694 823.14		
71355	VARIATIONS DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	694 823.14	694 823.14		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		**694 823.14**	**694 823.14**		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**694 823.14**	**694 823.14**		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**694 823.14**	**694 823.14**		

Pour information **D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1**	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

III
A1

Crédits annulés

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013						

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d						
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)						

Pour information	
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	694 823.14

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Opérations d'équipement n°... (2)				
Total des dépenses d'équipement					
Total des dépenses financières					
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DEPENSES REELLES					

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Reprises sur autofinancement antérieur (5) Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)					

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	694 823.14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement					
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières					
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES					

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	694 823.14	694 823.14		
3555	*TERRAINS AMENAGES*	*694 823.14*	*694 823.14*		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		***694 823.14***	***694 823.14***		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**694 823.14**	**694 823.14**		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		**694 823.14**	**694 823.14**		

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

ANNEXES

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles												
- Equipements municipaux (2)												
- Equipements non municipaux (c/204) (3)												
- Opérations financières												
Dépenses d'ordre												
Solde d'exécution reporté de N-1	694 823.14											694 823.14
Total dépenses	**694 823.14**											**694 823.14**
Total recettes	**694 823.14**											**694 823.14**
Solde d'investissement												
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
Solde RAR investissement												
FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	**694 823.14**											**694 823.14**
Total recettes	**694 823.14**											**694 823.14**
Solde de fonctionnement												
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
Solde RAR fonctionnement												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al 1 et R.5211-14 à L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

	IV - ANNEXES	IV
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4	TOTAL
INVESTISSEMENT								
DEPENSES								
Total dépenses investissement		**694 823.14**						**694 823.14**
Dépenses réelles								
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
Dépenses d'ordre								
001 Solde d'exécution reporté de N-1		694 823.14						694 823.14
RECETTES								
Total recettes investissement		**694 823.14**						**694 823.14**
Recettes réelles								
Opérations pour compte de tiers								
Recettes d'ordre		*694 823.14*						*694 823.14*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*694 823.14*						*694 823.14*
001 Solde d'exécution reporté de N-1								
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
Total dépenses fonctionnement		**694 823.14**						**694 823.14**
Dépenses réelles								
Dépenses d'ordre		*694 823.14*						*694 823.14*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*694 823.14*						*694 823.14*
002 Déficit de fonctionnement reporté								
RECETTES								
Total recettes fonctionnement		**694 823.14**						**694 823.14**
Recettes réelles								
Recettes d'ordre								
002 Excédent de fonctionnement reporté		694 823.14						694 823.14

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

	IV - ANNEXES	IV
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	5	6	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses investissement							**694 823.14**
Dépenses réelles							
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre							
001 Solde d'exécution reporté de N-1							694 823.14
RECETTES							
Total recettes investissement							**694 823.14**
Recettes réelles							
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre							*694 823.14*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*694 823.14*
001 Solde d'exécution reporté de N-1							
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement							**694 823.14**
Dépenses réelles							
Dépenses d'ordre							*694 823.14*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*694 823.14*
002 Déficit de fonctionnement reporté							
RECETTES							
Total recettes fonctionnement							**694 823.14**
Recettes réelles							
Recettes d'ordre							
002 Excédent de fonctionnement reporté							694 823.14

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0

(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total
DEPENSES		694 823.14				694 823.14
Réalisations		694 823.14				694 823.14
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	694 823.14				694 823.14
71355	VARIATIONS DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	694 823.14				694 823.14
Restes à réaliser au 31/12						
RECETTES		694 823.14				694 823.14
Réalisations		694 823.14				694 823.14
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	694 823.14				694 823.14
Restes à réaliser au 31/12						
SOLDE (3)						

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		20	21	22	23	24	25	26	41	48
DEPENSES										
Réalisations										
Restes à réaliser au 31/12										
RECETTES										
Réalisations										
Restes à réaliser au 31/12										
SOLDE (3)										

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement,public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7

(2)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71	72	73	Total
	DEPENSES	**1 252 150.00**				**1 252 150.00**
	Réalisations	**1 252 150.00**				**1 252 150.00**
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**1 252 150.00**				**1 252 150.00**
6015	TERRAINS A AMENAGER	1 250 000.00				1 250 000.00
6045	ACHAT ETUDES PRESTAT SERVICES	2 150.00				2 150.00
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)	**-1 252 150.00**				**-1 252 150.00**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement.public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total
	DEPENSES (2)	**3 814 922.58**				**3 814 922.58**
	Réalisations	**3 814 922.58**				**3 814 922.58**
001	**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE**	**1 283 521.29**				**1 283 521.29**
040	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**	**2 531 401.29**				**2 531 401.29**
3555	TERRAINS AMENAGES	2 531 401.29				2 531 401.29
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)	**1 279 251.29**				**1 279 251.29**
	Réalisations	**1 279 251.29**				**1 279 251.29**
040	**OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**	**1 279 251.29**				**1 279 251.29**
3351	TERRAINS TRAVAUX EN COURS	1 271 796.62				1 271 796.62
3354	ETUDES ET PRESTA TRAVAUX EN COURS	7 454.67				7 454.67
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)	**-2 535 671.29**				**-2 535 671.29**

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		20	21	22	23	24	25	26	41	48
	DEPENSES (2)									
	Réalisations									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES (2)									
	Réalisations									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'éxecution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres			1 283 521.29	1 283 521.29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)			
024	Produits de cessions		
021	*Virement de la section de fonctionnement*		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	1 283 521.29
Ressources propres disponibles IV	
Solde V=IV-II (3)	-1 283 521.29

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 572 370.00	4 522 194.17	480 049.49	10 570 126.34
RECETTES	15 572 370.00	2 088 945.33		13 483 424.67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 843 090.00	26 462 319.29		7 380 770.71
RECETTES	33 843 090.00	28 274 024.09		5 569 065.91

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : EAU N° SIRET : 21330122900182

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	756 076.00	139 619.20	230 000.00	386 456.80
RECETTES	756 076.00	139 096.79		616 979.21
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	416 148.00	149 654.86		266 493.14
RECETTES	416 148.00	231 228.33		184 919.67

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 03 : ASSAINISSEMENT N° SIRET : 21330122900174

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 964 831.00	1 145 717.22	498 177.49	320 936.29
RECETTES	1 964 831.00	458 632.44	210 000.00	1 296 198.56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	436 055.00	146 409.05		289 645.95
RECETTES	436 055.00	237 708.90		198 346.10

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : TRANSPORTS DE PERSONNES N° SIRET : 21330122900190

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	616 281.00	56 175.30		560 105.70
RECETTES	616 281.00	109 557.53		506 723.47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 631 712.00	516 719.96		1 114 992.04
RECETTES	1 631 712.00	925 478.76		706 233.24

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 05 : SERVICES EXTERIEURS DES POMPES N° SIRET : 21330122900208

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	103 900.00	3 061.29		100 838.71
RECETTES	103 900.00	87 129.88		16 770.12

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB21_02_2023-BF

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 08 : Z.I. AUGUSTE II N° SIRET : 21330122900232

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	266 242.77			266 242.77
RECETTES	266 242.77			266 242.77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 000.30			30 000.30
RECETTES	30 000.30			30 000.30

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 11 : LOTISSEMENT LA PETITE VALLEE N° SIRET : 21330122900299

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	694 823.14			694 823.14
RECETTES	694 823.14	694 823.14		
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	694 823.14	694 823.14		
RECETTES	694 823.14			694 823.14

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 12 : LOTISSEMENT LA TOUR N° SIRET : 21330122900307

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 963 521.29	2 531 401.29		1 432 120.00
RECETTES	3 963 521.29	1 279 251.29		2 684 270.00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 680 116.67	2 531 401.29		148 715.38
RECETTES	2 680 116.67	2 531 401.29		148 715.38

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	23 834 145.20	8 395 107.18	1 208 226.98	14 230 811.04
RECETTES	23 834 145.20	4 770 306.52	210 000.00	18 853 838.68
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	39 835 845.11	30 504 388.88		9 331 456.23
RECETTES	39 835 845.11	32 286 971.25		7 548 873.86
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**63 669 990.31**	**38 899 496.06**	**1 208 226.98**	**23 562 267.27**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**63 669 990.31**	**37 057 277.77**	**210 000.00**	**26 402 712.54**

(1) Y compris les rattachements

Débat : Délibération n°2/21 : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LA PETITE VALLEE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

M. CELAN présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 22 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

M. DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB22_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 22.
Réf : finances – TT/7.10

OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA PETITE VALLEE

Monsieur le Maire expose :

L'opération concernant le lotissement Petite Vallée étant terminée, l'ensemble des parcelles ayant été vendues et l'ensemble des provisions de bon achèvement ayant été libérées, il convient de clore le budget annexe lotissement Petite Vallée.

Il précise que l'excédent de l'opération a déjà été reversé au budget principal lors de l'exercice 2021.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants),

- Adopte les propositions de Monsieur le Maire.

- Décide de clôturer le budget annexe du lotissement Petite Vallée et de reverser les éventuels excédents de trésorerie liés aux opérations de TVA au budget principal.

- Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de la clôture de ce budget annexe.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/22 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA PETITE VALLEE

Le Maire présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB23_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 23.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CASTRES-GIRONDE POUR LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LA TOUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats,

STATUANT

1° - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par la responsable du service de gestion comptable de Castres-Gironde, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix pour et 4 contre (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants),

- Adopte le compte de gestion 2022 du budget annexe du lotissement La Tour.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/23 : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LA TOUR : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour et 4 contre (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 24.

Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LA TOUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Henri CELAN, Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		**116,67**	**1 283 521,29**	**0,00**	**1 283 521,29**	**116,67**
Opérations de l'exercice 2022	2 531 401,29	2 531 401,29	2 531 401,29	1 279 251,29	5 062 802,58	3 810 652,58
Totaux	2 531 401,29	2 531 401,29	3 814 922,58	1 279 251,29	6 346 323,87	3 810 769,25
Résultat de clôture		**116,67**	**2 535 671,29**		**2 535 554,62**	
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	
Totaux cumulés	2 531 401,29	2 531 401,29	3 814 922,58	1 279 251,29	6 346 323,87	3 810 769,25
Résultats définitifs		**116,67**	**2 535 671,29**		**2 535 554,62**	

1/CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2/RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

3/ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et 4 contre (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants), Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle ne participe pas au vote.

- Adopte le compte administratif 2022 du budget annexe du lotissement La Tour.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CESTAS

Numéro SIRET : 21330122900018

POSTE COMPTABLE : SGC DE CASTRES GIRONDE

M. 14

Budget

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : 12 LOTISSEMENT LA TOUR

ANNEE 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

Sommaire

I - Vote du compte administratif
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
II - Annexes
A - Eléments du bilan
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A3 - Etat des provisions
A4 - Etalement des provisions
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)
A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)
A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)
A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)
A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)
A7 - Etat des charges transférées
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers
A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
A9.3 - Opérations liées aux cessions
A9.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
A10 - Etat des travaux en régie
A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale
B - Engagements hors bilan
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
C - Autres éléments d'informations
C1.1 - Etat du personnel
C1.2 - Actions de formation des élus
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
C3.6 - Identification des flux croisés
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes
D2 - Arrêté et signatures

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT

(2) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

Code INSEE 33122	CA

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	17 329
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*)	43
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE EAU BOURDE	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)		Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier			
25 711 459	26 371 040	1 477.50	1 515.40	1 084.72

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.
(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- (3) les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
.....
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
.....

III - Les provisions sont (5).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 531 401.29	2 531 401.29
	Section d'investissement	2 531 401.29	1 279 251.29
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		116.67
	Report en section d'investissement (001)	1 283 521.29	
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	6 346 323.87	3 810 769.25

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 531 401.29	2 531 517.96
	Section d'investissement	3 814 922.58	1 279 251.29
	TOTAL CUMULE	6 346 323.87	3 810 769.25

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 400 116.67	1 252 150.00			147 966.67
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	**1 400 116.67**	**1 252 150.00**			**147 966.67**
66	**CHARGES FINANCIERES**					
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**					
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (1)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES**					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**1 400 116.67**	**1 252 150.00**			**147 966.67**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)***					
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)***	1 280 000.00	1 279 251.29			748.71
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)***					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**1 280 000.00**	**1 279 251.29**			**748.71**
	TOTAL	**2 680 116.67**	**2 531 401.29**			**148 715.38**

Pour information						
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante					
76	**PRODUITS FINANCIERS**					
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**					
78	**REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (1)**					
	Total des recettes réelles de fonctionnement					
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)***	2 680 000.00	2 531 401.29			148 598.71
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)***					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	**2 680 000.00**	**2 531 401.29**			**148 598.71**
	TOTAL	**2 680 000.00**	**2 531 401.29**			**148 598.71**

Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)	**116.67**					

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	2 680 000.00	2 531 401.29		148 598.71
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	**2 680 000.00**	**2 531 401.29**		**148 598.71**
	TOTAL	**2 680 000.00**	**2 531 401.29**		**148 598.71**
	Pour information **D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)**	**1 283 521.29**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	2 683 521.29			2 683 521.29
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'equipement	**2 683 521.29**			**2 683 521.29**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION				
	Total des recettes financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	**2 683 521.29**			**2 683 521.29**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	1 280 000.00	1 279 251.29		748.71
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**1 280 000.00**	**1 279 251.29**		**748.71**
	TOTAL	**3 963 521.29**	**1 279 251.29**		**2 684 270.00**
	Pour information **R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)**				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 252 150.00		1 252 150.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS			
	Dépenses de fonctionnement - Total	**1 252 150.00**		**1 252 150.00**

Pour information **D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1**		

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks		2 531 401.29	2 531 401.29
	Dépenses d'investissement - Total		**2 531 401.29**	**2 531 401.29**

Pour information **D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**		**1 283 521.29**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
	Recettes de fonctionnement - Total			

Pour information **R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1**			**116.67**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks		1 279 251.29	1 279 251.29
	Recettes d'investissement - Total		**1 279 251.29**	**1 279 251.29**

Pour information **R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 400 116.67	1 252 150.00			147 966.67
6015	TERRAINS A AMENAGER	1 300 000.00	1 250 000.00			50 000.00
6045	ACHAT ETUDES PRESTAT SERVICES	100 116.67	2 150.00			97 966.67
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		**1 400 116.67**	**1 252 150.00**			**147 966.67**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 400 116.67	1 252 150.00			147 966.67
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	1 280 000.00	1 279 251.29			748.71
7133	VARIAT ENCOURS DE PRODUCT	1 280 000.00	1 279 251.29			748.71
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		1 280 000.00	1 279 251.29			748.71
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 280 000.00	1 279 251.29			748.71
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 680 116.67	2 531 401.29			148 715.38

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013						

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d						
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)***	***2 680 000.00***	***2 531 401.29***			***148 598.71***
71355	VARIAT° STOCK TERR AMENAGES	2 680 000.00	2 531 401.29			148 598.71
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**2 680 000.00**	**2 531 401.29**			**148 598.71**
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**2 680 000.00**	**2 531 401.29**			**148 598.71**

Pour information	
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	**116.67**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Opérations d'équipement n°... (2)				
Total des dépenses d'équipement					
Total des dépenses financières					
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DEPENSES REELLES					

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	2 680 000.00	2 531 401.29		148 598.71
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	2 680 000.00	2 531 401.29		148 598.71
3555	TERRAINS AMENAGES	2 680 000.00	2 531 401.29		148 598.71
	Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**2 680 000.00**	**2 531 401.29**		**148 598.71**

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	**2 680 000.00**	**2 531 401.29**		**148 598.71**

Pour information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**1 283 521.29**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 683 521.29			2 683 521.29
1641	EMPRUNTS ET DETTES	2 683 521.29			2 683 521.29
Total des recettes d'équipement		**2 683 521.29**			**2 683 521.29**
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières					
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		**2 683 521.29**			**2 683 521.29**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	1 280 000.00	1 279 251.29		748.71
3351	*TERRAINS TRAVAUX EN COURS*	*1 272 000.00*	*1 271 796.62*		*203.38*
3354	*ETUDES ET PRESTA TRAVAUX EN COURS*	*8 000.00*	*7 454.67*		*545.33*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		***1 280 000.00***	***1 279 251.29***		***748.71***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**1 280 000.00**	**1 279 251.29**		**748.71**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		**3 963 521.29**	**1 279 251.29**		**2 684 270.00**

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

ANNEXES

IV - ANNEXES	IV	IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles												
- Equipements municipaux (2)												
- Equipements non municipaux (c/204) (3)												
- Opérations financières												
Dépenses d'ordre	2 531 401.29											2 531 401.29
Solde d'exécution reporté de N-1	1 283 521.29											1 283 521.29
Total dépenses	**3 814 922.58**											**3 814 922.58**
Total recettes	**1 279 251.29**											**1 279 251.29**
Solde d'investissement	**-2 535 671.29**											**-2 535 671.29**
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
Solde RAR investissement												
FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	**1 279 251.29**								**1 252 150.00**			**2 531 401.29**
Total recettes	**2 531 517.96**											**2 531 517.96**
Solde de fonctionnement	**1 252 266.67**								**-1 252 150.00**			**116.67**
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
Solde RAR fonctionnement												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al 1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

IV - ANNEXES | IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE | A1

Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses Investissement		**3 814 922.58**											**3 814 922.58**
Dépenses réelles													
Opérations d'équipement													
Opérations pour compte de tiers													
Dépenses d'ordre		*2 531 401.29*											*2 531 401.29*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*2 531 401.29*											*2 531 401.29*
001 Solde d'exécution reporté de N-1		1 283 521.29											1 283 521.29
RECETTES													
Total recettes Investissement		**1 279 251.29**											**1 279 251.29**
Recettes réelles													
Opérations pour compte de tiers													
Recettes d'ordre		*1 279 251.29*											*1 279 251.29*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*1 279 251.29*											*1 279 251.29*
001 Solde d'exécution reporté de N-1													
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses fonctionnement		**1 279 251.29**								**1 252 150.00**			**2 531 401.29**
Dépenses réelles										1 252 150.00			1 252 150.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									1 252 150.00			1 252 150.00
Dépenses d'ordre		*1 279 251.29*											*1 279 251.29*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*1 279 251.29*											*1 279 251.29*
002 Déficit de fonctionnement reporté													
RECETTES													
Total recettes fonctionnement		**2 531 517.96**											**2 531 517.96**
Recettes réelles													
Recettes d'ordre		*2 531 401.29*											*2 531 40*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*2 531 401.29*											*2 531 40*
002 Excédent de fonctionnement reporté		116.67											1

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0

(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total
DEPENSES		1 279 251.29				1 279 251.29
Réalisations		1 279 251.29				1 279 251.29
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 279 251.29				1 279 251.29
7133	VARIAT ENCOURS DE PRODUCT	1 279 251.29				1 279 251.29
Restes à réaliser au 31/12						
RECETTES		2 531 517.96				2 531 517.96
Réalisations		2 531 517.96				2 531 517.96
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	116.67				116.67
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 531 401.29				2 531 401.29
71355	VARIAT° STOCK TERR AMENAGES	2 531 401.29				2 531 401.29
Restes à réaliser au 31/12						
SOLDE (3)		1 252 266.67				1 252 266.67

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		20	21	22	23	24	25	26	41	48
DEPENSES										
Réalisations										
Restes à réaliser au 31/12										
RECETTES										
Réalisations										
Restes à réaliser au 31/12										
SOLDE (3)										

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7

(2)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71	72	73	Total
	DEPENSES	**1 252 150.00**				**1 252 150.00**
	Réalisations	**1 252 150.00**				**1 252 150.00**
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**1 252 150.00**				**1 252 150.00**
6015	TERRAINS A AMENAGER	1 250 000.00				1 250 000.00
6045	ACHAT ETUDES PRESTAT SERVICES	2 150.00				2 150.00
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)	**-1 252 150.00**				**-1 252 150.00**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'éxecution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres			1 283 521.29	1 283 521.29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)			
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'éxecution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	1 283 521.29
Ressources propres disponibles IV	
Solde V=IV-II (3)	-1 283 521.29

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 572 370.00	4 522 194.17	480 049.49	10 570 126.34
RECETTES	15 572 370.00	2 088 945.33		13 483 424.67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 843 090.00	26 462 319.29		7 380 770.71
RECETTES	33 843 090.00	28 274 024.09		5 569 065.91

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : EAU N° SIRET : 21330122900182

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	756 076.00	139 619.20	230 000.00	386 456.80
RECETTES	756 076.00	139 096.79		616 979.21
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	416 148.00	149 654.86		266 493.14
RECETTES	416 148.00	231 228.33		184 919.67

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 03 : ASSAINISSEMENT N° SIRET : 21330122900174

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 964 831.00	1 145 717.22	498 177.49	320 936.29
RECETTES	1 964 831.00	458 632.44	210 000.00	1 296 198.56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	436 055.00	146 409.05		289 645.95
RECETTES	436 055.00	237 708.90		198 346.10

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : TRANSPORTS DE PERSONNES N° SIRET : 21330122900190

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	616 281.00	56 175.30		560 105.70
RECETTES	616 281.00	109 557.53		506 723.47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 631 712.00	516 719.96		1 114 992.04
RECETTES	1 631 712.00	925 478.76		706 233.24

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 05 : SERVICES EXTERIEURS DES POMPES N° SIRET : 21330122900208

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	103 900.00	3 061.29		100 838.71
RECETTES	103 900.00	87 129.88		16 770.12

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB24_02_2023-BF

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 08 : Z.I. AUGUSTE II N° SIRET : 21330122900232

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	266 242.77			266 242.77
RECETTES	266 242.77			266 242.77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 000.30			30 000.30
RECETTES	30 000.30			30 000.30

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 11 : LOTISSEMENT LA PETITE VALLEE N° SIRET : 21330122900299

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	694 823.14			694 823.14
RECETTES	694 823.14	694 823.14		
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	694 823.14	694 823.14		
RECETTES	694 823.14			694 823.14

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 12 : LOTISSEMENT LA TOUR N° SIRET : 21330122900307

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 963 521.29	2 531 401.29		1 432 120.00
RECETTES	3 963 521.29	1 279 251.29		2 684 270.00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 680 116.67	2 531 401.29		148 715.38
RECETTES	2 680 116.67	2 531 401.29		148 715.38

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	23 834 145.20	8 395 107.18	1 208 226.98	14 230 811.04
RECETTES	23 834 145.20	4 770 306.52	210 000.00	18 853 838.68
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	39 835 845.11	30 504 388.88		9 331 456.23
RECETTES	39 835 845.11	32 286 971.25		7 548 873.86
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**63 669 990.31**	**38 899 496.06**	**1 208 226.98**	**23 562 267.27**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**63 669 990.31**	**37 057 277.77**	**210 000.00**	**26 402 712.54**

(1) Y compris les rattachements

Débat : Délibération n°2/24 : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LA TOUR : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

M. CELAN présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 22 voix pour et 4 contre (Groupe Demain CESTAS).

M. DUCOUT, Maire, ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB25_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 25.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2022 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LA TOUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, décide de manière définitive et conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A EFFECTUER		
Résultat de l'exercice :	excédent :	00,00
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	116,67
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	116,67
(A2)	déficit :	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	1 252 150,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent :	
(ligne 001 du CA)	déficit :	1 283 521,29
Résultat comptable cumulé : à reporter au R001	excédent :	
ou à reporter au D001	déficit :	2 535 671,29
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement :		2 535 671,29
Excédent (+) réel de financement :		
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat excédentaire (A1)		116,67
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement		
(recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve		
(recette budgétaire au compte R 1068) ……		
SOUS-TOTAL (R 1068) :		
En excédent reporté à la section de fonctionnement		116,67
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1) ……		
TOTAL :		116,67
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur		
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 116,67	D001 : Solde d'exécution à N-1 2 535 671,29	R001 : Solde d'exécution à N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB25_02_2023-DE

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour et 4 contre (Groupe Demain CESTAS : Mmes MOREIRA et OUDOT et leurs mandants).

- Adopte l'affectation définitive du compte d'exploitation 2022 du budget du lotissement La Tour.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/25 : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LA TOUR : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2022

Le Maire présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour et 4 contre (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 26.

Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2023 (budget principal) de la commune, ceci pour les opérations nouvelles, chapitre par chapitre, tant pour les dépenses que pour les recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Le budget s'élève au montant total de 51 581 895 € et s'équilibre ainsi :
Section de fonctionnement à 34 840 060 €
avec un excédent de fonctionnement reporté de 5 631 243,26 €

Section d'investissement à 16 741 835 €
avec un déficit d'investissement reporté de 2 126 354,98 €

Ce budget a été voté de la manière suivante :

CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES			CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABS		POUR	CONTRE	ABS
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES				**DEPENSES**			
013 – Atténuations de charges	23	0	4	011 – Charges à caractère général	23	0	4
70 – Produit des services du domaine	23	0	4	012 – Charges de personnel	23	0	4
73 – Impôts et taxes	23	0	4	014 – Atténuations de produits	23	0	4
74 – Dotations, subventions et participations	23	0	4	65 – Charges de gestion courante	23	4	0
75 – Autres produits de gestion courante	23	0	4	66 – Charges financières	23	0	4
76 – Produits financiers	23	0	4	67 – Charges exceptionnelles	23	0	4
77 – Produits exceptionnels	23	0	4	68 – Dotations aux provisions	23	0	4
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections Travaux en régie	23	0	4	023 – Virement à la section d'investissement	23	0	4
				042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections Dotations aux amortissements	23	0	4
SECTION D'INVESTISSEMENT							
RECETTES				**DEPENSES**			
10 – Dotations, fonds divers et réserves	23	0	4	16 – Emprunts et dettes assimilées	23	0	4
13 – Subventions d'investissement	23	0	4	20 – Immobilisations incorporelles	23	0	4
16 – Emprunts et dettes assimilées	23	0	4	204 –Subventions d'équipement versées	23	0	4
23 – Immobilisations en cours	23	0	4	21 – Immobilisations corporelles	23	0	4
27 – Immobilisations financières	23	0	4	23 – Immobilisations en cours	23	0	4
024 – Produit des cessions d'immobilisations	23	0	4	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4
021 – Virement de la section de fonctionnement	23	0	4	041 – Opérations patrimoniales	23	0	4
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4				
041 – Opérations patrimoniales	23	0	4				

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre PUJO

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

LE MAIRE

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CESTAS

Numéro SIRET : 21330122900018

POSTE COMPTABLE : SGC DE CASTRES GIRONDE

M. 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : 01 BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

Sommaire

I - Informations générales (6)
A - Informations statistiques, fiscales et financières
B - Modalités de vote du budget
II - Présentation générale du budget
A1 - Vue d'ensemble - Sections
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes
III - Vote du budget
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
IV - Annexes (7)
A - Eléments du bilan
A1 - Présentation croisée par fonction (1)
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A2.3 - Etat de la dette -Répartition des emprunts par structure de taux
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A4 - Etat des provisions
A5 - Etalement des provisions
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)
A8 - Etat des charges transférées
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
B - Engagements hors bilan
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
C - Autres éléments d'informations
C1 - Etat du personnel
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes
D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissement publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

Code INSEE	2023

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2)Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3)Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

I - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
……
……

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
……

III - Les provisions sont (4).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (6) :

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II A1
VUE D'ENSEMBLE	

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	34 840 060.00	29 278 082.86
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 5 561 977.14
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	34 840 060.00	34 840 060.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	14 135 430.53	16 741 835.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	480 049.49	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 2 126 354.98	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	16 741 835.00	16 741 835.00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	51 581 895.00	51 581 895.00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT)

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 240 450.00		7 103 200.00		7 103 200.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 449 520.00		16 746 600.00		16 746 600.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	792 600.00		800 000.00		800 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 047 820.00		3 647 562.00		3 647 562.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	**26 530 390.00**		**28 297 362.00**		**28 297 362.00**
66	**CHARGES FINANCIERES**	**105 000.00**		**90 000.00**		**90 000.00**
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**27 700.00**		**17 400.00**		**17 400.00**
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)**	**10 000.00**		**11 000.00**		**11 000.00**
022	**DEPENSES IMPREVUES**					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**26 673 090.00**		**28 415 762.00**		**28 415 762.00**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)***	***6 510 000.00***		***5 622 678.00***		***5 622 678.00***
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)***	***660 000.00***		***801 620.00***		***801 620.00***
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)***					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***7 170 000.00***		***6 424 298.00***		***6 424 298.00***
	TOTAL	**33 843 090.00**		**34 840 060.00**		**34 840 060.00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**34 840 060.00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	130 000.00		60 000.00		60 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 575 700.00		1 780 200.00		1 780 200.00
73	IMPOTS ET TAXES	20 487 104.00		21 630 330.00		21 630 330.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 417 595.00		3 901 612.00		3 901 612.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	570 500.00		877 500.00		877 500.00
	Total des recettes de gestion courante	**26 180 899.00**		**28 249 642.00**		**28 249 642.00**
76	**PRODUITS FINANCIERS**	**50.00**		**50.00**		**50.00**
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**174.19**		**630.86**		**630.86**
78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)**					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**26 181 123.19**		**28 250 322.86**		**28 250 322.86**
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)***	***1 305 290.00***		***1 027 760.00***		***1 027 760.00***
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)***					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***1 305 290.00***		***1 027 760.00***		***1 027 760.00***
	TOTAL	**27 486 413.19**		**29 278 082.86**		**29 278 082.86**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**5 561 977.14**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**34 840 060.00**

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	**5 396 538.00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	156 695.00	15 366.80	37 500.00		52 866.80
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	31 210.00		13 000.00		13 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 685 461.92	346 725.41	2 055 660.00		2 402 385.41
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 965 713.08	117 957.28	5 585 510.53		5 703 467.81
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	**8 839 080.00**	**480 049.49**	**7 691 670.53**		**8 171 720.02**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 378 000.00		5 316 000.00		5 316 000.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières	**5 378 000.00**		**5 316 000.00**		**5 316 000.00**
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**					
	Total des dépenses réelles d'investissement	**14 217 080.00**	**480 049.49**	**13 007 670.53**		**13 487 720.02**
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*	*1 305 290.00*		*1 027 760.00*		*1 027 760.00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*	*50 000.00*		*100 000.00*		*100 000.00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***1 355 290.00***		***1 127 760.00***		***1 127 760.00***
	TOTAL	**15 572 370.00**	**480 049.49**	**14 135 430.53**		**14 615 480.02**
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					**2 126 354.98**
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**16 741 835.00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	265 400.00		311 400.00		311 400.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 000 000.00		398 132.00		398 132.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	**1 265 400.00**		**709 532.00**		**709 532.00**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	835 000.00		730 000.00		730 000.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)	363 275.86		2 606 404.47		2 606 404.47
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 800.28		1 600.53		1 600.53
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS	5 580 000.00		6 170 000.00		6 170 000.00
	Total des recettes financières	**6 780 076.14**		**9 508 005.00**		**9 508 005.00**
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**					
	Total des recettes réelles d'investissement	**8 045 476.14**		**10 217 537.00**		**10 217 537.00**
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)*	*6 510 000.00*		*5 622 678.00*		*5 622 678.00*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*	*660 000.00*		*801 620.00*		*801 620.00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*	*50 000.00*		*100 000.00*		*100 000.00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***7 220 000.00***		***6 524 298.00***		***6 524 298.00***
	TOTAL	**15 265 476.14**		**16 741 835.00**		**16 741 835.00**
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**16 741 835.00**

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	**5 396 538.00**

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 103 200.00		7 103 200.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 746 600.00		16 746 600.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	800 000.00		800 000.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*		*5 622 678.00*	*5 622 678.00*
	Dépenses de fonctionnement - Total	**24 649 800.00**	**5 622 678.00**	**30 272 478.00**
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			**30 272 478.00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		5 360.00	5 360.00
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)	676 000.00	4 640 000.00	5 316 000.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES - NON REGIES PERSONNALISEES (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)	52 866.80		52 866.80
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	2 402 385.41	100 000.00	2 502 385.41
22	IIMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	5 703 467.81	1 022 400.00	6 725 867.81
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)*			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
49	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)*			
59	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)*			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Dépenses d'investissement - Total	**8 834 720.02**	**5 767 760.00**	**14 602 480.02**
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			**2 126 354.98**
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**16 728 835.00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	60 000.00		60 000.00
Recettes de fonctionnement - Total		**60 000.00**		**60 000.00**
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			**5 561 977.14**
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			**5 621 977.14**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	311 400.00	100 000.00	411 400.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*		*801 620.00*	*801 620.00*
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)*			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
49	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)*			
59	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)*			
3...	Stocks			
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*		*5 622 678.00*	*5 622 678.00*
024	PRODUITS DES CESSIONS	6 170 000.00		6 170 000.00
Recettes d'investissement - Total		**6 481 400.00**	**6 524 298.00**	**13 005 698.00**
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			
				+
	AFFECTATION AU COMPTE 1068			**2 606 404.47**
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**15 612 102.47**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**6 240 450.00**	**7 103 200.00**	
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER	129 000.00	133 500.00	
60611	EAU ET ASSAINISSSEMENT	82 000.00	92 000.00	
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	593 100.00	614 700.00	
60613	CHAUFFAGE URBAIN	638 500.00	1 282 000.00	
60622	CARBURANTS	300 000.00	300 000.00	
60623	ALIMENTATION	530 000.00	569 800.00	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	18 700.00	13 000.00	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	133 500.00	134 800.00	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	260 000.00	240 250.00	
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	50 000.00	60 000.00	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	54 900.00	36 000.00	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	69 800.00	54 050.00	
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)	65 000.00	65 000.00	
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	62 500.00	69 200.00	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	836 200.00	872 050.00	
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	51 500.00	59 000.00	
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	26 200.00	28 200.00	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	94 000.00	80 700.00	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	800.00	800.00	
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	33 200.00	143 000.00	
615221	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	127 100.00	78 000.00	
615228	AUTRES BATIMENTS	87 500.00	42 000.00	
615232	ENTRETIEN RESEAUX	20 000.00	19 500.00	
61524	ENTRETIEN ET REPARATIONS BOIS ET FORETS	144 000.00	104 000.00	
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	34 800.00	35 000.00	
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	64 500.00	101 400.00	
6156	MAINTENANCE	92 650.00	148 380.00	
6168	AUTRES - ASSURANCES	265 000.00	465 000.00	
617	ETUDES ET RECHERCHES		25 000.00	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	10 300.00	11 370.00	
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	71 500.00	77 970.00	
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	800.00	800.00	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	264 250.00	230 300.00	
6226	HONORAIRES	19 000.00	18 600.00	
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	32 000.00	21 000.00	
6228	DIVERS	35 000.00	2 000.00	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	14 000.00	14 300.00	
6232	FETES ET CEREMONIES	141 800.00	175 000.00	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	54 300.00	59 540.00	
6247	TRANSPORT COLLECTIF	181 000.00	102 600.00	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		500.00	
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT		1 000.00	
6256	MISSIONS	6 920.00	8 470.00	
6257	RECEPTIONS	4 900.00	1 600.00	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	43 000.00	40 000.00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	146 610.00	151 050.00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	920.00	3 550.00	
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	19 700.00	19 560.00	
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE, FORET, BOIS COMMUNAUX)	2 000.00	7 500.00	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	6 000.00	26 060.00	
62872	REMBOURSEMENT DE FRAIS AU BUDGET ANNEXE ET REGIES MUNICIPALES	6 000.00	2 000.00	
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	175 000.00	116 000.00	
6288	AUTRES	7 000.00	18 900.00	
63512	TAXES FONCIERES	132 000.00	125 000.00	
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	1 000.00	1 500.00	
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	1 000.00	700.00	
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**15 449 520.00**	**16 746 600.00**	
6216	PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	50 000.00	33 000.00	
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	80 000.00	20 000.00	
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	50 200.00	46 600.00	
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	166 800.00	195 000.00	
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	22 700.00	24 100.00	
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	7 737 000.00	8 638 000.00	
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE	145 300.00	148 300.00	
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMLNITE INFLATION	28 300.00		
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	1 933 500.00	2 378 000.00	
64131	REMUNERATION	1 245 600.00	1 353 000.00	
64134	PERSO NON TITULAIRE INDEMNITE INFLATION	3 300.00		
64138	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE	250 000.00	275 500.00	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION .	20 000.00	12 500.00	
64171	APPRENTIS REMUNERATIONS	30 000.00	14 600.00	
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	1 062 000.00	840 000.00	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 372 500.00	2 540 000.00	
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	42 600.00	49 000.00	
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	22 000.00	22 000.00	
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	28 200.00	30 000.00	
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	22 400.00	4 000.00	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	48 000.00	43 000.00	
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	61 620.00	58 500.00	
6488	AUTRES CHARGES	27 500.00	21 500.00	
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS**	**792 600.00**	**800 000.00**	
739115	REVERST AU TITRE DE LA LOI SRU	222 600.00	230 000.00	
739223	FPIC	570 000.00	570 000.00	
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**4 047 820.00**	**3 647 562.00**	
6518	AUTRES REDEVANCES CONCESSIONS BREVETS LICENCES	24 900.00	28 750.00	
6531	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS	148 000.00	150 000.00	
6532	FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEILLERS	5 000.00	5 000.00	
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	11 400.00	14 000.00	
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE ELUS	13 000.00	13 000.00	
6535	FORMATIONS ELUS	14 900.00	14 900.00	
6536	FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE	500.00	500.00	
65372	COTISATIONS FFAFM	500.00	500.00	
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	20 000.00	8 000.00	
6542	CREANCES ETEINTES	1 000.00	1 000.00	
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES SERVICE INCENDIE	320 400.00	340 400.00	
65731	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L'ETAT	10 000.00		
657358	SUBV DE FCT VERSEE AUX AUTRES GRPTS DE COLLECTIVITES	1 000.00		
657362	CCAS	600 000.00	700 000.00	
65737	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	1 060 000.00	540 000.00	
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES		3 500.00	
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 813 720.00	1 828 012.00	
65888	AUTRES CHARGES DIV GEST COUR	3 500.00		
656	**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS**			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		**26 530 390.00**	**28 297 362.00**	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	**CHARGES FINANCIERES(b)**	**105 000.00**	**90 000.00**	
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	105 000.00	89 000.00	
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE		1 000.00	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)**	**27 700.00**	**17 400.00**	
6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	7 000.00	5 000.00	
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	4 500.00	6 000.00	
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	14 000.00	2 000.00	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 200.00	4 400.00	
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(d)(6)**	**10 000.00**	**11 000.00**	
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	10 000.00	11 000.00	
022	**DEPENSES IMPREVUES(e)**			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	**26 673 090.00**	**28 415 762.00**	
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT***	***6 510 000.00***	***5 622 678.00***	
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)***	***660 000.00***	***801 620.00***	
6811	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES*	*660 000.00*	*801 620.00*	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***7 170 000.00***	***6 424 298.00***	
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)***			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***7 170 000.00***	***6 424 298.00***	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**33 843 090.00**	**34 840 060.00**	

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**34 840 060.00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(9)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**ATTENUATIONS DE CHARGES**	**130 000.00**	**60 000.00**	
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	100 000.00	30 000.00	
6459	REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE & PREVOYANCE	30 000.00	30 000.00	
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**1 575 700.00**	**1 780 200.00**	
7022	COUPES DE BOIS	50 000.00	60 000.00	
70311	CONCESSIONS FUNERAIRES	30 000.00	30 000.00	
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	10 000.00	13 000.00	
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	500.00	8 000.00	
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	18 000.00	18 800.00	
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	451 500.00	603 000.00	
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D ENSEIGNEMENT	534 000.00	610 000.00	
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	12 600.00	12 800.00	
7078	AUTRES MARCHANDISES	1 000.00	1 000.00	
70846	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE AU GFP DE RATTACHEMENT	160 000.00	220 000.00	
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	220 000.00	86 800.00	
70873	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES CENTRES D'ACTION SOCIALE	40 000.00	40 000.00	
70876	REMBT DE FRAIS PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	600.00	2 000.00	
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	2 000.00	4 700.00	
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D OUVRAGES)	45 500.00	70 100.00	
73	**IMPOTS ET TAXES**	**20 487 104.00**	**21 630 330.00**	
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	9 566 070.00	10 243 482.00	
73211	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	7 570 848.00	7 570 848.00	
73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	1 958 186.00	2 444 000.00	
7336	DROIT DE PLACE	12 000.00	13 000.00	
7343	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	80 000.00	84 000.00	
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	390 000.00	415 000.00	
7368	EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES	160 000.00	160 000.00	
7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	750 000.00	700 000.00	
74	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**	**3 417 595.00**	**3 901 612.00**	
7411	DOTATION FORFAITAIRE	520 000.00	510 000.00	
744	FCTVA	2 000.00	8 000.00	
74718	PARTICIPATIONS ETAT - AUTRES	8 000.00		
7472	PARTICIPATIONS REGIONS		1 000.00	
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS		4 800.00	
7478	PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	662 400.00	615 000.00	
7482	ATTRIBUTION P/PERTE TAXE ADDITIONN.DROITS MUTATION OU TAXE PUBLICITE FONCIERE		850.00	
74834	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	2 222 155.00	2 454 922.00	
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	3 040.00	3 040.00	
7485	DOTATION TITRES SÉCURISES		4 000.00	
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS		300 000.00	
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**570 500.00**	**877 500.00**	
752	REVENUS DES IMMEUBLES	560 500.00	607 000.00	
7551	EXCEDENT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF		260 000.00	
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	10 000.00	10 500.00	
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)	**26 180 899.00**	**28 249 642.00**	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	**PRODUITS FINANCIERS(b)**	**50.00**	**50.00**	
7688	AUTRES	50.00	50.00	
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)**	**174.19**	**630.86**	
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	174.19	630.86	
78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(d)(5)**			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	**26 181 123.19**	**28 250 322.86**	
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)***	***1 305 290.00***	***1 027 760.00***	
722	*IMMOBILISATIONS CORPORELLES*	*1 299 790.00*	*1 022 400.00*	
777	*QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC*	*5 500.00*	*5 360.00*	
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)***			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***1 305 290.00***	***1 027 760.00***	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**27 486 413.19**	**29 278 082.86**	

\+

RESTES A REALISER N-1 (10)	

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**5 561 977.14**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**34 840 060.00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**STOCKS**			
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)**	**156 695.00**	**37 500.00**	
202	FRAIS LIES A LA REAL DOCTS URBANISME	3 360.00		
2031	FRAIS D'ETUDES	30 000.00	7 500.00	
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	123 335.00	30 000.00	
204	**SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)**	**31 210.00**	**13 000.00**	
20421	BIENS MOBILIERS MATERIEL ETUDE		5 000.00	
20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	31 210.00	8 000.00	
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)**	**3 685 461.92**	**2 055 660.00**	
2111	TERRAINS NUS	1 397 550.00	450 000.00	
2115	TERRAINS BATIS	1 000 000.00	463 000.00	
2117	BOIS ET FORETS	20 000.00	20 000.00	
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	20 000.00	48 000.00	
21312	BATIMENTS SCOLAIRES		5 000.00	
2132	CONSTRUCTION IMMEUBLES DE RAPPORT	20 000.00		
2152	INSTALLATION DE VOIRIE	84 945.58	100 000.00	
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DÉFENSE CIVILE		47 000.00	
21571	MATÉRIEL ROULANT	314 664.71	58 000.00	
21578	AUTRE MATÉRIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	5 000.00	1 300.00	
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	144 800.00	74 610.00	
2161	OEUVRES ET OBJET D'ART	10 000.00	2 500.00	
2181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTAL GENERALE, AGENCE. ET AMENAGE.	40 000.00	10 000.00	
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	289 253.10	263 000.00	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	96 798.80	219 020.00	
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	54 018.78	73 150.00	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	188 430.95	221 080.00	
22	**IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)**			
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)**	**4 965 713.08**	**5 585 510.53**	
2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	549 400.00	130 000.00	
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	2 411 812.80	3 414 510.00	
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	2 004 500.28	2 041 000.53	
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	Total des dépenses d'équipement	**8 839 080.00**	**7 691 670.53**	
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**			
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES**			
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**	**5 378 000.00**	**5 316 000.00**	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	735 500.00	673 000.00	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 500.00	3 000.00	
1676	DETTES ENVERS LOCATAIRES-ACQUEREURS	4 640 000.00	4 640 000.00	
18	**COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS**			
26	**PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**			
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**			
020	**DEPENSES IMPREVUES**			
	Total des dépenses financières	**5 378 000.00**	**5 316 000.00**	
	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**14 217 080.00**	**13 007 670.53**	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)***	***1 305 290.00***	***1 027 760.00***	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	***5 500.00***	***5 360.00***	
13911	*SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX*	*1 000.00*	*980.00*	
13913	*SUBV D'EQUIP TRANFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - DEPARTEMENTS*		*380.00*	
13918	*SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES*	*4 500.00*	*4 000.00*	
	Charges transférées (9)	***1 299 790.00***	***1 022 400.00***	
2313	*IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION*	*842 790.00*	*655 400.00*	
2315	*IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE*	*457 000.00*	*367 000.00*	
041	***OPERATIONS PATRIMONIALES (10)***	***50 000.00***	***100 000.00***	
2112	*TERRAINS DE VOIRIE*	*50 000.00*	*100 000.00*	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***1 355 290.00***	***1 127 760.00***	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		**15 572 370.00**	**14 135 430.53**	

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	**480 049.49**
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	**2 126 354.98**
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**16 741 835.00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation>>).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	265 400.00	311 400.00	
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX	33 400.00	33 400.00	
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS	67 000.00	67 000.00	
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS	55 000.00	121 000.00	
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES	60 000.00		
1342	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AMENDES DE POLICE	50 000.00	90 000.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 000 000.00	398 132.00	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 000 000.00	398 132.00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement	1 265 400.00	709 532.00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 198 275.86	3 336 404.47	
10222	F.C.T.V.A.	415 000.00	360 000.00	
10226	TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	420 000.00	370 000.00	
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	363 275.86	2 606 404.47	
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 800.28	1 600.53	
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS	5 580 000.00	6 170 000.00	
	Total des recettes financières	6 780 076.14	9 508 005.00	
	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	8 045 476.14	10 217 537.00	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 510 000.00	5 622 678.00	
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)	660 000.00	801 620.00	
28031	FRAIS D'ETUDES	6 400.00	19 100.00	
2804132	SUB EQUIPT VERS DEPT BAT INSTALLATIONS	3 100.00	3 100.00	
28041413	SUBV EQUIP.VERSEES - PROJET D'INFRASTRUCTURE D'INTERET NATIONAL	12 000.00	14 600.00	
28041582	AUTRES GROUPEMENTS BATS ET INSTALLATIONS		2 200.00	
2804172	AUTRES ETS PUB LOC BATS ET INSTALLATIONS	18 600.00	18 600.00	
280421	SUB EQUIP BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES		6 500.00	
280422	SUB EQUIP BIENS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	100.00	8 900.00	
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	33 800.00	53 200.00	
28121	PLANTATIONS ARBRES & ARBUSTES	3 300.00	3 300.00	
28128	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	150.00	150.00	
28132	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMEUBLES DE RAPPORT	88 000.00	35 500.00	
28152	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES INSTALLATIONS DE VOIRIE	31 750.00	25 620.00	
281568	AMORTISSEMENT IMMOB. MAT OUTIL DEFENSE INCENDIE		55 000.00	
281571	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	34 900.00	26 000.00	
281578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	16 100.00	10 600.00	
28158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	50 000.00	72 845.00	
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	6 000.00	5 500.00	
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	130 000.00	110 975.00	
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	54 800.00	60 530.00	
28184	MOBILIER	37 000.00	50 400.00	
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134 000.00	219 000.00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 170 000.00	6 424 298.00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(9)	50 000.00	100 000.00	
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES	50 000.00	100 000.00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 220 000.00	6 524 298.00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		15 265 476.14	16 741 835.00	

\+

RESTES A REALISER N-1 (10)	

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 741 835.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

ANNEXES

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	673 000.00	1 132 000.00	56 000.53	498 500.00	379 300.00	1 930 460.00		135 000.00	933 000.00	2 325 410.00	305 000.00	6 367 670.53
- Equipements municipaux (2)		1 132 000.00	51 000.53	498 500.00	379 300.00	1 930 460.00		135 000.00	922 000.00	2 325 410.00	305 000.00	7 678 670.53
- Equip. non municipaux (c/204) (3)			5 000.00						8 000.00			13 000.00
- Opérations financières	673 000.00								3 000.00			676 000.00
Dépenses d'ordre	5 360.00	301 500.00		125 400.00	27 000.00	128 000.00		31 500.00	97 000.00	437 000.00	4 655 000.00	5 767 760.00
Total dépenses de l'exercice	**678 360.00**	**1 433 500.00**	**56 000.53**	**623 900.00**	**406 300.00**	**2 058 460.00**		**166 500.00**	**990 000.00**	**2 762 410.00**	**4 960 000.00**	**14 135 430.53**
RAR N-1 et reports	**2 126 354.98**	**76 154.78**		**1 868.64**		**54 424.67**				**347 601.40**		**2 606 404.47**
Total cumulé dépenses d'investissement	**2 804 714.98**	**1 509 654.78**	**56 000.53**	**625 768.64**	**406 300.00**	**2 112 884.67**		**166 500.00**	**990 000.00**	**3 110 011.40**	**4 960 000.00**	**16 741 835.00**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**10 248 834.47**	**850 000.00**				**66 000.00**			**681 600.53**	**255 400.00**	**4 640 000.00**	**16 741 835.00**
RAR N-1 et reports												
Total cumulé recettes d'investissement	**10 248 834.47**	**850 000.00**				**66 000.00**			**681 600.53**	**255 400.00**	**4 640 000.00**	**16 741 835.00**
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	**7 364 298.00**	**7 014 025.00**	**601 800.00**	**7 621 430.00**	**2 532 430.00**	**4 055 827.00**	**714 200.00**	**1 186 000.00**	**265 000.00**	**3 421 100.00**	**63 950.00**	**34 840 060.00**
RAR N-1 et reports												
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**7 364 298.00**	**7 014 025.00**	**601 800.00**	**7 621 430.00**	**2 532 430.00**	**4 055 827.00**	**714 200.00**	**1 186 000.00**	**265 000.00**	**3 421 100.00**	**63 950.00**	**34 840 060.00**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**24 907 212.00**	**691 970.86**		**1 092 400.00**	**73 600.00**	**635 400.00**		**611 500.00**	**433 000.00**	**402 000.00**	**431 000.00**	**29 278 082.86**
RAR N-1 et reports	**5 561 977.14**											**5 561 977.14**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**30 469 189.14**	**691 970.86**		**1 092 400.00**	**73 600.00**	**635 400.00**		**611 500.00**	**433 000.00**	**402 000.00**	**431 000.00**	**34 840 060.00**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE	6 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		2 804 714.98	1 509 554.78	56 000.53	625 768.54	406 300.00	2 112 884.67		165 500.00	990 000.00	3 119 011.40	4 960 000.00	16 741 835.00
Dépenses réelles		2 799 354.98	1 209 154.78	56 000.53	500 368.54	379 300.00	1 984 884.67		135 000.00	933 000.00	2 673 011.40	305 000.00	10 974 075.00
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 126 354.98											2 126 354.98
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	673 000.00								3 000.00			676 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		22 107.80				15 000.00				15 759.00		52 866.80
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			5 000.00						8 000.00			13 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		451 014.37	20 000.00	172 965.54	17 800.00	180 350.00			913 000.00	647 252.40		2 402 385.41
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		735 032.61	31 000.53	327 400.00	361 500.00	1 789 534.67		135 000.00	9 000.00	2 010 000.00	305 000.00	5 703 467.81
Opérations d'équipement													
Opérations pour compte de tiers													
Dépenses d'ordre		*5 360.00*	*301 500.00*		*125 400.00*	*27 000.00*	*128 000.00*		*31 500.00*	*57 000.00*	*437 000.00*	*4 655 000.00*	*5 767 760.00*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*5 360.00*	*301 500.00*		*125 400.00*	*27 000.00*	*128 000.00*		*31 500.00*	*57 000.00*	*337 000.00*	*15 000.00*	*1 027 760.00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*										*100 000.00*		*100 000.00*
16	*EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES*											*4 640 000.00*	*4 640 000.00*
RECETTES													
Total recettes d'investissement		10 248 834.47	850 000.00				66 000.00			591 600.53	266 400.00	4 640 000.00	16 741 835.00
Recettes réelles		3 824 536.47	850 000.00				66 000.00			591 600.53	155 400.00	4 640 000.00	10 217 537.00
024	PRODUITS DES CESSIONS		850 000.00							590 000.00		4 640 000.00	6 170 000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 336 404.47											3 336 404.47
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	90 000.00					66 000.00				155 400.00		311 400.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	398 132.00								1 600.53			399 732.53
Opérations pour compte de tiers													
Recettes d'ordre		*6 424 298.00*									*100 000.00*		*6 524 298.00*
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*5 622 678.00*											*5 622 678.00*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*801 620.00*											*801 620.00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*										*100 000.00*		*100 000.00*

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE	6 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses fonctionnement		7 364 298.00	7 014 025.00	601 800.00	7 621 430.00	2 532 430.00	4 055 827.00	714 200.00	1 186 000.00	265 000.00	3 421 100.00	63 950.00	34 840 060.00
Dépenses réelles		940 000.00	7 014 025.00	601 800.00	7 621 430.00	2 532 430.00	4 055 827.00	714 200.00	1 186 000.00	265 000.00	3 421 100.00	63 950.00	28 415 762.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	236 000.00	2 046 570.00	19 000.00	1 692 930.00	675 880.00	1 406 570.00	10 900.00	92 800.00	35 000.00	844 600.00	43 950.00	7 103 200.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	22 000.00	4 579 400.00	245 400.00	5 886 500.00	1 365 600.00	1 781 000.00		790 200.00		2 076 500.00		15 746 600.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	570 000.00								230 000.00			800 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 000.00	380 055.00	340 400.00	37 500.00	490 950.00	853 257.00	703 300.00	303 000.00		500 000.00	20 000.00	3 647 562.00
66	CHARGES FINANCIERES	90 000.00											90 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00	6 000.00		4 400.00		5 000.00						17 400.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	11 000.00											11 000.00
Dépenses d'ordre		*6 424 298.00*											*6 424 298.00*
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*5 622 678.00*											*5 622 678.00*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*801 620.00*											*801 620.00*
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		30 469 188.14	691 370.86		1 092 400.00	73 600.00	636 400.00		611 500.00	433 000.00	402 000.00	431 000.00	34 840 060.00
Recettes réelles		30 463 829.14	390 470.86		967 000.00	46 600.00	507 400.00		580 000.00	376 000.00	65 000.00	416 000.00	33 812 300.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 561 977.14											5 561 977.14
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		60 000.00										60 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	200.00	287 800.00		817 000.00	8 600.00	449 600.00		157 000.00		60 000.00		1 780 200.00
73	IMPOTS ET TAXES	21 617 330.00										13 000.00	21 630 330.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 273 772.00	7 040.00		150 000.00	1 000.00	46 800.00		423 000.00				3 901 612.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 500.00	35 000.00			37 000.00	11 000.00			376 000.00	5 000.00	403 000.00	877 500.00
76	PRODUITS FINANCIERS	50.00											50.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		530.86										530.86
Recettes d'ordre		*5 360.00*	*301 500.00*		*125 400.00*	*27 000.00*	*128 000.00*		*31 500.00*	*57 000.00*	*337 000.00*	*15 000.00*	*1 027 760.00*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*5 360.00*	*301 500.00*		*125 400.00*	*27 000.00*	*128 000.00*		*31 500.00*	*57 000.00*	*337 000.00*	*15 000.00*	*1 027 760.00*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
	DEPENSES (2)	7 364 298.00	6 957 120.00		56 905.00	14 378 323.00
	Dépenses de l'exercice	7 364 298.00	6 957 120.00		56 905.00	14 378 323.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	236 000.00	2 046 570.00		2 000.00	2 284 570.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	22 000.00	4 579 400.00			4 601 400.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	570 000.00				570 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 622 678.00				5 622 678.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	801 620.00				801 620.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 000.00	325 150.00		54 905.00	389 055.00
66	CHARGES FINANCIERES	90 000.00				90 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00	6 000.00			8 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	11 000.00				11 000.00
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)	30 469 189.14	691 970.86			31 161 160.00
	Recettes de l'exercice	30 469 189.14	691 970.86			31 161 160.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		60 000.00			60 000.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 380.00	301 500.00			306 880.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	200.00	287 800.00			288 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	21 617 330.00				21 617 330.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 273 772.00	7 040.00			3 280 812.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 500.00	35 000.00			45 500.00
76	PRODUITS FINANCIERS	50.00				50.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		630.86			630.86
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 561 977.14				5 561 977.14
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	23 104 891.14	-6 265 149.14		-56 905.00	16 782 837.00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION , PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41	048 AUTRES ACTIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE
	DEPENSES (2)	6 052 470.00	198 900.00	10 500.00	65 000.00	409 000.00	31 750.00	189 500.00		56 905.00
	Dépenses de l'exercice	6 052 470.00	198 900.00	10 500.00	65 000.00	409 000.00	31 750.00	189 500.00		56 905.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 907 170.00	800.00	10 500.00	65 000.00	56 600.00	1 500.00	5 000.00		2 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 085 300.00	200.00			352 400.00		141 500.00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS									
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	57 000.00	197 900.00				30 250.00	40 000.00		54 905.00
66	CHARGES FINANCIERES									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000.00						3 000.00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS									
	Restes à réaliser - reports									
	RECETTES (2)	624 930.86		7 040.00				60 000.00		
	Recettes de l'exercice	624 930.86		7 040.00				60 000.00		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	60 000.00								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	271 500.00						30 000.00		
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	257 800.00						30 000.00		
73	IMPOTS ET TAXES									
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			7 040.00						
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 000.00								
76	PRODUITS FINANCIERS									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	630.86								
	Restes à réaliser - reports									
	SOLDES (2)	-5 427 539.14	-198 900.00	-3 460.00	-65 000.00	-409 000.00	-31 750.00	-129 500.00		-56 905.00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEUR	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total
	DEPENSES (2)	601 800.00		601 800.00
	Dépenses de l'exercice	601 800.00		601 800.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 000.00		16 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	245 400.00		245 400.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	340 400.00		340 400.00
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)	-601 800.00		-601 800.00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEUR				
		110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
	DEPENSES (2)			253 400.00	348 400.00	
	Dépenses de l'exercice			253 400.00	348 400.00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			8 000.00	8 000.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			245 400.00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				340 400.00	
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)			-253 400.00	-348 400.00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total
DEPENSES (2)		349 800.00	5 884 900.00				1 386 730.00	7 621 430.00
Dépenses de l'exercice		349 800.00	5 884 900.00				1 386 730.00	7 621 430.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 000.00	922 500.00				756 430.00	1 692 930.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	327 100.00	4 961 800.00				597 600.00	5 886 500.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS							
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 700.00	600.00				28 300.00	37 600.00
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						4 400.00	4 400.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS							
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)			265 400.00				827 000.00	1 092 400.00
Recettes de l'exercice			265 400.00				827 000.00	1 092 400.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		115 400.00				10 000.00	125 400.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						817 000.00	817 000.00
73	IMPOTS ET TAXES							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		150 000.00					150 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							
76	PRODUITS FINANCIERS							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)		-349 800.00	-5 619 500.00				-559 730.00	-6 529 030.00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT				
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
DEPENSES (2)		2 157 000.00	3 727 900.00		1 327 930.00			600.00	58 200.00
Dépenses de l'exercice		2 157 000.00	3 727 900.00		1 327 930.00			600.00	58 200.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	202 200.00	720 300.00		730 330.00			600.00	25 500.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 954 800.00	3 007 000.00		597 600.00				
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		600.00						28 300.00
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								4 400.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)		73 200.00	192 200.00		620 000.00				207 000.00
Recettes de l'exercice		73 200.00	192 200.00		620 000.00				207 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	73 200.00	42 200.00		10 000.00				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				610 000.00				207 000.00
73	IMPOTS ET TAXES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		150 000.00						
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		-2 083 800.00	-3 535 700.00		-707 930.00			-600.00	148 800.00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
	DEPENSES (2)	**902 100.00**	**25 300.00**	**671 670.00**	**1 033 360.00**	**2 632 430.00**
	Dépenses de l'exercice	**902 100.00**	**25 300.00**	**671 670.00**	**1 033 360.00**	**2 632 430.00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		25 300.00	107 920.00	542 660.00	675 880.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	902 100.00		463 500.00		1 365 600.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			250.00	490 700.00	490 950.00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)			**1 100.00**	**72 500.00**	**73 600.00**
	Recettes de l'exercice			**1 100.00**	**72 500.00**	**73 600.00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				27 000.00	27 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			1 100.00	7 500.00	8 600.00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				1 000.00	1 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				37 000.00	37 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	**-902 100.00**	**-25 300.00**	**-670 570.00**	**-960 860.00**	**-2 458 830.00**

(1)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES			
		311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
	DEPENSES (2)				**25 300.00**	**671 670.00**			
	Dépenses de l'exercice				**25 300.00**	**671 670.00**			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				25 300.00	107 920.00			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					463 500.00			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					250.00			
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)					**1 100.00**			
	Recettes de l'exercice					**1 100.00**			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					1 100.00			
73	IMPOTS ET TAXES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)				**-25 300.00**	**-570 570.00**			

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
	DEPENSES (2)	**882 345.00**	**2 418 400.00**	**755 082.00**	**4 055 827.00**
	Dépenses de l'exercice	**882 345.00**	**2 418 400.00**	**755 082.00**	**4 055 827.00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	62 070.00	1 197 200.00	147 300.00	1 406 570.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	294 500.00	1 219 700.00	266 800.00	1 781 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	525 775.00	1 500.00	335 982.00	863 257.00
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			5 000.00	5 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)	**42 800.00**	**227 800.00**	**364 800.00**	**635 400.00**
	Recettes de l'exercice	**42 800.00**	**227 800.00**	**364 800.00**	**635 400.00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		126 000.00		126 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	42 800.00	88 800.00	318 000.00	449 600.00
73	IMPOTS ET TAXES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			46 800.00	46 800.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		11 000.00		11 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)	**-839 545.00**	**-2 190 600.00**	**-390 282.00**	**-3 420 427.00**

(1)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS					Sous-fonction 42 JEUNESSE		
		411 SALLES DE SPORT, GYMNASE	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRE DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
	DEPENSES (2)	**1 490 300.00**	**525 500.00**	**402 600.00**			**130 600.00**	**624 482.00**	
	Dépenses de l'exercice	**1 490 300.00**	**525 500.00**	**402 600.00**			**130 600.00**	**624 482.00**	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	915 600.00	249 000.00	32 800.00			33 800.00	113 500.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	573 200.00	276 500.00	370 000.00			96 800.00	170 000.00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500.00						335 982.00	
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							5 000.00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)	**204 000.00**	**5 000.00**	**18 800.00**			**291 000.00**	**73 800.00**	
	Recettes de l'exercice	**204 000.00**	**5 000.00**	**18 800.00**			**291 000.00**	**73 800.00**	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	126 000.00							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	70 000.00		18 800.00			256 000.00	62 000.00	
73	IMPOTS ET TAXES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						35 000.00	11 800.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 000.00	5 000.00						
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)	**-1 286 300.00**	**-520 500.00**	**-383 800.00**			**160 400.00**	**-550 682.00**	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	DEPENSES (2)	9 700,00	704 600,00	714 200,00
	Dépenses de l'exercice	9 700,00	704 600,00	714 200,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 900,00	2 000,00	10 900,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	800,00	702 500,00	703 300,00
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)	-9 700,00	-704 600,00	-714 200,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES À CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPÉS ET INADAPTÉS	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES (2)			9 700,00				2 500,00	702 000,00
	Dépenses de l'exercice			9 700,00				2 500,00	702 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			8 900,00					2 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			800,00				2 500,00	700 000,00
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
73	IMPOTS ET TAXES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)			-9 700,00				-2 500,00	-702 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITÉ	63 AIDES À LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
DEPENSES (2)			**16 600.00**			**1 169 400.00**	**1 186 000.00**
Dépenses de l'exercice			**16 600.00**			**1 169 400.00**	**1 186 000.00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		11 600.00			81 200.00	92 800.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					790 200.00	790 200.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS						
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		5 000.00			298 000.00	303 000.00
66	CHARGES FINANCIERES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS						
Restes à réaliser - reports							
RECETTES (2)			**40 000.00**			**571 500.00**	**611 500.00**
Recettes de l'exercice			**40 000.00**			**571 500.00**	**611 500.00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					31 500.00	31 500.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		40 000.00			117 000.00	157 000.00
73	IMPOTS ET TAXES						
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					423 000.00	423 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
76	PRODUITS FINANCIERS						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Restes à réaliser - reports							
SOLDES (2)			**23 400.00**			**-597 900.00**	**-574 500.00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 - LOGEMENT

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ	Total
DEPENSES (2)			**35 000.00**	**230 000.00**		**265 000.00**
Dépenses de l'exercice			**35 000.00**	**230 000.00**		**265 000.00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		35 000.00			35 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			230 000.00		230 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)			**433 000.00**			**433 000.00**
Recettes de l'exercice			**433 000.00**			**433 000.00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		57 000.00			57 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		376 000.00			376 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)			**398 000.00**	**-230 000.00**		**168 000.00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMÉNAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
DEPENSES (2)		1 008 700.00	2 401 400.00	11 000.00	3 421 100.00
Dépenses de l'exercice		1 008 700.00	2 401 400.00	11 000.00	3 421 100.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	406 500.00	427 100.00	11 000.00	844 600.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	102 200.00	1 974 300.00		2 076 500.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500 000.00			500 000.00
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				
Restes à réaliser - reports					
RECETTES (2)		180 000.00	162 000.00	60 000.00	402 000.00
Recettes de l'exercice		180 000.00	162 000.00	60 000.00	402 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	180 000.00	157 000.00		337 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			60 000.00	60 000.00
73	IMPOTS ET TAXES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		5 000.00		5 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Restes à réaliser - reports					
SOLDES (2)		-828 700.00	-2 239 400.00	49 000.00	-3 019 100.00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS					
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÈRES	813 PROPRETÉ URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RÉSEAUX ET SERVICES DIVERS
DEPENSES (2)		15 100.00	45 900.00		103 200.00	345 400.00	500 000.00	
Dépenses de l'exercice		15 100.00	45 900.00		103 200.00	345 400.00	500 000.00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 100.00	45 900.00		1 000.00	345 400.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				102 200.00			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS							
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						500 000.00	
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS							
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)			80 000.00			100 000.00		
Recettes de l'exercice			80 000.00			100 000.00		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		80 000.00			100 000.00		
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
73	IMPOTS ET TAXES							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							
76	PRODUITS FINANCIERS							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE							
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)		-15 100.00	35 000.00		-103 200.00	-245 400.00	-500 000.00	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 82 AMÉNAGEMENT URBAIN					Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMÉNAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL
DEPENSES (2)				**757 800.00**	**1 643 600.00**					**11 000.00**
Dépenses de l'exercice				**757 800.00**	**1 643 600.00**					**11 000.00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			116 200.00	310 900.00					11 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			641 600.00	1 332 700.00					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS									
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE									
66	CHARGES FINANCIERES									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES									
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS									
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)				**157 800.00**	**5 000.00**					**60 000.00**
Recettes de l'exercice				**157 800.00**	**5 000.00**					**60 000.00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			157 800.00						
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES									60 000.00
73	IMPOTS ET TAXES									
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS									
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				5 000.00					
76	PRODUITS FINANCIERS									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE									
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)				**-600 500.00**	**-1 638 600.00**					**49 000.00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDE À L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	93 AIDES À L'ENERGIE AUX INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET AU BATIMENT ET TX PUBLICS	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
DEPENSES (2)		**60 300.00**	**3 650.00**						**63 950.00**
Dépenses de l'exercice		**60 300.00**	**3 650.00**						**63 950.00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 300.00	3 650.00						43 950.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000.00							20 000.00
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)		**418 000.00**	**13 000.00**						**431 000.00**
Recettes de l'exercice		**418 000.00**	**13 000.00**						**431 000.00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 000.00							15 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
73	IMPOTS ET TAXES		13 000.00						13 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	403 000.00							403 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**357 700.00**	**9 350.00**						**367 050.00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
	DEPENSES (2)	**2 804 714,98**	**1 509 654,78**			**4 314 369,76**
	Dépenses de l'exercice	**2 804 714,98**	**1 433 500,00**			**4 238 214,98**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 360,00	301 500,00			306 860,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	673 000,00				673 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		15 000,00			15 000,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		445 500,00			445 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		671 500,00			671 500,00
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 126 354,98				2 126 354,98
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports		**76 154,78**			**76 154,78**
	RECETTES (2)	**10 248 834,47**	**850 000,00**			**11 098 834,47**
	Recettes de l'exercice	**10 248 834,47**	**850 000,00**			**11 098 834,47**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 622 678,00				5 622 678,00
024	PRODUITS DES CESSIONS		850 000,00			850 000,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	801 620,00				801 620,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 336 404,47				3 336 404,47
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	90 000,00				90 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	398 132,00				398 132,00
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	**7 444 119,49**	**-659 654,78**			**6 784 464,71**

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41	048 AUTRES ACTIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE
	DEPENSES (2)	**1 391 116,98**		**7 107,80**		**66 430,00**		**45 000,00**		
	Dépenses de l'exercice	**1 322 070,00**				**66 430,00**		**45 000,00**		
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	271 500,00						30 000,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							15 000,00		
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	379 070,00				66 430,00				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	671 500,00								
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports	**69 046,98**		**7 107,80**						
	RECETTES (2)	**850 000,00**								
	Recettes de l'exercice	**850 000,00**								
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									
024	PRODUITS DES CESSIONS	850 000,00								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	SOLDES (2)	**-541 116,98**		**-7 107,80**		**-66 430,00**		**-45 000,00**		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEUR	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total
DEPENSES (2)		**56 000.53**		**56 000.53**
Dépenses de l'exercice		**56 000.53**		**56 000.53**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	5 000.00		5 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000.00		20 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	31 000.53		31 000.53
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)				
Recettes de l'exercice				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)		**-56 000.53**		**-56 000.53**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEUR				
		110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
DEPENSES (2)				**20 000.00**	**36 000.53**	
Dépenses de l'exercice				**20 000.00**	**36 000.53**	
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				5 000.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			20 000.00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				31 000.53	
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)				**-20 000.00**	**-36 000.53**	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total
	DEPENSES (2)		**462 768.64**				**163 000.00**	**625 768.64**
	Dépenses de l'exercice		**460 900.00**				**163 000.00**	**623 900.00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		115 400.00				10 000.00	125 400.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		138 100.00				33 000.00	171 100.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		207 400.00				120 000.00	327 400.00
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports		**1 868.64**					**1 868.64**
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							
024	PRODUITS DES CESSIONS							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)		**-462 768.64**				**-163 000.00**	**-625 768.64**

(1)	Libellé	Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT				
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
	DEPENSES (2)	**185 518.64**	**277 250.00**		**163 000.00**				
	Dépenses de l'exercice	**183 650.00**	**277 250.00**		**163 000.00**				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	73 200.00	42 200.00		10 000.00				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 950.00	87 150.00		33 000.00				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	59 500.00	147 900.00		120 000.00				
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports	**1 868.64**							
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)	**-185 518.64**	**-277 250.00**		**-163 000.00**				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
DEPENSES (2)			150 000.00	61 300.00	195 000.00	406 300.00
Dépenses de l'exercice			150 000.00	61 300.00	195 000.00	406 300.00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				27 000.00	27 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			11 300.00	6 500.00	17 800.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		150 000.00	50 000.00	161 500.00	361 500.00
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)			-150 000.00	-61 300.00	-195 000.00	-406 300.00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES			
		311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
DEPENSES (2)					150 000.00	61 300.00			
Dépenses de l'exercice					150 000.00	61 300.00			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					11 300.00			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				150 000.00	50 000.00			
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)					-150 000.00	-61 300.00			

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
	DEPENSES (2)	112 000.00	1 136 884.67	864 000.00	2 112 884.67
	Dépenses de l'exercice	112 000.00	1 082 460.00	864 000.00	2 058 460.00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		128 000.00		128 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000.00			15 000.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	97 000.00	83 350.00		180 350.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		871 110.00	864 000.00	1 735 110.00
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports		54 424.67		54 424.67
	RECETTES (2)		66 000.00		66 000.00
	Recettes de l'exercice		66 000.00		66 000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		66 000.00		66 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)	-112 000.00	-1 070 884.67	-864 000.00	-2 046 884.67

(1)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS					Sous-fonction 42 JEUNESSE		
		411 SALLES DE SPORT, GYMNASE	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRE DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
	DEPENSES (2)	922 877.40	183 507.27	30 500.00				864 000.00	
	Dépenses de l'exercice	912 960.00	139 000.00	30 500.00				864 000.00	
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	129 000.00							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 850.00	9 000.00	30 500.00					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	741 110.00	130 000.00					864 000.00	
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports	9 917.40	44 507.27						
	RECETTES (2)		66 000.00						
	Recettes de l'exercice		66 000.00						
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		66 000.00						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)	-922 877.40	-117 507.27	-30 500.00				-864 000.00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITÉ	63 AIDES À LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
DEPENSES (2)			**6 000.00**			**160 500.00**	**166 500.00**
Dépenses de l'exercice			**6 000.00**			**160 500.00**	**166 500.00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					31 500.00	31 500.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		6 000.00			129 000.00	135 000.00
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser - reports							
RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice							
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
024	PRODUITS DES CESSIONS						
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser - reports							
SOLDES (2)			**-6 000.00**			**-160 500.00**	**-166 500.00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 - LOGEMENT

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ	Total
DEPENSES (2)		**913 000.00**	**77 000.00**			**990 000.00**
Dépenses de l'exercice		**913 000.00**	**77 000.00**			**990 000.00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		57 000.00			57 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		3 000.00			3 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		8 000.00			8 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	913 000.00				913 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		9 000.00			9 000.00
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)		**680 000.00**	**1 600.53**			**681 600.53**
Recettes de l'exercice		**680 000.00**	**1 600.53**			**681 600.53**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
024	PRODUITS DES CESSIONS	680 000.00				680 000.00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 600.53			1 600.53
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		**-233 000.00**	**-75 399.47**			**-308 399.47**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMÉNAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
DEPENSES (2)		408 259.00	2 681 752.40	20 000.00	3 110 011.40
Dépenses de l'exercice		400 000.00	2 342 410.00	20 000.00	2 762 410.00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	180 000.00	157 000.00		337 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		100 000.00		100 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		7 500.00		7 500.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		287 910.00	20 000.00	307 910.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	220 000.00	1 790 000.00		2 010 000.00
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports		8 259.00	339 342.40		347 601.40
RECETTES (2)			255 400.00		255 400.00
Recettes de l'exercice			255 400.00		255 400.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		100 000.00		100 000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		155 400.00		155 400.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					
SOLDES (2)		-408 259.00	-2 426 352.40	-20 000.00	-2 854 611.40

(1)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS						
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÈRES	813 PROPRETÉ URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RÉSEAUX ET SERVICES DIVERS
DEPENSES (2)		8 259.00	80 000.00			320 000.00		
Dépenses de l'exercice			80 000.00			320 000.00		
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		80 000.00			100 000.00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					220 000.00		
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser - reports		8 259.00						
RECETTES (2)								
Recettes de l'exercice								
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							
024	PRODUITS DES CESSIONS							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)		-8 259.00	-80 000.00			-320 000.00		

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 82 AMÉNAGEMENT URBAIN					Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMÉNAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL
DEPENSES (2)				**2 506 587.46**	**167 654,94**	**7 500.00**				**20 000,00**
Dépenses de l'exercice				**2 220 300.00**	**114 610.00**	**7 500.00**				**20 000.00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			157 000.00						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			100 000.00						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					7 500.00				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			173 300.00	114 610.00					20 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			1 790 000.00						
Opérations d'équipement										
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports				**286 287.46**	**53 054,94**					
RECETTES (2)				**155 400.00**	**100 000.00**					
Recettes de l'exercice				**155 400.00**	**100 000.00**					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									
024	PRODUITS DES CESSIONS									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				100 000.00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			155 400.00						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)				**-2 351 187.46**	**-67 654,94**	**-7 500.00**				**-20 000,00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDE À L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	93 AIDES À L'ENERGIE AUX INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET AU BATIMENT ET TX PUBLICS	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
DEPENSES (2)		**4 960 000.00**							**4 960 000.00**
Dépenses de l'exercice		**4 960 000.00**							**4 960 000.00**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 000.00							15 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 640 000.00							4 640 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	305 000.00							305 000.00
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)		**4 640 000.00**							**4 640 000.00**
Recettes de l'exercice		**4 640 000.00**							**4 640 000.00**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS	4 640 000.00							4 640 000.00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-320 000.00**							**-320 000.00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**678 360.00**	
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**673 000.00**	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	673 000.00	
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**5 360.00**	
13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	980.00	
13913	SUBV D'EQUIP TRANFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - DEPARTEMENTS	380.00	
13918	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	4 000.00	
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'éxecution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**678 360.00**	**480 049.49**	**2 126 354.98**	**3 284 764.47**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB26_02_23-BF

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**13 324 298.00**	
Ressources propres externes de l'année (a)		**730 000.00**	
10222	F.C.T.V.A.	360 000.00	
10226	TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	370 000.00	
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**12 594 298.00**	
28031	*FRAIS D'ETUDES*	*19 100.00*	
2804132	*SUB EQUIPT VERS DEPT BAT INSTALLATIONS*	*3 100.00*	
28041413	*SUBV EQUIP.VERSEES - PROJET D'INFRASTRUCTURE D'INTERET NATIONAL*	*14 600.00*	
28041582	*AUTRES GROUPEMENTS BATS ET INSTALLATIONS*	*2 200.00*	
2804172	*AUTRES ETS PUB LOC BATS ET INSTALLATIONS*	*18 600.00*	
280421	*SUB EQUIP BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES*	*6 500.00*	
280422	*SUB EQUIP BIENS BATIMENTS ET INSTALLATIONS*	*8 900.00*	
28051	*CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES*	*53 200.00*	
28121	*PLANTATIONS ARBRES & ARBUSTES*	*3 300.00*	
28128	*AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS*	*150.00*	
28132	*AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMEUBLES DE RAPPORT*	*35 500.00*	
28152	*AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES INSTALLATIONS DE VOIRIE*	*25 620.00*	
281568	*AMORTISSEMENT IMMOB. MAT OUTIL DEFENSE INCENDIE*	*55 000.00*	
281571	*MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE*	*26 000.00*	
281578	*MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE*	*10 600.00*	
28158	*AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES*	*72 845.00*	
28181	*INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS*	*5 500.00*	
28182	*MATERIEL DE TRANSPORT*	*110 975.00*	
28183	*MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE*	*60 530.00*	
28184	*MOBILIER*	*50 400.00*	
28188	*AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES*	*219 000.00*	
024	Produits de cessions	6 170 000.00	
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*5 622 678.00*	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'éxecution R001 (4)(5)	Affectation R0168 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**13 324 298.00**			**2 606 404.47**	**15 930 702.47**

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	**3 284 764.47**
Ressources propres disponibles (IV)	**15 930 702.47**
Solde (V = IV-II)(6)	**+12 645 938.00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

Débat : Délibération n°2/26 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

Le Maire présente la délibération.

Il indique que les conseillers municipaux ont reçu une présentation simplifiée et lisible du budget. Il indique qu'il y a un lien fort entre le budget de la commune et celui de la CDC notamment via le FPIC qui est réparti entre les 2 entités. A ce jour, le montant du versement n'est pas connu mais la répartition dérogatoire de 60% à la charge de la CDC et de 40% à la charge des Communes s'applique pour l'année 2023. Des reversions et des dotations de solidarité donnent lieu également à des versements mais elles dépendent du budget de la CDC.

Par ailleurs, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est à prendre en compte. Une compensation garantit l'équivalent moyen perçu depuis 2020. A cela, seront ajoutés les prévisions 2023 de la CVAE ainsi qu'une marge liée à l'augmentation des recettes de TVA de l'Etat.

Le montant au final représente une somme non négligeable. Cependant, cela n'a pas été formellement pris en compte dans le budget car les informations n'ont été communiquées à notre collectivité que tardivement. Ces versements débuteront au mois de juin.

Le Maire précise que le niveau de revenu de la commune a augmenté ces dernières années, en partie du fait d'une politique d'attractivité pour les entreprises et des marges qui en découlent. Aujourd'hui, le potentiel financier communal est supérieur à la moyenne.

Il rappelle que les zones d'activités sont portées par la CDC. Néanmoins, en fin d'opération, les résultats positifs sont reportés sur la commune d'accueil.

Ainsi, les zones de Pot au Pin et de Jarry ont permis de dégager des marges pour financer des investissements non négligeables.

Ainsi, à ce jour, la commune a une pression fiscale modérée, un niveau d'endettement faible et des équipements d'un bon niveau qui feront l'objet d'amélioration à compter de cette année.

En parallèle, des éléments de conjoncture internationale et nationale détaillés lors du Débat des Orientations Budgétaires n'ont pas épargnés la commune. Malgré tout, M. le Maire confirme la poursuite d'une politique de qualité des services publics, d'accompagnement de la vie associative, de la politique sociale et de réalisation du programme municipal indiqué aux concitoyens sur le mandat 2020/2026. Cependant, il rappelle que la période du COVID et les lourdeurs administratives portant sur les marchés publics et les nouvelles obligations environnementales ralentissent la finalisation des dossiers.

Il affirme que le programme sera réalisé en maintenant les taux de fiscalité, tant au niveau de la commune que de la CDC. (TEOM)

Le Maire présente quelques éléments sur les dépenses courantes. Il y a une augmentation non négligeable du chapitre portant sur les ressources humaines tout en restant comparable aux dépenses nationales. Il en énumère les raisons telles que l'augmentation du point d'indice, l'entrée en vigueur du RIFSEEP ainsi que quelques services complémentaires notamment la mise en place des cartes d'identité. A cela, s'ajoute également un certain niveau de Glissement, vieillesse, technicité (GVT).

Au niveau des dépenses courantes, il indique que sera poursuivi l'accompagnement complet de la vie associative.

En recettes de fonctionnement, il rappelle que les bases de foncier ont été revalorisées de 7,1%, celles des entreprises sont restées identiques ce qui aboutit à une moyenne de 6,7%.

Il reprend le document de travail et présente en détail les ratios.

Il rappelle qu'il reste une annuité d'emprunt pour la construction de logement car à la fin des années 1980 et début 1990, des logements locatifs sociaux ont été construits à la charge de la commune, sans

avoir d'emprunt bonifié, dans la mesure où l'Etat ne considérait pas Cestas comme prioritaire pour avoir des accompagnements pour réaliser ce type de logement.
Il fait un rappel historique sur les investissements réalisés sur les années précédentes. Il s'agissait d'acquérir de nouveaux terrains pour accompagner des opérations de logements à la fois en termes de logements locatifs sociaux mais également dans un cadre de mixité telle qu'il est recommandé au niveau national. A ce jour, aucun propriétaire de terrains n'est susceptible de vendre.
Il présente les projets 2023 dont le début des travaux en régie pour les vestiaires de rugby.
Il précise qu'une somme est inscrite pour la reprise de l'étanchéité de la salle de basket, en frais avancés sans perdre les possibilités d'assurance et une autre pour la construction du boulodrome.

Il s'explique sur l'absence de budget participatif sur la commune ayant une autre stratégie d'accompagnement des associations de lotissement dans leur projet comme à Beauséjour ou aux Pièces de Choisy. Il évoque sur ce thème également les nombreuses propositions du conseil municipal des enfants.
Au niveau culturel, des compléments d'aménagements sont prévus au cinéma et à la médiathèque.

En fonctionnement, il détaille les charges à caractère général en rappelant l'augmentation du chauffage urbain et du gaz. Le filet de sécurité proposé pour 2022 pourrait être reconduit sur 2023 sans prendre en compte l'augmentation des charges liées au personnel.
En dépenses, le Maire cite des travaux prévus sur les services extérieurs tels que l'entretien de l'embranchement ferré, travaux d'élagage et une augmentation importante des primes d'assurance.
Il y a 8% d'augmentation sur le personnel. Il rappelle les obligations liées au FPIC et la participation pour le redressement des finances publiques, ce qui représente environ 1,4 millions de reversement à l'Etat. Il rappelle aussi la participation au SDIS de l'ordre de 340 000 € et les subventions aux associations qui comprennent un versement direct mais où il y a aussi beaucoup d'accompagnement en termes de personnel, de mise à disposition de locaux, de transports et de logistique.

Pour les recettes de fonctionnement, il y a un peu de recettes de coupes de bois, le remboursement des activités réalisées pour le compte de la CDC et un montant important d'attribution de compensation et de solidarité versées par la CDC, les taxes sur l'électricité, les droits de mutation, les dotations forfaitaires, les logements locatifs communaux…
Il y a une incertitude sur la participation de la CAF qui va être regardée à l'échelle consolidée de la CDC.
Il précise qu'1 million d'euros de travaux en régie sont prévus.
Sur l'investissement, le Maire indique qu'il y a les services généraux avec les travaux d'aménagement de l'hôtel de ville, des travaux aux ateliers municipaux, l'éclairage public, les espaces verts et des travaux de voirie.
M. PUJO remarque une baisse sur les emplois d'insertion et la rémunération des apprentis. Il demande si la mairie accueille toujours des apprentis. Il lui est répondu que oui mais qu'il n'y a plus d'emplois d'insertion. Le Maire lui confirme que l'apprentissage est encouragé mais qu'il y a moins de candidats.
Sur la voirie, il précise qu'il y a un marché pluriannuel pour accélérer le changement de l'éclairage public par des LED. Il prévoit le changement de 2000 têtes d'éclairage sur les 4000 présentes sur la commune. Il y a un effort important dans ce cadre.
Il y a une augmentation des demandes des concitoyens pour la réalisation des trottoirs en enrobés dans les lotissements avec une participation de la commune. Ces travaux se poursuivent également dans quelques zones centrales à la charge de la collectivité.
En équipement scolaire, le Maire précise qu'il s'agit de travaux d'amélioration. Certains bâtiments ont plus de 40 ans, il est normal de les améliorer.

Sur la jeunesse, l'opération de la salle de Réjouit est inscrite, elle va se faire en lien avec la demande par ALDI de pouvoir s'agrandir. C'est relativement lourd au niveau administratif et juridique. Cette opération ne coûtera pas d'argent à la commune.
En intervention sociale, le Maire indique qu'une somme est prévue pour les bâtiments de la petite enfance ainsi que l'aménagement de la micro crèche à Maguiche mais le dossier est compliqué.
En habitat, une recette est prévue par la cession du terrain de la cure où les travaux vont rapidement démarrer.
Intervention économique : les services de la DGFIP ont commis une erreur en inscrivant une dette alors que cela n'est pas le cas. Cela ne correspond pas à une dette réelle. Cela était inscrit formellement sur les comptes communaux et correspond à un contrat de location-vente terminé en 2001.
Cela est sans incidence, c'est inscrit en dépenses et en recettes.
Des travaux sont également prévus à la Pépinière d'Entreprises mais il faut s'assurer que le bâtiment justifie de faire des compléments d'isolation, autrement il faudra demander une dérogation et faire une étude complémentaire.
Sur la dette, le montant correspond au remboursement des emprunts et au financement de caméras supplémentaires vues avec les services de la gendarmerie. Normalement, la commune ne devrait pas avoir besoin d'emprunts nouveaux pour tenir ses engagements.

Sans observation, la délibération est adoptée 23 voix pour 4 abstentions (groupe Demain CESTAS) pour l'ensemble des chapitres, exceptés le chapitre 65 qui est adopté à 23 voix pour et 4 contre (groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 27.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2023 du service public de distribution d'eau potable, ceci pour les opérations nouvelles, chapitre par chapitre, pour chacune des sections, avec l'équilibre suivant :

Section d'exploitation à 510 225 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 277 814,38 €
Section d'investissement à 850 711 € avec un excédent d'investissement reporté de 420 805,05 €

Soit un montant total de 1 360 936 €.

Ce budget a été voté de la manière suivante :

CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES			CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABS		POUR	CONTRE	ABS
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES				**DEPENSES**			
70 – Produit des services du domaine	23	0	4	011 – Charges à caractère général	23	0	4
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4	023 – Virement à la section d'investissement	23	0	4
				042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections Dotations aux amortissements	23	0	4
				67 – Charges exceptionnelles	23	0	4
SECTION D'INVESTISSEMENT							
RECETTES				**DEPENSES**			
13 – Subventions d'investissement	23	0	4	21 – Immobilisations corporelles	23	0	4
021 – Virement de la section de fonctionnement	23	0	4	23 – Immobilisations en cours	23	0	4
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET :	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
21330122900018	MAIRIE DE CESTAS

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE CASTRES GIRONDE

SERVICE PUBLIC LOCAL D'EAU POTABLE

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : 02 EAU

ANNEE 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

SOMMAIRE

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A1.2 -Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations
A3.2 - Etalement des provisions
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)
A6 - Etat des charges transférées
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.6 - Etat des autres engagements donnés
B1.7 - Etat des engagements reçus
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

I - INFORMATION GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	510 225.00	232 410.62
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)		277 814.38
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	510 225.00	510 225.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	620 711.00	429 905.95
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	230 000.00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		420 805.05
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	850 711.00	850 711.00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 360 936.00	1 360 936.00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	82 000.00		83 000.00		83 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	Total des dépenses de gestion des services	**82 000.00**		**83 000.00**		**83 000.00**
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			2 000.00		2 000.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**82 000.00**		**85 000.00**		**85 000.00**
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)*	*203 648.00*		*287 225.00*		*287 225.00*
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)*	*130 500.00*		*138 000.00*		*138 000.00*
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)*					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	***334 148.00***		***425 225.00***		***425 225.00***
	TOTAL	**416 148.00**		**510 225.00**		**510 225.00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	510 225.00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	199 997.09		214 000.62		214 000.62
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion des services	**199 997.09**		**214 000.62**		**214 000.62**
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	**199 997.09**		**214 000.62**		**214 000.62**
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)*	*19 910.00*		*18 410.00*		*18 410.00*
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)*					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	***19 910.00***		***18 410.00***		***18 410.00***
	TOTAL	**219 907.09**		**232 410.62**		**232 410.62**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	277 814.38

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	510 225.00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(8)	406 815.00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	693 648.00	230 000.00	537 225.00		767 225.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	42 518.00		65 076.00		65 076.00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	**736 166.00**	**230 000.00**	**602 301.00**		**832 301.00**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
4581	**Total des opé.pour compte de tiers (6)**					
	Total des dépenses réelles d'investissement	**736 166.00**	**230 000.00**	**602 301.00**		**832 301.00**
040	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)*	*19 910.00*		*18 410.00*		*18 410.00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***19 910.00***		***18 410.00***		***18 410.00***
	TOTAL	**756 076.00**	**230 000.00**	**620 711.00**		**850 711.00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	850 711.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	600.54		4 680.95		4 680.95
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	**600.54**		**4 680.95**		**4 680.95**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Total des recettes financières					
4582	**Total des opé.pour compte de tiers (6)**					
	Total des recettes réelles d'investissement	**600.54**		**4 680.95**		**4 680.95**
021	*VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (4)*	*203 648.00*		*287 225.00*		*287 225.00*
040	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)*	*130 500.00*		*138 000.00*		*138 000.00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***334 148.00***		***425 225.00***		***425 225.00***
	TOTAL	**334 748.54**		**429 905.95**		**429 905.95**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	420 805.05

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	850 711.00

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(8)	406 815.00

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	83 000.00		83 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	*ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)*			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*		*287 225.00*	*287 225.00*
	Dépenses d'exploitation - Total	**83 000.00**	**287 225.00**	**370 225.00**
			+	
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			**370 225.00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		18 410.00	18 410.00
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	767 225.00		767 225.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	65 076.00		65 076.00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS*			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Dépenses d'investissement - Total	**832 301.00**	**18 410.00**	**850 711.00**
			+	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**850 711.00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	214 000.62		214 000.62
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS			
79	*TRANSFERTS DE CHARGES*			
	Recettes d'exploitation - Total	**214 000.62**		**214 000.62**
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			**277 814.38**
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			**491 815.00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 680.95		4 680.95
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*		*138 000.00*	*138 000.00*
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)*			
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
3...	Stocks			
021	*VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION*		*287 225.00*	*287 225.00*
	Recettes d'investissement - Total	**4 680.95**	**425 225.00**	**429 905.95**
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			**420 805.05**
	AFFECTATION AUX COMPTES 106			
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**850 711.00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)(6)**	**82 000.00**	**83 000.00**	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	50 000.00	50 000.00	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	3 000.00	3 000.00	
61523	ENTRETIEN SUR RESEAUX	20 000.00	20 000.00	
617	ETUDES ET RECHERCHES	5 000.00		
618	DIVERS		8 000.00	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 000.00	2 000.00	
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**			
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS (7)**			
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)	**82 000.00**	**83 000.00**	
66	**CHARGES FINANCIERES (b)(8)**			
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)**		**2 000.00**	
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION		2 000.00	
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (d)(9)**			
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (e)(10)**			
022	**DEPENSES IMPREVUES (f)**			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**82 000.00**	**85 000.00**	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	***203 648.00***	***287 225.00***	
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (11)(12)*	***130 500.00***	***138 000.00***	
6811	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES*	*130 500.00*	*138 000.00*	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***334 148.00***	***425 225.00***	
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION*			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***334 148.00***	***425 225.00***	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**416 148.00**	**510 225.00**	

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**510 225.00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (5)			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	199 997.09	214 000.62	
70128	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	199 997.09	214 000.62	
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (6)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=013+70+73+74+75	199 997.09	214 000.62	
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d)(7)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	199 997.09	214 000.62	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (8)(9)*	***19 910.00***	***18 410.00***	
777	*QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC*	*19 910.00*	*18 410.00*	
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***19 910.00***	***18 410.00***	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**219 907.09**	**232 410.62**	

\+

RESTES A REALISER N-1 (10)	

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**277 814.38**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**510 225.00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	693 648.00	537 225.00	
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	693 648.00	537 225.00	
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors op.)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	42 518.00	65 076.00	
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	42 518.00	65 076.00	
	Opérations d'équipement n°(5) [...]			
	Total des dépenses d'équipement	736 166.00	602 301.00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			
	[...](6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	736 166.00	602 301.00	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)(8)*	*19 910.00*	*18 410.00*	
	Reprises sur autofinancement antérieur	*19 910.00*	*18 410.00*	
139111	*AGENCE DE L'EAU*	*860.00*	*860.00*	
13913	*DEPARTEMENTS*	*850.00*	*850.00*	
13914	*COMMUNES*	*700.00*	*700.00*	
13918	*AUTRES*	*17 500.00*	*16 000.00*	
	Charges transférées			
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (9)*			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*19 910.00*	*18 410.00*	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		756 076.00	620 711.00	
			+	
	RESTES A REALISER N-1 (10)			230 000.00
			+	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			850 711.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**600.54**	**4 680.95**	
13111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX - AGENCE DE L'EAU	500.54		
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENTS	100.00		
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUTRES		4 680.95	
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)**			
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**			
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**			
22	**IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION**			
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**			
	Total des recettes d'équipement	**600.54**	**4 680.95**	
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**			
165	**DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS**			
18	**COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS**			
26	**PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**			
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**			
	Total des recettes financières			
	[...](5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**600.54**	**4 680.95**	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	*VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION*	*203 648.00*	*287 225.00*	
040	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)(7)*	*130 500.00*	*138 000.00*	
28031	*AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES*	*12 500.00*	*20 000.00*	
281351	*BATIMENTS D'EXPLOITATION*	*83 000.00*	*83 000.00*	
281531	*RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU*	*35 000.00*	*35 000.00*	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*334 148.00*	*425 225.00*	
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES(8)*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*334 148.00*	*425 225.00*	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	334 748.54	429 905.95	

\+

RESTES A REALISER N-1 (9)	

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	420 805.05

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	850 711.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) I
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		18 410.00	
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		18 410.00	
139111	*AGENCE DE L'EAU*	*860.00*	
13913	*DEPARTEMENTS*	*850.00*	
13914	*COMMUNES*	*700.00*	
13918	*AUTRES*	*16 000.00*	
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'éxecution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	18 410.00	230 000.00		248 410.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB27_02_2023-BF

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) III
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		425 225.00	
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		425 225.00	
28031	*AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES*	*20 000.00*	
281351	*BATIMENTS D'EXPLOITATION*	*83 000.00*	
281531	*RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU*	*35 000.00*	
021	*Virement de la section d'exploitation*	*287 225.00*	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	425 225.00		420 805.05		846 030.05

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	248 410.00
Ressources propres disponibles (IV)	846 030.05
Solde (V = IV-II)(6)	597 620.05

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

Débat : Délibération n°2/27 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le Maire présente la délibération. La taxe sur le prix de l'eau est gardée au même niveau. Une remarque sur la question du renouvellement des réseaux a été faite par l'Agence de l'Eau. Il indique que la commune est quasiment à jour sur ce sujet, qu'il reste juste une dernière tranche et que ce n'est pas parce que le prix de l'eau est faible que les travaux ne sont pas faits. Il rappelle que la commune a la chance d'avoir 5 forages sur la nappe de l'oligocène et que leur niveau est quasiment remonté. La métropole et quelques autres CDC doivent participer au nouveau forage qui doit se faire dans le Médoc pour équilibrer les prélèvements.

Le Maire indique qu'en raison du réchauffement climatique la poursuite des opérations d'économie d'eau et notamment les recherches de fuites sont primordiales.

En investissement, le budget prévoit des travaux pour des renouvellements du réseau d'eau.

Sans observation, la délibération est adoptée 23 voix pour 4 abstentions (groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB28_02_2023-BF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 28.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2023 du service public d'assainissement, ceci pour les opérations nouvelles, chapitre par chapitre, pour chacune des sections, avec l'équilibre suivant :

Section d'exploitation à 364 300 €
Section d'investissement à 1 779 355 € avec un excédent d'investissement reporté de 457 031,95 €

Soit un montant total de 2 143 655 €

Ce budget a été voté de la manière suivante :

CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES			CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABS		POUR	CONTRE	ABS
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES				**DEPENSES**			
70 – Produit des services du domaine	23	0	4	011 – Charges à caractère général	23	0	4
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4	65 – Charges de gestion courante	23	0	4
				66 – Charges financières	23	0	4
				67 – Charges exceptionnelles	23	0	4
				042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections Dotations aux amortissements	23	0	4
SECTION D'INVESTISSEMENT							
RECETTES				**DEPENSES**			
10 – Dotations, fonds divers, réserves	23	0	4	16 – Emprunts et dettes assimilées	23	0	4
13 – Subventions d'investissement	23	0	4	20 – Immobilisations incorporelles	23	0	4
16 – Emprunts et dettes assimilées	23	0	4	21 – Immobilisations corporelles	23	0	4
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4	23 – Immobilisations en cours	23	0	4
041 – Opérations patrimoniales	23	0	4	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4
				041 – Opérations patrimoniales	23	0	4

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/28 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Maire présente la délibération et rappelle les recettes liées à l'assainissement.
Le budget a de quoi être à l'équilibre, des emprunts sont inscrits. Mais, leur recours ne sera pas nécessaire.
Il rappelle qu'il faut s'assurer avec l'agence de l'Eau que VEOLIA fait son travail sur la recherche des eaux parasites. Il conclut en indiquant qu'il y a une baisse de l'annuité des emprunts.

Sans observation, la délibération est adoptée 23 voix pour 4 abstentions (groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB29_02_2023-BF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 29.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE TRANSPORTS DE PERSONNES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2023 du service de Transports, ceci pour les opérations nouvelles, chapitre par chapitre, tant pour les dépenses que pour les recettes des sections d'exploitation et d'investissement.

Le budget s'équilibre ainsi :
Section d'exploitation à 1 021 512 € avec un déficit de fonctionnement reporté de 470 934,53 €
Section d'investissement à 608 362 € avec un excédent d'investissement reporté de 499 544,75 €

Soit un montant total de 1 629 874 €.

Ce budget a été voté de la manière suivante :

CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES			CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABS		POUR	CONTRE	ABS
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES				**DEPENSES**			
70 – Produit des services du domaine	23	0	4	011 – Charges à caractère général	23	0	4
74 – Dotations, subventions et participations	23	0	4	012 – Charges de personnel	23	0	4
77 – Produits exceptionnels	23	0	4	66 – Charges financières	23	0	4
013 – Atténuations de charges	23	0	4	67 – Charges exceptionnelles	23	0	4
				042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections Dotations aux amortissements	23	0	4
SECTION D'INVESTISSEMENT							
RECETTES				**DEPENSES**			
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections Dotations aux amortissements	23	0	4	16 – Emprunts et dettes assimilées	23	0	4
				21 – Immobilisations corporelles	23	0	4

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/29 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE TRANSPORTS DE PERSONNES

Le Maire présente la délibération. Il précise que le service est toujours dans une phase de complémentarité entre la CDC et la Commune. Il est extrêmement rare d'avoir un service de transport en régie. Des travaux sont en cours de finalisation pour la mise à disposition des locaux au service des transports et le transfert du personnel communal à la CDC.

Sans observation, la délibération est adoptée 23 voix pour 4 abstentions (groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 30.
Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2023 du service des Pompes Funèbres, ceci pour les opérations nouvelles, chapitre par chapitre, pour chacune des sections, avec l'équilibre suivant :

Section d'exploitation à 180 971 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 119 970,01 €

Ce budget a été voté de la manière suivante :

CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES			CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABS		POUR	CONTRE	ABS
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES				**DEPENSES**			
70 – Produit des services du domaine	23	0	4	011 – Charges à caractère général	23	0	4
74 – Subventions d'exploitation	23	0	4	012 – Charges de personnel	23	0	4
				65 – Charges de gestion courante	23	0	4
				67 – Charges exceptionnelles	23	0	4

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET :	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
21330122900018	MAIRIE DE CESTAS

POSTE COMPTABLE DE : CASTRE GIRONDE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : 05 SERVICES EXTERIEURS DES POMPES

ANNEE 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

SOMMAIRE

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A1.2 -Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations
A3.2 - Etalement des provisions
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)
A6 - Etat des charges transférées
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.6 - Etat des autres engagements donnés
B1.7 - Etat des engagements reçus
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

I - INFORMATION GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau u chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	180 971.00	67 000.99
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)		113 970.01
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	180 971.00	180 971.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	180 971.00	180 971.00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	98 200.00		172 171.00		172 171.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 500.00		6 000.00		6 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000.00		1 000.00		1 000.00
	Total des dépenses de gestion des services	**102 700.00**		**179 171.00**		**179 171.00**
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 200.00		1 800.00		1 800.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**103 900.00**		**180 971.00**		**180 971.00**
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)*					
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)*					
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)*					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	**103 900.00**		**180 971.00**		**180 971.00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**180 971.00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	13 998.58		27 000.99		27 000.99
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	60 000.00		40 000.00		40 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion des services	**73 998.58**		**67 000.99**		**67 000.99**
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	**73 998.58**		**67 000.99**		**67 000.99**
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)*					
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)*					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	**73 998.58**		**67 000.99**		**67 000.99**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**113 970.01**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**180 971.00**

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
4581	**Total des opé.pour compte de tiers (6)**					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)*					
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Total des recettes financières					
4582	**Total des opé.pour compte de tiers (6)**					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	*VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (4)*					
040	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)*					
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(8)	

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	172 171.00		172 171.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 000.00		6 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	*ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)*			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000.00		1 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			
	Dépenses d'exploitation - Total	**179 171.00**		**179 171.00**
			+	
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			**179 171.00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS*			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Dépenses d'investissement - Total			
			+	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	27 000.99		27 000.99
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	40 000.00		40 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS			
79	*TRANSFERTS DE CHARGES*			
	Recettes d'exploitation - Total	**67 000.99**		**67 000.99**
			+	
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			**113 970.01**
			=	
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			**180 971.00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)*			
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
3...	Stocks			
021	*VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION*			
	Recettes d'investissement - Total			
			+	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			
			+	
	AFFECTATION AUX COMPTES 106			
			=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)(6)**	**98 200.00**	**172 171.00**	
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	98 200.00	172 171.00	
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**3 500.00**	**6 000.00**	
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	3 500.00	6 000.00	
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS (7)**			
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**1 000.00**	**1 000.00**	
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	500.00	500.00	
6542	CREANCES ETEINTES	500.00	500.00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)	**102 700.00**	**179 171.00**	
66	**CHARGES FINANCIERES (b)(8)**			
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)**	**1 200.00**	**1 800.00**	
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	1 200.00	1 800.00	
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (d)(9)**			
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (e)(10)**			
022	**DEPENSES IMPREVUES (f)**			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**103 900.00**	**180 971.00**	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (11)(12)*			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION*			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		103 900.00	180 971.00	

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	180 971.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (5)			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	13 998.58	27 000.99	
706	PRESTATIONS DE SERVICE	13 998.58	27 000.99	
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (6)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	60 000.00	40 000.00	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	60 000.00	40 000.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=013+70+73+74+75	73 998.58	67 000.99	
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d)(7)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	73 998.58	67 000.99	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (8)(9)*			
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		73 998.58	67 000.99	
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			113 970.01
				=
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			180 971.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors op.)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°(5) [...]			
	Total des dépenses d'équipement			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			
	[...](6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES			

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)(8)*			
	Reprises sur autofinancement antérieur			
	Charges transférées			
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (9)*			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)				
			+ RESTES A REALISER N-1 (10)	
			+ D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	
			= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	Total des recettes financières			
	[...](5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES			

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	*VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION*			
040	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)(7)*			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES(8)*			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)				
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) I
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'éxecution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_30-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) III
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)			
021	*Virement de la section d'exploitation*		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	
Ressources propres disponibles (IV)	
Solde (V = IV-II)(6)	

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

Débat : Délibération n°2/30 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Le Maire présente la délibération et indique que le budget prévoit en investissements l'achat de caveaux.

Sans observation, la délibération est adoptée 23 voix pour 4 abstentions (groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 31.

Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DES ZONES D'ACTIVITES ET LOTISSEMENTS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2023 des zones d'activités Auguste 2 et du lotissement La Tour, ceci pour les opérations nouvelles, pour chacune des sections tant en dépenses qu'en recettes, avec l'équilibre suivant :

Zone Auguste 2

Section de fonctionnement à 30 000,30 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 30 000,30 €

Section d'investissement à 266 242,77 € avec un excédent d'investissement reporté de 266 242,77 €

CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES			CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABS		POUR	CONTRE	ABS
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES				**DEPENSES**			
				65 – Charges de gestion courante	23	0	4
SECTION D'INVESTISSEMENT							
RECETTES				**DEPENSES**			
				16 – Emprunts et dettes	23	0	4

Lotissement La Tour

Section de fonctionnement à 50 116,67 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 116,67 €

Section d'investissement à 2 585 671,29 € avec un déficit d'investissement reporté de 2 535 671,29 €

CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES			CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABS		POUR	CONTRE	ABS
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES				**DEPENSES**			
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	4	0	011 – Charges à caractère général	23	4	0
				042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	4	0
SECTION D'INVESTISSEMENT							
RECETTES				**DEPENSES**			
16 Emprunts et dettes	23	4	0	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	4	0
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	4	0				

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre PUJO

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

LE MAIRE

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CESTAS

Numéro SIRET : 21330122900018

POSTE COMPTABLE : SGC DE CASTRES GIRONDE

M. 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : 08 Z.I. AUGUSTE II

ANNEE 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

Sommaire

I - Informations générales (6)
A - Informations statistiques, fiscales et financières
B - Modalités de vote du budget
II - Présentation générale du budget
A1 - Vue d'ensemble - Sections
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes
III - Vote du budget
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
IV - Annexes (7)
A - Eléments du bilan
A1 - Présentation croisée par fonction (1)
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A2.3 - Etat de la dette -Répartition des emprunts par structure de taux
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A4 - Etat des provisions
A5 - Etalement des provisions
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)
A8 - Etat des charges transférées
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
B - Engagements hors bilan
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
C - Autres éléments d'informations
C1 - Etat du personnel
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes
D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissement publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

Code INSEE	2023

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	17 329
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*)	43
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)		Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier			
25 711 459	26 371 040	1 477.50	1 515.40	1 084.72

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2)Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3)Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

I - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
……
……

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
……

III - Les provisions sont (4).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (6) :

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° …… du ……).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	30 000.30	
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 30 000.30
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	30 000.30	30 000.30

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	266 242.77	
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 266 242.77
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	266 242.77	266 242.77

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	296 243.07	296 243.07

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000.30		30 000.30		30 000.30
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	**30 000.30**		**30 000.30**		**30 000.30**
66	**CHARGES FINANCIERES**					
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**					
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES**					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**30 000.30**		**30 000.30**		**30 000.30**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)***					
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)***					
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)***					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	**30 000.30**		**30 000.30**		**30 000.30**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**30 000.30**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante					
76	**PRODUITS FINANCIERS**					
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**					
78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)**					
	Total des recettes réelles de fonctionnement					
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)***					
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)***					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL					

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**30 000.30**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**30 000.30**

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	266 242.77		266 242.77		266 242.77
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières	**266 242.77**		**266 242.77**		**266 242.77**
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**					
	Total des dépenses réelles d'investissement	**266 242.77**		**266 242.77**		**266 242.77**
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*					
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	**266 242.77**		**266 242.77**		**266 242.77**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	266 242.77

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
	Total des recettes financières					
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)*					
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*					
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	266 242.77

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	266 242.77

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	*ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)*			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000.30		30 000.30
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			
	Dépenses de fonctionnement - Total	**30 000.30**		**30 000.30**

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**30 000.30**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)	266 242.77		266 242.77
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)*			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
49	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)*			
59	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)*			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Dépenses d'investissement - Total	**266 242.77**		**266 242.77**

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**266 242.77**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	*PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)*			
72	*TRAVAUX EN REGIE*			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	*TRANSFERTS DE CHARGES*			
	Recettes de fonctionnement - Total			

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (+)	**30 000.30**
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (=)	**30 000.30**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)*			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
49	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)*			
59	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)*			
3...	Stocks			
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
	Recettes d'investissement - Total			

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (+)	**266 242.77**
AFFECTATION AU COMPTE 1068 (+)	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (=)	**266 242.77**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000.30	30 000.30	
6522	REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF	30 000.30	30 000.30	
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		30 000.30	30 000.30	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	30 000.30	30 000.30	
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)*			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)*			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	30 000.30	30 000.30	

+ RESTES A REALISER N-1 (11)	
+ D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	
= TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 000.30

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(9)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)				

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(d)(5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)*			
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			

\+

RESTES A REALISER N-1 (10)	

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	30 000.30

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 000.30

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	Total des dépenses d'équipement			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	266 242.77	266 242.77	
16878	AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	266 242.77	266 242.77	
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières	266 242.77	266 242.77	
	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	266 242.77	266 242.77	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)*			
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)			
	Charges transférées (9)			
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (10)*			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		266 242.77	266 242.77	
				+
	RESTES A REALISER N-1 (11)			
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			266 242.77

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation>>).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
	Total des recettes financières			
	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES			

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*			
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)*			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES(9)*			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)				
			+	
	RESTES A REALISER N-1 (10)			
			+	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			266 242.77
			=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			266 242.77

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

ANNEXES

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS,	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles												
- Equipements municipaux (2)												
- Equip. non municipaux (c/204) (3)												
- Opérations financières												
Dépenses d'ordre												
Total dépenses de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé dépenses d'investissement												
RECETTES												
Total recettes de l'exercice												
RAR N-1 et reports	**266 242.77**											**266 242.77**
Total cumulé recettes d'investissement												
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé dépenses de fonctionnement												
RECETTES												
Total recettes de l'exercice												
RAR N-1 et reports	**30 000.30**											**30 000.30**
Total cumulé recettes de fonctionnement												

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS,	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles												
- Equipements municipaux (2)												
- Equip. non municipaux (c/204) (3)												
- Opérations financières												
Dépenses d'ordre												
Total dépenses de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé dépenses d'investissement												
RECETTES												
Total recettes de l'exercice												
RAR N-1 et reports	**266 242.77**											**266 242.77**
Total cumulé recettes d'investissement												
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé dépenses de fonctionnement												
RECETTES												
Total recettes de l'exercice												
RAR N-1 et reports	**30 000.30**											**30 000.30**
Total cumulé recettes de fonctionnement												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

IV - ANNEXES | IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1) | A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS,	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
		INVESTISSEMENT											
	DEPENSES												
	Total dépenses d'investissement												
	Dépenses réelles												
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES												
	Opérations d'équipement												
	Opérations pour compte de tiers												
	Dépenses d'ordre												
	RECETTES												
	Total recettes d'investissement												
	Recettes réelles												
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE												
	Opérations pour compte de tiers												
	Recettes d'ordre												
		FONCTIONNEMENT											
	DEPENSES												
	Total dépenses fonctionnement												
	Dépenses réelles												
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE												
	Dépenses d'ordre												
	RECETTES												
	Total recettes de fonctionnement												
	Recettes réelles												
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE												
	Recettes d'ordre												

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Art.(1) | Libellé | 01 OPERATIONS NON VENTILABLES | 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS | 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES | 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION | 3 CULTURE | 4 SPORT ET JEUNESSE | 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE | 6 FAMILLE | 7 LOGEMENT | 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, | 9 ACTION ECONOMIQUE | TOTAL
INVESTISSEMENT
DEPENSES
Total dépenses d'investissement
Dépenses réelles
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
Opérations d'équipement
Opérations pour compte de tiers
Dépenses d'ordre
RECETTES
Total recettes d'investissement
Recettes réelles
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE
Opérations pour compte de tiers
Recettes d'ordre
FONCTIONNEMENT
DEPENSES
Total dépenses fonctionnement
Dépenses réelles
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
Dépenses d'ordre
RECETTES
Total recettes de fonctionnement
Recettes réelles
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE
Recettes d'ordre
(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**266 242.77**	
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**266 242.77**	
16878	AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	266 242.77	
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'éxecution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**266 242.77**			**266 242.77**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB02_2023_31-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)			
024	Produits de cessions		
021	*Virement de la section de fonctionnement*		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R0168 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles			266 242.77		266 242.77

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	266 242.77
Ressources propres disponibles (IV)	266 242.77
Solde (V = IV-II)(6)	

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

Débat : Délibération n°2/31 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DES ZONES D'ACTIVITES ET LOTISSEMENTS

Le Maire présente la délibération. La Zone d'Activités Auguste II sera clôturée dans l'année. Pour le lotissement La Tour, les études environnementales vont être lancées.

Le budget de la Z.A Auguste II est adopté par 23 voix pour et 4 absentions (Groupe Demain CESTAS) et celui du lotissement La Tour est adopté par 23 voix pour et 4 contre (Groupe Demain CESTAS).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB32_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 32.
Réf : finances – TT/7.2.2

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire expose,

Conformément au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 23 mars 2023, je vous propose de maintenir au niveau de 2022, les taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2023.

En raison de la réforme ayant conduit à la suppression de la taxe d'habitation, il vous est rappelé que la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux communes.

Dans la suite de cette réforme, le conseil municipal retrouve un pouvoir de taux sur les résidences secondaires et les autres locaux non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, il vous est proposé de voter les taux de la taxe foncière sur le bâti, de la taxe foncière sur le non bâti et de la taxe d'habitation pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 36,90 %
- Taxe sur le Foncier non bâti : 38,94 %
- Taxe d'habitation : 15,11%

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Adopte la proposition de Monsieur le Maire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/32 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Maire présente la délibération. Il détaille les taux des différents impôts locaux et indique qu'ils sont maintenus. Il précise que la taxe d'habitation bien que supprimée, existe toujours pour les résidences secondaires. Il conclut en indiquant que la commune est une des seules à ne pas augmenter les taux qui sont en dessous du niveau moyen.

Sans observation, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB33_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 33.
Réf : SG – EE – 8.4

OBJET : PROJET DE MISE A 2X3 VOIES DE L'A63 ENTRE BORDEAUX ET SALLES PAR RECOURS A UNE CONCESSION AUTONOME ET SUR L'INTEGRATION DANS LE PERIMETRE DE LA CONCESSION DE L'A660 AVEC REMISE A NIVEAU –AVIS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose,

L'autoroute A63 entre la rocade de Bordeaux et Salles est à 2x2 voies sur 35 km. Elle supporte un trafic compris entre 35 000 et 80 000 véhicules par jour.

Après la consultation des élus locaux en 2021 et la saisine de la C.N.D.P (Commission Nationale du Débat Public), en février 2022, une concertation préalable du public se déroule du 30 janvier au 30 avril 2023. Cette concertation préalable du public doit permettre à l'Etat d'intégrer la vision du public dans sa décision d'aménager l'A63 à 2x3 voies, soit par une mise en concession (scénario 2), soit par d'autres modalités à savoir un aménagement à 2x3 voies partiels, financé sur crédits publics (scénario 3), soit l'absence d'aménagement (scénario 1).

Le projet porte principalement sur la mise à 2x3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles par recours à une concession autonome et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660 avec remise à niveau.

De nombreuses réunions publiques et ateliers de concertation ont eu lieu sur le territoire dont une le 23 février à Cestas.

Un dossier d'information nous a été transmis sur lequel le Conseil Municipal s'est prononcé en mars 2021.

Il vous est proposé reprendre de réitérer votre avis en rappelant les termes de la délibération votée en 2021.

La commune de CESTAS s'oppose à la mise en concession de l'A63.

En effet, l'installation de péages générera un report significatif du trafic de l'A63 sur l'ensemble du réseau secondaire des territoires limitrophes, sur la RD 1010 et la RD 1250 notamment. Ainsi, dans le scénario le plus favorable (scénario 2), on noterait, à l'horizon 2025, une élévation du trafic de l'ordre de 14% sur la RD 1010 et de 17% sur la RD 1250 (+1800 véhicules/jour) quand, concomitamment, on observerait une baisse du trafic sur l'A63 de l'ordre de 18 %. De toute évidence, ce serait au détriment des collectivités attenantes qui connaitraient ainsi une hausse du trafic sur les voiries de dessertes fines entrainant une dégradation du réseau secondaire, une aggravation de l'accidentologie et une dégradation de la qualité de vie des territoires. Cela remettrait en question aussi toutes les mesures inscrites dans le SCoT de l'aire Métropolitaine Bordelaise qui visent à développer un réseau de transport en commun express dont le fonctionnement serait altéré du fait d'un trafic trop dense. La commune de CESTAS demande donc la prise en compte de ce report de flux dans une étude complémentaire, plus large que celle concentrée uniquement sur les aménagements des autoroutes A63 et A660.

Bien qu'évoquées dans le dossier, les protections acoustiques ne sont pas identifiées. Il est fait part de 5 km d'écran acoustique, de 3 km de merlon acoustique et d'une dizaine de protections individuelles de type isolation de façade. La commune de CESTAS exige donc que des mesures fortes soient particulièrement proposées afin d'assurer la protection phonique des riverains concernés par ces aménagements.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB33_02_2023-DE

Le dossier de concertation met en avant un trafic de poids lourds supérieur à 15 000 véhicules/jour sur l'A63 : plus d'un véhicule sur trois est un poids lourd au sud d'Arcachon. La poursuite de l'aménagement de l'A63/A660 par mise en concession n'intègre pas de mesures spécifiques pour ce trafic poids lourd quand on sait pourtant qu'il constitue une large part du CO2 généré sur nos territoires. En lien avec les orientations et les objectifs du SCoT se pose ainsi la question du report possible de ce flux traversant vers le ferroutage qui, du fait de l'abaissement d'1/3 du trafic sur cette portion de l'A63, remettrait en question l'utilité de réaliser un passage à 2x3 voies et réduirait d'autant les coûts liés à cet aménagement.
Ce projet doit être aussi l'occasion de proposer des alternatives à l'autosolisme, notamment en étudiant les hypothèses basées sur la création de liaisons express en transport collectif et/ou en modes alternatifs à la voiture solo (voie dédiée aux transports collectifs et/ou au covoiturage dynamique, modes actifs, desserte en transport collectif de la rocade bordelaise, …).

La Commune de CESTAS rappelle qu'elle est favorable à la mise en œuvre de voies réservées en lien avec des projets de transports en commun, le développement des aires de covoiturage et des parkings relais, ainsi que le rabattement vers les lieux d'emplois et d'habitat.
La solution qui aurait sa préférence est celle de l'aménagement de la bande d'arrêt d'urgence à cette fin ce qui aurait moins d'impact sur l'artificialisation de cette emprise.

Ceci exposé, il y a lieu de proposer que le Conseil Municipal émette un avis défavorable à ce projet tel qu'il est présenté.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 26 voix pour et une abstention (Mme LAMBERT-RIFFLART).

Vu les études d'opportunité réalisées suite à une commande ministérielle du 6 février 2009, concluant à la pertinence de la mise à 2x3 voies de l'autoroute A63 et à la faisabilité économique d'une concession autonome,

Vu la délibération n°2/27 du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021 émettant un avis défavorable à la demande d'avis transmise le 2 février 2021 et formulée par Madame la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la constitution du dossier de saisine de la Commission Nationale du Débat Public (C.N.D.P.) portant sur la mise à 2x3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles par recours à une concession autonome et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660 avec remise à niveau,

Vu le dossier de concertation mis à disposition du public,

- Emet un avis favorable au scénario n°3 prévoyant un aménagement partiel de l'A63 financé sur crédits publics,
- Donne un avis défavorable au scénario n°2 relatif au projet de la mise à 2x3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles par recours à une concession autonome et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660 avec remise à niveau.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/33 : PROJET DE MISE A 2X3 VOIES DE L'A63 ENTRE BORDEAUX ET SALLES PAR RECOURS A UNE CONCESSION AUTONOME ET SUR L'INTEGRATION DANS LE PERIMETRE DE LA CONCESSION DE L'A660 AVEC REMISE A NIVEAU – AVIS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente la délibération.

M. le Maire alerte sur le risque important de transfert de circulation. Ce projet n'est pas urgent.
Il indique que des sujets sont rediscutés tels que ceux d'alternative à la voiture avec les questions de LGV, voir d'un contournement ferroviaire. Il évoque le projet de contournement avec un système de barreaux tout en précisant qu'il n'est pas adapté à une continuité Nord Sud et notamment pour les poids lourds.

La position de la municipalité est contre le projet présenté à l'exception d'une solution sans péage avec des financements publics. Elle serait la solution la moins mauvaise possible d'aménagement. Elle irait de la limite 2*3 voies et plus précisément de Pessac / Canéjan jusqu'au deuxième échangeur sur Cestas.

Intervention de Mme LAMBERT-RIFFLART (intervention communiquée par écrit) :
« M. le Maire,
Chers Collègues,

La consultation publique au sujet de l'Aménagement de l'A63/A660 en Gironde est incomplète car elle ne prend qu'un petit morceau du problème. Il manque la prise en compte de l'enjeu majeur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre alors que les secteurs des transports en est le 1er contributeur en France. Il est urgent de faire preuve de sobriété sur ce sujet pour limiter le réchauffement climatique. Celle-ci ne peut se faire qu'en tenant compte de l'ensemble des paramètres, tous dépendant les uns des autres :

- les besoins de mobilité ;
- l'implantation des zones économiques ;
- les réseaux de transports alternatifs à la voiture personnelle ;
- le ferroutage ;
- les inégalités sociales ;
- la fiscalité...

Et j'en oublie probablement.

Tous ces paramètres sont déjà gérés et étudiés par différentes structures publiques et privées : l'État avec la DREAL, le SYSDAU qui gère le SCOT, les collectivités locales, les entreprises et les usagers. Dans la consultation actuelle, seul l'État est porteur du projet etcherche à répondre à un besoin de sécurisation des déplacements sur une infrastructure qui est de sa responsabilité. Les autres parties ne sont que consultées pour tenter de tenir compte de leurs besoins mais cela est insuffisant. Une autre consultation plus large serait plus appropriée, en **inscrivant l'ensemble des structures publiques (État, région,département, collectivités) en tant que porteuses du projet**.

Pour cette consultation, le bon sujet pourrait alors être **Évolution des mobilités enGironde dans le respect des accords de Paris (objectif maximum +2°C) et de sécurisation de trajets (diminution de l'accidentologie)**.

Comme l'a dit l'animateur de l'atelier Mobilité qui a eu lieu à Canéjan dans le cadre de la consultation, « avant même de réfléchir à "faut-il faire tel ou tel scénario", on doit déjà se poser la question "est-ce qu'il faut faire un aménagement". La réponse n'est pas obligatoirement oui. »

Revenons au scénario n°1, à savoir « pas d'aménagement de l'A63 », qui aurait pu être le meilleur, s'il était complété par des scénarios proposant :

- un investissement massif sur les transports en commun (bus, train), le covoiturage et sur les réseaux de pistes cyclables (attention, dire que le scénario n°1 tel qu'il estinscrit dans le dossier de consultation a un coût d'investissement nul est mensonger, il est nul pour l'État mais conséquent pour les usagers et les collectivités) ;
- la redistribution des zones d'activités économiques et de services publiques àl'extérieur de la métropole pour diminuer les besoins de déplacements (les pôles d'activités sont aujourd'hui essentiellement concentrés en métropole – quelle est la taille idéale d'une ville ou agglomération ? Sûrement pas 1 million d'habitants mais plus proche des 30 à 50 000 habitants) ;
- l'application de systèmes de bonus financier aux entreprises utilisant les transports alternatifs disponibles (réduction d'impôts par exemple) ;
- la relocalisation de la production agricole et industrielle qui peut l'être pour diminuerle transport de marchandises (alimentation, industrie) ;
- un investissement massif dans le ferroutage et la mise en place d'une taxe poids lourd pour les transports de marchandises (à l'instar de la Suisse) permettantnotamment de financer l'équipement du ferroutage (en rappelant que la commune de Cestas est déjà dotée d'accès à la voie ferrée) ; il s'agit ni plus ni moins de remettre sur la table l'écotaxe, celle-ci devant rendre le ferroutage avantageux par rapport à la route lorsque cette solution alternative existe. Il ne s'agirait donc pas d'une discrimination puisqu'une solution alternative existerait permettant la libre circulation des marchandises telle que demandée par l'Europe.

Et là aussi j'en oublie probablement, oubli qui pourrait être complété si la consultation étaitportée par l'ensemble des organismes publics en charge des mobilités en Gironde et dans le contexte du besoin de sobriété énergétique et de justice sociale.

A l'heure où le gouvernement annonce une loi de programmation militaire en hausse àplus de 400 milliards d'euros lui permettant de renouveler les matériels et infrastructures vieillissants des forces armées, il serait temps de mettre également en place une loi de programmation de la transition énergétique permettant elle aussi de renouveler les infrastructures vieillissantes des collectivités territoriales. Je profite de la présence d'un député dans notre équipe municipale pour faire passer l'idée. Une loi de programmation, outil envié par de nombreux ministères, permet de sanctuariser des budgets qui eux sont votés annuellement. Cela **permettrait alors aux collectivités d'avoir une visibilité sur plusieurs années pour programmer leur transition et lancer les investissements massifs nécessaires.** Comment peut-on planifier sereinement des investissements lourds de rénovation d'infrastructures avec une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en berne et dont nous n'avons aucune visibilité sur son avenir ? Ce ne sont pas les mesures aléatoires et ponctuelles du type « filet de sécurité énergétique » qui vont donner cette visibilité.

Il paraît évident que le scénario n°1 serait le meilleur. Toutefois, en l'absence de garanties sur les investissements nécessaires en complément de sa réalisation, nous avons l'impression de faire un choix qui ressemble au 2ème tour des élections présidentielles :

On prend le moins pire », nous reportant ainsi sur le scénario n°3.

Ce scénario n°3 porte également un élément dérangeant vis à vis des inégalités socialeset économiques : le budget pris sur les dépenses publiques ne va-t-il pas amputer le budget de déploiement des transports en communs et de pistes cyclables ? Ou la possibilité de fournir des aides économiques aux entreprises et usagers qui font des efforts ?
Ainsi, je m'abstiens pour le vote sur le scénario n°3, et propose de compléter le scénario n°1 par les éléments évoqués ci-avant ».

Le Maire indique que la dimension pertinente pour parler du million d'habitants est éventuellement l'aire urbaine. Ce million est atteint depuis longtemps. Ce sujet pose problème pour nous car la

Gironde a une forte attractivité, de l'ordre d'1,3 à 1,4% par an soit environ l'arrivée de 20 000 nouveaux habitants.

Il remercie Mme LAMBERT-RIFFLART de son intervention et propose de mettre au vote la délibération telle que présentée et de joindre l'intervention de Mme LAMBERT-RIFFLART à la délibération lors de sa transmission aux services de l'Etat.

Sans observation, la délibération est adoptée par 26 voix pour et une abstention (Mme LAMBERT-RIFFLART).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB34_2023_02-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 34.
Réf : ST-MC/7.2.3

OBJET : SORTIE D'INVENTAIRE DE VEHICULES - AUTORISATION

Monsieur CELAN expose :

Dans le cadre du renouvellement du parc des véhicules communaux, il convient de se séparer de :

- 1 véhicule de marque IRISBUS (immatriculé BC-406-HG - 2006) pour une vente aux enchères
- 1 véhicule de marque MERCEDES (immatriculé CH-991-TS - 2007) pour une vente aux enchères ou au mieux-disant après procédure de publicité

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à sortir ces véhicules de l'inventaire communal.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur,

- Autorise le Maire à sortir les véhicules de l'inventaire communal et procéder à la facturation correspondante

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/34 : SORTIE D'INVENTAIRE DE VEHICULES - AUTORISATION
M. CELAN présente la délibération.
Sans observation, elle est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB34_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 35.
Réf : Environnement - CL - 8.8

OBJET : CONVENTION DE PRÊT TEMPORAIRE D'EXPOSITION DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE.

Madame SILVESTRE expose,

Dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre, la commune souhaite communiquer le plus largement possible sur les bons gestes à adopter.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire de signer une convention (ci-jointe) pour le prêt de l'exposition « sur la piste du moustique tigre, l'expo « zzz » ition », propriété de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine qui a mandatée pour sa gestion, la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde.

La durée du prêt sera du mardi 2 mai 2023 au lundi 15 mai 2023 et l'exposition se tiendra à la Médiathèque.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- fait siennes les conclusions du rapporteur,
- Autorise le Maire à signer la convention de prêt temporaire de l'exposition « sur la piste du moustique tigre » avec la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre PUJO

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

LE MAIRE

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Débat : Délibération n°2/35 : CONVENTION DE PRET TEMPORAIRE D'EXPOSITION DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Mme SILVESTRE présente la délibération.

Mme MOREIRA demande si des pièges vont encore être financés cette année.

Mme SILVESTRE lui répond que cela n'est pas envisagé cette année car l'action n'a pas été probante l'année dernière.

M. RIVET, mandaté pour travailler sur ce sujet, complète les propos en précisant que la prévention sera l'axe majeur de la lutte d'une part, en communiquant sur les bons gestes à réaliser et d'autre part en s'appuyant sur les associations de quartier avec des ambassadeurs.

Le but est de diminuer le nombre de moustiques car il n'est pas possible de complétement les éradiquer. Les moustiques naissent au bout de 7 jours, si les bons gestes sont faits avant, leur nombre devrait diminuer.

Le Maire souligne le bon travail effectué par M. AUBRY avec les référents de quartier.

M. RIVET précise que les pièges ont tout de même permis de diminuer le nombre de moustiques. Il souligne également le travail fait par le Conseil Municipal des Enfants qui a réalisé un flyer distribué sur le marché.

Sans observation, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB36_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 36.
Réf : FV 7.5.2.

OBJET : SUBVENTION 2023 AU SAGC OMNISPORT – CONVENTION – AUTORISATION

Monsieur CHIBRAC expose :

Notre Club Omnisport, le SAGC, a sollicité une subvention de la Commune au financement de ses activités.

Comme pour les années précédentes, cette subvention sera utilisée pour le fonctionnement des diverses sections sportives et pour l'administration générale et comptable de l'Omnisport.

A ces missions traditionnelles s'ajoute une participation de notre Club Omnisport, aux animations en direction des enfants avec l'école multisports et les vacances sportives.

L'assemblée générale annuelle du SAGC s'est tenue le 25 janvier 2023.

Le SAGC a rempli, pour l'année 2022, ses obligations vis-à-vis de la Commune et a fourni :

- les comptes certifiés par l'expert-comptable (Cabinet KPMG),
- l'attestation du cabinet CF Audit, Commissaire aux Comptes de l'association,
- le budget prévisionnel pour l'année 2023 qui s'élève à 1 898 050,00 € en dépenses et en recettes.

Ce budget prévisionnel fait apparaître une demande de subvention municipale d'un montant total de 482 850 €.

Cette subvention est composée de 3 éléments :

- une subvention de fonctionnement habituelle d'un montant de 416 750 €,
- une subvention complémentaire de 14 600 € permettant de financer les transports de l'ALSH et de la section football,
- le financement de l'ALSH du mercredi et des vacances sportives.

La Commune continuera à assurer en 2023, des aides indirectes au SAGC en matière de transports, moyens matériels et de mise à disposition des équipements sportifs. Pour l'année 2022, les sections du SAGC ont notamment bénéficié de sorties en autobus pour 4712,94 € et de mises à disposition de minibus.

Par ailleurs, la Commune met à disposition du SAGC, du personnel communal. Conformément à la délibération n° 4/5 du Conseil Municipal du 6 juillet 2022 et à l'article 5 de la convention signée le 10 août 2022, l'association s'est engagée à rembourser, à la Commune, les dépenses liées à la mise à disposition de personnel communal qui s'élèvent à 51 500 € dont 8 608 € correspondant au reliquat entre le BP 2022 et la facturation.

Cette obligation est réitérée pour l'année 2023 dans les mêmes conditions.

Conformément à la réglementation, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer avec le Président du SAGC, la convention de financement pour l'année 2023.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB36_02_2023-DE

Vu les rapports statutaires et le rapport du Commissaire aux Comptes et de l'expert-comptable de l'association sur le dernier exercice clos le 30 juin 2022 ;

Vu le budget prévisionnel de l'association SAGC ;

Considérant le projet de convention ;

Considérant les missions d'animation de la vie sportive communale ;

- Accorde au SAGC une subvention totale de 482 850€ pour l'année 2023,

- Autorise le Maire à signer, avec le Président du SAGC, la convention définissant les modalités de versement de la subvention 2023,

- Dit que les crédits correspondants ont été inscrits au budget communal de l'année 2023.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB36_02_2023-DE

MAIRIE DE
CESTAS
BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

SUBVENTION 2023 ACCORDEE PAR LA COMMUNE A L'ASSOCIATION SAGC (SPORT ATHLETIQUE GAZINET CESTAS)

CONVENTION

Entre

La Commune de Cestas, représentée par son Maire, Pierre DUCOUT, autorisé à signer la présente convention par délibération n°2/36 du Conseil Municipal en date du 04 avril 2023, d'une part,

Et

L'Association SPORT ATHLETIQUE GAZINET CESTAS ci-dessous désignée SAGC

Représenté par son Président, Philippe BEZIÉ, autorisé par le Conseil d'Administration, d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Préambule :

La Commune de Cestas et le SAGC entretiennent depuis plusieurs dizaines d'années des relations pour l'animation sportive et la gestion des installations sportives communales notamment sur le complexe sportif de Bouzet.

Des conventions spécifiques liées à l'utilisation des bâtiments et installations sportives ont été signées en son temps.
De part son caractère de club omnisport, le SAGC a vocation à être l'interlocuteur privilégié de la Commune pour le fonctionnement et la gestion des différentes sections sportives qui le composent.

La Commune, dans un souci de rationalisation et de meilleure appréhension des dépenses liées au sport a demandé au SAGC de mettre en place une comptabilité des sections transparente et a pris l'engagement d'aider le SAGC à la pérennisation d'un emploi jeune pour la comptabilité du club.

Traditionnellement, après avoir rencontré les responsables du SAGC et examiné les comptes de l'année précédente, le Conseil Municipal prévoit le versement d'une subvention annuelle.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB36_02_2023-DE

D'autre part, depuis plusieurs années, un Centre de Loisirs Sans Hébergement, vacances sportives et école multisports est mis en place.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du paiement, pour l'année 2023, de la subvention générale ainsi que des conditions spécifiques au titre du contrat précité.

Article 1 : Objet de la convention
Le SAGC et la Commune se sont rapprochés pour définir ensemble les critères liés au financement par la Commune, des diverses disciplines des sections du club omnisport.

Le budget prévisionnel, transmis par le SAGC, comprenant l'ensemble des activités, le fonctionnement de l'association et les charges de personnel s'élève à 1 898 050 € pour l'année 2023 en dépenses et en recettes.

Le SAGC sollicite la Commune pour une demande de subvention municipale d'un montant total de 482 850 €.

Cette subvention comprend :

- une subvention de fonctionnement habituelle d'un montant de 416 750 €,
- une subvention complémentaire de 14 600 € permettant de financer les transports,
- le financement de l'ALSH du mercredi et des vacances sportives.

Par ailleurs, la Commune apportera, au SAGC, un avantage en nature : 9 cartons de 5 ramettes de papier A4 pour alimenter le photocopieur du SAGC.

Cet avantage en nature a représenté une somme de 250 € pour 2022.

Article 2 : Modalités de versement
La Commune versera au SAGC une subvention de 482 850 € pour l'année 2023.

Une avance d'un montant total 100 000 € a déjà été versée conformément aux délibérations du Conseil Municipal, le versement du solde de la subvention interviendra en 4 parts égales du mois de juillet au mois d'octobre 2023.

Article 3 : Engagements du SAGC au titre de l'école multisports :
Le SAGC s'engage à :

- poursuivre la mise en œuvre de l'action partenariale de l'école multisports 3/6 ans avec la Commune
- participer au travail de concertation et de coordination dans le cadre des politiques d'animation et d'action sociale
- indiquer dans chacun de ses documents de communication, tant papiers que numériques, le soutien de la Ville de Cestas

La Commune de Cestas sera rendue destinataire par l'Association, des documents suivants :

- le bilan individualisé de l'action (accompagné du bilan qualitatif) et bilan financier de l'école multisports 3/6 ans et vacances sportives approuvés par l'Assemblée Générale,
- le budget prévisionnel à fournir avant le 31 janvier de l'année suivante.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB36_02_2023-DE

Article 4 : Rapport d'activités contractuel :
Le SAGC devra fournir à la collectivité, un rapport détaillé de l'utilisation des fonds apportés par la Commune dans le cadre de la présente convention, dans les 3 mois suivant la clôture de son dernier exercice comptable.

Le SAGC fournira également à la collectivité, ses rapports financiers statutaires dûment visés par un Commissaire aux Comptes.

Article 5 : Mise à disposition de personnel :
Conformément à l'article 5 de la convention signée le 10 août 2022 entre le SAGC Omnisport et la Commune de Cestas, le SAGC Omnisports doit rembourser à la Commune, les dépenses liées au personnel communal mis à sa disposition.

Cette mise à disposition représente 51 500 € pour l'année 2022.
Cette obligation continue de s'appliquer pour l'année 2023.

Il est convenu que la Commune adressera à l'association, un mémoire récapitulatif des dépenses au début de l'année 2024.

Article 6 : Communication :
Le SAGC s'engage à faire apparaître sur ces principaux documents, courriers, informatiques ou promotionnels, la participation financière de la ville de Cestas.

Article 7 : Modification et résiliation de la Convention :
En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou changement de statut ou d'objet social du cocontractant.
La collectivité se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général, ce qui ouvrira droit à l'indemnisation ou substitution d'une nouvelle convention.

Article 8 : Litiges :
Pour l'application de la présente convention, les parties signataire décident en cas de litige ou désaccord de s'en remettre à l'arbitrage de la commission municipale des sports avant que le litige ne soit porté devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Cestas, le /04/2023

Pour l'Association
Le Président
Philippe BEZIÉ

Pour la Commune
Le Maire
Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB36_02_2023-DE

DocuSign Envelope ID: 38B9FA51-B9E9-4363-B719-C5AE154BDBC3

KPMG

Compte de résultat

Vu le Commissaire aux Comptes

SAGC

		Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 12 mois	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	473 349	389 883
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	93 692	16 952
	dont ventes de dons en nature	*6 244*	
	Ventes de prestations de service	307 236	121 821
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	611 519	670 540
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	79 170	46 639
	Mécénats	45 386	44 500
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	89	2 283
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 303	29
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	65 829	33 245
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**1 678 576**	**1 325 894**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	138 304	12 075
	Variation de stocks	8 050	
	Autres achats et charges externes (1)	853 586	487 777
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 547	8 298
	Salaires et traitements	484 489	301 658
	Charges sociales	102 999	43 940
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 104	12 634
	Dotations aux provisions		1 442
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	181 884	142 094
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**1 788 966**	**1 009 923**
	I. Résultat d'exploitation (I-II)	**-110 390**	**315 971**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB36_02_2023-DE

DocuSign Envelope ID: 38B9FA51-B9E9-4363-B719-C5AE154BDBC3

KPMG

Compte de résultat

Vu le Commissaire aux Comptes

SAGC

		Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 12 mois	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	757	691
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	757	691
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		95
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		95
	2. Résultat financier (III-IV)	757	596
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	-109 633	316 568
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	37 1 054	91 3 326
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	1 091	3 417
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	72 743 70	1 014
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	72 813	1 014
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	-71 722	2 402
	Participation des salariés aux résultats VII Impôts sur les bénéfices VIII		
	Total des produits (I + III + V)	1 680 425	1 330 004
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 861 780	1 011 033
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-181 355	318 970
	Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature	49 910	30 928
	Prestations en nature	732 150	450 705
	Bénévolat		
	Total	782 060	481 633
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens	49 910	30 928
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	732 150	450 705
	Total	782 060	481 633

SAGC

BUDGET PRÉVISIONNEL SAGC OMNISPORTS 2022/2023

Dépenses

Achats et variation des stocks		**279 865**
605100	Matériel sportif	55 450
605200	Equipement sportif	55 400
605300	Petit Mat. Sono, Vidéo et Audio	2 645
605400	Récompenses,Coupes, Trophées, médailles	7 200
605600	Matériel Cuisine et club house	2 890
605700	Matériel Bureau	4 300
606300	Fournitures d'entretien et petit équipement	5 570
606400	Fournitures administratives	3 900
606500	Fournitures médicales	2 100
607000	Achats divers destinés à la revente	33 630
607100	Alimentation et buvette	43 300
607300	Loto, tombola	2 500
607400	Frais Organisation fêtes,tournois,galas,sorties	20 550
607700	Achats articles de sport	39 380
607800	Photos, achats livres	1 050
Services extérieurs		**691 450**
612500	Leasing Copieur	6 150
613000	Locations	2 300
613200	Locations Immobilières	13 500
615500	Entretien et réparation	3 860
615600	Maintenance	3 000
616000	Primes d'assurances	8 925
621110	Personnel extérieur au SAGC	6 000
621400	Personnel détaché ou mis à disposition	49 420
622600	Honoraires divers	34 080
622620	Honoraires Expert Comptable	14 000
622630	Honoraires CAC	9 630
623000	Publicité, publications, relations publiques	6 200
623400	Cadeaux exceptionnels (naissance, mariage, décès...)	6 140
625110	Frais de déplacements en Compétitions	171 550
625120	Frais de déplacements hors Compétitions	109 300
625131	Stages de formation des encadrants	13 390
625140	Frais d'arbitrage	15 530
625150	Frais d'encadrement (déplacements entraineurs)	83 200
625310	Stages internes pour les adhérents	1 500
625320	Stages externes pour les adhérents	38 570
625600	Missions (réunions bureau, AG)	6 450
625700	Frais de réceptions	14 615
626300	Affranchissements	1 250
626500	Téléphone	2 640
626510	Internet	3 405
627000	Frais de services bancaires (agios, commissions)	3 980
628100	Cotisations Fédération	3 295
628200	Cotisations Ligue	21 950
628300	Cotisations Comité	2 620
628800	Cotisations au S.A.G.C.	35 000

Charges de personnel		**713 200**
633000	Part Employeur Formation	5 000
637800	Taxes diverses (impôts dont pvt à la source)	4 560
641000	Salaires et appointements personnel permanent	460 040
641800	Primes Match non soumises	52 580
645000	Charges sur salaires	530
645100	Cotisations U.R.S.S.A.F.	114 090
645200	Cotisations Prévoyance	4 000
645300	Cotisations Caisse Retraite	46 190
645540	Cotisations Pôle Emploi	500
645800	Autres organismes (mutuelles)	11 170
647100	Participations repas salariés	4 200
647200	Cotisation CSE	6 700
647500	Médecine du travail	3 640
Autres charges de gestion courante		**212 750**
651000	Licences	164 950
651100	Affiliations	1 640
651400	Frais de mutation	850
651500	Droits d'engagement dans les compétitions	31 520
653100	Dons versés	13 400
658000	Charges diverses de gestion courante	390
Charges exceptionnelles		**785**
671100	Pénalités et amendes sur gestion sportive	700
671200	Pénalités et amendes sur gestion administrative	85
TOTAL DÉPENSES		**1 898 050**

Recettes

Produits		**281 990**	
706251	Alimentation,Buvette	61 950	
707110	Vente de matériel sportif aux membres	18 530	
707120	Vente d'équipement sportif	37 850	
707160	Livres, brochures, gadgets...	1 980	
707180	Vente de photos aux membres	1 800	
707300	Tombola, Loto, Bourriche	10 500	
707400	Recettes de manifestations	44 200	
708200	Droits d'inscriptions aux compétitions	9 300	
708300	Locations diverses	22 700	
708400	Recettes stages	38 600	
708410	Recettes du personnel mis à dispo	32330	
708800	Autres produits d'activités annexes	2 250	
Subventions d'exploitation		**615 590**	
740100	Subvention municipale	352 950	352 950
740110	Subvention municipale (complémentaire) "compét"	97 800	97 800
740120	Subvention municipale Transports et Enfance	32 100	32 100
740300	Subvention CD33	35 580	**482 850**
740400	Subvention Agence Nationale du Sport	22 500	
740500	Subvention d'Etat (emplois aidés)	35 010	
740530	Aides Fédérales	5 800	
745000	Autres subventions	33 850	
Dons et Mécènes		**100 080**	
754110	Dons avec CERFA Versements en numéraire	500	
754111	Dons sans CERFA Versements en numéraire	100	
754200	Mécénats avec CERFA	93 680	
754210	Mécénats sans CERFA	5 800	
Produits de gestion courante		**801 640**	
756000	Cotisations des membres	625 100	
758000	Produits divers de gestion courante	1 520	
758100	Rembt des adhérents frais dépl en compétitions	12 500	
758200	Rembt des adhérents frais dépl hors compétitions	2 250	
758300	Participation adhérents aux frais de sorties	146 720	
758500	Dons courants	13 550	
Produits financiers		**1 590**	
768000	Intérêts des comptes financiers	1 590	
Produits exceptionnels		**1 200**	
781100	Reprise sur amortissements et provisions	1 200	
799900	**Reprise sur fonds de réserve**	**95 960**	
TOTAL RECETTES		**1 898 050**	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB36_02_2023-DE

Débat : Délibération n°2/36 : SUBVENTION 2023 AU SAGC OMNISPORT – CONVENTION – AUTORISATION

M. CHIBRAC présente la délibération.

Le Maire indique que dans l'année, une présentation globale devrait être faite sur toutes les mises à disposition à l'égard des associations sportives en termes de prês de salles et de personnels. Elle permettra de souligner l'effort de la commune en matière sportive.

Mme MOREIRA demande pourquoi la subvention de fonctionnement a baissé de 23 000 euros.

M. CHIBRAC indique qu'il n'y aura plus de personnel administratif mis à disposition.

Elle interroge également sur l'augmentation de 7000 euros des frais de transports.

M. CHIBRAC indique que la secrétaire sera rémunérée directement par la collectivité. Le financement de son ETP ne figure plus dans la subvention.

Il précise que la subvention globale a été augmentée de 3,5% et qu'il pourra communiquer le détail.

Le Maire indique que l'ensemble du personnel du complexe participe au fonctionnement du club omnisport.

Sans observation, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB37_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 37.
Réf : VS 7.5.2

OBJET : SUBVENTION 2023 AU CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE DE GAZINET – CONVENTION - AUTORISATION

Monsieur le Maire expose,

L'association Club de Loisirs Léo Lagrange de Gazinet a sollicité une subvention au titre de l'exercice 2023.

Celle-ci est utilisée dans le cadre des missions de cette association en matière d'éducation populaire, d'accueil des jeunes et d'activités d'animation. Elle regroupe 553 adhérents et 70 bénévoles s'investissant dans les différentes tâches de l'association.
Chaque année, le Club de Loisirs Léo Lagrange de Gazinet transmet à la Commune, ses rapports statutaires ainsi que son projet pour l'année en cours.
Par délibération en date du 20 décembre 2006, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour la prise en charge, par l'association, des frais inhérents à la rémunération de ses animateurs.
Cette délibération prévoit qu'un chapitre de la convention annuelle sera consacré au financement des animateurs. Pour 2023, ce financement s'élève à 99 631€.

Le montant total de la subvention annuelle sollicitée par cette association s'élève à 252 959 € et se décompose comme suit :
- 132 377 € pour le fonctionnement de l'association dont l'action enfance jeunesse,
- 99 631€ pour le financement des postes d'animateurs,
- 12 696 € au titre de l'entretien des locaux,
- 6 580 € pour le plan ALSH mercredi,
- 1 675 € pour les frais téléphoniques

Par ailleurs, la Commune continuera à assurer en 2023, des aides indirectes au CLLLG en matière de transports, moyens matériels, humains et de mise à disposition de locaux.
Conformément à la délibération n° 2/48 du Conseil Municipal du 16 avril 2022 et à l'article 5 de la convention signée le 21 avril 2022, l'association s'est engagée à rembourser, à la Commune, les dépenses liées à la mise à disposition de personnel communal qui s'élèvent à 40 617,15 €.
Conformément aux échanges qui ont eu lieu entre les services municipaux et l'association, cette mise à disposition doit cesser dans les prochaines semaines. Le remboursement des frais de mise à disposition se fera donc prorata temporis.
Conformément à la réglementation, il vous est proposé d'autoriser la signature, avec la Présidente du Club de Loisirs Léo Lagrange de Gazinet, de la convention de financement pour l'année 2023,

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 26 voix pour, Mme SILVESTRE ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

Vu les rapports statutaires de l'association
Vu le budget prévisionnel de l'association,

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB37_02_2023-DE

Considérant le projet de convention définissant les modalités de versement de la subvention pour l'année 2023 :

- Se prononce favorablement pour le versement de la subvention d'un montant de 252 959 € pour l'année 2023
- Autorise le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Club de Loisirs Léo Lagrange de Gazinet,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la commune.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB37_02_2023-DE

MAIRIE DE
CESTAS
BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

SUBVENTION 2023 DE LA COMMUNE DE CESTAS AU CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE DE GAZINET

CONVENTION

La Mairie de Cestas, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, autorisé par délibération n° 2 /37 du 4 avril 2023

Et

L'Association « Club de Loisirs Léo Lagrange de Gazinet », située Place de la République à Cestas, représentée par Madame Elisabeth CORDIER, Présidente, ci-après dénommé le bénéficiaire

Il est exposé ce qui suit :

ARTICLE 1ier : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de régir les relations entre la Commune de Cestas et l'Association Club de Loisirs Léo Lagrange.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

Afin de participer efficacement à ces activités et pour en assurer le contrôle, la Commune de Cestas sera rendue destinataire par l'Association, des documents suivants :

- rapport d'activités (accompagné du bilan qualitatif) et rapport financier (y compris le compte de résultat) approuvés par l'Assemblée Générale ainsi qu'un bilan prévisionnel à fournir avant le 21 janvier de l'année suivante,
- tous documents rendant compte de l'utilisation de ses moyens, à la demande de la Commune de Cestas.

L'association s'engage en outre :

- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
- à faciliter le contrôle, tant par la collectivité que par des intervenants extérieurs mandatés par la collectivité, notamment l'accès aux documents administratifs et comptables.

L'Association s'engage à désigner en qualité de commissaire aux comptes, un membre de l'Ordre des experts-comptables agréés, dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB37_02_2023-DE

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT

La collectivité versera à l'association, une subvention de fonctionnement lui permettant de remplir ses missions.
Cette subvention s'ajoutera aux subventions qui pourraient être obtenues d'autres organismes et à toutes recettes autorisées par la loi.
Le montant de la subvention allouée, après étude du dossier de demande de subvention présentée par l'association pour l'année 2023 est de 252 959 euros.
Une avance de 116 815 € ayant déjà été versée, le solde sera versé lors de la signature de la présente convention.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

Le Club de Loisirs Léo Lagrange de Gazinet s'engage à faire apparaître sur ces principaux documents, courriers, informatiques ou promotionnels la participation financière de la ville de Cestas.

ARTICLE 5 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Conformément à l'article 5 de la convention signée le 21 avril 2022 entre le Club Léo Lagrange et la Commune de Cestas, le Club Léo Lagrange doit rembourser à la Commune, les dépenses liées au personnel communal mis à sa disposition. Cette mise à disposition représente 40 617,15 € pour l'année 2022.
Conformément aux échanges qui ont eu lieu entre les services municipaux et l'association, cette mise à disposition doit cesser dans les prochaines semaines. Le remboursement des frais de mise à disposition se fera donc prorata temporis et la Commune adressera à l'association un mémoire récapitulatif des dépenses de l'année 2023 à l'issue de la mise à disposition.

ARTICLE 6 : MODIFICATION - RESILIATION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou changement de statut ou d'objet social du cocontractant.
La collectivité se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général, ce qui ouvrira droit à l'indemnisation ou substitution d'une nouvelle convention.

ARTICLE 7 : LITIGES

Pour l'application de la présente convention, les parties signataire décident en cas de litige ou désaccord de s'en remettre à l'arbitrage de la commission jeunesse avant que le litige ne soit porté devant le Tribunal Administratif.

Fait à Cestas, le /04/2023

La Présidente de l'association
Elisabeth CORDIER

Le Maire
Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB37_02_2023-DE

2. Tableau de synthèse[1].

Exercice 2021 -2022

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				**Ressources directes affectées à l'action**			
60 – Achat	72980	67221	92	**70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services**	125235	124248	99
Activités, animation, séjours		54505		**73 – Dotations et produits de tarification**	11600	13162	112
Achats matières et fournitures	71190	10148	14	**74- Subventions d'exploitation[2]**	261027	254440	112
Autres fournitures	1800	2168	120	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	20767	24598	118	-			
Locations	3700	3959	107	-			
Entretien et réparation	13463	17296	125	Région(s) :			
Assurance	3224	3332	103	-			
Documentation	380	1	0	Département(s) :	4000		0
				-			
62 - Autres services extérieurs	117272	126288	108	Intercommunalité(s) : EPCI[3]			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	101820	109110	107	-			
Publicité, publication	101	156	154	Commune(s) :	251827	254440	101
Déplacements, missions	10570	11760	111	-Mairie de Cestas			
Services bancaires, autres	4781	5262	110	Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes	3020	4204	139				
Impôts et taxes sur rémunération	2870	3958	138	Fonds européens			
Autres impôts et taxes	150	246	164	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
64- Charges de personnel	204030	208493	102				
Rémunération des personnels	158390	162330	102	Autres établissements publics	5200		0
Charges sociales	43850	44193	101	Aides privées			
Autres charges de personnel	1790	1970	110				
65- Autres charges de gestion courante	50	236	472	**75 - Autres produits de gestion courante**	7371	8373	114
				Dont cotisations, dons manuels ou legs	7371	8095	110
66- Charges financières	0	64		**76 - Produits financiers**	300	637	212
67- Charges exceptionnelles	0	975		**77- Produits exceptionnels**			
68- Dotation aux amortissements	5700	4605	82	**78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures**		7505	
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION				RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	423819	436765	103	**Total des produits**	405733	408365	101
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[4]							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	23950	38055	159	**87 - Contributions volontaires en nature**	23950	38055	159
860- Secours en nature				870- Bénévolat	15250	28981	190
861- Mise à disposition gratuite de biens et services	8700	9074	104	871- Prestations en nature	8700	9074	104
862- Prestations							
864- Personnel bénévole	15250	28981	190	875- Dons en nature			
TOTAL	447769	474820	106	**TOTAL**	429683	446420	104
La subvention de..254440..€ représente 62,30700476.% du Total des produits							

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités

[3] Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

[4] Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB37_02_2023-DE

5. Budget[1] de l'association

Année *ou exercice du* 01/09/22 *au* 31/08/23

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	60 927 €	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	149 093 €
Achats matières et fournitures	58 672 €	**73 - Concours publics**	13 096 €
Autres fournitures	2 255 €	**74 - Subventions d'exploitation[2]**	259 917 €
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	24 466 €		
Locations	3 980 €		
Entretien et réparation	15 946 €		
Assurance	3 340 €	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	1 200 €		
62 - Autres services extérieurs	121 689 €	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	107 732 €	Schéma Départemental de la jeunesse	2 000 €
Publicité, publication	150 €		
Déplacements, missions	9 134 €	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	4 673€	Mairie de Cestas	252 959 €
63 - Impôts et taxes	4 095 €	Aides sejours Jeunes Cestadais	1 935 €
Impôts et taxes sur rémunération	3 850 €		
Autres impôts et taxes	245 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) : CEJ	3 023 €
64 - Charges de personnel	222 783 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	167 524 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	53 409 €	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	1 850 €	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	283 €	**75 - Autres produits de gestion courante**	9 326 €
		756. Cotisations	9 020 €
		758. Dons manuels - Mécénat	306 €
66 - Charges financières	65 €	**76 - Produits financiers**	950 €
67 - Charges exceptionnelles	75 €	**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	3 500 €	**78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	0	**79 - Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	437 883 €	**TOTAL DES PRODUITS HORS CVN**	432 382 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	5 501€

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)[3]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	63 160 €	**87 - Contributions volontaires en nature**	63 160 €
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	8 200 €	871 - Prestations en nature	8 200 €
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	54 960 €	875 - Bénévolat	54 960 €
TOTAL DONT CVN	501 043 €	**TOTAL DONT CVN**	495 542 €

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

[3] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Débat : Délibération n°2/37 : SUBVENTION 2023 AU CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE DE GAZINET – CONVENTION – AUTORISATION

Le Maire présente la délibération. Il précise que les activités bourses ont repris comme avant le COVID. Une étude sera lancée sur différents bâtiments avec notamment la possibilité de mise à niveau du local du club. Il remercie la présidente ainsi que les membres du bureau.

Sans observation, la délibération est adoptée à 26 pour, Mme SILVESTRE ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB38_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 38.
Réf : VS 7.5.2.

OBJET : SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION MAISON POUR TOUS – CONVENTION - AUTORISATION

Monsieur le Maire expose,

Comme chaque année, la Maison pour Tous a sollicité une subvention auprès de la commune.

Celle-ci est utilisée dans le cadre des missions de cette association en matière d'éducation populaire, et d'activités d'animation. Elle regroupe plus de 314 adhérents et 20 bénévoles qui s'investissent dans différentes tâches de l'association.

Conformément à l'article 2 de la convention signée avec la Maison pour Tous en 2022, cette association nous a transmis ses rapports statutaires ainsi que son projet d'animation pour l'année en cours.

Par délibération en date du 20 décembre 2006, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour la prise en charge, par la Commune, des frais inhérents à la rémunération de ses animateurs. Cette délibération prévoit qu'un chapitre de la convention annuelle sera consacré au financement des animateurs. Pour 2023, ce financement s'élève à 80 000€.

Le montant de la subvention sollicitée par l'association pour l'année 2023 est de 80 000€.

Cette association a également bénéficié d'une aide indirecte d'entretien des locaux évaluée à 11 448.85€ pour l'année 2022.
En accord avec la réglementation, il vous est proposé d'autoriser la signature, avec le Président de la Maison pour Tous, de la convention de financement pour l'année 2023.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 25 voix pour, M. LANGLOIS et Mme BINET ayant quitté la salle, ne participent pas au vote.

Vu la délibération n° 8/38 du 20 décembre 2006 (reçue à la Préfecture de la Gironde le 26/12/2006).
Vu les rapports statutaires de l'association Maison pour Tous
Vu le budget prévisionnel de l'association,
Considérant le projet de convention définissant les modalités de versement de la subvention 2023,
- Fait siennes les conclusions du rapporteur
- Se prononce favorablement pour le versement d'une subvention d'un montant de 80 000€ à l'association Maison Pour Tous pour l'année 2023,
- Autorise le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Président de la Maison pour Tous,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la commune.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB38_02_2023-DE

MAIRIE DE
CESTAS
BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

SUBVENTION 2023 DE LA COMMUNE DE CESTAS
AU CLUB DES JEUNES MAISON POUR TOUS
CONVENTION

La Mairie de Cestas, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, autorisé par délibération n° 2/38 du 04 avril 2023.

Et

L'Association « Club des Jeunes Maison Pour Tous », située Place Choisy Latour à Cestas, représentée par Monsieur LANGLOIS, Président, ci-après dénommé le bénéficiaire

Il est exposé ce qui suit :

ARTICLE 1ier : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de régir les relations entre la Commune de Cestas et l'association Maison Pour Tous.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à fournir à la commune les documents suivants :

- rapport d'activités (accompagné du bilan qualitatif) et rapport financier (y compris le compte de résultat) approuvés par l'Assemblée Générale ainsi qu'un bilan prévisionnel à fournir avant le 31 janvier de l'année suivante
- tous documents rendant compte de l'utilisation de ses moyens, à la demande de la Commune de Cestas

L'association s'engage en outre :

- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB38_02_2023-DE

- à faciliter le contrôle, tant par la collectivité que par des intervenants extérieurs mandatés par la collectivité, notamment l'accès aux documents administratifs et comptables ;
- à faire apparaitre les actions partenariales avec la Commune dans toutes les actions de communication de l'association,
- à désigner en qualité de commissaire aux comptes, un membre de l'Ordre des experts-comptables agréés, dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT

La collectivité versera à l'association une subvention lui permettant de remplir ses missions.
Cette subvention s'ajoutera aux subventions qui pourraient être obtenues d'autres organismes et à toutes recettes autorisées par la loi.
Le montant de la subvention allouée, après étude du dossier de demande de subvention présentée par l'association pour l'année 2023, est de 80 000 euros.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

L'association s'engage à faire apparaître sur ces principaux documents, courriers, informatiques ou promotionnels, la participation financière de la ville de Cestas.

ARTICLE 5 : MODIFICATION - RESILIATION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.
La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou changement de statut ou d'objet social du cocontractant.
La collectivité se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général, ce qui ouvrira droit à l'indemnisation ou substitution d'une nouvelle convention.

ARTICLE 6 : LITIGES

Pour l'application de la présente convention, les parties signataire décident en cas de litige ou désaccord de s'en remettre à l'arbitrage de la commission jeunesse avant que le litige ne soit porté devant le Tribunal Administratif.

Fait à Cestas, le /04/2023

Le Président de l'Association — Le Maire

Jean-Pierre LANGLOIS — Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB38_02_2023-DE

2. Tableau de synthèse

Exercice 20[illegible][2]

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				**Ressources directes affectées à l'action**			
60 – Achat	40250	30663	76	70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	65850	81570	124
				72 – Dotations et produits de tarification			
Achats matières et fournitures	40250	30663	76	74- Subventions d'exploitation[2]	135000	133329	
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	50	530	1060	-			
Locations				-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance		530		-			
Documentation	50		0	Département(s) :			
				-			
62 - Autres services extérieurs	23900	39726	166	Intercommunalité(s) : EPCI[3]			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	20000	34605	172	-			
Publicité, publication	1500	732	49	Commune(s) :	135000	133329	99
Déplacements, missions	2400	4281	178	-			
Services bancaires, autres		908		Organismes sociaux (détaillez) :			
63 - Impôts et taxes	0	0		-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
64- Charges de personnel	125350	124952	100				
Rémunération des personnels	91180	89903	99	Autres établissements publics			
Charges sociales	32820	32806	100	Aides privées			
Autres charges de personnel	1350	2243	166				
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante	3900	4258	109
				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
66- Charges financières				76 - Produits financiers	1500	1212	81
67- Charges exceptionnelles				77- Produits exceptionnels		158	
68- Dotation aux amortissements	500	16678	3336	78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION				RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	190050	212549	112	Total des produits	206250	220527	107
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[4]							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	18800	20506	109	87 - Contributions volontaires en nature	18800	20506	109
860- Secours en nature				870- Bénévolat	6800	10318	152
861- Mise à disposition gratuite de biens et services	12000	10168	85	871- Prestations en nature	12000	10168	85
862- Prestations							
864- Personnel bénévole	6800	10318	152	875- Dons en nature			
TOTAL	208850	233055	112	TOTAL	225050	241033	107

La subvention de..133329..€ représente 60.45926349.% du Total des produits.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB38_02_2023-DE

5. Budget[1] de l'association

Année *ou exercice du* 01/09/23 *au* 31/8/23

Budget supplémentaire - demande pluriannuelle

Suppression du budget - demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	42400	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	100350
Achats matières et fournitures	42400	**73 - Concours publics**	
Autres fournitures		**74 - Subventions d'exploitation[2]**	126900
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	800		
Locations			
Entretien et réparation	200		
Assurance	600	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	42950	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	34500		
Publicité, publication	2650		
Déplacements, missions	5700	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	80000
Services bancaires, autres	100		
63 - Impôts et taxes		Fonds propres	46900
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	142800	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	102000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	38000	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	2800	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		**75 - Autres produits de gestion courante**	4500
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	1200
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	4000	**78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES	232950	**TOTAL DES PRODUITS**	232950
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[3]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	12000	871 - Prestations en nature	12000
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	8200	875 - Bénévolat	8200
TOTAL	20200	**TOTAL**	20200

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

[3] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Débat : Délibération n°2/38 : SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION MAISON POUR TOUS – CONVENTION – AUTORISATION

Le Maire présente la délibération. Il indique qu'il y a un niveau d'activités intéressant avec 314 adhérents et 20 bénévoles.

La commune est naturellement heureuse de pouvoir accueillir des personnes d'autres communes pour faire vivre les associations et réaliser des partenariats.

Pour donner davantage de possibilités d'activités à cette Maison pour tous, une réflexion a été engagée au niveau du bâti. Le projet ALDI s'inscrit dans cette continuité tout en complétant l'offre commerciale dans chacun des quartiers.

Sur ce point, il informe le Conseil municipal de la poursuite de réunions de travail avec Intermarché pour des questions de Drive et avec SUPER U sur la couverture photovoltaïque du parking.

Sans observation, la délibération est adoptée à 25 voix pour, M. LANGLOIS et Mme BINET ayant quitté la salle, ne participent pas au vote.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB39_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 39.
Réf : VS 7.5.2

OBJET : SUBVENTION 2023 AU COMITE DE JUMELAGE – CONVENTION – AUTORISATION

Monsieur le Maire expose,

Depuis maintenant plus de 40 ans, le Comité de Jumelage de Cestas, en partenariat avec la Commune, coordonne et anime l'ensemble des activités liées au jumelage avec nos deux villes jumelles : REINHEIM en Allemagne et LICATA en Italie.

Chaque année, diverses rencontres et activités sont proposées :

- Cours linguistique en tandem pour les jeunes de 12 à 15 ans – tantôt à Reinheim, tantôt à Cestas – avec le soutien de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ),
- Cours d'Allemand pour les adultes,
- Ateliers ludiques pour enfants,
- Rencontres internationales,
- Animations locales : Fête des Lanternes, Journée de l'Europe, Journée Franco-Allemande, Soirée allemande ou italienne…
- Commission humanitaire : vente solidaire au marché de Cestas grâce aux dons des particuliers pour financer des projets humanitaires.

Pour l'ensemble de ces activités, le Comité de Jumelage a sollicité une subvention de la Commune d'un montant de 54 800€ pour l'année 2023.
Il vous est proposé de répondre favorablement à cette demande et d'attribuer à l'association « Comité de jumelage de Cestas » une subvention de 54 800€

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à 23 voix pour, Mesdames BOUSSEAU, MOREIRA (et son mandant) et M. RIVET ayant quitté la salle, ne participent au vote.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur
- Attribue une subvention de 54 800€ à l'association Comité de Jumelage de Cestas au titre de l'année 2023,
- Autorise le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la commune.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB39_02_2023-DE

MAIRIE DE
CESTAS
BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

SUBVENTION 2023 DE LA COMMUNE DE CESTAS
Au COMITE DE JUMELAGE

CONVENTION

Entre

La Commune de Cestas, représentée par son Maire, Pierre DUCOUT, autorisé à signer la présente convention par délibération n° 2/39 du Conseil Municipal en date du 04 avril 2023,

Et

Le Comité de Jumelage de Cestas, représenté par son Président, Monsieur Jacques DARNAUDERY,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

La commune de Cestas et le Comité de Jumelage sont partenaires depuis la signature en 1982 d'une charte de jumelage avec la Ville de REINHEIM en Allemagne puis en 2001 avec la ville de LICATA en Italie. A ces chartes de jumelage, sont venues s'ajouter des conventions de partenariat avec les villes de FÜRSTENWALDE (en Allemagne –ex Allemagne de l'Est) et de SANOK en Pologne.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le Comité de Jumelage et la Commune se sont rapprochés pour définir ensemble les activités faisant l'objet d'un partenariat en 2023 notamment les relations avec les villes jumelées de Reinheim en Allemagne et de Licata en Italie ainsi que les villes de Fürstenwalde en Allemagne et de Sanok en Pologne avec lesquelles notre commune entretient une relation partenariale, ainsi que les activités de sensibilisation et d'animation autour des jumelages auprès des jeunes générations notamment.

Le budget prévisionnel, transmis par le Comité de Jumelage, comprenant l'ensemble des activités, le fonctionnement de l'association et les charges de personnel s'élèvent, en dépenses et en recettes à 97 955 € pour l'année 2023.

Le Comité de Jumelage a sollicité la Commune pour une subvention annuelle.

ARTICLE 2 : MODALITES DE VERSEMENT

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB39_02_2023-DE

Par délibération en date du 4 avril 2023, la Commune a attribué au Comité de Jumelage une subvention de 54 800 € pour l'année 2023.
Une avance de 22 811 € ayant déjà été versée, le solde sera versé lors de la signature de la présente convention.

ARTICLE 3 : RAPPORT D'ACTIVITES CONTRACTUEL
Le Comité de Jumelage devra fournir à la collectivité, un rapport détaillé de l'utilisation des fonds apportés par la Commune dans le cadre de la présente convention dans les trois mois suivant la clôture de son exercice 2023, soit au plus tard le 31 mars 2024.
Le Comité de jumelage fournira également à la collectivité, ses rapports financiers statutaires dûment visés par un Commissaire aux Comptes.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION
Le Comité de Jumelage s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents, courriers, informatiques ou promotionnels la participation financière de la Ville de Cestas.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION - RESILIATION
En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.
La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou changement de statut ou d'objet social du cocontractant.
La collectivité se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général, ce qui ouvrira droit à l'indemnisation ou substitution d'une nouvelle convention.

ARTICLE 6 : LITIGES
Pour l'application de la présente convention, les parties signataire décident en cas de litige ou désaccord de s'en remettre à l'arbitrage de la commission municipale de la Culture avant que le litige ne soit porté devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Cestas le /04/2023

Pour le Comité de Jumelage
Le Président,

Jacques DARNAUDERY

Pour la Commune
Le Maire,

Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB39_02_2023-DE

2. Tableau de synthèse[1].

Exercice 2023

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				**Ressources directes affectées à l'action**			
60 – Achat	3335	2775	83	**70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services**	32948	28376	86
Achats matières et fournitures	1475	1600	108				
Autres fournitures	1860	1114	60	**73 – Dotations et produits de tarification**			
Achats matières et fournitures		61		**74- Subventions d'exploitation[2]**	59190	58343	
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	905	1849	204	-			
Locations		209		-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance	755	765	101	-			
Documentation	150	875	583	Département(s) :			
				-			
62 - Autres services extérieurs	49178	47286	96	Intercommunalité(s) : EPCI[3]			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	7982	10723	134	-			
Publicité, publication	200	108	54	Commune(s) :	45822	45822	100
Déplacements, missions	17473	13883	80	-OFAJ	13574	12721	94
Services bancaires, autres	23523	22492	96	Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes	637	1173	184	-			
Impôts et taxes sur rémunération	637	710	111	Fonds européens			
Autres impôts et taxes		463		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
64- Charges de personnel	39103	35407	91				
Rémunération des personnels	29470	27714	94	Autres établissements publics			
Charges sociales	9286	7693	83	Aides privées			
Autres charges de personnel	367		0				
65- Autres charges de gestion courante	128	205	160	**75 - Autres produits de gestion courante**	1110	932	84
				Dont cotisations, dons manuels ou legs	1110	932	84
66- Charges financières				**76 - Produits financiers**			
67- Charges exceptionnelles				**77- Produits exceptionnels**	121	324	268
68- Dotation aux amortissements	87	260	299	**78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures**			
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION				RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	93373	86954	95	**Total des produits**	93373	87976	94
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[4]							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	42886	69398	162	**87 - Contributions volontaires en nature**	42886	69398	162
860- Secours en nature				870- Bénévolat	42886	69398	162
861- Mise à disposition gratuite de biens et services				871- Prestations en nature			
862- Prestations							
864- Personnel bénévole	42886	69398	162	875- Dons en nature			
TOTAL	136259	156352	115	**TOTAL**	136259	157374	115

La subvention de..45822..€ représente 51.85760766.% du Total des produits.

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros
[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.
[3] Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.
[4] Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB39_02_2023-DE

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	932	1 110
Ventes de biens et de services	**28 376**	**27 756**
Ventes de biens	21 117	21 741
Ventes de prestations services	7 259	6 015
Produits de tiers financeurs	**58 343**	**59 012**
Concours publics et subventions d'exploitation	58 343	59 012
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consomptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	324	140
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		1
Total I	**87 976**	**88 019**
CHARGESD'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	51 910	49 924
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 173	531
Salaires et traitements	27 714	28 895
Charges sociales	7 693	8 959
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	260	87
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	205	
Total II	**88 954**	**88 397**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-978**	**-377**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	20	12
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	**20**	**12**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**20**	**12**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-958**	**-365**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		
Total V		

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB39_02_2023-DE

5. Budget[1] de l'association

Année 2023 *ou exercice du* 01/01 *au* 31/12/23

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	2576	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	29222
Achats matières et fournitures	2398	**73 - Concours publics**	
Autres fournitures	178	**74 - Subventions d'exploitation[2]**	67782
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	1683		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance	807	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	876		
62 - Autres services extérieurs	51871	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	11623		
Publicité, publication	108		
Déplacements, missions	19700	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	54782
Services bancaires, autres	20440	OFAJ	13000
63 - Impôts et taxes	1406		
Impôts et taxes sur rémunération	706		
Autres impôts et taxes	700	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	39954	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	31132	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	8727	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	95	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	205	**75 - Autres produits de gestion courante**	932
		756. Cotisations	932
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	19
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	260	**78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	97955	**TOTAL DES PRODUITS HORS CVN**	97955
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)[3]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	69398	**87 - Contributions volontaires en nature**	69398
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	69398	875 - Bénévolat	69398
TOTAL DONT CVN	167353	**TOTAL DONT CVN**	167353

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

[3] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit a *minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Débat : Délibération n°2/39 : SUBVENTION 2023 AU COMITE DE JUMELAGE – CONVENTION – AUTORISATION

Monsieur le Maire présente la délibération. Il rappelle les activités du comité de jumelage tout en précisant que cette association fonctionne bien. Il évoque l'organisation des 50 ans de ce comité.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour, Mmes BOUSSEAU, MOREIRA (et son mandant) et M. RIVET ayant quitté la salle, ne participent pas au vote.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB40_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 40.
Réf : VS – 7.5.2.

OBJET : SUBVENTION 2023 A L'OFFICE SOCIO CULTUREL - CONVENTION – AUTORISATION

Monsieur le Maire expose,

Comme chaque année, l'Office Socio Culturel de Cestas a présenté une demande de subvention pour le fonctionnement de ses activités.
Cette demande se fonde sur les activités des nombreuses sections de l'OSC, le financement des écoles de musique et les manifestations réalisées en partenariat avec la Commune.

En cas de manifestations autres, nécessitant la mobilisation de moyens humains et matériels mis à disposition par la Commune, des conventions spécifiques préciseront les rôles et missions de chaque partenaire.

L'OSC a rempli les prescriptions définies par la convention signée avec la Commune, suite à la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 1998 (reçue en Sous-Préfecture de Bordeaux le 14 avril 1998) ainsi que celles définies dans la convention signée en 2022 :

- reddition des comptes (attestation de l'expert-comptable – cabinet AUDIAL et rapport du Commissaire aux Comptes)
- fourniture d'un budget prévisionnel (annexé à la présente)

Il vous est donc proposé de verser, à l'OSC, une subvention d'un montant de 488 200 €.

Par ailleurs, la Commune continuera à assurer, en 2023, des aides indirectes en matière de locaux et de moyens matériels telles que définies dans la convention précitée.
Pour l'année 2022, l'OSC a notamment bénéficié de l'entretien des écoles de musique qui s'est élevé à 15 683,39 €.
De plus et conformément à la convention signée le 26 janvier 2021, l'OSC a bénéficié de mise à disposition gratuite de locaux communaux, à savoir diverses salles culturelles et scolaires pour son activité et celles de ses sections ainsi qu'un local permanent situé place du 33ème régiment d'artillerie.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour, M. DESCLAUX (et son mandant) et Mmes COMMARIEU et BETTON ayant quitté la salle ne participent pas au vote.

Vu la convention signée entre l'OSC et la ville de Cestas le 14 avril 1998
Vu la convention de mise à disposition de locaux signée le 26 janvier 2021
Vu les comptes 2022 de l'OSC dûment certifiés,
Vu le budget prévisionnel pour l'année 2023 présenté par l'OSC

- accorde une subvention de 488 200 € à l'OSC au titre de l'année 2023,
- autorise le Maire à signer avec le Président de l'OSC, la convention annexée à la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants ont été inscrits au chapitre 65 article 74 du budget communal de l'année 2023.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB40_02_2023-DE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB40_02_2023-DE

MAIRIE DE
CESTAS
BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

SUBVENTION 2023 DE LA COMMUNE DE CESTAS A L'OFFICE SOCIO CULTUREL

CONVENTION

Entre

La Commune de Cestas, représentée par son Maire, Pierre DUCOUT, autorisé à signer la présente convention par délibération n°2/40 du Conseil Municipal en date du 04 avril 2023,

Et

L'Office Socio Culturel de Cestas, représenté par son Président, M. DESCLAUX,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Il est rappelé que la Commune de Cestas et l'Office Socio Culturel ont signé une convention, suite à une délibération du Conseil Municipal de Cestas en date du 9 avril 1998, qui a fait l'objet d'un avenant autorisé par délibération n°1/16 du 27 janvier 2003.
Cette convention précise les modalités du partenariat entre la Commune et l'OSC et, dans son article 2, prévoit le versement d'une subvention annuelle.
La présente convention a pour objet d'en fixer les modalités de paiement pour l'année 2023.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'Office Socio Culturel et la Commune se sont rapprochés pour définir ensemble les activités faisant l'objet d'un partenariat en 2023 concernant le fonctionnement des écoles de musique et de danse gérées par l'OSC.

Le budget prévisionnel, transmis par l'OSC, comprenant l'ensemble des activités, le fonctionnement de l'association et les charges de personnel s'élèvent, en dépenses à 1 398 090 € pour l'année 2023.

L'Office Socio Culturel a sollicité la Commune pour une subvention annuelle.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB40_02_2023-DE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2022 12	Exercice N-1 31/08/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 490	381	1 109	291.06
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		4 055	-4 055	-100.00
Total V	1 490	4 436	-2 946	-66.41
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions	8 490		8 490	
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	8 490		8 490	
2. Résultat financier (V-VI)	-7 000	4 436	-11 436	-257.79
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	18 569	125 338	-106 769	-85.18
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	680	3 134	-2 454	-78.30
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	680	3 134	-2 454	-78.30
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 371	2 274	2 097	92.20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	4 371	2 274	2 097	92.20
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-3 691	860	-4 551	-529.03
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 430 861	720 364	710 498	98.63
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 415 983	594 166	821 817	138.31
Solde intermédiaire	14 878	126 198	-111 320	-88.21
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	14 878	126 198	-111 320	-88.21

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB40_02_2023-DE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2022 12	Exercice N-1 31/08/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	592 462	266 192	676 269	254.05
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	473 573	444 755	28 819	6.48
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 315	-6 432	11 747	182.64
Collectes		2 750	-2 750	-100.00
Cotisations	7 285	5 515	1 770	32.09
Autres produits	56	13	44	343.93
Total I	1 428 691	712 793	715 898	100.44
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 474	4 597	877	19.09
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	823 257	192 458	630 799	327.76
Impôts, taxes et versements assimilés	19 069	14 992	4 078	27.20
Salaires et traitements	414 069	386 273	27 796	7.20
Charges sociales	121 941	-23 569	145 509	617.38
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	18 744	15 082	3 663	24.29
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	568	2 059	-1 491	-72.42
Total II	1 403 123	591 892	811 231	137.06
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	25 569	120 902	-95 333	-78.85
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB40_02_2023-DE

Office Socio Culturel de Cestas

Budget Prévisionnel 2023

CHARGES			PRODUITS		
6022000	Fournt. Consommables	5 650	7060000	Prestations de services	897 700
6041000	Prestation de service	71 020			
6042000	Prestataire Spectacles	640			
6050000	Achats materiel equipem, trava	10 030			
6063000	Fournit. Entretien & petit equip	870	7400000	Subvention mairie	488 200
6064000	Fournitures administratives	2 450			
6110000	Sous traitance générale	4 460			
6130000	Locations	20 670			
6150000	Entretien et reparations	1 370			
6156000	Maintenance	1 690			
6160000	Primes d'assurance	5 240	7561000	Adhesions Osc	6 960
6161000	Assurance Fin Carrière	-			
6226000	Honoraires	19 460	7680000	Autres prod financier	1 580
6228001	Sorte	524 800			
6230000	Publicite publicat, relat, pub	1 600	7718000	Autres prod except gestion	720
6234000	Cadeaux clientèle	2 200			
6238000	Divers (dons, pourboires ...)	1 040	7911000	Transf Ch Rbt Cpam	2 930
6240000	Transp. biens & transp. coll	34 000			
6250000	Deplacem, missions et receptio	3 790			
6257000	Réceptions	20 270			
6260000	Frais postaux et telecommunic,	9 570			
6270000	Services bancaires et assimilé	1 700			
6281000	Concours divers (cotisations,,	1 600			
6311000	Taxe sur les salaires	26 300			
6313000	Part, employ, a form, prof, co	4 020			
6333000	Participation des employeurs	4 180			
6411000	Salaire brut	443 955			
6412000	Congés Payés	10 290			
6414010	Tickets restaurent	6 695			
6451000	Urssaf	66 785			
6452000	Assedic	18 630			
6454000	Cpm	26 990			
6454001	Audiens	4 955			
6455000	Mutuelle	12 090			
6458000	Charges Sur CP	4 770			
6475000	Medecine du travail, pharmacie	2 500			
6516000	Droits d'auteur et de reproduc	1 930			
6811100	Dotat, aux amort incorporels	110			
6811000	Dotat, aux amort corporels	19 770			
TOTAL		1 398 090	TOTAL		1 398 090

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB40_02_2023-DE

ARTICLE 2 : MODALITES DE VERSEMENT
En application de la convention de 1998, la Commune versera à l'OSC une subvention de 488 200 pour l'année 2023.
Une avance de 97 640 € ayant déjà été versée, le solde sera versé à la signature de la présente convention.

ARTICLE 3 : RAPPORT D'ACTIVITES CONTRACTUEL
L'OSC devra fournir à la collectivité, un rapport détaillé de l'utilisation des fonds apportés par la Commune dans le cadre de la présente convention dans les trois mois suivant la clôture de son exercice 2022/2023, soit au plus tard le 30 novembre 2023.
L'OSC fournira également à la collectivité, ses rapports financiers statutaires dûment visés par un Commissaire aux Comptes.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION
L'OSC s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents, courriers, informatiques ou promotionnels la participation financière de la Ville de Cestas.

ARTICLE 5 : DIVERS
Les articles 5, 6 et 7 de la convention initiale du 27 avril 1998 concernant les annonces, les modifications de la convention, la durée et les pièces annexes s'appliquent de plein droit à la présente convention.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION - RESILIATION
En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.
La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou changement de statut ou d'objet social du cocontractant.
La collectivité se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général, ce qui ouvrira droit à l'indemnisation ou substitution d'une nouvelle convention.

ARTICLE 7 : LITIGES
Pour l'application de la présente convention, les parties signataire décident en cas de litige ou désaccord de s'en remettre à l'arbitrage de la commission municipale de la Culture avant que le litige ne soit porté devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Cestas le /04/2023

Pour l'Office Socio Culturel
Le Président,

Jean Luc DESCLAUX

Pour la Commune
Le Maire,

Pierre DUCOUT

Débat : Délibération n°2/40 : SUBVENTION 2023 – OFFICE SOCIO CULTUREL – CONVENTION – AUTORISATION

Monsieur le Maire présente la délibération. Il indique que le niveau d'activités culturelles est conséquent sur la commune avec la médiathèque, la reprise du cinéma, les activités théâtre et notamment avec le festival Méli-Mélo avec Canéjan.

L'OSC complète ces activités avec ses actions qui portent en particulier sur l'école de musique avec des spectacles musicaux de qualité. Il se réjouit que les cestadais soient satisfaits de la salle de spectacle du Bouzet car l'équipement scénique y est confortable et de qualité. Il remercie les bénévoles et la directrice de l'école de musique.

Sans observation, la délibération est adoptée à 23 voix pour, M. DESCLAUX (et son mandant), et Mmes COMMARIEU et BETTON ayant quitté la salle, ne participent pas au vote.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB41_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 41.
Réf : VS – 7.5.2

OBJET : SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION

Monsieur CHIBRAC expose,

Vous avez adopté le budget primitif 2023 de la Commune. Comme chaque année, une part importante de ce budget est consacrée aux aides directes et indirectes à la vie associative, pilier du lien social de notre Commune.

Il vous est proposé de vous prononcer sur la répartition d'une partie de l'enveloppe consacrée aux subventions à nos associations.

Le détail des sommes allouées au titre des différents articles de notre budget communal est annexé à la présente délibération.

Conformément à la législation en vigueur, un certain nombre de subventions exceptionnelles feront l'objet d'une délibération et d'une convention spécifique.

Considérant l'avis favorable des commissions sport et culture réunies le 14 mars 2023 qui ont étudié les dossiers de demande de subvention,

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, Mmes COMMARIEU et SILVESTRE ayant quitté la salle, ne participent pas au vote.

- fait siennes les conclusions de Monsieur CHIBRAC,
- décide d'attribuer des subventions aux associations selon le tableau ci-annexé.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB41_02_2023-DE

Attribution des subventions aux associations - Budget Primitif 2023

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Montant subvention 2022 Vote CM	Montant subvention 2023 Vote CM
Action Glisse Cestas	1640,00 €	1640,00 €
Amicale de Pétanque de Gazinet	675,00 €	675,00 €
Association sportive Collège	2330,00 € dont 1200€ pour la participation de 4 collégiens à un raid à la Réunion	1130,00 €
Association sportive du lycée des Graves	100,00 €	Pas de demande
CAC 33	210,00 €	210,00 €
Boomerang 33	500,00 € + 500,00€ organisation championnats du monde	500,00 €
Football Club Pierroton	9 100,00 €	9450,00€
Golf Pour Tous Cestas	250,00 €	250,00 €
Gymnastique volontaire Chantebois	300,00 €	300,00 €
Gymnastique volontaire Toctoucau	300,00 €	300,00 €
Lib'Aile'Ul	300,00 €	300,00 €
MYCA : Model's Yacht Club d'Aquitaine	500,00 € + 500,00€ organisation championnat de France	300,00 €
Cestas Foot Loisir	170,00 € + 80 € pour l'achat de maillots	250,00 €
MUSIQUE – DANSE – CHANT	**Montant subvention 2022 Vote CM**	**Montant subvention 2023 Vote CM**
Méli - Mélo (Chorale)	170,00 €	170,00 €
Cadansa	300,00 €	300,00 €
Sol y Sombra	200,00 €	Pas de demande cette année

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB41_02_2023-DE

COMITES DES FETES – ANCIENS COMBATTANTS	Montant subvention 2022 Vote CM	Montant subvention 2023 Vote CM
Animation loisirs Pierroton	1050,00 € + 2000,00 € pour le 10ème festival du jeu	2000,00 €
Croix de guerre & valeur militaire	150,00 €	170,00 €
Ordre National du Mérite	150,00 €	Pas de demande cette année
Syndicat de quartier de Toctoucau	1810,00 €	1810,00 €
FNACA	1000,00 €	1000,00 €
Comité des Fêtes de Gazinet	2100,00 € + prise en charge du feu d'artifice : 2000€	4100,00 €
Comité des Fêtes du Bourg	2100,00 € + location camion frigorifique : 608,00€ + prise en charge feu d'artifice : 2000€	6000,00 € dont 1900€ pour les 60 ans du comité
Comité des Fêtes de Réjouit	2100,00 €	2100,00 €
ASSOCIATIONS CARITATIVES	**Montant subvention 2022 Vote CM**	**Montant subvention 2023 Vote CM**
Ligue des droits de l'homme (Gradignan-Pessac-Cestas-Canéjan)	100,00 €	100,00€
Cestas Entr'aide	500,00 €	500,00 €
Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde	500,00 €	1000,00 €
Association Française Sclérose en plaques	100,00 €	100,00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	**Montant subvention 2022 Vote CM**	**Montant subvention 2023 Vote CM**
Accorderie de Canéjan	500,00 €	1000,00 €
AAPMA: Assoc. Agrée Pêche et Protection du Milieu Aquatique	900,00 €	900,00 €
ACPG Cinéma de proximité	2410,00 €	2426,00 €
AED : Astronomie Espace Découverte	600,00 + 2900,00 € frais entretien/ réparation des coupoles	1320,00 €
Amicale du personnel	3600,00 €	3800,00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB41_02_2023-DE

Arscénic Théâtre	700,00 €	730,00 €
Association Pierroton ++	300,00 €	300,00 €
Club Ondes et Micro-informatique	800,00 €	800,00 €
France Pologne	105,00 €	105,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Cestas	1000,00 €	1000,00 €
Rucher école Des Sources	1400,00 €	1400,00 €
Syndicat de chasse	2900,00 €	2900,00 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France groupe Pessac-Cestas	150,00 €	150,00 €
Danse pour toi	500,00 €	Pas de demande cette année
En avant Clara	200,00 €	200,00 €
Musicalement Vôtre	1100,00 €	1000,00 €
Club Jours d'Automne	2500,00 €	2500,00 €
Club Chez nous	2500,00 €	2500,00 €
Mécénat Chirurgie Cardiaque	200,00 €	Pas de demande cette année
CEC Centre d'Education Conductive de la nouvelle aquitaine	500,00 €	500,00 €
Studium Réjouit	Pas de demande	200,00 €
Cadécole	Pas de demande	400,00 €
Cercle Généalogique Cestadais	Pas de demande	700,00 €
Don du sang bénévoles de Cestas	Pas de demande	500,00 €

Débat : Délibération n°2/41 : SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION
Monsieur CHIBRAC présente la délibération.
Il annonce que la subvention au club de foot de Pierroton a été un peu augmentée, ce qui parait légitime compte tenu de l'animation effectuée dans ce secteur de la commune.
Il souligne également une erreur de frappe sur la subvention du MYCA qui est de 500 euros et non de 300 euros.
Il explique que la subvention de la banque alimentaire a aussi été augmentée compte tenu de la hausse des demandes d'aides. Pour l'accorderie, il y a aussi une augmentation pour tenir compte de la hausse de leur masse salariale.

Le Maire indique qu'il y a 53 associations qui sont accompagnées avec des subventions parfois limitées mais que l'accompagnement en nature et technique est significatif. Il souligne la diversité des associations présentes sur le territoire.
Il craignait qu'après le COVID, le niveau du bénévolat ne reprenne pas mais finalement cela n'a pas été le cas. Il rappelle la vitalité de la vie associative et que dans ce cadre-là, les communes périurbaines ont encore toute leur place.

M. CHIBRAC précise que le rugby fera l'objet d'une délibération ultérieure avec une convention de financement spécifique dès l'obtention de l'ensemble des documents nécessaires.

Sans observation, la délibération est adoptée à 25 voix pour, Mmes COMMARIEU et SILVESTRE ayant quitté la salle, ne participent pas au vote.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB42_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 42.
Réf : culturel – VS 7.5.2

OBJET : SUBVENTION 2023 AU COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES (CGOS) DU PERSONNEL COMMUNAL - AUTORISATION

Madame REMIGI expose,

L'association Comité de gestion des œuvres sociales de la ville de Cestas fournit des prestations pour les agents de la collectivité dans les domaines de l'action sociale (évènements familiaux, départ à la retraite, médailles du travail, avances sur primes, aides remboursables) et des activités culturelles et de loisirs (arbre de Noël, billetterie, sorties).

Le CGOS est géré de manière paritaire entre le personnel et les élus, représentants du Conseil Municipal.

Depuis l'année 2019, le CGOS a mis en place une adhésion annuelle ainsi qu'une plateforme en ligne de commande de billetterie pour les adhérents.

Afin de poursuivre les actions d'aide sociale à destination des adhérents, le comité de gestion des œuvres sociales sollicite une subvention de 50 000 € pour l'année 2023.

Conformément à l'article 2 de la convention signée entre la commune et le CGOS en 2022, l'association a fourni son bilan 2022 faisant apparaitre l'utilisation de la subvention municipale ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2023.

Il vous est proposé de verser au CGOS une subvention d'un montant de 50 000 € au titre du fonctionnement 2023 de l'association et d'autoriser la signature de la convention de financement ci-jointe

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 21 voix pour, Messieurs DUCOUT, CHIBRAC (et son mandant), et Mesdames BINET, BOUSSEAU ayant quitté la salle ne participent pas au vote, M. DESCLAUX ne votant pas pour son mandant.

Vu les rapports d'activités et le rapport financier pour l'année 2022,
Vu le dossier de demande de subvention comportant le budget prévisionnel de l'association pour 2023,
Considérant les missions d'entraide sociale, d'animation culturelle et de loisirs à destination du personnel communal,

- autorise le versement d'une subvention de 50 000 € à l'association CGOS pour l'année 2023,
- autorise Madame BETTON, Adjointe au Maire à signer la convention ci-annexée avec Monsieur Franck VILLALBA, Trésorier du CGOS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre PUJO

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

LE MAIRE

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB42_02_2023-DE

MAIRIE DE
CESTAS
BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

SUBVENTION 2023 DE LA COMMUNE DE CESTAS AU CGOS

CONVENTION

La Mairie de Cestas, représentée par Madame Françoise BETTON, Adjointe au Maire, autorisée par délibération n°2/42 en date du 4 avril 2023 (reçue le / /2023 en Préfecture de la Gironde)

Et

Le Comité de Gestion des Œuvres Sociales, établissement d'aide sociale à gestion associative, situé 2 avenue du Baron Haussmann à Cestas, représenté par Monsieur Franck VILLALBA, Trésorier, ci-après dénommé le bénéficiaire

Il est exposé ce qui suit :

ARTICLE 1ier : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de régir les relations entre la Commune de Cestas et l'association Comité de Gestion des Œuvres Sociales dans le cadre de sa mission de solidarité temporaire ou exceptionnelle, individuelle ou familiale à l'égard de tout agent communal titulaire ou non.

L'association s'engage à poursuivre pour 2023, les objectifs qu'elle s'est fixée dans ses statuts.

ARTICLE 2 : Obligation de l'Association

Afin de participer efficacement à ces activités et pour en assurer le contrôle, la Commune de Cestas sera rendue destinataire par l'Association, des documents suivants :

- rapport d'activités (accompagné du bilan qualitatif) et rapport financier (y compris le compte de résultat) approuvés par l'Assemblée Générale ainsi qu'un bilan prévisionnel à fournir avant le 31 janvier de l'année suivante
- tous documents rendant compte de l'utilisation de ses moyens, à la demande de la Commune de Cestas

L'Association s'engage en outre :

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB42_02_2023-DE

- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
- à faciliter le contrôle, tant par la collectivité que par des intervenants extérieurs mandatés par la collectivité, notamment l'accès aux documents administratifs et comptables ;
- à désigner en qualité de commissaire aux comptes, un membre de l'Ordre des experts-comptables agréés, dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention.

ARTICLE 3 : Modalités de versement

La collectivité versera à l'association, une subvention de fonctionnement lui permettant de remplir ses missions.
Cette subvention s'ajoutera aux subventions qui pourraient être obtenues d'autres organismes et à toutes recettes autorisées par la loi.

Le montant de la subvention allouée, après étude du dossier de demande de subvention présenté par l'association pour l'année 2023 est de 50 000 €.
Une avance de 20 000 € ayant déjà été versée, le solde sera versé lors de la signature de la présente convention.

ARTICLE 4 : Modification - résiliation :

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.
La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou changement de statut ou d'objet social du cocontractant.
La collectivité se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général, ce qui ouvrira droit à l'indemnisation ou substitution d'une nouvelle convention.

ARTICLE 5 : Litiges

Pour l'application de la présente convention, les parties signataire décident en cas de litige ou désaccord de s'en remettre à l'arbitrage de la commission culture et la commission des sports avant que le litige ne soit porté devant le Tribunal Administratif.

Fait à Cestas, le / /2023

Monsieur Franck VILLALBA
Trésorier du C G O S

Madame Françoise BETTON
Adjointe au Maire de Cestas

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB42_02_2023-DE

3. Budget prévisionnel de l'association

Année 2023

Dépenses		Recettes	
CHARGES	Prévisions	Produits	Prévisions
Charges directes affectées à l'association 15		Ressources directes affectées à l'association 15	
60 - Achat	54 950,00	70 - Vente de marchandises produits finis prestations de services	5 000
Prestations de Services (Arbre de noel)	17 500,00		
Prestations de Services : Evenement Familiaux	10 950,00	Vente de marchandises produits finis prestations de services	5 000
Achats carte cadeaux	22 500,00	74 - Subventions d'exploitation 16	50 000
Achats matières et Fournitures (billetterie)	4 000,00	Etat : préciser le(s) ministères(s) sollicité(s)	
Sortie		-	
61 - Services extérieurs	4 450,00	-	
Adhésion Annuelle	4 450,00	Région	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Département	
Documentation		-	
Divers		Intercommunalités(s) : ECPI	
62 - Autres services Exterieurs	50,00	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s)	50 000
Publicité, publication		Mairie de Cestas	50 000
Déplacements, Missions		Organismes sociaux (détailler) :	
Services bancaires ou Autres	50,00		
63 - Impôts et taxes	0,00	-	
Impôts et taxes sur Rémunérations		Fonds Européens	
64 - Charges de Personnel	0,00	-	
Rémunération des Personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges Sociales		Autres établissements publics	
Autres chargrges de Personnel		Aides privés	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB42_02_2023-DE

65 - Autres charges de gestion courante	11 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	15 450,00
Autres charges de gestion courante	11 000,00	Autres	15 000
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	450
67 - Charges Exceptionnelles		virement entre compte	
68 - Dotation aux amortissements		76 - Produits financiers	
Charges indirectes affectées à l'action		78 - Reports ressources non utilisées d'opérations	
Charges fixes de fonctionnement		Fonds de réserve	
Frais financiers		-	
Autres		-	
Total des charges	0,00	Total des produits	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0,00	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	70 450,00	TOTAL	70 450,00

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB42_02_2023-DE

5. Compte rendu financier de

L'exercice précédent 2022

Dépenses				Recettes			
CHARGES	Prévisions	Réalisation	%	Produits	Prévisions	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'association 15				Ressources directes affectées à l'association 15			
60 - Achat	59 000,00	59 021,60	100,04%	70 - Vente de marchandises produits finis prestations de services	6 000	1 836,00	30,60%
Prestations de Services (Arbre de noel)	17 500,00	14 432,79	82,47%				
Prestations de Services : Evenement Familleux	10 300,00	14 191,81	137,78%	Vente de marchandises produits finis prestations de services	6 000	1 836,00	30,60%
Achats carte cadeaux	18 000,00	18 500,00	102,78%	74 - Subventions d'exploitation	50 000	50 000,00	100,00%
Achats matières et Fournitures (billetterie)	6 200,00	4 060,00	78,08%	Etat : préciser le(s) ministères(s) sollicité(s)		0,00	
Sortie	8 000,00	7 837,00	97,96%	-		0,00	
61 - Services extérieurs	5 100,00	5 693,60	111,64%	-		0,00	
Adhésion Annuelle	5 100,00	5 693,60		Région		0,00	
Entretien et réparation				-		0,00	
Assurance				Département		0,00	
Documentation				-		0,00	
Divers				Intercommunalités(s) : ECPI		0,00	
62 - Autres services Exterieurs	50,00	48,60	97,20%	-			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Commune(s)	50 000	50 000,00	100,00%
Publicité, publication				Mairie de Cestas	50 000	50 000,00	100,00%
Déplacements, Missions				Organismes sociaux (détailler) :		0,00	
Services bancaires ou Autres	50,00	48,60	97,20%				
63 - Impôts et taxes	0,00	0,00		-			
Impôts et taxes sur Rémunérations				Fonds Européens		0,00	
64 - Charges de Personnel	0,00	0,00		-			
Rémunération des Personnels				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA emplois		0,00	
Charges Sociales				Autres établissements		0,00	
Autres chargrges de Personnel				Aides privés		0,00	
65 - Autres charges de gestion courante	16 500,00	10 800,00		75 - Autres produit	24 650,00	23 118,00	
Autres charges de gestion courante	16 500,00	10 800,00		Autres	24 200	22 718	
66 - Charges financières		0,00		Dont cotisations, dons manuels ou	450	400	
67 - Charges Exceptionnelles		0,00		virement entre compte			
68 - Dotation aux amortissements		0,00		76 - Produits financiers			
Charges indirectes affectées à l'action				78 - Reports ressources non utilisées d'opérations			
Charges fixes de fonctionnement				Fonds de réserve		0,00	
Frais financiers				-		0,00	
Autres				-		0,00	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB42_02_2023-DE

Total des charges	0,00	0,00		Total des produits	0	0,00	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0,00	0,00	#DIV/0!	87 - Contributions volontaires en	0	0,00	#DIV/0!
Secours en nature				Bénévolat		0,00	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			#DIV/0!	Prestations en nature			#DIV/0!
Personnel bénévole				Dons en nature		0,00	
TOTAL	80 650,00	75 563,80	93,69%	TOTAL	80 650	74 954,00	92,94%

La subvention de 50 000,00 € représente 66,71 % du total des produits

Débat : Délibération n°2/42 : SUBVENTION 2023 AU COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES (CGOS) DU PERSONNEL COMMUNAL – AUTORISATION

Mme REMIGI présente la délibération.

Sans observation, elle est adoptée à 21 voix pour, Messieurs DUCOUT, CHIBRAC (et son mandant), et Mesdames BINET, BOUSSEAU ayant quitté la salle, ne participent pas au vote, M. DESCLAUX ne votant pas pour son mandant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB43_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 43.
Réf : VS – 7.5.2

OBJET : ORGANISATION DE LA KERMESSE DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA FETE DE LA MUSIQUE LE 16 JUIN 2023 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MUSICALEMENT VÔTRE – AUTORISATION.

Monsieur LANGLOIS expose,

La traditionnelle kermesse des accueils périscolaires se déroulera cette année le vendredi 16 juin 2023, sur le site du Parc de Gazinet.

Comme à l'accoutumée, la fête de la musique prolongera ce moment de convivialité à partir de 19h00.

Aux moyens logistiques et humains mis à disposition par la Commune, l'association Musicalement Vôtre assurera la tenue du stand buvette et de restauration durant la kermesse et la soirée.

L'association Musicalement Vôtre, assurera également l'organisation des animations dans le cadre de la fête de la musique.

Il vous est proposé de signer une convention de partenariat avec l'association Musicalement Vôtre afin de définir les rôles et participations de chacun à l'organisation de ces manifestations et d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 500 euros pour l'organisation de la fête de la musique.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- fait siennes des conclusions de Monsieur LANGLOIS,
- autorise le Maire à signer la convention ci-jointe et à verser une subvention exceptionnelle de 4500 euros à l'association Musicalement Vôtre pour l'organisation de la fête de la musique.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

MAIRIE DE

CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB43_02_2023-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE LA KERMESSE DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA FETE DE LA MUSIQUE LE 16 JUIN 2023

ENTRE
La Commune de Cestas représentée par son Maire, Pierre DUCOUT, dûment autorisé par délibération n°2/43 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2023, reçue en Préfecture de la Gironde le / /2023.
d'une part,

et

L'association Musicalement Vôtre, représentée par son Président Monsieur Guillaume LEGRAND
d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : DESCRIPTION

La Ville de Cestas organise en partenariat avec l'association Musicalement Vôtre, la kermesse des accueils périscolaires et la fête de la musique.
Ces manifestations se dérouleront sur le Parc de Gazinet le vendredi 16 juin 2023.

ARTICLE 2 : CHARGES ET OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION MUSICALEMENT VOTRE

Au titre de la présente convention, l'association Musicalement Votre s'engage à assurer les actions suivantes :

- l'animation musicale du vendredi 16 juin 2023 à partir de 19h00,

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB43_02_2023-DE

- le règlement des cachets, charges sociales et frais afférents aux groupes de musique qu'elle aura mandaté pour intervenir lors de cette manifestation,
- la tenue du stand buvette et restauration durant la kermesse (à partir de 17h) et la fête de la musique : achats et approvisionnements assurés par ses soins,
- les bénévoles tenant les stands buvette et alimentation et/ou assurant la sécurité des biens et des personnes,
- le respect des mesures de sécurité conformément à la réglementation en vigueur,
- la déclaration de la manifestation à la gendarmerie et au centre de secours de Cestas
- souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile pour les actions lui étant imputables,
- la restauration des personnels techniques municipaux présents sur la manifestation

ARTICLE 3 : CHARGES ET OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

Au titre de la présente convention, la Commune s'engage à réaliser les actions suivantes :

• Mise à disposition de personnel pour assurer :

- le montage des infrastructures nécessaires aux manifestations : stands, tentes, scènes, tables, chaises, stand alimentation, barrières,
- l'animation de la kermesse des écoles (spectacle et stands animation, alimentation sucrée)
- la régie son et lumière de la kermesse des écoles (spectacle) et de la Fête de la musique (concerts)
- la sécurité des personnes et des biens par le mandatement des personnels prévus à cet effet : Police Municipale le temps de la kermesse, Secouristes Croix Blanche.

• l'achat de fournitures pour l'élaboration des stands (jeux et matériels),

• la mise à disposition des moyens logistiques pour la réalisation de la kermesse et de la fête de la musique : scène, matériel son et lumière, véhicule utilitaire de transport, stands, Marabout, barbecue, friteuses et matériels de sécurité (gilets et extincteurs),

• la Commune insérera une communication sur la manifestation dans sa feuille mensuelle,

• la Commune versera une subvention de 4500 € à l'association Musicalement Vôtre pour l'organisation de la fête de la musique.

ARTICLE 4 – BILAN DE LA MANIFESTATION

L'aide matérielle que la commune apporte à l'association fera l'objet d'un récapitulatif chiffré qui sera inscrit dans les avantages en nature accordés à l'association. Cette dernière s'engage à transmettre à la commune le bilan financier de la manifestation.

ARTICLE 5 – ASSURANCE

La Commune et l'association Musicalement Vôtre assumeront la charge de la couverture assurance liée à la manifestation du 16 juin 2023 pour les missions dont elles assurent la responsabilité.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB43_02_2023-DE

ARTICLE 6 – MODIFICATION DE LA CONVENTION - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception valant mise en demeure.
La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou changement de statut ou d'objet social du co-contractant.
La collectivité se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du co contractant pour motif d'intérêt général ce qui ouvrira droit à indemnisation ou substitution d'une nouvelle convention.

ARTICLE 7 - LITIGES

Pour application de la présente convention les parties signataire décident en cas de litige ou de désaccord de s'en remettre à l'arbitrage de la Commission municipale de la culture et à la commission municipale des affaires scolaires avant que le litige ne soit porté devant le Tribunal Administratif de Bordeaux

Monsieur LEGRAND Guillaume
Président de Musicalement
Vôtre

Pierre DUCOUT
Maire de Cestas

Débat : Délibération n°2/43 : ORGANISATION DE LA KERMESSE DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA FETE DE LA MUSIQUE LE 16 JUIN 2023 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MUSICALEMENT VOTRE – AUTORISATION.

M. LANGLOIS présente la délibération.

Sans observation, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB44_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 44.
Réf. : Culturel- VS 7.5.2

OBJET : FÊTE DU 14 JUILLET 2023 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - AUTORISATION

Monsieur le Maire expose,

Traditionnellement et comme dans un grand nombre de communes en France, l'organisation du bal du 14 juillet est confiée aux sapeurs-pompiers. Cette année, il aura lieu le jeudi 13 juillet 2023.
L'amicale des sapeurs-pompiers organise cette manifestation en partenariat avec la Commune. Dans ce cadre, il convient de signer une convention de partenariat définissant les modalités d'organisation de la manifestation et les obligations de chacune des parties.

La Commune aura la charge et la responsabilité du feu d'artifice, tiré à cette occasion.

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec l'Amicale des sapeurs-pompiers et le versement d'une subvention exceptionnelle de 4000€ pour l'organisation de la manifestation (bal, repas du public et des personnels municipaux présents sur le site pour des nécessités techniques) augmentée de 1000€ pour participer aux frais dans le cadre du plan Vigipirate (service de sécurité, toilettes publiques…).

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.
- fait siennes les conclusions du rapporteur,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe
- autorise le versement d'une subvention de 5000€ à l'amicale des sapeurs-pompiers pour l'organisation du bal du 14 juillet,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB44_02_2023-DE

MAIRIE DE
CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DES FETES DU 14 JUILLET 2023

ENTRE

La Commune de Cestas représentée par son Maire, Pierre DUCOUT, dûment autorisé par délibération n°2/44 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2023, reçue en Préfecture de la Gironde le / /2023.

d'une part,

et

l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, représentée par son Président Monsieur Morice Nicolas

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : DESCRIPTION

Dans le cadre des Fêtes du XIV Juillet 2023, la Ville de Cestas organise en partenariat avec l'Amicale des sapeurs-Pompiers un bal populaire le jeudi 13 juillet 2023, à partir de 19h et un feu d'artifice tiré sur ce site. L'association perçoit une subvention de 5000€ pour l'organisation du bal et du repas. L'amicale des sapeurs-pompiers se chargera également de la restauration du personnel municipal et du personnel de la société qui assurera le feu d'artifice.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers se chargera de l'animation de la soirée du jeudi 13 juillet 2023.

Elle fera son affaire personnelle de :

- l'organisation du bal populaire et du repas public
- la restauration du personnel municipal et du personnel de la société qui assurera le feu d'artifice,
- la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB44_02_2023-DE

- la mise en place d'un service d'ordre,
- la mise en place de toilettes publiques provisoires,
- des cachets, charges sociales et frais afférents à l'animateur musical,
- la tenue de la buvette,
- de l'enlèvement de la scène remorque,
- de la mise en place des mesures de sécurité notamment : la déclaration de la manifestation en application de la circulaire du Préfet en date du 24/03/2017,
- l'installation de la signalisation appropriée
- la souscription d'un contrat d'assurance pour les missions dont elle assure la responsabilité,
- du respect de l'application des mesures de sécurité

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

La Commune fera son affaire personnelle de :

- l'intervention du personnel municipal : service culturel, service technique, police municipale, pour la préparation de la manifestation,
- la mise à disposition et l'installation du matériel et véhicules barrant la circulation sur la chaussée,
- la communication de la manifestation (feuille du mois),
- le dispositif d'éclairage à l'extérieur de la caserne,
- la mise à disposition du matériel de sécurité : barrières, panneaux, engins bloquants la circulation,
- la souscription d'un contrat d'assurance pour les missions dont elle a la responsabilité,
- l'organisation d'un feu d'artifice.

Monsieur Nicolas MORICE

Président de l'Amicale
des Sapeurs-Pompiers

Pierre DUCOUT

Maire de Cestas

Débat : Délibération n°2/44 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS POUR L'ORGANISATION DU 14 JUILLET – CONVENTION - AUTORISATION

Le Maire présente la délibération. Il remercie les sapeurs-pompiers pour l'organisation de l'année dernière et regrette que la Préfecture n'ait pas autorisé la commune à tirer le feu d'artifice. Par contre, la Préfecture a autorisé le championnat du monde de Ball Trap qui a montré une bonne capacité d'organisation, avec la mise à disposition de moyens importants.

Sans observation, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB46_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 - COMMUNICATION
Réf : SG-9.1

OBJET : DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° 2023/71 : Attribution d'une concession pour 2 urnes, case n°47 au cimetière de Gazinet pour une durée de 15 ans moyennant la somme de 378 euros.

Décision n° 2023/72 : Contrat de maintenance des progiciels de gestion de l'état civil SIECLE COMEDEC et IMAGE avec la société LOGITUD pour un montant annuel de 1195.5 euros HT soit 1434.60 euros TTC pour l'année 2023.

Décision n° 2023/73 : Contrat de cession du spectacle « A l'envers, à l'endroit » de la compagnie La Bocca Della Luna, pour 4 représentations les 22 et 23 mars 2023, au centre Simone Signoret de Canéjan pour un montant de 2564 euros pour la ville de Cestas et de 2505.8 euros pour la ville de Canéjan. Les 2 communes prendront en charge les repas du 22 mars 2023 midi et soir et du 23 mars 2023 midi pour 3 personnes. Les droits d'auteurs et les droits voisins seront également pris en charge par les deux communes.

Décision n° 2023/74 : Animation d'un atelier sonore par l'Association « L'ouie m'enchante » à la médiathèque de Cestas le vendredi 12 mai 2023. Le coût s'élève à 50 euros TTC.

Décision n° 2023/75 : Convention de partenariat avec les Amis du Monde diplomatique pour l'organisation d'une conférence le jeudi 8 juin à 18h30 à la médiathèque de Cestas, pour un coût de 300€TTC.

Décision n° 2023/76 : Signature de 3 contrats avec la société Abelium Collectivités pour le logiciel DOMINO WEB 2 pour le service petite enfance. Il s'agit d'un contrat de licence, pour la mise à disposition du logiciel, d'un contrat d'hébergement de l'application et d'un contrat de maintenance du logiciel pour un prix total de 1449.93 HT. Ils sont conclus pour une durée de 36 mois par tacite reconduction à partir du 1er janvier 2023.

Décision n° 2023/77 : Signature d'une convention de mise à disposition des équipements, des locaux et des domaines forestiers communaux du vendredi 24 mars 2023 au dimanche 26 mars 2023 au bénéfice de l'Association Cestas Disc-Golf à titre gratuit.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE — **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO — **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Communications

Débat : Etat des opérations immobilières 2022 – Communication

Le Maire présente le rapport.

Pas d'observations.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB45_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023 - COMMUNICATION
Réf : SG – EE – 3

OBJET : RAPPORT ET ETAT DE PRESENTATION – ARTICLE L.2241-1 RELATIF AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES DE L'ANNEE 2022.

Monsieur le Maire expose,

L'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par des communes de plus de 2000 habitants devra donner lieu, chaque année, à une délibération de l'assemblée délibérante qui sera annexée au compte administratif.
Le Maire indique qu'au cours de l'année 2022, aucun acte n'a été signé.
Les actes signés le 10 février 2023 apparaitront sur le compte administratif de l'année 2023.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

- Prend acte de la présentation du rapport relatif aux cessions et acquisition immobilières de l'année 2022.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

1 - Acquisitions en cours ou régularisées en 2022 sur décision antérieure à 2022 – Non bâti

Désignation de l'actif	Vendeur	Date délibération du conseil municipal	Objet de l'acquisition	Prix ou estimation	Date de l'acte
Impasse des Vergers d'Octavie 162 m² à détacher de la parcelle CA n° 301	Mésolia	Délibération n°1/7 du 23/02/2021	Incorporation dans domaine public communal	Gratuit (valeur estimée : 10€/m²)	Acte en cours d'établissement
Chemin Saint Eloi de Noyon-Z.A de Jarry 66,50 m² issus de la parcelle D n°4950	SCI les Pins de Jarry	Délibération n°4/7 du 30/06/2021	Aménagement ch Saint Eloi de Noyon, domaine public communal	Echange avec soulte sur une base de 50 €/m²	Acte en cours d'établissement

2 - Cessions en cours ou régularisées en 2022 sur décision antérieure à 2022 – Non Bâti

Désignation de l'actif	Origine de propriété	Identité de l'acquéreur	Date délibération du conseil municipal	Objet de la cession	Prix ou estimation	Date de l'acte
Chemin Saint Eloi de Noyon-Z.A de Jarry D n°5016 : 222 m²	Acte du 19/03/2015	SCI les Pins de Jarry	Délibération n°4/7 du 30/06/2021	Agrandissement société	Echange avec soulte sur une base de 50 €/m²	Acte en cours d'établissement
Avenue de Verdun Parcelle AD n°170 (511 m²) divisée en AD n°402, 403, 404,	Bien sans maître, arrêté de prise de possession de l'immeuble	AD n°402 reste la propriété de la commune, AD n°403 : Mme PURY, AD n°404 : Mme	Délibération n°6/17 du 13/12/2021	Dessaisissement de parcelle pour jardin d'agrément pour les riverains	10 €/m²	Actes signés le 10/02/2023 (cette cession apparaîtra sur le compte administratif 2023)

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB45_02_2023-DE

405, 406 et 407	publié et enregistré au service de la publicité foncière le 24/05/2017	ARNOULD, AD n°405 : M. et Mme RESSE, AD n°406 : Mme DANEMARD et M. LUCE, AD n°407 : M. et Mme DESNOYER				

1 - Acquisitions décidées en 2022 – Non bâti

Désignation de l'actif	Vendeur	Date délibération du conseil municipal	Objet de l'acquisition	Prix ou estimation	Date de l'acte
Lotissement le « Clos des briquetiers » CK 45 : 500 m2 CK 185 : 520 m2 CK 188 : 64 m2	Indivis entre les différents propriétaires du lotissement	Délibération n°5/12 du 29/09/2022	Incorporation dans le domaine public communal	Gratuit (valeur estimée : 10€/m²)	Acte en cours d'établissement
Chemin de la Croix d'Hins DT n°137	Madame MANNONI Suzanne	Délibération n°5/13 du 29/09/2022	Cession et incorporation dans le domaine public communal	Gratuit (valeur estimée : 10€/m²)	Acte en cours d'établissement

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB45_02_2023-DE

2 - Cessions décidées en 2022 – Bâti

Désignation de l'actif	Origine de propriété	Identité de l'acquéreur	Date délibération du conseil municipal	Objet de la cession	Prix ou estimation	Date de l'acte
Commune de Saint Léger de Balson Superficie de 10444m² et une maison d'environ 250m² C 462, 467, 468, 469, 470, 472, 473, 474, 476, 522, 524 et 526	Commune de Saint Léger de Balson (acte du 23/11/ 2009)	Monsieur et Madame FRAPPE (Refus de la banque)	Délibération n°1/6 du 29/03/2022	Libre de toute occupation et dans un souci de bonne gestion des biens communaux	260 000 €	Retrait des acquéreurs
19 Chemin des Lagunes 11 055 m² CB 59	Ancienne propriété du Père DAMORAN.	Toit Girondin pour 9950 m², 1105 m² demeurant la propriété de la commune de Cestas.	Délibération n°1/7 du 29/03/2022	Réalisation d'un programme locatif social de 22 logements et 12 logements en Bail Réel et Solidaires (BRS).	680 000 €	Acte en cours d'établissement

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB45_02_2023-DE

Communications
Débat : Décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire présente les différentes décisions : spectacles, logiciels et la manifestation CESTAS Disc Golf. L'activité est à l'échelle.

Il laisse la parole à Mme MOREIRA qui a une question orale sur la prévention des incendies et le débroussaillage.

Intervention de Mme MOREIRA (intervention communiquée par écrit) :

« Monsieur le Maire,

Dans l'édition du journal Sud-Ouest du 3 aout 2018, il y avait un article sur la prévention des incendies. Le journaliste a couvert votre passage en revue du dispositif de prévention et d'intervention des pares-feux à la tour de guet en compagnie du SDIS et de la DFCI. A cette occasion, il est rappelé que votre visite a notamment pour but de vérifier l'état des larges passages séparant les lotissements de la forêt. Vous déclariez à cette occasion : « Normalement, c'est aux propriétaires des maisons d'assurer le débroussaillage 50 mètres autour de leurs habitations. Mais à Cestas, c'est nous qui nous en chargeons pour les lotissements ». Vous disiez également vérifier l'état des parcelles boisées quitte à intervenir auprès des propriétaires négligents : « De toute façon, ils y ont intérêt, parce qu'avec la vente du bois, c'est largement rentable ».

Lors du conseil municipal du 29 septembre 2022, M. ZGAINSKI vous a posé une question orale sur la prévention contre les incendies sur la commune de Cestas. Dans le cadre de son intervention il a rappelé votre Pouvoir de Police des Obligations Légales de Débroussaillement (article L134-7 du Code Forestier) et qu'en cas de carence, que c'est l'Etat qui intervient (article L134-9).

Il a soulevé les problématiques que rencontrent vos administrés :
- Pour les riverains, l'absence d'équipements techniques pour réaliser ces entretiens malgré leur volonté d'y contribuer ;
- Le fait que quelques zones sont entretenues par la commune, mais qu'elles ne répondent pas aux exigences des 50 m ;
- Que l'état actuel d'entretien des forêts présente un risque évident.

Nous avons proposé la mise en place d'une réelle procédure de débroussaillement afin de sécuriser physiquement et juridiquement les Administrés de la commune en mettant en place notamment des conventions liant la commune et les associations de quartier. La commune nous semble bien placée pour mutualiser les besoins de l'ensemble des lotissements et elle possède ses propres moyens d'intervention.
Nous vous avons demandé si vous envisagiez la mise en place de conventions avec les associations de quartier au sujet du débroussaillement et si vous comptiez travailler avec la préfecture la mise en place d'un PPRIF ?

Dans le PV intégral du conseil, il est repris en partie votre réponse. Vous disiez :
« La problématique spécifique de risque pour l'habitat au contact des forêts fait partie des priorités. Dans ce cadre, nous suivons les préconisations du département des Landes en fonction des niveaux de risque : lotissements jouxtant les forêts de résineux de grande superficie avec en priorité l'établissement de chemins périmétraux assez larges de 4 mètres minimum, entretenus par la commune. Cela concerne Beauséjour, l'ensemble des Chasses de Diane, Saint Roch, le Barras, les Pièces de Choisy, le Bois du Chevreuil, le Grand Veneur. Un état annuel de ces zones de contact est

réalisé par une visite conjointe du responsable du centre de secours du SDIS, de la DFCI, des élus et des services municipaux. Lors de cette visite, il est fait état de l'assurance du bon état des chemins, du débroussaillement suffisant derrière les maisons des lotissements et des préconisations complémentaires. »
« Par rapport à l'augmentation des risques climatiques, deux éléments particuliers ont été soulevés cette année :

- Ramassage des arbres morts couchés par les tempêtes dans la bande des 50 mètres derrière les maisons du lotissement Beauséjour,
- Au Bois du Chevreuil, une parcelle de forêt très sale qui doit être éclaircie et débroussaillée avant éclaircissage : après un contact avec les propriétaires, ceci a été fait et le propriétaire a éclairci l'ensemble de sa parcelle. »

Vous avez poursuivi en affirmant que l'idée est de faire des éclaircies tous les 5 ans en même temps qu'un nettoyage de la parcelle. Que vous souhaitiez que ce principe figure dans les plans de gestion des obligations des propriétaires forestiers. Vous indiquiez que tous les lotissements pouvant présenter des risques sont pris en compte. S'il y a des maisons isolées, les propriétaires doivent engager eux-mêmes cet entretien. Pour les autres, les responsables des pompiers et de la DFCI déterminent le niveau de débroussaillage.
Qu'il existe aujourd'hui des plans communaux de sauvegarde. Récemment à Landiras, le Sous-préfet a insisté sur la réalisation de ces plans aujourd'hui obligatoires. Naturellement, un tel plan sera établi pour Cestas. Il actera ce qui existe déjà et sera complété pour atteindre des conditions optimales d'organisation en cas d'incendie.
Il est finalement écrit que « Pour le Maire, il parait normal que la commune réalise l'entretien des forêts aux abords des lotissements tout en définissant avec précision le niveau de débroussaillage et de nettoyage en lien avec la DFCI et les pompiers ».
Le 12 décembre 2022, je vous ai interrogé sur le Procès-Verbal de la dernière séance et posé la question sur le débroussaillage qui devait être réalisé d'ici la fin de l'année. Vous avez rappelé que la commune entretient les chemins périmétraux systématiquement et surveille avec les pompiers. Que ce qui est à la charge de la commune est ce qui est fait derrière Beauséjour où des travaux sont en cours. Les travaux sont engagés selon les niveaux de risque. Dans nos secteurs, nous pouvons avoir des incendies de printemps qui peuvent être aussi importants que les incendies d'été. A Galant, le promoteur doit nettoyer les espaces verts pour la fin des travaux. Le reste est du ressort des riverains comme à Saint Roch. Nous essayons d'être proportionnels au risque.
Les résidents de Cassini 2 via leur ASL vous ont envoyé un courrier le 23 janvier 2023, tenant compte de votre réponse à la question orale du groupe demain Cestas le 29 septembre 2022. Ils ne comprennent pas pourquoi Cassini 2 ne fait pas partie des lotissements pour lesquels la commune assure le débroussaillement à la place des riverains et vous demandent quelles dispositions vous comptez prendre pour les parcelles boisées qui jouxtent le lotissement, d'autant plus que certaines parcelles appartiennent à la commune. A ce jour, vous ne leur avez pas répondu à notre connaissance.

Vous avez indiqué lors du conseil municipal du 23 mars 2023, suite à l'intervention de Monsieur BAUCHU concernant l'information distribuée par le gouvernement, que vous avez à faire avec les sapeurs-pompiers et la DFCI le tour de la commune pour voir l'état des zones boisées qui sont à côté des zones d'habitats, étant entendu que ces zones n'étant pas en zone U du PLU que c'est à la charge des riverains. Vous avez ajouté que la commune fait le travail de nettoyage sur environ 5-6 mètres derrière les clôtures et regarde dans quel état c'est. Après dans la bande des 50m, si les propriétaires riverains qui ont l'obligation de débroussaillement, considèrent que cela n'est pas suffisant, ils peuvent le faire par eux-mêmes. Nous faisons ce qui, vu par les pompiers et la DFCI, est considéré à l'échelle de leurs obligations de débroussaillement.

Au regard de vos déclarations successives qui paraissent parfois contradictoires ou peu précises voire aléatoires, nous souhaitons vous poser quelques questions afin que votre position sur la question du débroussaillement soit claire et sécurisée pour tous vos administrés :

- Considérant que l'arrêté préfectoral du 20 avril 2016 portant approbation du règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies impose aux colotis de débroussailler dans un rayon de 50m autour de leurs maisons ;

Que vous déclariez : « Normalement, c'est aux propriétaires des maisons d'assurer le débroussaillage 50 mètres autour de leurs habitations. Mais à Cestas, c'est nous qui nous en chargeons pour les lotissements » ;
Pouvez-vous nous dire pour quels lotissements vous entretenez les parcelles à la place des riverains ? Quels sont les lotissements pour lesquels vous ne le faites pas ? et quels en sont les critères ? Pourquoi le débroussaillement derrière Beauséjour n'est toujours pas fait ? Pourquoi vous ne répondez pas à l'ASL Cassini 2 ?

- Considérant que vous réalisez tous les ans une revue de l'état de débroussaillement des forêts avec le SDIS et la DFCI ;

Que vous déclarez que « ce qui vu par les pompiers et la DFCI est considéré à l'échelle de leurs obligations de débroussaillement » ;

Pouvez-vous nous confirmer dans le cadre de votre pouvoir de police, que le niveau de débroussaillement est bien suffisant ? que si les riverains souhaitent aller au-delà cela relève de leur seule appréciation ? En d'autres termes, le niveau actuel de débroussaillement est-il sécurisé juridiquement et physiquement ?

- Également, dans le cadre de votre pouvoir de police, quels sont les propriétaires forestiers auxquels vous avez demandé d'éclaircir leurs parcelles et qui n'ont pas réalisé les travaux ? Quelle procédure avez-vous mis en place pour les y contraindre ? comment comptez-vous vous y prendre pour contraindre les riverains qui ne respectent pas leurs obligations de débroussaillage ?

- Quand allez-vous mettre en place le Plan Communal de Sauvegarde ? Comment y associerez-vous vos administrés afin qu'ils soient correctement informés de leurs obligations ?

Je vous remercie de votre attention ».
Le Maire lui indique que les travaux ont été fait derrière Beauséjour. Il lui répond que sur ces sujets relativement complexes, les actions entreprises par la majorité ne seront à ses yeux, jamais suffisants. La commune est concernée par le risque incendie de forêts, et depuis des décennies, ces problématiques font l'objet d'une grande attention.

Il souhaite rappeler plusieurs éléments tels que :
- le réchauffement climatique : en 2022, les conditions atmosphériques ont été exceptionnelles avec de fortes températures de surface et des sols. Par contre, en 1949, l'intensité de l'incendie a été plus forte en raison de la puissance du vent ;
- les éléments d'analyse du risque d'inflammabilité, dans notre région, mettent en évidence une inflammabilité moindre des feuillus par rapport à celle des résineux. Il faut donc ajuster le niveau de sécurité ;
- les moyens de protection avec des outils modernes de surveillance du massif tels que l'usage des drones. Il cite également une intervention rapide avec le centre de secours sur Cestas spécialisé dans la lutte contre les incendies de forêts. L'association de DFCI est active et la commune

accompagne. Cette association s'occupe de l'aménagement et l'entretien des pistes d'accès ainsi que des points d'eau. Un contrôle régulier des poteaux incendie est entrepris et les équipements de la garde du feu ont été confortés.

Le Maire explique que l'obligation de débroussaillement, comme son nom l'indique consiste uniquement à enlever des broussailles et selon les endroits, elle n'est pas réalisée de la même façon. Mais en tout état de cause, il ne s'agit pas de la mise à sable blanc. L'importance n'est pas la même si c'est un feu d'herbe ou un feu de pins de très haute hauteur. Il termine en affirmant qu'il n'a jamais été question de faire des obligations de dégager à sable blanc la bande de 50 m autour des maisons.
Il précise que les broussailles ce sont les ajoncs, les genets et les brandes. Il est inutile de passer tous les mois pour couper des fougères. En lien avec les responsables du SDIS et la DFCI, le niveau proposé est raisonnable par rapport aux pratiques des autres communes.

Sur ces questions, il indique que sur le papier, c'est à la charge des propriétaires en dehors des zones U du PLU. L'action de la commune correspond à suivre la préconisation du département des Landes avec un maintien en accessibilité des chemins périmétraux autour des lotissements dans les endroits étant considérés comme les plus à risque. La Commune assure ce maintien dans tous les lotissements jouxtant des massifs forestiers importants.
Il rappelle que la commune a nettoyé les chablis là où les propriétaires ne l'avaient pas fait après la tempête de 1999, notamment derrière Cassini.
Dans le cadre de la visite annuelle faite avec la Capitaine des pompiers et le Président de la DFCI, il y a un élément sur le parcours forestier des propriétaires pour lequel il est préconisé une éclaircie tous les 5 ans avec un nettoyage de la parcelle. Mais il n'y a pas formellement d'obligation. L'idéal serait de ne pas planter de pins à moins de 10 m des habitations. Aujourd'hui, c'est autorisé à 4 mètres.
Quant aux obligations légales, la commune réalise un entretien à l'échelle des précaunisations sans se substituer aux riverains. S'ils veulent aller plus loin, ils ont la responsabilité de le faire.
Tous les lotissements sont pris en considération de la même manière en tenant compte du risque potentiel mais le risque zéro n'existe pas.
Cela est admis par les représentants légaux de la DFCI et des pompiers. Entre enlever les broussailles et mettre à sable blanc, il y a une juste limite. Un plan de sauvegarde va être lancé par un bureau d'étude. Ce sont des élements sur lesquels la municipalité avance.

Mme MOREIRA indique qu'elle essaye tout comme les riverains de comprendre ce qui est fait d'un lotissement à l'autre.

Le Maire rappelle qu'il y a la loi et l'application de la loi. Il faut regarder où le curseur est placé pour ce genre de problématique.

Mme MOREIRA rappelle que le Maire de Biganos a fait une réunion avec ses administrés sur les bonnes pratiques. Elle indique que les habitants ne savent pas s'ils sont en conformité par rapport aux exigences de leur assurance.

Le Maire indique que la commune se situe à un niveau qui correspond à l'esprit de la loi. Les broussailles sont enlevées. Chacun a son niveau de responsabilité.

Mme MOREIRA lui indique qu'il est la garant de la loi.

Le Maire lui répond que les administrés ont le droit d'aller plus loin, qu'il n'y a jamais de garanties totales mais qu'un ajustement doit être fait en fonction du niveau de risque. Il précise que même si c'est à sable blanc sur 50 mètres, un saut de feu peut se faire sur plusieurs centaines de mètres.

Mme MOREIRA lui demande si tout est fait comme il faut sur Cestas.

Le Maire lui répond que c'est à l'échelle.

La séance est levée à 21h30.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO

LE MAIRE

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre DUCOUT